

LES BOIS-FRANCS ANATOMIE D'UNE COLONISATION

MÉDÉRIC DESROCHERS

MÉDÉRIC DESROCHERS



LES BOIS-FRANCS
ANATOMIE D'UNE COLONISATION

ÉDITIONS MÉDÉRIC DESROCHERS



Le 27 février 1825, Charles Héon et sa famille quittent la paroisse de Bécancour pour se faire colons dans le township de Blandford. En visite au village, chargé d'une récolte quasi miraculeuse, Charles éblouit les jeunes démunis de la région. Ils vont le rejoindre et la colonisation des Bois-Francis est lancée.

Ceux qui ont suivi Charles Héon connaîtront d'abord la faim, les privations, l'insécurité de la vie en forêt et la voracité des propriétaires absents qui possédaient les terres qu'ils squattent. Leur nombre augmentant, les colons créeront des villages et s'inventeront de nouvelles misères en se chicanant au sujet de l'emplacement de l'église et de la pertinence d'écoles pour libé-

rer leurs enfants du joug de l'ignorance.

La colonie sera affectée par les améliorations technologiques, principalement les chemins de fer. Elle sera impliquée dans le grand commerce du bois qui sera source de revenus et parfois de misères.

Les voisins des pionniers, sont Irlandais, Écossais et Américains. Ils auront une influence bénéfique sur le développement de la colonie.

Les activités de défrichement des colons rognent lentement mais sûrement les territoires de chasse des indiens Abénakis qui se voient privés de leur principale source de subsistance. Ils seront les vrais perdants de cette saga.

La colonie sera affectée par les grands changements politiques que connaît alors le Canada et semblera, un moment, mise en péril par l'exode de ses habitants vers les villes de filatures de la Nouvelle-Angleterre. Heureusement, elle s'en remettra.

La colonie des Bois-Francis a été une réussite. Quand tout le territoire aura été défriché, à la fin du 19^{ème} siècle, ce coin de pays sera réputé pour son industrie laitière.

Les Héros méconnus de cette histoire sont nos ancêtres. Nous leur devons au moins de connaître un peu les misères qu'ils ont endurées pour le mieux être de leurs descendants.

Médéric Desrochers, l'auteur, est ingénieur en barrages à la retraite. Il a été élevé sur une ferme des Bois-Francis et a fréquenté une école du rang jusqu'à sa neuvième année, d'où son intérêt pour le terroir.

Les recherches qui ont mené à cet ouvrage se sont échelonnées sur près de 10 ans, les divers chapitres ayant d'abord été publiés sous forme d'articles dans la revue *Le Manousien*.

L'auteur a aussi publié, en collaboration avec sa sœur Marthe et son frère Raymond, une monographie ethnographique: *La vie sur la terre de Saint-Paul au temps de Marie-Louise et William*. (434 pp). Il a aussi publié, en collaboration avec son épouse, Françoise April, une monographie, ethno-historique et généalogique *À la recherche de l'insaisissable ancêtre Francisque April*. (178 pp).



ISBN 2-9804856-2-4

LES BOIS-FRANCS
ANATOMIE D'UNE COLONISATION

MÉDÉRIC DESROCHERS
2009

OUVRAGE PUBLIÉ PAR
LES ÉDITIONS MÉDÉRIC DESROCHERS
89 CHEMIN DU LAC SAINT-LOUIS
LÉRY (QUÉBEC) CANADA
J6N 1A2

COURRIEL : desrochers.mederic@videotron.ca

ISBN 2-9804856-2-4

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Nationales du Québec, 2009
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Nationales du Canada, 2009

Imprimé par :  Imprimerie Héon & Nadeau Inc. • 819 758-3133

PRÉFACE

Les noms de Saint-Albert, Victoriaville, Princeville et Plessisville sur les panneaux routiers de l'autoroute 20, allant de Montréal à Québec par la rive sud du Saint-Laurent, annoncent une riche région agricole axée sur la production laitière. Nous sommes à la périphérie du pays des Bois-Francs. Les épinettes, bouleaux et aulnes un peu chérifs de la plaine de Saint-Louis-de-Blandford, ne sont là que pour masquer cette belle région vallonnée, entrecoupée de jolies petites rivières. Les terres cultivées au fond des vallées vont se buter aux érablières qui coiffent les collines. Ces magnifiques feuillus sont à l'origine du nom des Bois-Francs. La région des Bois-Francs ne fait pas partie de la carte politique. Il y a bien des entités administratives portant le nom de *Bois-Francs Centre du Québec*, mais le territoire étiqueté *Bois-Francs*, ne correspond pas à la région qui, jadis portait ce nom. On n'est pas député ni maire des Bois-Francs et peu d'habitants de la région seraient en mesure d'en décrire les limites. Pourtant, on est fier d'y habiter ou à défaut, d'y avoir vécu au temps de notre jeunesse.

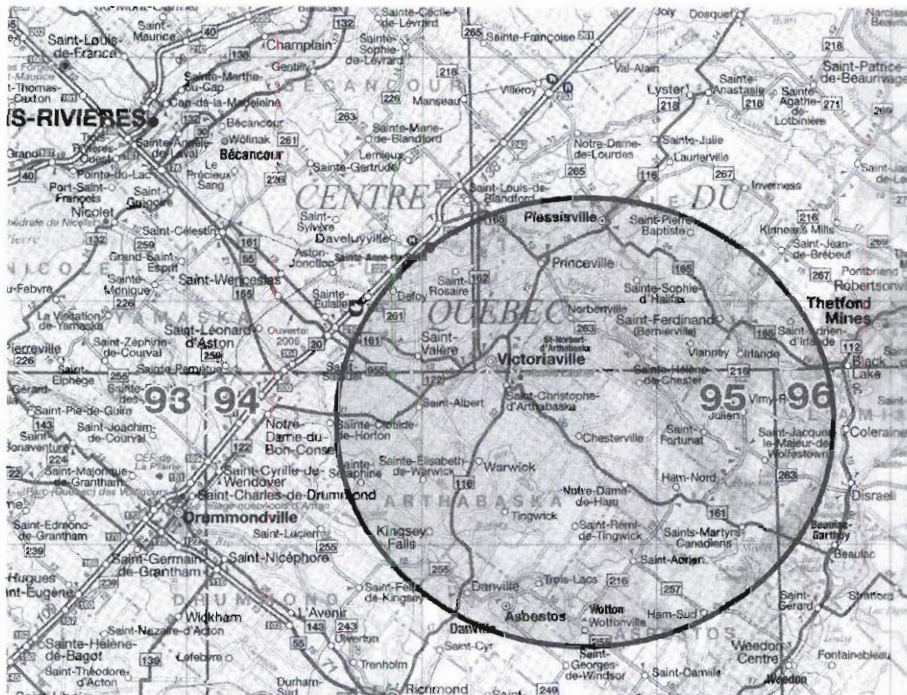
Ce charmant coin de pays a reçu son nom des premiers habitants des seigneuries voisines qui l'ont vu tout boisé au moment de la colonisation. La plus lointaine trace que j'ai trouvée du nom *Bois-Francs* me vient d'un contrat daté du 12 août 1776 en vertu duquel Joseph Bergeron reçoit en concession de Jean-Baptiste Noël, seigneur de Tilly et Bonsecours : «une terre de trois arpents de front sur quarante arpents de proffondeur en bois debout, sise et située dans le fief de Bonsecours, au troisième rang au vilage nommé *Bois Franc*, joignant et borné d'un cotté vers le nord est au domaine du notaire Chorrets et au sud'est aux terres non concédées, et en proffondeur en fin des quarante arpents ...» (L'orthographe de l'acte a été respectée). Le village mentionné dans l'acte est, je crois, une petite agglomération, aujourd'hui disparue, près de l'actuel village d'Issoudun. Comme il y a, en 1776, un petit hameau qui s'appelle Bois-Francs, ce nom est loin d'être nouveau quand

Mgr Signay, évêque de Québec, l'utilise en 1838 pour désigner la région où l'abbé Denis Marcoux doit exercer son apostolat.

Le pays des Bois-Francis aura été la première colonie québécoise francophone en dehors des seigneuries et c'est vers 1825 qu'elle prend naissance au milieu de la forêt.

Que sont les Bois-Francis ? Au fil de mon récit, je me suis permis d'en définir les limites et, d'un chapitre à l'autre, j'en ai réarrangé le contour. Ce pays couvre un peu plus de 2 500 km². Si vous voulez le localiser rapidement, voici un moyen facile. En prenant le village de Chesterville pour centre, vous tracez, sur une carte routière, un cercle de 30 km de rayon. Vous couvrirez alors toute la région et un peu plus.

Mon arrière grand-père, Charles Houde-dit-Desrochers a été le premier colon francophone à s'établir dans la paroisse de Saint-Paul-de-Chester (Chesterville) où je suis né et où j'ai passé les 17 premières années de ma vie.

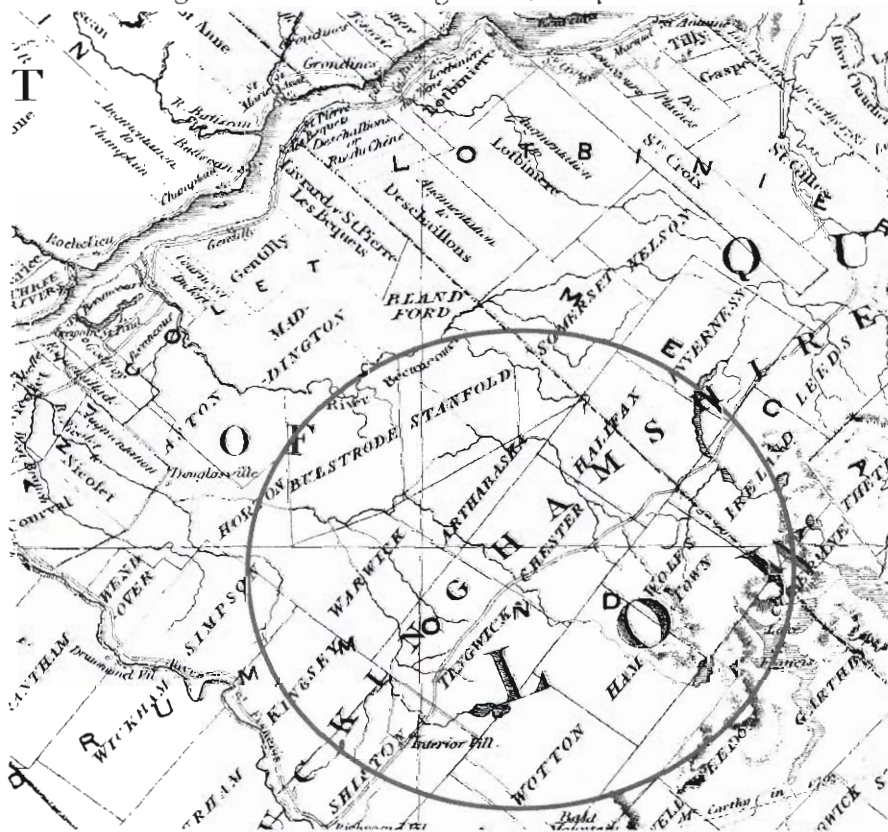


TERRITOIRE APPROXIMATIF DES BOIS-FRANCS TEL QU'IL SE PRÉSENTE AU
21^{ÈME} SIÈCLE

Les premiers colons des Bois-Francis ont eu leurs chroniqueurs. D'abord, un colon lettré du nom de François-Hyacinthe St-Germain a eu la bonne idée, à la fin de sa vie, d'écrire la biographie de Charles Héon, premier colon des Bois-Francis et fondateur de la paroisse de Saint-Louis-de-Blandford. Ensuite, l'abbé Charles Trudelle, l'un des premiers curés des Bois-Francis, nous a laissé un écrit de ses souvenirs des premiers temps de la colonie.

En 1863, Stanislas Drapeau, agent de colonisation et promoteur des «Sociétés de Secours» a fourni un état des lieux très détaillé dans son ouvrage : *Études sur les développements de la colonisation du Bas-Canada depuis dix ans (1851 à 1861)*

Un peu plus tard, l'abbé Charles-Édouard Mailhot qui a été le curé de deux paroisses des Bois-Francis et a connu certains des premiers colons, a entrepris, à sa retraite, l'écriture de l'histoire de sa région. Son oeuvre magistrale, en quatre tomes, a pour



LIMITE APPROXIMATIVE DES BOIS-FRANCIS SUR CARTE DU TEMPS DE LA COLONISATION

titre : *Les Bois-Francis*.

Deux autres auteurs m'ont fourni des récits de première main. D'abord Mme Catherine Day a écrit le magnifique récit *Pioneers of the Eastern Townships*. Ensuite, J. C. St-Amant, nous a laissé une histoire régionale fort complète, intitulée *L'Avenir. Township de Durham et de Wickham*. Tous deux ont merveilleusement décrit la vie des premiers colons, telle qu'elle leur avait été racontée par les vieux de leur époque. Finalement, en 1833, au moment où les *Canadiens* entrent dans les townships, un guide à l'intention des futurs immigrants est publié en Grande Bretagne. Il a pour titre *The Emigrant's Directory and Guide to Obtain Lands and Effect a Settlement in the Canadas*. Il a été écrit en 1832 par Francis A. Evans, agent pour les townships du Bas-Canada. Ce guide est remarquable par sa précision et l'abondance des détails qu'on y retrouve.

Tous ces chroniqueurs m'ont fait connaître non seulement les principaux événements de l'époque de la colonisation mais aussi le climat social et les souffrances journalières des colons. D'autres auteurs m'ont finalement permis, selon les sujets traités dans les divers chapitres, d'ajouter des pièces au casse-tête.



L'ABBÉ CHARLES-ÉDOUARD MAILHOT

Pour ne pas encombrer le texte de notes de bas de pages, j'ai choisi d'inclure, à la fin de l'ouvrage, une bibliographie suffisamment détaillée pour permettre au lecteur intéressé de retrouver les sources utilisées et la provenance des citations qui enrichissent le récit.

Il sera beaucoup question de cantons et de townships dans cet ouvrage. *Township* est le terme officiel alors que *canton* en est la traduction de l'écrivain Antoine Gérin-Lajoie dans son roman *Jean Rivard le défricheur*. Cette traduction a ensuite été acceptée par les écrivains francophones. J'utiliserai les deux termes

indifféremment.

Les colonies, au tout début, étaient identifiées par rapport aux cantons dans lesquels ils étaient situés. Saint-Louis-de-Blandford, par exemple, est toujours identifiée en fonction du nom du canton de Blandford. Chesterville, qui est le village de la paroisse de Saint-Paul-de-Chester, est une variation sur le même thème. Cette paroisse a d'abord été connue sous le nom de Chester-Ouest. D'autres colonies ont fait table rase de leurs noms originaux. Ainsi, la colonie connue sous le nom Stanfold, correspond maintenant à la municipalité de Princeville. De même, la colonie de Somerset est devenue Plessisville. La municipalité de Victoriaville, sise dans le canton d'Arthabaska, a d'abord reçu l'étiquette de colonie des *Pointes de la rivière du Loup*, la rivière du Loup en question étant la rivière Bulstrode. Ensuite, avec l'arrivée du train, le nom d'Arthabaskaville qu'on a donné à la gare est devenu celui de la colonie. Finalement, suite à une chicane entre les petits coqs du coin dont l'un voulait donner son nom au village, le nom de Victoriaville a été retenu en manière de compromis. Le beau nom d'Arthabaska, qui identifiait ce village des Bois-Francis chargé d'histoire, a été perdu dans les récentes fusions municipales.

Le système de mesures du régime français, avec ses lieues et arpents, s'entremêle au fil de mes histoires au système anglais avec ses milles et ses acres. Je donne les équivalences de temps à autre. Mais surtout, j'ai inclus en encarts à certains chapitres des tableaux d'équivalences auxquels le lecteur pourra se référer. Finalement, pour des raisons d'esthétique uniquement, j'ai ignoré le système de numérotation universel pour privilégier le système américain avec points aux décimales et virgules pour séparer les multiples de mille.

Chronologie

Dans le but d'aider le lecteur à s'y retrouver plus facilement, voici un résumé des principales phases qu'a connues la colonie des Bois-Francis. J'en ai identifié cinq qui sont :

1. **1825-1828** - La décision d'occuper les Bois-Francis. 1825, Charles Héon s'installe à Saint-Louis-de-Blandford; en 1828 cette colonie compte de 30 à 40 familles.
2. **1828-1838** - La période héroïque. Les nouvelles colonies se multiplient. Saint-Samuel, Saint-Valère, Princeville (Stanfold), Plessisville (Somerset), Victoriaville (les pointes de la

Bulstrode), Arthabaska et Saint-Ferdinand d'Halifax. La rapide occupation du territoire se traduit par une famine quasi continue. L'absence de chemins et la barrière créée par la savane font obstacle à l'aide de l'extérieur.

3. **1838-1848 – La structuration du territoire.** 1838 : Premier magasin et première chaudière à potasse dans les colonies. Un premier missionnaire est attiré à la région. 1839 : Premier moulin à scie et à farine; première potasserie et perlasserie. 1840 : Premier notaire. 1842 : premier médecin. 1846 : première école. Les grands propriétaires viennent rappeler à nombre de colons qu'ils squattent sur leurs terres. Ils en paieront le prix. En 1848, la population des Bois-Francis est d'environ 8 000 personnes.
4. **1848-1858 – l'explosion.** 1848 : le chemin d'Arthabaska est construit; les premières paroisses sont érigées canoniquement. 1849 : un chemin de fer passe juste au sud des colonies; une campagne d'encouragement à la colonisation mène, entre autres, à la création de la colonie de Wotton; le boom du commerce du bois stimule l'activité économique de la région. 1851 : 12 missionnaires des colonies déposent au gouvernement le mémoire *Canadien émigrant* en faveur de la colonisation. 1854 : Mise en service du chemin de fer *Le Grand Trunk* qui traverse les colonies; Jean-Baptiste Éric Dorion, premier député véritablement soucieux du bien-être des colons se fait élire. En 1858 la population des Bois-Francis est d'environ 23 000 âmes.
5. **1858-1880 – l'expansion.** 1858 : premier bureau d'enregistrement à Arthabaska. La construction d'écoles et d'églises sont sources de chicanes. L'industrie de la tannerie s'implante. 1863 : mise en service du *Petit tronç*. 1864 : première fromagerie au Canada. 1866 : première fromagerie au Québec. L'émigration vers les Etats-Unis s'accélère. En 1880, la population des Bois-Francis atteint près de 30 000 personnes. La région Victoriaville-Arthabaska est alors le pôle principal de population et d'activité industrielle. Warwick, Princeville et Plessisville en sont des pôles secondaires.

I – LES TIRAILLEMENTS DU DÉPART

Le 27 février 1825, au retour d'une tournée de prospection de deux semaines, Charles Héon décide de quitter la vie confortable de Bécancour et entraîne femme et enfants au défrichement d'un terroir du township de Blandford. Charles Héon est le fils d'un navigateur et marchand de Bécancour. Il est menuisier et ce métier lui aurait assuré une vie honorable au village. Mais, il voit plus grand. Il veut faire fructifier les terres vierges des townships aboutant aux seigneuries et, en même temps tâter un peu du commerce du bois.

Les voisins découragent la famille Héon

Le couple n'a pas sitôt annoncé sa décision de partir qu'on traite Charles de fou, d'égoïste, de sans-cœur. À madame Héon, on fait valoir les dangers en cas de maladie, l'isolement, l'ennui. On lui dit qu'elle est ensorcelée. On ne se gêne pas pour souligner que la terre à défricher est à quelque 15 milles (25 km) à l'intérieur des bois et qu'il n'y a ni maison ni voisin à 5 lieues à la ronde.

La famille Héon partira quand même, en plein hiver, le 13 mars 1825. Elle devra vivre dans un abri de fortune un mois entier, vu qu'il n'y a pas de maison pour se loger au bout du chemin. Avouez qu'il fallait être costaud pour affronter de telles difficultés.

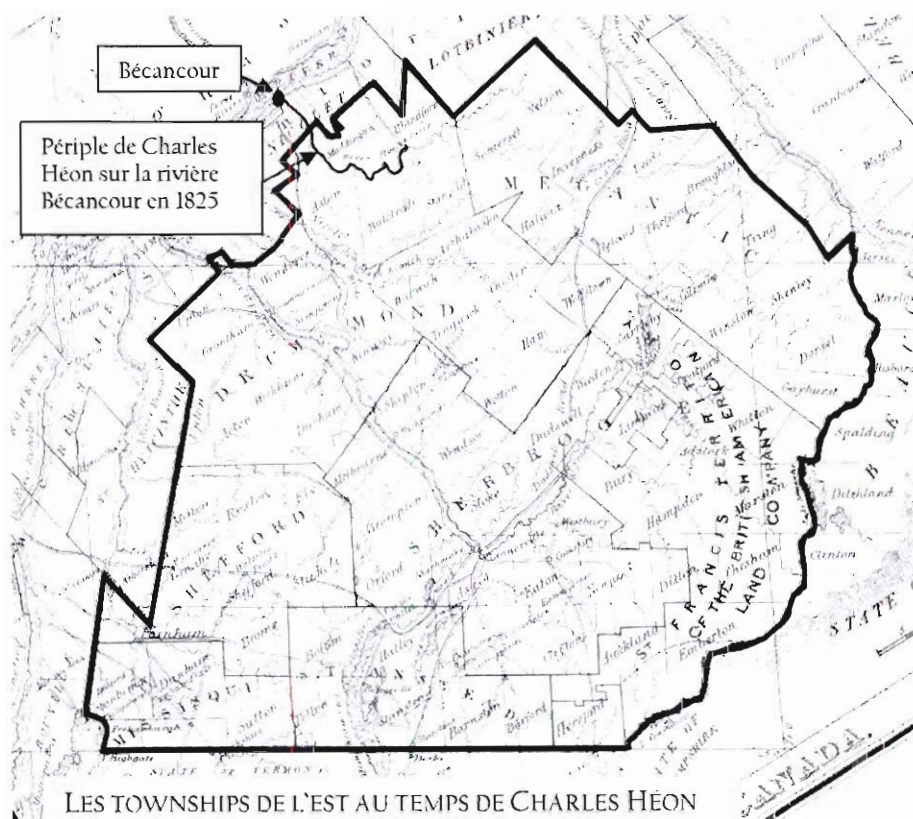
Le curé décourage la famille Héon

Le curé, au temps de Charles Héon, est un personnage influent dans la paroisse. Il est instruit et peut ouvrir la porte du paradis. Son opinion est normalement respectée. C'est pourquoi j'en parle ici.

On ne sait pas si Charles Héon avait demandé conseil à son curé. Mais on a la chance de connaître le point de vue de ce dernier. En effet, le curé de Bécancour, François Lejamtel avait montré ses couleurs quelques années auparavant alors qu'il répondait, le 10 mars 1821, à une enquête sur l'état de l'agriculture au Bas-Canada. Après avoir affirmé que les jeunes gens en âge de s'établir avaient du mal à trouver des terres dans leur seigneurie, il écrit : «...Des particuliers m'ont dit que ce qui retardoit l'établissement des dites terres étoit que les Seigneurs exigeoient trop». Il poursuit,

expliquant le manque d'intérêt des habitants pour les townships : «Jusqu'à présent, il n'est point encorc allé aucun des habitans de Bécancour s'établir dans les Townships. Il n'y en va pas pour plusieurs raisons. 1° Ces terres n'étant point pour être concédées à rentes, mais à vendre à prix d'argent, les fils d'habitans n'en ayant point ne pourroient les payer. 2° La grande quantité de lots réservés pour la Couronne et pour le Clergé n'ayant point d'occupans est un inconvénient aux nouveaux habitans qui ne pourroient avoir ni aide, ni secours, pour faire des chemins. 3° L'éloignement de leurs parents et des Églises, et la difficulté de former une Congrégation suffisante pour se procurer un Prêtre &c.» On sent que malgré le constat de pénurie de terres dans sa seigneurie, l'abbé Lejantel n'a jamais poussé les habitants très fort à coloniser les townships.

Un autre curé du nom de Charles-François Painchaud qui officie à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, semble suffisamment représentatif du point de vue du clergé pour que les historiens aient inséré sa réponse à l'enquête de 1821 dans les manuels de



LES TOWNSHIPS DE L'EST AU TEMPS DE CHARLES HÉON

collèges des années 1950.

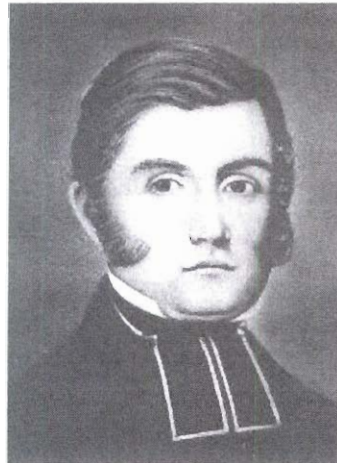
Pour comprendre l'intervention de ce curé, il faut savoir qu'à l'est de la région des « Eastern Townships », on avait dessiné, sur carte, quelques cantons en arrière des seigneuries, tel ce canton d'Ixworth, au bout des seigneuries de La Pocatière et de Rivière Ouelle. Vers 1815, les porte-parole canadiens font des représentations auprès du gouvernement et obtiennent des lots pour les fils des habitants des seigneuries bordant le fleuve. Au bout de 6 ou 7 ans, ces lots sont abandonnés par les quelques familles qui ont tenté l'expérience de la colonisation. Dans sa réponse à l'enquête sur les progrès de la colonisation, le curé Painchaud qui a été témoin de l'échec du canton d'Ixworth va dans le même sens que Lejamtel et donne les raisons suivantes pour expliquer le manque d'intérêt des Canadiens pour la colonisation des cantons, malgré l'accès facile à ces cantons à partir des vieilles paroisses :

- La première raison concerne les obstacles rencontrés pour obtenir des lots. Les postulants avaient dû recourir au patronage pour se faire concéder quelques 54 lots dans le canton d'Ixworth à cause des tracasseries administratives;

- La deuxième raison serait la crainte des colons de perdre leur lot une fois défriché. *« Les gens de nos campagnes, écrit le curé Painchaud, qui n'aiment point le mélange, sont intimement persuadés que les Townships ne sont point destinés aux Canadiens, ou que s'ils le sont, ils ne sauraient jamais y être à leur aise... »*

- La troisième raison serait la présence de lots réservés au clergé protestant, *« en voyons-nous un seul pouce pour le nôtre ? »* s'indigne le curé Painchaud. De plus, ajoutera-t-il, *« Où pourrions-nous y bâtir nos églises »*

- Finalement, se plaint M. Painchaud, *« on refuse à notre clergé son influence sur nos écoles, pour la donner à des Ministres Protestants, que serait-ce donc dans les Townships ?... »* Il fait ici référence aux écoles de l'Institut Royal qui constituent, selon la hiérarchie catholique, une grave menace à l'influence du



LE CURÉ PAINCHAUD

clergé catholique et une incursion dans une de ses chasses gardées.

L'influence de l'Ancien Régime

Le curé Lejantel, dont il a été question plus haut, fait partie d'un groupe d'une cinquantaine de prêtres réfractaires qui ont quitté la France à partir de 1791 pour échapper à la révolution. Ils se sont vus assigner, pour la plupart, des cures dans des paroisses de la région des Trois-Rivières. Ils étaient suffisamment nombreux pour qu'on donne à la région le nom de *La petite France*. L'homme fort de cette *Petite France* est l'abbé Jean Raimbault, supérieur du séminaire de Nicolet et curé de la paroisse. Et, cet abbé a été le tuteur du curé Painchaud. Voyons donc comment il explique le manque d'intérêt des habitants pour les townships: «Premièrement, l'isolement ou la privation de ses habitudes religieuses, le peu d'espérance qu'il auroit d'y voir des établissements nécessaires à sa Religion, surtout si on y maintenoit ces réserves en faveur d'un Clergé dont il ne se sert point, au lieu de les appliquer à encourager les bâtisses de son Culte, &c. La seconde, sont les mêmes réserves en faveur de la Couronne et du Clergé Protestant, considérés sous un autre point de vue. Ayant eu occasion de parcourir les Townships de la Rivière St-François, je n'ai entendu que des plaintes faites contre ces réserves, par les «Settlers», soit anciens, soit nouveaux; partout on les considéroit comme des entraves très nuisibles aux progrès de ces établissements, par des raisons très aisées à apercevoir, et qu'il seroit trop long de déduire. La troisième et la principale, je crois, est le système de concéder, ou plutôt de vendre ces terres en franc et commun soccage. Que dans un pays purement agricole, on préfère de s'affranchir de l'assujettissement des rentes, en payant les fonds, cela se peut concevoir; mais qu'on propose à un peuple à qui l'on désire inspirer le goût du Commerce, et que l'on veut faire prospérer par des relations commerciales, unies au produit territorial, qu'on lui propose, dis-je d'amortir son capital, s'il en a, ou d'en trouver un à défaut de quoi il ne peut obtenir des terres, et cela par préférence à des rentes successives qu'il est si aisé de trouver surtout si ces rentes sont de la nature du produit, ce nouveau système, dis-je est selon moi, une inconséquence palpable, ou au moins une contradiction avec les habitudes qu'on désire inspirer. Sous le gouvernement François où il n'y avoit presque point de commerce, c'étoit l'achat de terres qu'on auroit dû mettre en vigueur. Sous notre Gouvernement actuel, et avec le genre de prospérité où l'on veut élever le pays, ce seroit le système ancien de concessions qu'il faudroit étendre aux Townships. Que ne pourroit-on pas ajouter pour montrer que le système

de rentes modérées au profit du Gouvernement seroit un substitut aux taxes, etc ? Mais je crains d'avoir passé les bornes, et peut-être adopté un style peu convenable au sujet.»

Les arguments des trois curés nous indiquent qu'ils n'ont jamais encouragé l'émigration vers les townships. Les abbés semblent avoir peur que leurs ouailles n'arrivent plus à être desservis par leurs prêtres et se méfient des visées de l'Église Anglicane qui possède le 1/7^{ème} des terres des townships. Finalement, Raimbault, le chef de file, semble nostalgique des modes féodaux de l'Ancien Régime, les voyant très bien implantés dans les townships.

Sans vouloir faire la mauvaise langue et l'accuser de spéculation, il reste que l'Église Catholique est toujours, en 1825, un important propriétaire de seigneuries. Les terres à prix modique et non grevées de redevances qu'on peut obtenir dans les townships sont une nuisance pour ceux qui veulent maintenir le rendement des redevances dans les seigneuries.

Donc, si Charles Héon est allé voir son curé avant de se lancer à l'assaut du township de Blandford, il n'aura probablement pas été chaudement encouragé.

Le gouvernement n'encourage pas la famille Héon

Question de garder l'unité dans mes sous-titres, j'aurais aimé écrire : «Le gouvernement décourage...». Mais, lorsqu'en 1827 Charles Héon décide de se faire concéder la terre sur laquelle il s'est établi, force est de constater que le gouvernement ne lui met pas de bâtons dans les roues, bien au contraire. Il lui concède six quarts de lots (300 acres). Toutefois, en découpant la région en cantons et en lots, les autorités gouvernementales avaient en tête, pour ce pays, une autre clientèle que les *Canadiens*.

Pour bien comprendre le phénomène, il faut savoir que le gouvernement essayait depuis plus de 30 ans de peupler les Cantons de l'Est de colons américains et britanniques quand Charles Héon quitte Bécancour pour les townships.

Les Cantons de l'Est, c'est tout le territoire situé entre les rivières Richelieu et Chaudière d'ouest en est et entre la frontière américaine et le fleuve du sud au nord, à l'exception des terres des seigneuries qui sont concentrées le long du fleuve et de ces deux rivières. À partir de 1792, on s'est appliqué à découper quelque quatre-vingts townships ou cantons dans ce territoire. Certains de ces townships seront subdivisés ou modifiés par la suite.

Les premiers colons à occuper le territoire des townships arrivent des 13 colonies indépendantistes. Ils avaient décidé, à partir de 1777, de quitter leurs terres et d'émigrer vers le Nord par fidélité à leur monarchie. Ce sont les loyalistes. Leur nombre est estimé à environ 15.000. Ils s'établissent dans la province de Québec d'alors (aujourd'hui Québec et Ontario). Une petite colonie se forme dans la région de la baie Missisquoi, avec Philipsburg pour centre principal. Le gouverneur de l'époque, le général Haldimand, doutant de la fidélité des nouveaux arrivants, choisit de les relocaliser principalement dans des seigneuries appartenant à un sieur Gugy, d'origine suisse tout comme lui.

Les loyalistes n'aimant ni les contraintes du système seigneurial ni le milieu, «... *n'avaient cessé de se plaindre...*» écrira l'historien Ivanhoë Caron. Ils émigrent après 1778 dans ce qui deviendra en 1791 le Haut-Canada. En 1783, le premier township au Canada sera créé pour eux près du fort Frontenac, aujourd'hui Kingston. Quelques 500 loyalistes sont néanmoins demeurés dans le haut Richelieu en dépit des objections du Gouverneur.

Avant l'entrée en vigueur de l'Acte constitutionnel de 1791, un sieur William Smith, Américain qui s'était trompé de côté lors de la guerre d'indépendance, avait vendu au gouvernement anglais l'idée de créer, sur les terres des cantons de l'est, une super colonie fidèle à la Grande Bretagne. Cette colonie serait peuplée par des Américains désabusés de la nouvelle république ou victimes des accapareurs de terres qui les auraient dépossédés de leurs titres.

Le plan de Smith a un certain succès. En 1815, on compte environ 20.000 colons d'origine américaine dans la partie sud des cantons. Mais Smith, ses amis et ceux qui lui succèdent sont des spéculateurs. Ils accaparent pour eux les terres prévues pour les nouveaux arrivants. Les lots que se sont octroyés ces spéculateurs demeurent inoccupés et leurs propriétaires ne participent pas à la construction des chemins. Les administrateurs gouvernementaux de Québec, par leur incurie, abandonnent les nouveaux colons à leur sort, ne leur fournissant pas les moyens de rejoindre les centres de Montréal et de Québec pour écouler leurs produits et faire leurs achats.

Le chemin Craig, construit en 1810 selon un tracé dicté par le favoritisme, ne réglera rien. Nous parlerons, plus loin, de ce chemin que j'ai foulé dans mon enfance.

Plusieurs colons, las de se sentir isolés, iront rejoindre les loyalistes du Haut-Canada vers 1810 alors que d'autres, par un patriotisme retrouvé, retourneront aux États-Unis lors de la guerre de 1812-1814. Un bon nombre d'entre eux demeureront sur place.

Après 1814, c'est-à-dire avec la fin, ou presque, des conflits en Europe et en Amérique, on donne des *Billets de location* aux militaires démobilisés. Chaque *billet* identifie un lot que le détenteur est autorisé à occuper. Il en deviendra propriétaire une fois qu'il l'aura en partie défriché. La taille des lots variera selon le rang occupé par le militaire, les simples soldats recevant 100 acres, les officiers de rang plus élevé que major, 1,200 acres.

Dès 1815, trois cantons le long de la rivière Saint-François, soit les cantons de Grantham, Whickam et Melbourne seront ciblés pour y installer des soldats démobilisés qu'un colonel Heriot a pris en charge. Ces cantons avaient, en grande partie, déjà été octroyés à des spéculateurs que l'arrivée de colons protégés par la Couronne n'enthousiasme pas. Ils montrent peu d'empressement à collaborer. Cette colonie sera un succès malgré ces entraves.

Les immigrants arrivent en grand nombre de la Grande Bretagne (plus de 12,000 pour la seule année de 1819) mais très peu d'entre eux s'installent dans ces cantons, préférant le Haut-Canada et les USA. En 1818, des lots sont réservés pour les miliciens canadiens qui ont participé au conflit contre les américains. Ces lots sont situés dans les cantons de Leeds, Inverness, Halifax, Ireland et Chester, le long du chemin Craig et d'autres plus à l'est, tels Wolfestown, Weedon, Dudswell, Jersey et Broughton. Ces encouragements à la colonisation, comme les précédents, n'ont qu'un bien modeste succès.

M. Jean-Paul Vézina, historien régional de Ham Nord, fait état de la dilapidation de ces billets de location : «...dès que les soldats obtenaient leurs lettres patentes, ils vendaient alors leurs terres pour une bagatelle, bien souvent pour une simple bouteille de rhum... Ceci confirmerait une déclaration de William Roy faite à l'abbé Albert Gravel, vicaire à Ham Nord en 1922-23, à l'effet que son père, Marcelin, aurait acheté le lot 19 du rang # 4, directement d'un ancien soldat, dans une taverne à Lévis durant l'année 1852». Donc, si l'on se fie à ce témoignage, on fera encore le commerce des *Billets de concession*, plus de 30 ans après leur émission.

Un nouvel effort de colonisation est lancé vers 1833, alors que la *British American Land Company* (BALC) se fait concéder par la Couronne quelques 800,000 acres (320,000 hectares) à prix d'ami. La BALC s'engage à recruter des colons en Grande-Bretagne. Malgré une publicité qui ne le cède en optimisme à aucune chambre de commerce, l'opération «Colonisation» n'est pas un succès.

En 1861, soit quelques 70 ans après l'amorce des campagnes de colonisation des Cantons de l'Est, la population d'origine britannique n'y est que de 67,000 alors que celle d'origine française, commencée avec un retard de 35 ans, est du même ordre de grandeur.

Tout ça pour souligner que la terre qu'occupera Charles Héon dans le canton de Blandford, était d'abord destinée à des sujets britanniques qui ne se sont jamais présentés.

Charles Héon part et...ça marche

On ne peut pas dire que les esprits aient été bien préparés à briser la barrière invisible entre les seigneuries et les cantons, quand Charles Héon et les siens ont quitté la seigneurie de Bécancour pour s'installer dans le canton de Blandford. Pourtant, une fois que Charles eût osé, les filles et les fils d'habitants de Bécancour et des paroisses environnantes emboîtent énergiquement le pas. En 1825 et 1826, Charles Héon et son engagé Charlot Castin y sont les seuls colons. En 1827 on y retrouve 15 familles et près de 50 familles en 1830. Le même phénomène se répète dans Stanfold à partir de 1832 et dans les autres cantons par la suite.

Comment expliquer ce succès ? Deux raisons. D'abord, il n'y a pas d'autres carrières pour les jeunes que de se faire cultivateurs. Ensuite, les terres vierges dans les seigneuries sont refusées aux aspirants colons, les seigneurs espérant en tirer, plus tard, de meilleurs bénéfices. Et ils y arriveront. Nous en reparlerons plus loin. Pour expliquer le cul-de-sac dans lequel se retrouvent les jeunes de l'époque, permettez-moi de faire appel au chroniqueur F. Hyacinthe Saint-Germain. Ce monsieur d'une culture certaine, a été colon et cultivateur dans Saint-Louis-de-Blandford. Il a connu Charles Héon et lui a consacré un ouvrage. Un seul paragraphe de son merveilleux livre vous fera comprendre une partie du problème des jeunes dans les seigneuries : «À cette époque, le Bas-Canada était un pays agricole dans toute l'acceptation du mot ; il n'y avait pas, comme de nos jours, des

industries établies dans les villes et les villages ; il y avait le commerce de fourrures qui se faisait au Nord-Ouest, le commerce de bois sur l'Ottawa, point d'émigration aux États-Unis. Les jeunes gens n'avaient point d'autres carrières que les voyages au pays d'En Haut, à Bytown, la descente du bois en cage à Québec, et le service chez les cultivateurs, comme garçons de ferme !

« Tous ces emplois étaient payés à de bien petits salaires... »

La grande migration vers les États-Unis qu'on verra s'amorcer graduellement vers 1835 et tourner à l'hémorragie après 1850, n'est pas commencée lorsque Charles Héon quitte les seigneuries pour les cantons. En 1825, il ne reste que le métier de cultivateur au jeune désirant bâtir un foyer.

Pour devenir cultivateur, il faut d'abord se procurer une terre à cultiver. Mais, où trouver une telle terre ? En tous cas, pas dans les seigneuries. Il faut savoir que la formule des seigneuries ne correspond pas, en 1763, c'est-à-dire au début du régime anglais, à la politique de tenure des terres appliquée aux colonies Britanniques. Dans ces colonies on utilise la formule de tenure en *franc et commun soccage* selon laquelle, une fois que la terre aura été achetée à un spéculateur ou au gouvernement, on n'a pas d'autre redevance à payer que les frais d'hypothèque. Donc pas de redevances annuelles à verser à un seigneur. Mais, en 1763, on permet aux seigneuries existantes de continuer de fonctionner comme avant. Même que les nouveaux dirigeants mettent la main sur plusieurs seigneuries et adorent jouer au seigneur.

Voilà ! On ne peut plus, en vertu de la politique britannique, créer de nouvelles seigneuries ni, en principe, agrandir les anciennes. Les seigneurs réagissent. Pour augmenter leurs revenus ils créent une rareté des terres en déclarant non disponibles les lots non encore défrichés dans leur seigneurie. De plus, ils haussent les tarifs des redevances annuelles. Charles Beauchesne, le premier colon du township d'Arthabaska a connu la cruauté de ce système seigneurial nouvelle vague. Il travaille pendant 12 ans au traversier de la rivière Bécancour. Il amasse un pécule et se fixe à Gentilly comme cultivateur. À peine a-t-il été quelques mois sur sa terre qu'on lui fait payer les redevances dont elle était grevée par le censitaire qui l'a quitté ou qui en a été évincé. Ses épargnes y passent. Il abandonne sa terre en 1835 pour aller défricher, en «squatter», une terre qui deviendra la première exploitation agricole sur les bords de la rivière Nicolet dans la future paroisse de Saint-chrystophe d'Arthabaska.

Héon, Beuchesne et les autres pionniers auront plein de disciples. Les jeunes n'ont toujours pas de choix autres que de se faire cultivateurs. Ils n'ont pas d'argent et ne peuvent donc se faire concéder des terres dans les seigneuries. C'est ce qui explique que malgré les voisins, le curé et les autorités gouvernementales, ils suivent Charles Héon dans les townships où, pour la plupart, ils *squattent* des lots jusqu'à ce qu'ils soient rattrapés par les propriétaires spéculateurs qui en possèdent les titres.

Pour être juste envers tout le monde, je me dois de mentionner que l'Église catholique a, un peu avant 1850, changé son fusil d'épaulé. Sa tiédeur envers la colonisation des townships se transforme alors en ferveur pour la cause et des prédicateurs, martelant le slogan : *Emparons-nous du sol !*, encourageant les Canadiens à peupler les cantons avec ce résultat que pour chaque nouveau citoyen britannique dans les cantons, on recense 3 nouveaux Canadiens. La *Quebec Gazette* et d'autres organes du parti Britannique commenceront à s'en émouvoir.

Une chose est certaine. En mars 1825, Charles Héon ouvre la porte à la colonisation des Bois-Francis.

Mais alors...

Mais alors si, mesdames, votre Charles Héon de mari, un bon 27 février, vous annonçait, au retour d'une randonnée de deux semaines, qu'il vous invitait à le suivre à quelques 25 km à l'intérieur des bois pour défricher une terre et si, vous proposant de partir dans deux semaines, il ajoutait nonchalamment, « *Oh ! en passant, j'oubliais de te dire qu'où je veux m'installer, il n'y a pas de maison et pas de voisins à 5 lieues à la ronde* ». Seriez-vous angoissée? Je dirais oui et, sans le laisser paraître, votre Charles Héon de mari le serait aussi.

2 – L'ARRIVÉE DANS LA COLONIE

Charles Héon, son épouse Louise Cormier, leurs deux enfants ainsi que Georges, le jeune frère de Charles, quittent la paroisse de Bécancour le 13 mars 1825 en compagnie de Charles Thibodeau dit Charlot Castin qu'Héon a retenu comme engagé. Le petit groupe remonte la rivière Bécancour et s'enfonce dans les bois pour s'établir sur un lot du canton de Blandford tout au bout de la seigneurie de Gentilly. C'est ici, à 15 milles de la civilisation, que Charles Héon entreprend sa carrière de défricheur.

Charles Héon avait fait un voyage de prospection en raquette du 15 au 27 février précédent avec deux *sauvages* de ses amis qui connaissent le territoire comme le fond de leurs poches. Lors de ce voyage, il a choisi les lots E et F du dixième rang du canton de Blandford et gravé à la hache son nom sur un arbre en guise de prise de possession.

De retour à la maison, aidé de son épouse, il a fait ses préparatifs au milieu des protestations de son entourage. Et... c'est le départ.

On construit la maison

Charles Héon laisse sa femme et ses enfants dans une petite cabane située à trois milles (5 km) de sa nouvelle terre. Cette habitation avait abrité un homme et son cheval lors d'un chantier de coupe de bois.

Notre héros, son frère Georges et Charlot Castin s'attaquent à la construction de sa première maison. Laissons ce merveilleux narrateur F. Hyacinthe St-Germain raconter la suite : «*Le quinze mars, il commence à jeter les bases de sa future maison, mais pour ce faire, il lui fallut enlever au-delà de cinq*



LE PIONNIER CHARLES HÉON

pieds d'épaisseur de neige, avant de pouvoir atteindre le sol.

«Le bois étant à proximité, on ne mit pas longtemps avant de mettre cette maison, qui était en troncs d'arbres à peine équarris, en état de recevoir la famille, qui, tout le temps de la construction, était restée logée au lieu où on l'avait débarquée.

«Je dis, amis lecteurs, que la maison était prête à recevoir la famille, mais n'allez pas croire que cette maison sera comme celle que vous habitez la plupart d'entre vous. Les murs en étaient faits en grosses pièces de bois, comme je l'ai dit, à peine équarris ; il n'y avait que les quatre murs, aucune séparation.

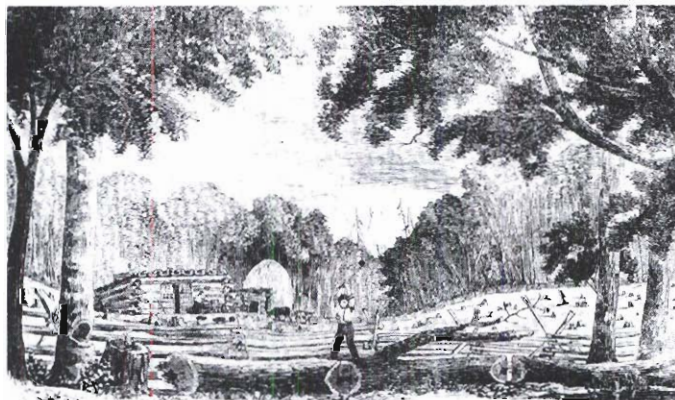
«Les planchers étaient faits, celui du bas avec des pièces de bois équarris, assez jointes entre elles, mais il n'aurait pas fait bon d'y laisser tomber une pièce de monnaie ; celui du haut, était fait avec des morceaux de bois blanc fendus, appelés calles ; la couverture de la maison était faite avec des auges qui étaient renversées l'une sur l'autre ; cette couverture était très étanche.

«Pour rendre la maison chaude, on jetait de la terre jaune sur le plancher du haut de la maison à une épaisseur de six pouces.

«Aussitôt que la maison fut prête, on s'empressa d'en prendre possession. Quel beau jour pour notre héros que celui de cette prise de possession de son château ! »

Charles-Édouard Mailhot, le grand historien des Bois-Francis, nous donne des détails additionnels sur la construction des premières habitations.

«Le premier soin d'un colon, en prenant possession de son lopin de terre, c'est de débarrasser le sol pour y construire une cabane. Pour cela il n'a besoin ni de maçon, ni de charpentier, ni de menuisier, ni de vitrier, ni de serrurier, ni de peintre, ni de tapissier ; je me trompe, il a besoin de tout cela, et le nouveau colon sait l'être, tout seul et sans aucun apprentissage. Quelques pièces de



LE COLON ET SA CABANE À L'ARRIÈRE

bois rond superposées et solidement enchevêtrées aux extrémités forment le carré. Des pièces, également de bois rond, sont disposées de manière à faire une couverture plate; les joints sont couverts d'écorce, et sur toute la surface de la toiture on étend une couche de terre pour empêcher l'eau d'y pénétrer. On emplit les joints du carré avec de l'étoupe, pour se mettre à l'abri du vent et de la neige. Un petit châssis est placé dans le côté, pour y faire entrer la lumière, et une seule porte brute y roule, souvent en jurant, sur de gros gonds de fer.

«Plus tard, les toits des maisons et des granges furent en chaume ou paille de blé ou paille de seigle. Nous voyions encore naguère dans les Bois-Francs quelques vieilles maisons et granges recouvertes de cette façon. Souvent les pentures des portes étaient en cuir et les clenches en bois.

«Voilà l'extérieur de la demeure du vrai défricheur canadien. À l'intérieur, le salon, la salle ordinaire de réception, la salle à diner, les chambres à coucher, la cuisine, tout est d'une seule pièce, de 18 pieds sur 15 (5,4 m x 4,5 m) au milieu de laquelle est placé le poêle, et dans un coin de cette pièce, assez souvent, quelques branches de sapin sur lesquelles reposent mollement les couvertures, pour les besoins de la nuit.

«Voici alors comment se confectionnaient les couchettes : En premier lieu on coupait des perches, deux de longueurs suffisantes pour les côtés et deux plus courtes pour la tête et le pied ; ensuite on les écorçait et les bouts étaient introduits dans des trous percés à cet effet dans quatre poteaux de même hauteur ; enfin, pour remplacer le sommier, on taillait des bandes d'écorce d'orme que l'on tressait solidement d'un côté à l'autre ; on faisait de même pour la confection des fonds de chaises au temps de jadis.

«...De même que les couchettes, les poêles d'autrefois n'étaient pas comme ceux d'aujourd'hui...

«C'étaient de grosses masses en fonte, aux quatre faces presque sans ornement, au dessus uni, n'ayant qu'un seul pont ou qu'un seul étage et le tout supporté par quatre grosses pattes de chien...

«Les poêles à un pont étaient surtout commodes pour y faire cuire la célèbre galette de sarrasin tant en vogue autrefois dans les Bois-Francs...

«...À défaut de poêle, en attendant, on confectionnait des cheminées avec de la terre. Un gros feu allumé dans ces cheminées donnait la chaleur et la clarté. On enfouissait dans les cendres bien chaudes la pâte, les patates pour les faire cuire. Quand il s'agissait de faire de la galette de sarrasin, on allait la faire cuire chez le voisin.»

On va chercher meubles et victuailles

Une fois la maison complétée, on rapporte de Bécancour le poêle, quelques meubles et des victuailles. St-Germain : *«Aussitôt sa famille à l'abri, Charles Héon reprend le chemin de Bécancour, avant que la neige ne fût disparue, pour rapporter le peu d'effets et provisions qui lui restaient ; il devait aussi ramener une vache, la première qui ait jamais franchi la ligne des seigneuries.*

«Deux de ses amis se joignent à lui, pour lui aider à conduire ce qu'il lui restait de meubles ; un autre de ses parents apportait, de son côté, du foin ainsi que du grain de semence.

«Cette fois, la séparation se fit sans reproches ; on commençait à croire que Charles Héon viendrait peut-être à bout de faire quelque chose. On se dit adieu, au revoir à l'an prochain. Il n'y avait pas à penser à aller 'En bas', à Bécancour, pendant la saison d'été.» Charles Beauchesne qui viendra s'établir à Arthabaska en 1835 imitera Charles Héon en tout.

L'ethnologue Germain Lemieux décrit le bagage et le mobilier du colon : *«Comme mobilier essentiel : un poêle à tuyau, une bouilloire, une table, des sièges (bûches), une huche à pain, quelques ustensiles...lampe (fanal) à l'huile, lit de sapin ou paillasse. On tentera de s'éclairer à la chandelle, mais où se la procurer? Il faudra attendre que l'on abatte les premières bêtes à cornes pour obtenir le suif dont on fabriquera les chandelles.*

«Pour les animaux, ajoute M. Lemieux, si l'on a un cheval, un bœuf, le paysan bâtera un abri de troncs d'arbres ; la partie qui sert de grange (foin, avoine, voiture) est plus aérée (on ne calfeutre pas les fentes qui ont été laissées entre les billots).»

Mailhot nous a laissé cette description de ce qu'Édouard Leclerc, cet autre pionnier, premier colon de Stanfold (Princeville), apporte dans son traîneau sur la glace de la rivière Nicolet au mois de mars 1832 : *«Dans les voitures on avait placé des provisions de bouche, des habits et des couvertes, un poêle "français", quelques ustensiles de cuisine, des haches ; on apportait aussi des pioches et des bêches pour remuer et cultiver la terre, en attendant qu'on puisse se servir de la charrue et de la herse».*

Dans son récit qu'on retrouve au chapitre 14, le pionnier Norbert Bourque mentionne les armes et les munitions parmi les articles de quasi première nécessité du défricheur.

Les premières productions

On a déjà fait un grand pas en construisant une cabane qui permet d'abriter la famille. Mais, le travail ne fait que commencer

et pendant tout ce temps, il faut s'alimenter. À long terme on pourra compter sur le blé, le maïs, la patate et le sarrasin, en plus des légumes du jardin, pour nourrir la famille. Les plus riches qui possèdent une vache, des bœufs ou un cheval, leur engrangeront de l'herbe du bord de la rivière. L'historienne Catherine Day a laissé une jolie description de ces travaux de survie : «*Ils avaient coupé le foin sauvage d'un marais de castors situé à trois milles de la maison afin de faire des provisions pour les animaux. Ces herbes avaient été séchées et empilées sur le sol pour être enlevés avant les premières neiges et transportées dans la grange.*»

Dans les années suivant les premières récoltes de blé, on engrangera du vrai foin de culture pour ces animaux. Enfin, la vente du surplus de blé permettra l'achat des outils et autres articles qu'on ne peut fabriquer soi-même.

À court terme, cependant, on ne peut compter que sur deux produits d'échange. Ce sont le sucre d'érable et la cendre de bois franc qui sera traitée et changée en potasse et perlasse par le marchand. Mais dans les premiers temps, il n'est pas facile de transporter la cendre, produit encombrant et corrosif. De plus, les marchands des vieilles paroisses ne sont peut-être pas tous assez familiers avec le commerce de la potasse pour accepter de la cendre en échange de nourriture sèche et de pièces de quincaillerie.

Le sucre du pays

Jean Rivard, le héros du roman d'Antoine Gérin-Lajoie, *Jean Rivard défricheur*, publié en 1862, arrive sur son lot en octobre. Il a donc toutes ses soirées d'hiver pour préparer, avec son engagé, les «goudrelles, auges, casseaux» et autres récipients nécessaires à la cueillette de l'eau d'érable. On imagine qu'il aura apporté des vieilles paroisses les grandes marmites nécessaires à l'évaporation.

Le printemps venu, il entaillera les érables avec une hache, insérera les *goudrelles* et récoltera l'eau qu'il réduira en sirop par



ÉVAPORATION DE L'EAU
D'ÉRABLE

évaporation dans le grand chaudron de fonte. Une évaporation additionnelle transformera ce sirop en tire qu'il versera dans des moules en bois. En refroidissant, la tire se cristallisera et deviendra le sucre du pays.

Un article paru dans *L'union des Cantons de l'Est* en 1870 et qu'a déniché pour nous l'historien régional de Ham-Nord, M. Jean-Paul Vézina, renseigne les habitants sur la fabrication du sucre. Je vous en fais un bref résumé.

L'article en question mentionne d'abord qu'on utilisait jadis des auges en bois pour recueillir l'eau d'érable mais que ces auges ont graduellement été abandonnées en faveur de «chaudières en fer-blanc» parce que le bois donne mauvais goût à l'eau d'érable et les auges facilitent l'évaporation au moindre vent. De plus, les écorces qui tombent de l'arbre s'y accumulent. Idem pour les *chalumeaux* que l'auteur appelle «gouttières». Ils étaient naguère faits de bois. Maintenant, on opte pour le *fer-blanc*.

Pour le charroi de l'eau, l'auteur émet l'évidence qu'un traîneau tiré par un cheval ou un bœuf rend le travail moins pénible que la seule force des bras comme par le passé. L'évaporation se fait comme suit : «Généralement, on emploie des chaudrons soit en fonte ou en cuivre. Le fer noircit le sucre et doit être faïencé pour donner un bon résultat; les chaudières en cuivre doivent être étamées...»

Après avoir mentionné que trois «chaudrons» sont normalement utilisés pour la fabrication, il continue : «Le premier recevrait le plus gros feu et le reste de la chaleur serait utilisé au profit des deux autres...

«La conduite de ces trois chaudrons demande une attention toute particulière. L'eau d'érable est d'abord versée du réservoir dans le premier chaudron... il est plus grand et doit être continuellement rempli. Il reçoit un peu de chaux (j'avoue que dans mes années de bouilleur d'eau d'érable, je n'ai jamais entendu parler de chaux dans l'eau à bouillir) puis on enlève les écumes à mesure qu'elles se présentent à la surface. Après que la sève ait été quelque peu concentrée, elle est versée dans le second chaudron, dont les écumes sont jetées dans le premier. Arrivée à une consistance sirupeuse, l'eau d'érable est enfin traversée (sic) dans le dernier chaudron après avoir passé à travers des sacs de flanelle placés au-dessus. Ensuite le sirop est amené à une concentration convenable pour la cristallisation».

Le colon en retirera des pains de sucre que les marchands seront prêts à échanger contre d'autres marchandises. Dans une saison

normale, deux hommes peuvent facilement fabriquer quelques 200 livres (90 kg) de sucre.

Francis Evans, dans son '*Emigrant Guide*', décrit, lui aussi, en détail le processus de la fabrication du sucre d'érable. Son manuel nous permettrait presque de fabriquer nous même les goudrelles et les auges pour recueillir la sève de l'érable. Evans mentionne aussi combien il en coûterait pour acheter ces articles d'un colon établi. Pas si cher, en fait. Il mentionne aussi des trucs tel tremper du gras de porc dans le sirop pour l'empêcher de déborder en bouillant. On utilisait encore parfois ce truc lors de la cuisson de la tire d'érable quand j'étais jeune.

Evans mentionne aussi que les *Canadiens* font trop bouillir le sirop avant de le mettre dans les moules. Alors, on doit gratter le sucre avec un couteau. Il recommande de moins bouillir le sirop avant de le mettre dans des barils pourvus de trous obturés par des chevilles dans le fond. Au bout de quelques jours, le sucre se sera cristallisé en surface et la *molasse* est tirée en enlevant les chevilles, laissant dans le baril un sucre propre et agréable, meilleur même que le meilleur des *muscovado*. Chez-nous, il fallait gratter le sucre pour se faire des *beurrées* avant d'aller chercher les vaches en été, mais je puis vous assurer que ça aussi, c'était meilleur que le meilleur *muscovado*.

Bien sûr, pour en arriver à fabriquer le sucre, il faut une bonne préparation et, surtout, des marmites et autres récipients. En d'autres mots, on doit avoir investi quelqu'argent pour les équipements et avoir fait les préparatifs nécessaires. Donc, le colon qui, comme Charles Héon, arrive sur son lot en fin d'hiver et doit d'abord construire sa cabane, n'aura pu faire ces préparatifs et ne pourra pas profiter de la première saison des sucres.

La cendre de bois franc

Le second produit d'échange du défricheur est la cendre de bois franc obtenue lors du brûlage des abatis. Cette cendre sera transformée en sel de potasse. Francis Evans, dans son *Emigrant Guide* écrit que les arbres donnant la meilleure cendre à potasse seraient, entre autres, les bouleaux de grande taille, le frêne, l'orme et l'érable. On doit recueillir les cendres de brûlis et les protéger de la pluie. Il recommande la construction d'une grande boîte au-dessus du sol, couverte contre la pluie car l'eau fera perdre à la cendre ses alcalis. Il recommande de construire cette

boîte suffisamment loin de la maison, au cas où les cendres chaudes y mettraient le feu. La cendre aura un rendement allant de 6 pence à 1 shilling le boisseau (environ 36 litres). Un acre de terre défrichée peut produire de 50 à 70 boisseaux de cendre.

Evans mentionne que les plus anciens colons établis fabriquent eux-mêmes leur potasse. Mais, comme la première chaudière à potasse n'entrera dans la colonie des Bois-Francis qu'en 1838, Charles Héon n'en est pas là. Son biographe ne mentionne pas, non plus, qu'il ait apporté de la cendre à Bécancour avec ses récoltes quand il se présente au village l'hiver suivant son départ.

Il n'en demeure pas moins que le marché de la potasse a été une bénédiction pour les colons. Dès les débuts du régime anglais, les usines de textile de la métropole constituaient un excellent débouché pour ce produit. L'historien Jean Provencher écrit que la Grande Bretagne produit alors près de la moitié de tous les tissus de coton vendus dans le monde et a, pour ce faire, un besoin quasi insatiable de la potasse nord américaine qui remplace graduellement celle des pays Baltes utilisée antérieurement.

Le colon défriche pour dégager le terrain. Il entasse les arbres, élève un bûcher et, pour satisfaire aux besoins en alcalis des usines britanniques, il recueille la cendre qu'il échangera à des marchands pour des biens de première nécessité tels le sel, les épices et autres denrées sèches.

Ainsi, à l'automne de la première année, s'il n'a pas perdu son temps, il aura défriché environ 5 arpents de sa parcelle de terre. Il devra s'atteler de nouveau à la tâche pour en faire autant au cours des années qui suivent.

Le bois de construction

Evans mentionne dans son *Guide* que les colons qui trouvent du bois de pin, d'épinette ou de cèdre près d'un cours d'eau peuvent le vendre livré au bord de la rivière. Il ne recommande toutefois pas au colon de livrer lui-même le bois aux quais de Québec. Il fait cette remarque en 1832 et il a tellement raison, comme nous aurons l'occasion de le constater plus loin au cours de notre récit.

On enseme et on attend la récolte

À mesure que le défrichage progresse, on en profite pour ensemer entre les souches le blé, le sarrasin, les patates, le blé d'inde et, si la saison n'est pas trop avancée, les légumes du jardin. Puis, on attend patiemment la récolte. L'attente sera très très longue pour la majorité des nouveaux venus.

3 - SURVIVRE

Charles Héon, assisté de son frère et de son engagé, a défriché plus de cinq arpents (1,7 hectares) au cours du premier été, nous apprend l'historien St-Germain.

Après avoir construit sa cabane, Charles était retourné à Bécancour pour rapporter ses meubles, des provisions et une vache. Mais on ne sait pas comment cette petite communauté a survécu jusqu'aux premières récoltes.

Toutefois, à partir de 1832, d'autres pionniers s'enfonceront plus profondément dans la forêt pour défricher ce qui deviendra les Bois-Francs et les missionnaires qui les visitaient ont écrit la chronique des labeurs et des misères vécus par ces chers colons au cours des premiers étés de défrichage. Leurs récits m'ont permis de vous présenter le portrait qui suit des débuts de cette colonie.

Granolas par nécessité

L'historien émérite Charles-Édouard Mailhot, dans son *Histoire des Bois-Francs*, nous informe que : *«La plus forte partie des colons qui montaient dans les Bois-Francs étaient pauvres et sans aucune avance. C'étaient, pour la plupart, des journaliers ou des habitants ruinés, qui n'apportaient avec eux que les ustensiles de première nécessité et de maigres provisions pour quelques mois. Plusieurs n'apportaient pour tout ménage que leur hache et un sac de farine sur le dos. Ils comptaient sur leur travail pour maintenir leur existence et celle de leur famille; mais ces familles souvent nombreuses et consommant sans cesse, avaient bientôt épuisé les petites provisions. Le manque de magasins dans les premières années ou le prix trop élevé des denrées ne permettaient pas de les renouveler. Aussi la disette était-elle dans leur cabane avant que la récolte ne fût dans la grange.»*

Contrairement à Charles Héon, les hommes arrivent souvent seuls et n'iront rejoindre leur famille restée dans les seigneureries qu'à l'automne, une fois la cabane construite et un premier défrichage complété. Les deux premières saisons seront particulièrement difficiles alors que la terre n'aura pas eu le temps de produire les céréales nécessaires à la subsistance de la famille. On devra alors avoir recours à divers expédients pour survivre.

Mailhot, dans sa description de la colonisation de Saint-Norbert d'Arthabaska, apportera ces témoignages révélateurs : *«Vers 1841 arrivait à Saint-Norbert M. Alexis Turcotte, natif de Saint-Grégoire de Nicolet. Il apportait avec lui, pour toute fortune, deux quintaux de farine, quatre piastres et une vache, qui disparut au bout de quelques jours. Alexis Turcotte fut trois jours, pour ainsi dire, sans manger...»*

«Pierre Turcotte vint à Saint-Norbert avec environ \$200.00 en effets. Il eut beaucoup à souffrir. Il passa un mois entier aux patates...»

«Antoine Lebel, Charles Grosleau, Rémi Trottier se sont nourris pendant quelque temps de sève de merisier, d'ail sauvage, de cerfeuil sauvage et de feuilles de bois blanc. Antoine Lebel descendit une fois au moulin de Gentilly (distance d'environ douze lieues), (1 lieue = 3 milles) tellement exténué par la faim, qu'il fut près de trois jours sans pouvoir prendre aucune nourriture substantielle. On croyait qu'il allait mourir...»

«Charles Grosleau était tellement pauvre, qu'il n'avait pas de sel pour assaisonner sa nourriture, qui se composait d'herbes sauvages...»

«Il est à remarquer que la soupe dont se nourrissaient ces pauvres pionniers, pendant les deux premières années de leur séjour au milieu de la forêt, et au plus fort de leurs travaux de défrichement, se composait d'un résidu d'ail sauvage et de feuilles, ce qui donnait après le repas une odeur tellement forte, qu'elle se répandait jusqu'à une distance assez notable.»

St-Germain en rajoute : *«...les vivres, les provisions n'étaient pas en abondance; on souffrait de la faim, que l'on apaisait en faisant bouillir ou cuire des herbes grasses ; on mangeait, quand il y en avait, de la racine de fougère ou toute autre racine ayant une qualité plus ou moins nutritive!!!»*

Enfin, l'historien Charles Trudelle a côtoyé les premiers colons et nous a laissé des textes émouvants de leurs souffrances.

«Mais que faisaient les mères infortunées d'une famille en proie à la plus cruelle disette, pour conserver leurs jours pendant que leurs courageux époux allaient ainsi, au péril de leur vie, chercher un moyen de sauver leur existence?»

«Croyez-le, quelque invraisemblable que cela doive paraître, un certain nombre de ces familles ne vivaient que d'herbes, de feuilles ou de racines bouillies. Elles se nourrissaient surtout d'une sorte d'ail sauvage que l'on trouvait en assez grande abondance : nourriture insupportable, surtout à cause de l'odeur qu'elle répandait. Dans la saison des fruits, les bluets, les framboises... étaient aussitôt dévorés. Il n'était pas rare d'entendre dire à quelqu'un, qu'il avait passé une, deux et même trois, journées sans manger.»

Un des marchands actuels de Somerset, commis dans le temps chez un autre marchand de la même paroisse, m'a raconté lui-même qu'il fut envoyé un jour par son bourgeois pour faire la recette chez ces nouveaux colons et qu'il entra dans une petite maison où la femme était seule avec ses petits enfants. Pour toute réponse à la demande d'argent qu'il lui fit, celle-ci se prit à pleurer et, ouvrant un chaudron où cuisait à gros bouillons verts un mélange d'herbes et de racines : "Venez voir, dit-elle, ce que nous mangeons depuis plus d' un mois et jugez vous-même si nous pouvons vous payer". Ce brave commis, comme on peut bien le penser, ne crut pas devoir insister davantage.»

Le magasin général est vide

Tout au long de ces premiers étés, les habitants défrichent. Ce n'est qu'à partir de 1838, que s'ouvre à eux le commerce du *sall* (potasse). C'est une bénédiction. Ils se mettent alors en frais de transformer en *sall* les cendres du bois franc qu'ils brûlent. Ils échantent ce *sall* contre des victuailles.

L'augmentation de la population due à l'arrivée continuelle de nouveaux colons dans les townships amplifie les besoins en nourriture et autres produits de première nécessité.

Dans les colonies plus éloignées du fleuve, telles Somerset, Stanfold et Arthabaska, le marchand nouvellement installé pour desservir la collectivité ne peut s'approvisionner, lui-même, qu'en hiver en raison de la *savane*, ce marécage qui crée une barrière quasi infranchissable entre les nouvelles colonies et les seigneuries. La piste tracée par les premiers colons peut être franchie, après le gel du sol, en voiture tirée par des chevaux ou par des boeufs. On réussit, pendant la saison hivernale, à créer un pont de glace flottant sur la boue du marécage. Mailhot raconte : «Les marchands qui venaient de s'établir à Somerset et à Stanfold remplissaient bien pendant le cours de l'hiver leurs magasins de lard, de farine et de provisions de toute espèce ; mais l'immigration était toujours plus considérable qu'on n'avait prévu ; elle doublait les calculs les plus raisonnables..»

Parlant des nouveaux arrivants, Mailhot ajoute : «les arbres tombaient comme par enchantement, sous les coups redoublés de leurs haches; bientôt le feu les avait réduits en cendres; puis ils convertissaient en "sall" (salin) cette cendre, qu'ils portaient, ainsi transformée, aux marchands de l'endroit fabriquant la potasse et la perlasse. C'était, avec le sucre, produit de l'érable, leur seule ressource. Ils recevaient en échange des provisions de bouche et des vêtements. Mais les demandes étaient si multipliées, que ce

moyen de vivre s'épuisait bientôt; la manufacture du marchand était pleine de potasse et de perlasse et son magasin était vide de provisions. Le manque absolu de chemins, pendant l'été, ne lui permettait pas d'expédier ces alcalis aux marchés et, par la même raison, de renouveler ses provisions. Une grande partie de cette population se trouvait alors aux prises avec la faim qui ne marchande jamais.»

Les colons se font porteurs

Alors, c'est le gros travail de transport des victuailles qui commence comme l'écrit St-Germain : «Il est vrai qu'il y avait des marchands pour fournir les articles de première nécessité. Ces marchands achetaient leurs marchandises, leurs effets à Québec, à Montréal, et les faisaient transporter durant la saison d'hiver jusqu'à Stanfold, jusqu'à Somerset, mais, si par une cause ou par une autre, les effets, les marchandises restaient en chemin, à la rivière Bécancour, par exemple, une distance de trois lieues, il ne pouvait être question de leur faire traverser la savane de Stanfold par voiture à roues ; il n'y avait pas de chemin d'ouvert. Alors que faisait-on ? Le marchand de Stanfold, de Somerset ou ailleurs, donnait un bon à celui qui avait besoin de fleur (de l'anglais flour = farine) de lard, ou tout autre objet, pour aller chercher ce dont il avait besoin, chez Antoine Marchand, à la traverse de la rivière Bécancour, et là, se chargeaient d'un poids variant de cent à cent cinquante livres (45 à 70 kilos) sur le dos, reprenaient la savane, ayant très souvent de l'eau, de la boue à mi-jambe ; souvent on a trouvé de ces pauvres porteurs enfoncés dans la boue et incapables de sortir des fondrières où ils auraient péri s'ils n'avaient eu du secours.

«...on voyait souvent, très souvent, ces pauvres voyageurs avoir les jambes gonflées et trembler de tous leurs pauvres membres endoloris, pendant plusieurs jours.»

Question de ne pas être en reste, Mailhot en rajoute : «La potasse et la perlasse n'étaient quelquefois d'aucune valeur dans cette colonie, parce que le marchand, ne pouvant les expédier, refusait d'acheter la cendre et le "sall"... Que faire donc ? Se résigner à scuffrir et même à périr, ou se décider à aller porter eux-mêmes sur le dos, leur sall à Gentilly, à dix lieues de distance : point de milieu... On vit donc partir en différents temps, des Bois-Francis, des colons portant sur leurs épaules du sall enveloppé dans des écorces et des feuilles d'arbres. Mais toutes ces précautions n'empêchaient point cet alcali de leur faire sentir son effet corrosif. Après avoir brûlé une partie du sac qui le contenait et de leurs vêtements, il pénétrait dans la chair, et quand ils

arrivaient à Gentilly, leur dos était tellement brûlé, que quelques-uns n'en purent être parfaitement guéris.»

Les blessures sont parfois si graves qu'on en meurt. L'histoire de Georges Alboeuf-dit-Boutet, racontée par l'abbé Mailhot en témoigne.

«Comme la plupart des premiers colons, Georges Alboeuf-dit-Boutet fut obligé, pour nourrir sa famille de s'occuper de l'industrie du "sall". Un jour, en 1845, il transporta à Danville, sur son dos, dans un sac d'écorce de bouleau, une certaine quantité de cette perlassc. La transpiration causée par la chaleur et la fatigue du voyage détrempe cette composition corrosive et lui brûla une partie du dos. Il endura de grandes souffrances jusqu'à l'été de 1846, alors que la plaie s'agrandit tellement, qu'elle monta jusqu'à la tête et fit sortir un oeil de son orbite. Enfin, il devint gravement malade... (j'ai du mal à m'imaginer qu'ayant perdu un oeil, il n'était pas déjà très malade).

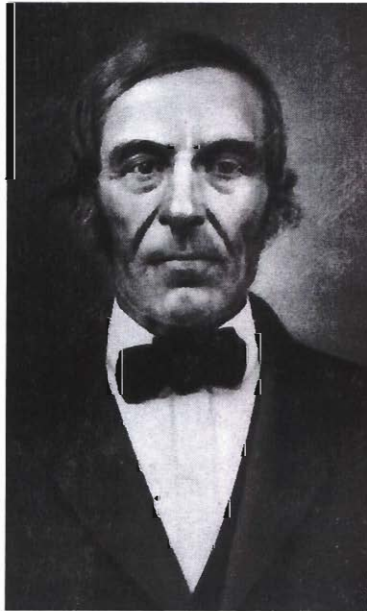
«...Georges Alboeuf-dit-Boutet mourut le 24 août 1846».

Un peu plus tard, vers 1850, les habitants de la nouvelle colonie de Chester doivent aussi transporter leur sall à Danville en empruntant le chemin Craig, tel ce Pierre Roberge qui se

fabrique un sac en écorce d'épinette blanche pour transporter son sall et se fait, lui aussi, brûler le dos en chemin vers la perlasserie. Plus tard, ayant fait l'acquisition d'un cheval, il se fabriquera un traîneau en forme d'auge, évitant ainsi les fatigues et les blessures.

Si l'on se fie à Antoine Gérin-Lajoie, il serait même arrivé que des habitants, partis pour prendre livraison de leurs marchandises aient trouvé, à leur retour, leur épouse et leurs enfants morts de faim.

Tout ça pour vous dire qu'on est alors bien loin des châteaux de bien-être social.



CHARLES BEAUCHESNE
PIONNIER D'ARTIBASKA

Mais dans la misère, on s'entraide

Les premiers arrivés dans une colonie sont toujours les plus mal en point. Ils doivent survivre sans le support d'une communauté qui n'existe pas encore. Mais, au fur et à mesure que les années passent, malgré l'isolement et l'absence de routes praticables, les ressources à l'intérieur de la communauté augmentent. De plus, ceux qui ont de la nourriture savent partager. L'abbé Mailhot raconte : *«Plus tard, lorsque des colons plus aisés, vinrent s'établir parmi eux, ils purent se procurer quelques livres de lard salé. Souvent le même morceau servait à faire la soupe de plusieurs familles voisines, car elles se passaient ce morceau de lard plusieurs jours de suite, jusqu'à ce qu'il fût réduit presque à rien, à la couenne.»*

L'abbé Mailhot cite en exemple le colon Pierre Landry, considéré comme le fondateur de Saint-Norbert. Pour soulager les nouveaux arrivants, il organise sa propre oeuvre de la soupe : *«M. Landry donna, pendant un temps d'indigence, quarante-cinq repas à des femmes et à des enfants dont la plus grande partie pleuraient de faim ! les autres avaient un peu plus de force, mais n'en souffraient pas moins.»*

Puis, il y a ceux qu'on oublie tout le temps dans ces histoires, les indiens Abénakis qui, au moment de la colonisation, utilisent ce territoire comme terrain de chasse. L'abbé Mailhot mentionne, en parlant de la colonisation de la paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska : *«La neige disparue, nos colons (il est question ici de Charles Beuchesne et de ses voisins) se mirent hardiment à l'oeuvre et défrichèrent une assez grande étendue de terre, qu'ils ensemencèrent aussitôt les chaleurs du printemps arrivées. Mais les provisions diminuaient à vue d'oeil. Les sauvages qui venaient faire la chasse dans les environs leur laissaient bien la chair des animaux qu'ils abattaient, mais faute de sel, on ne pouvait en conserver longtemps. Alors il fallait se contenter du consommé alors en usage. Il consistait en choux gras, feuilles de patates, feuilles de bois blanc, persil sauvage, pourpier sauvage et ail sauvage. Le tout, après avoir bouilli une couple d'heures dans de l'eau claire, était servi aux convives. Heureux quand on pouvait y ajouter un peu de lait.»*

Et pour finir en poésie

Pour finir, permettez-moi de partager avec vous cette petite anecdote racontée par Émilie Beuchesne, la fille de Charles Beuchesne, fondateur de la paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska. L'histoire se passe vers 1836 ou 1837. Il y avait alors, le long du chemin Craig, à l'endroit où se trouve le village de Chesterville, un résidant de langue anglaise, M. James

Goodhue, cultivateur et hôtelier desservant les voyageurs qui empruntaient cette route. Arrivé depuis peu à Arthabaska, Charles Beauchesne rend visite à ce Goodhue pour lui acheter des patates. Il est accompagné de son frère Pierre, lui aussi récemment arrivé dans les Bois-Francs. «Après avoir confectionné une petite embarcation, ils remontèrent la rivière Nicolet jusqu'au chemin Craig, dans Chester Ouest. Ils achetèrent une certaine quantité de patates qu'ils placèrent dans leur espèce de canot. Comme il se faisait tard, ils jugèrent bon d'attendre au lendemain pour revenir de Saint-Paul. Dans la nuit il plut tellement, que l'embarcation fut submergée et les patates furent emportées par le courant de l'eau.

«Le lendemain matin, les enfants de Charles et Pierre Beauchesne, s'amusant sur le bord de la rivière, furent tout étonnés d'y voir grand nombre de patates entraînées par le courant. Ils en ramassèrent autant que possible et les emportèrent à la maison où se trouvaient les deux femmes Beauchesne. En apprenant ce qui se passait à la rivière et voyant les patates, elles crurent de suite qu'un malheur était arrivé à leurs maris. Elles se mirent à fondre en larmes et dirent à leurs enfants : "Vos pères sont noyés, vous voilà orphelins". Quelle désolation !

«Deux femmes seules, ayant chacune sept à huit enfants en bas âge. Que vont-elles devenir ? Pourront-elles au moins retrouver les cadavres ? Elles sont accablées par la douleur et les inquiétudes. Elles supplient le ciel de venir à leur secours.

«Enfin après plusieurs heures d'angoisse, les enfants qui sont sur le rivage, pleurant, sanglotant, jettent des cris de joie.

«Ils aperçoivent, déjà tout près d'eux, leurs pères qu'ils pensaient noyés.

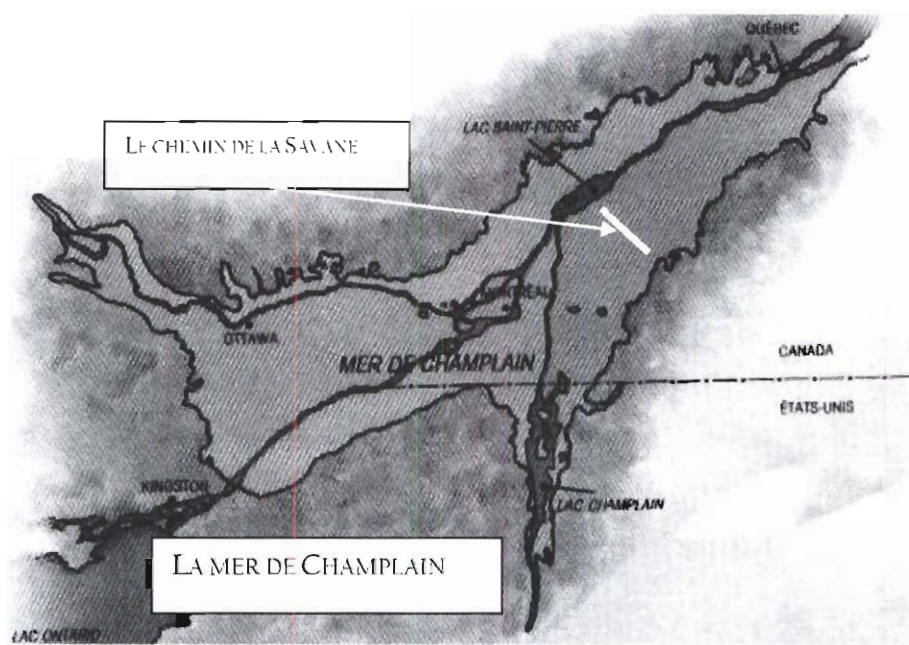
«Quelle consolation pour les deux mères éplorées de revoir leurs époux sains et saufs !»



ÉMILIE BEAUCHESNE
À L'ÂGE DE 91 ANS

La lumière au bout du tunnel

Survivre est une tâche de tous les instants. Toutefois, l'esprit d'entraide et la générosité des mieux nantis feront la différence. La colonie des Bois-Francis s'organisera et grandira rapidement.



4 – LE CHEMIN DE LA SAVANE ROUTE SUR LE FOND DE LA MER

Charles Héon et ses voisins de Blandford auront souffert au cours des premières années de survie. D'autres colons arriveront dans le canton de Stanfold en empruntant les rivières Nicolet et Bulstrode, transformées par le couvert de glace en chemins d'hiver. Une fois sur place, leurs plus proches voisins seront les colons de la petite communauté de Charles Héon. Les magasins les plus proches pour se ravitailler seront à Gentilly. Les colons de Stanfold, sont les plus éloignés des magasins et doivent traverser un très grand marécage qu'on a baptisé «*la savane*». On y a créé un chemin carrossable uniquement en hiver. C'est ce chemin dont parlaient les historiens au chapitre précédent. Il est maintenant utile d'expliquer ce qu'était le *chemin de la savane*.

Cette route allait de Gentilly à Saint-Norbert d'Arthabaska. Lors de la construction du premier tronçon, on l'appelait *La ligne à Michel Houle*. Certains lui ont donné le nom de *chemin de Stanfold*. Mais, de tous ses noms, celui que lui sied le mieux est : *Le chemin de la savane*.

Les routes sont la clé de la colonisation. On les emprunte pour transporter le cheptel, le ménage et les instruments aratoires, mais surtout, pour aller faire moudre les grains, vendre les produits de la ferme et se ravitailler. Le *chemin de la savane* est, au cours de ces premières années de misère, la première et presque unique voie d'accès aux colonies de Stanfold et de Somerset. Nos courageux ancêtres, les pionniers des Bois-Francs, l'emprunteront dans sa condition de piste non entretenue pendant plus de 15 ans. Elle a causé de si grands tourments à ses utilisateurs et possède une histoire si particulière qu'elle mérite d'être connue. Elle avait été construite en terrain inhospitalier. C'était une route sur le fond de la mer.

Charles Héon, Édouard Leclerc et les autres

Débrouillard, Héon se fera concéder un certain nombre de lots du township de Blandford en 1826. En 1827, il construira un moulin à scie et aura le plaisir d'accueillir 10 nouvelles familles de colons. Mais, il n'y a toujours pas de route entre sa petite colonie et Gentilly. Pourtant, les besoins en sont criants. Charles Héon

s'attaque à ce problème. Il est alors appuyé par des notables *Canadiens*, promoteurs ou spéculateurs, selon votre préférence. Ceux-ci avaient fait l'acquisition de terres dans le canton de Blandford et obtiennent, en 1829, un subside de £470, pour la construction d'un chemin allant du bout de la seigneurie de Gentilly à la colonie de Blandford. On doit ponter plus de la moitié des 15 milles que compte cette route. On met des fagots en travers de la voie qu'on recouvre de sable. Ainsi, en 1829, une piste permet aux colons de rejoindre les centres d'approvisionnement via Gentilly.

La colonie de Charles Héon est un succès. En 1830, on compte déjà près de 50 familles dans la petite communauté.

Au cour de l'hiver 1832, Édouard Leclerc remonte la rivière Nicolet puis sa tributaire, la rivière du Loup, maintenant appelée la rivière Bulstrode, pour se fixer dans le canton de Stanfold à l'endroit où se trouve maintenant le village de Princeville. Avant lui, plusieurs habitants des vieilles paroisses avaient commencé à s'établir le long de la rivière Nicolet et quelques-uns d'entre eux rejoignent le petit hameau de Leclerc qui s'agrandit rapidement.

Peu de temps après l'arrivée du premier colon dans Stanfold, on décide d'ouvrir un chemin en ligne droite menant à la colonie de Blandford. La distance entre les deux endroits est de 8 milles.

Mais la nouvelle piste doit traverser un immense marécage, *une savane* dit-on alors. Là, on ne semble pas avoir profité de l'aide gouvernementale. Ce sont les colons qui, écrit l'abbé Charles Trudelle, «avaient jeté des branches qui leur donnaient le moyen de se soutenir au-dessus des bourbiers sans fonds qu'ils rencontraient à chaque instant». Cet abbé Trudelle, considéré comme le premier historien des Bois-Francis, sait de quoi il parle. Lorsqu'il écrit ce texte en 1852, il est curé de Somerset (Plessisville), donc tout près du fameux chemin.

Le chemin de la savane

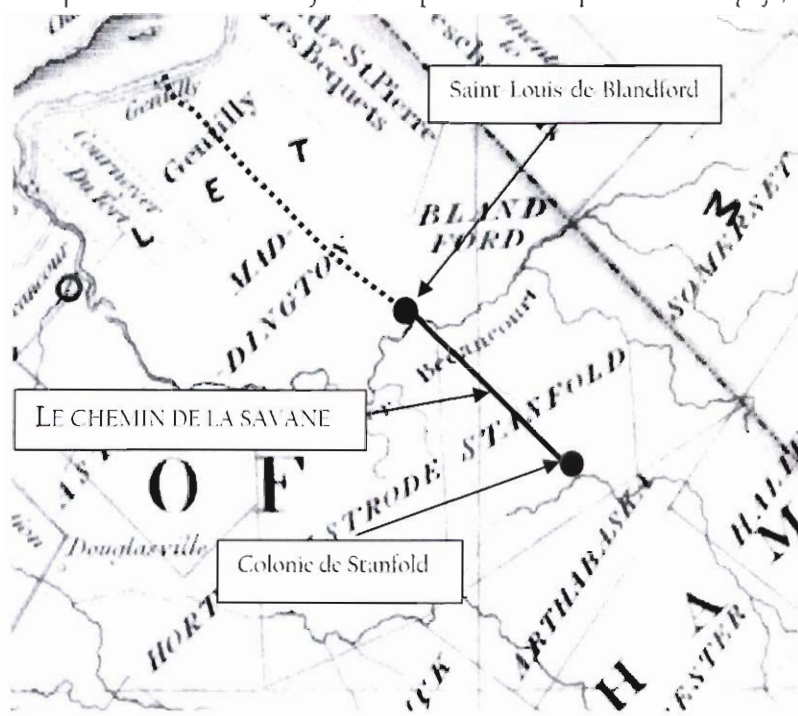
Le nouveau chemin entre les deux colonies n'est pas très pratique. Permettez-moi de vous citer encore une fois le curé Trudelle.

«Pour aller des paroisses du bord du fleuve aux Bois-Francis, il fallait d'abord passer la savane de Blandford, qui sépare la paroisse de Gentilly des nouveaux établissements de la rivière Bécancour, et à travers laquelle un chemin mal entretenu conduisait alors. Mais cela n'était rien à comparer à l'affreuse savane de Stanfold, que l'on ne pouvait passer qu'à pied pendant

près de sept mois de l'année; car il n'était possible aux voitures de la traverser que depuis le mois de décembre jusqu'au mois d'avril, lorsque le froid avait consolidé les eaux bourbeuses de ce vaste marais...

«...Pour rendre ce sentier praticable aux voitures d'hiver, on était obligé d'aller, par corvées de quinze à vingt hommes, battre la neige avec les pieds pour la détremper avec l'eau, sans quoi la glace ne se serait pas formée. Cela ne se faisait pas ordinairement sans que l'on vit plusieurs enfoncer jusqu'aux genoux, et souvent jusqu'au milieu de corps, dans cette eau fangueuse et à demi gelée. Si deux voitures se rencontraient, il n'était pas rare de voir les chevaux, qui mettaient le pied hors du chemin battu, disparaître presque entièrement dans les ornières, d'où on ne les retirait qu'au moyen de cordes et de leviers. Quelques-uns de ces pauvres animaux et plusieurs bêtes à cornes y sont (sic) même périés. Ce fut là cependant le chemin par lequel, pendant près de onze ans, des milliers de colons, hommes, femmes et enfants, ont dû passer pour se rendre dans les Bois-Francs...

«...Prisonniers au milieu des bois, comme sur une île au milieu de la mer, ils ne pouvaient attendre de secours de personne. Une seule planche de salut restait aux infortunés habitants de cette place riche et pauvre, abondante et manquant de tout : c'était de franchir à pied la savane qui les tenait captifs,



pour aller chercher sur leur dos des provisions dans les paroisses du bord du fleuve.

«Afin de pouvoir se porter secours, ils partaient par bande de dix à quinze hommes, pour faire ce périlleux trajet. On les voyait revenir portant sur leur dos soixante et quatre-vingt livres (25 à 35 kg) de farine et quelquefois bien davantage, souvent un sac de provision sur leur tête et dans leurs mains les ustensiles de cuisine les plus nécessaires. Quelques-uns même ne craignaient point de se mettre en route avec des plaques de poêle sur les épaules.

«Ainsi chargés, ils allaient l'un devant l'autre, le cou tendu, le corps penché en avant, ruisselant de sueurs, dévorés par les moustiques et les maringouins, le visage en feu, les veines enflées, l'œil rouge et les lèvres bleuâtres; quelquefois même on les voyait cracher le sang de leur poitrine enflammée. C'est que le sentier qu'ils parcouraient pouvait épuiser les forces de l'homme le plus vigoureux, à plus forte raison de ces voyageurs au courage invincible mais qui partaient épuisés par un jeûne presque continu et n'emportant, pour soulager leur estomac fatigué, qu'une tranche de mauvais pain sec.

«Le chemin ne leur paraissait pas mauvais, lorsqu'ils n'enfonçaient pas jusqu'aux genoux; car souvent, s'ils mettaient le pied à côté des branches et des racines, ils tombaient dans des mares d'eau bourbeuse où ils pouvaient être exposés à périr. On dit même qu'un jour l'un de ces voyageurs allait disparaître dans une de ces ornières sans le prompt secours de son voisin, qui eut à peine le temps de le saisir par les cheveux. Combien de fois ceux qui passèrent cette savane ont-ils trouvé des malheureux enfoncés jusqu'aux bras avec leurs charges dans ces bourbiers sans fond, se tenant aux racines qu'ils avaient pu saisir, et attendant quelquefois depuis plus d'une heure le secours sans lequel ils seraient (sic) infailliblement périés.

«Quand ils avaient fait sept ou huit arpents, ils tombaient de lassitude, et c'était souvent l'œuvre de toute une journée de faire ce périlleux trajet. Si la nuit les surprenait en chemin, il leur fallait se résigner à attendre le jour pour continuer: c'était s'exposer à y périr que d'y marcher sans lumière. Que de tristes nuits passées ainsi sans feu et sans couvertures, exposés quelquefois à une pluie averse, ou à la rigueur du froid, dans les longues nuits de l'automne! L'un de ces voyageurs, après m'avoir raconté d'une voix émue tout ce qu'il avait enduré lui-même, ajoutait: «Lorsqu'on sortait de ce marécage, on n'avait pas formance d'homme; la vase nous couvrait des pieds à la tête, et il ne nous restait que des habits en lambeaux.»

Tout ça pour vous dire que cette route n'était pas très bonne.

Le chemin sur le fond de la mer

Pourquoi avoir opté pour un tracé dans un tel marécage ? En vérité, les colons n'avaient pas le choix. Qui blâmer ? La mer de Champlain.

Il faut savoir qu'en remontant quelques 20,000 années en arrière, c'est-à-dire même pas hier sur le calendrier géologique, on retrouve le nord de l'Amérique sous un immense couvert de glace s'étendant vers le sud jusqu'à la latitude de la ville de New York. Les dépôts à son pied (moraine frontale) ont créé la plus célèbre relique de cet âge : l'île de Long Island. Dans notre région, on estime à 4 kilomètres l'épaisseur du couvert de glace. Cette masse de glace exerce une pression sur l'écorce terrestre, écorce d'une épaisseur d'environ 30 km, ce qui est, toutes proportions gardées, beaucoup plus mince que la coquille d'un œuf. Et, je ne veux pas vous énerver avec ça, mais elle est assise sur une base pâteuse dont la température est d'environ 700 °C.

L'écorce terrestre, chargée d'un tel poids de glace, s'affaisse. Une fois la glace fondue, elle rebondit pour retrouver, avec le temps, sa forme initiale. On ne parle pas de redressement spontané comme dans un lit d'eau mais le principe en est le même.

Le glacier disparaît il y a un peu plus de 10,000 ans et la croûte terrestre commence à se relever. Au début, le rebond est rapide. Il ralentit par la suite. Au moment où j'écris ces lignes, le sol sous les pieds des habitants de la vallée du Saint-Laurent continue sa remontée à un rythme variant entre 20 et 40 cm par siècle, l'écart étant fonction de l'expert qu'on consulte.

Au début du long processus de redressement, la dépression laissée par le glacier a créé des lacs d'eau salée dont celui qu'on a appelé : La mer de Champlain.

Cette mer de Champlain couvre toutes les plaines de la Montérégie, du Coeur-du-Québec et de la rive nord du Saint-Laurent. Elle remonte jusqu'aux Mille Îles sur le Saint-Laurent et jusqu'à Deep River sur l'Outaouais.

Avec les années, la croûte terrestre a continué à se redresser. Il y a de cela quelque 8,000 ans, la mer de Champlain s'est entièrement vidée dans l'océan. Comme la vidange a pris plus de 3,000 ans, tous les sédiments qui s'y sont déposés durant cette période en ont nivelé le fond et créé la plaine que l'on observe maintenant. Ces dépôts expliquent les épaisses couches d'argile que l'on retrouve en Montérégie. Au cours de la vidange, on peut imaginer d'abord un lac peu profond, ensuite un lac de boue à

travers lequel les eaux venant des Grands Lacs et des montagnes environnantes se frayent un chemin, formant les lits actuels du Saint-Laurent, du Richelieu, de la Yamaska, du Saint-Maurice, du Saint-François, de la Nicolet, de la Bécancour et d'autres rivières de moindre importance.

Avançons encore dans le temps. On peut maintenant marcher sur le fond de la mer mais, lors de la fonte des neiges et des grandes crues d'automne, les rivières sortent de leur lit. Les eaux, chargées de sédiments, ralentissent alors leur vitesse en raison du débordement. Ceci permet le dépôt de la majeure partie de ces sédiments aux abords immédiats de la rivière. Ils enrichissent le sol et relèvent le relief.

L'eau, en continuant de se répandre à l'intérieur des terres, aura déjà perdu presque toute sa charge de sédiments. Elle enrichira donc très peu le sol. Mais, pire encore, les dépôts aux abords immédiats de la rivière ont créé une levée (ou digue) qui empêchera l'eau qui se trouve dans les champs plus éloignés de retourner à la rivière une fois les crues terminées; d'où les terres marécageuses recouvertes d'une végétation famélique qu'on retrouve dans une partie de la plaine du Saint-Laurent.

Tout ça pour vous dire que les *savanes* ne sont pas des accidents. Bien sûr, les pionniers des Bois-Francis qui veulent rejoindre les paroisses au bord du fleuve pour vendre leurs produits et pour s'alimenter, n'ont pas le choix. Ou bien ils doivent faire un grand détour, longeant le pied des Monts Notre-Dame ou bien ils se résigneront à affronter les *savanes*.

Votre visite du chemin de la savane

Vous ai-je donné l'envie de visiter cette route allant de Gentilly à Saint-Norbert ? Je vous avertis, elle est un tantinet terne. Mais le périple prend moins de deux heures et, vous devez en convenir, c'est une balade incontournable pour tout enfant du pays qui s'intéresse à ses racines ancestrales. En effet, si vos ancêtres sont des Bois-Francis, il y a de bonnes chances qu'ils aient vécu les misères du **chemin de la savane**.

Ma visite habituelle du **chemin de la savane** débute à Gentilly et se termine à Saint-Norbert (Norbertville). Une route droite nous y mène. C'est la route des ancêtres revue et améliorée. On se dirigera vers Sainte-Marie-de-Blandford. En face de l'église, on tourne à gauche et, 5 km plus loin, rendu au chemin des pionniers ou du domaine, on tourne à droite, direction Saint-Louis-de-Blandford et Princeville. L'automne est la saison idéale

pour une telle randonnée. Je vous recommande une journée fraîche et ensoleillée bien sûr.

On notera que, dans les zones marécageuses aux environs de Lemieux et à quelque 5 km de Princeville, le chemin traverse des boisés, où prédominent les aunes. On observera aussi, le long de ce tronçon de route, sur les rebords des fossés, un sable fin à peine recouvert d'humus. Aujourd'hui, on a tiré profit de ces terres peu prometteuses en y faisant la culture des canneberges.

Pour la grande finale, je vous invite à vous rendre au parvis de l'église de Norbertville. Vous aurez eu la bonne idée d'arriver juste avant le coucher de soleil. Un fin brouillard commencera à se lever sur la plaine. Derrière vous, se dresseront les contreforts des Monts Notre-Dame. La mer de Champlain apparaîtra devant vous. En fermant les yeux, vous entendrez le clapotis des vagues de cette mer contre le pied des montagnes.

Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs

Québec



TABLEAU DES MESURES

Mesures linéaires

Mesures anglaises	Égale	Équivalence
12 pouces	font	1 pied
3 pieds	font	1 verge
5 1/2 verges	16.5 pieds anglais	1 perche (rod)
40 perches	(660 pieds) ou (10 chaînes)	1 stade (furlong)
8 stades (furlong)	(80 chaînes) = 5280 pieds	1 mille
3 milles	font	1 lieu

Mesures françaises	Égale	Équivalence
12 pouces	font	1 pied
6 pieds ou 6.40 pieds anglais	font	1 toise
3 toises = 18 pieds français	19.1835 pieds anglais	1 perche française
10 perches	191.835 pieds anglais = 180 pieds français	1 arpent
84 arpents	font	1 lieu

Mesures de l'arpenteur	Égale	Équivalence
7.92 pouces	font	1 chaînon
25 chaînons	font	1 perche (rod)
4 perches	font	1 chaîne
10 chaînes	font	1 stade (furlong)
80 chaînes	font	1 mille

Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs

Québec 

SÉLECTION DES MESURES ÉQUIVALENTES

Unité de mesure	Fonction	Longueur	Unité de Mesure
1 Arpent	=	191,835	Pieds
	=	180	Pieds français
	=	58,471 308	Mètres
	=	10	Perches de longueur
	=	2,906 590	Chaines
1 Centimètre	=	0,393 700 8	Pouce
1 Chaîne	=	100	Chainons
	=	66	Pieds
	=	61,928 22	Pieds français
	=	20,116 8	Mètres
	=	4	Rods linéaires
1 Chainon	=	7,92	Pouces
	=	0,201 168	Mètre
1 Décimètre	=	3,937 008	Pouces
	=	0,1	Mètre
1 Furlong	=	220	Yards (verges)
	=	201,168	Mètres
1 Kilomètre	=	3280,840	Pieds
	=	1 000	Mètres
	=	0,621 371 2	Mille
1 Mètre	=	39,370 08	Pouces
	=	4,970 970	Chainons
	=	3,280 840	Pieds
	=	3,070 433	Pieds français
	=	1,093 613	Yards (verges)
1 Mille	=	5 280	Pieds
	=	1 609,344	Mètres
	=	27,523 65	Arpents
	=	80	Chaines
1 Maille	=	,66pi	1/100 d'une chaîne

Répertoire de Droit - T.I.I. 427 - Avril 1984

Centre d'opérations de Gaspé juin 2004

5 – C'ÉTAIT LEUR CALIFORNIE

Revenons à Charles Héon et à ses aides qui ont défriché et semé blé d'inde et céréales au cours de leur première année dans le township de Blandford. Leur première récolte est quasi miraculeuse. L'hiver venu, on le voit réapparaître à Bécancour pour faire moudre son blé. Laissons son biographe F.H. Saint-Germain raconter la suite : *«Ce fut tout un événement. Il était à peine arrivé à destination, que toute la paroisse le savait. Charles Héon n'était pas mort, un tel l'avait vu, lui avait parlé, il était bien, n'avait pas été malade, et, par-dessus tout, il avait apporté avec lui une grosse charge du plus beau blé, pour le faire moudre au moulin du rapide.*

Aussi, il fallait voir si notre héros était fêté, choyé, si on le questionnait ; il n'y eut peut-être pas vingt personnes qui n'allèrent voir son blé ; on ne pouvait en croire ses propres yeux.

Ses parents, ses amis commencèrent à changer d'opinion ; ce n'était pas aussi loin qu'on l'avait cru d'abord, la terre était bonne, le climat favorable pour produire du blé comme celui qu'il avait, on n'avait jamais vu des épis de blé d'inde comme ceux qu'il avait apportés à son ami de qui il en avait eu la semence.»

Charles n'avait pas chômé. Saint-Germain le confirme : *«Les travaux de défrichement furent poussés avec tant de vigueur et de succès, que notre héros ensemençait dès la première année, plus de cinq arpents de la meilleure terre que l'on puisse voir dans les Cantons de l'Est. C'est un sol d'alluvions très riche.*

«L'été se passa à faire de l'abattis et à faire de la terre. Charles Héon avait été des plus heureux dans le choix qu'il avait fait de son terrain à coloniser, le sol était très riche, le bois très long, bien gros, mais clair semé ; c'était du noyer, de l'orme, du frêne, quelques merisiers, des arbres à pémбина et quelques cerisiers. La forêt était très nette ; pas d'arbustes ni mauvaises herbes.

«La récolte de la première année fut des plus abondante. La récolte de blé seule fut de cent quatre minots du plus beau grain. Notre héros récoltait aussi de l'orge, de l'avoine, du sarrasin et une quantité de bien belles patates.

«Charles Héon aimait à raconter qu'il avait apporté, avec ses grains de semence, des épis de blé d'inde qu'un ami lui avait donnés.

«Dans le temps des semences il avait apporté sur lui quelques poignées de ce blé d'inde pour le semer : mais n'ayant pas de gratte à la main, il prit sa hache, et, frappant la terre avec le taillant, il jette deux ou trois grains de blé d'inde dans cette petite fosse improvisée et continue à faire la même chose, jusqu'à ce qu'il eût jeté en terre tout le grain qu'il avait sur lui...

«Ce n'était plus l'homme délaissé, l'exilé, l'homme perdu du désert que l'on avait prédit deux ans auparavant; on enviait son sort. Il n'arrivait pas un homme chez notre héros qui ne voulût voir sa récolte de blé et autres grains, que chaque nouveau visiteur grossissait à l'envie. Il était ni plus ni moins que dans *la Mésopotamie*».

Le succès de Charles Héon n'avait pas été un accident. Comme le mentionne l'historien Albert Gravel : «Les arbres sont éloignés les uns des autres, de sorte que l'on peut cultiver avant que les souches soient assez pourries pour pouvoir les arracher et cette terre semble prendre plaisir à donner une récolte dès la première année et ordinairement la meilleure».

La bonne récolte s'explique en partie, selon moi, par le brûlage des arbres. Aujourd'hui encore, dans des villages d'Afrique équatoriale que j'ai eu le plaisir de visiter, on coupe arbres et arbustes, on brûle et on enseme, les cendres de brûlis servant d'engrais. Au bout de quelques années, le rendement des terres diminue. On reprend le brûlis un peu plus loin. Selon l'anthropologue Nicole Lefebvre, il s'agit d'une forme d'écobuage qui se pratique aussi en Amazonie et dans d'autres parties du monde.

La migration

Charles Héon ne s'endort pas sur ses lauriers. Retournons à M. Saint-Germain : «L'hiver se passa à faire des préparatifs pour les travaux du printemps. Ce qui était le désert inconnu, deux ans auparavant, était aujourd'hui animé par le va et vient des hommes de chantiers. Un nommé Hall avait ouvert un chemin à travers le bois, pour alimenter ses chantiers de provisions pour ses hommes et pour ses chevaux...

«La récolte de mil huit (cent) vingt six fut très bonne, près du double de celle de l'année précédente.

«Dans le courant de l'automne, Charles Héon jetait les fondations d'une chaussée (barrage) ; il devait la terminer l'année suivante pour construire son moulin à scie, qu'il désirait tant.

«Charles Héon, désirant régulariser sa position de colon, fit des démarches

auprès des autorités. Il s'adressa au Gouvernement, au bureau des terres de la Couronne, et obtint, à titre de Premier Colon, une patente le constituant propriétaire de toute cette ligne du township de Blandford comprise entre la ligne de séparation des Cantons de Blandford et Maddington et le dixième rang du dit canton de Blandford, connue sous les numéros B,C,D,E,F,G, formant une superficie de plus de trois cent cinquante arpents de terre».

J'ai recoupé avec la Liste des terrains concédés par la Couronne dans la Province de Québec de 1763 au 31 décembre 1890. Il s'agit bien d'une concession à titre gratuit (H grants). Les lots sont dans le 10^{ème} rang de Blandford. On y retrouve les lots C,D,E et F, mais pas B et G. Les lots concédés couvrent une superficie de 290 acres. L'enregistrement en a été fait le 20 novembre 1830.

Les habitants de Bécancour et de Gentilly qui avaient vu Charles Héon rentrer au village avec une première récolte miracle suivie d'une deuxième du double de la première, se mettent à penser. Pourquoi pas nous ? Encore Saint-Germain : *«Aussitôt en possession de son nouveau patrimoine, désireux de se procurer ce précieux auxiliaire à tout citoyen vivant à la campagne, un voisin, Charles Héon ne fut pas égoïste : il voulut partager son terrain avec quiconque voudrait venir s'établir près de chez lui. L'offre était alléchante, aussi ils ne manquèrent pas ceux qui firent application, et dès l'année suivante, Joseph Gagnon, natif de la paroisse de Cap Santé, et Joseph Leblanc, plus connu sous le nom de Petit José Alexis, de la paroisse de Bécancour, venaient profiter de la générosité de notre héros et s'établir près de chez lui. Il avait déjà fait part à son compagnon Charlot Castin de soixante arpents de terre, sur lesquels il s'était mis à travailler avec ardeur».*

Les miliciens qui avaient participé au conflit de 1812 avaient reçu des billets de concessions qu'on appelait les *scripts* dans quelques cantons dont celui de Maddington, adjacent au canton de Blandford où Charles Héon s'était établi. Un seul, selon l'historien Saint-Germain, profitera de son *script*. Il s'agit du Capitaine Bruneau qui vient prendre possession de son lot en 1827. Un accident l'arrête mais, après une convalescence de deux ans il retourne avec ses beaux-frères Emmanuel Lamy, Narcisse Brissard, Pierre Normandeau et un certain Faucher.

La colonie est née. La bonne nouvelle des riches récoltes de Charles Héon s'est vite répandue et l'on emboîte le pas. On ne semble pas vouloir aller plus en amont le long de la rivière Bécancour mais des braves qui connaissent la rivière Nicolet

pour y être allés à la chasse, partent en 1830 dans le but de défricher des terres le long de ce cours d'eau. Ils remonteront donc la branche principale de la rivière Nicolet. À quelques 40 km de l'embouchure, ils suivront un affluent nord-est, que les Abénakis connaissaient sous le nom de Rivière du Loup et qui porte maintenant le nom de rivière Bulstrode. Un premier groupe de pionniers forme une petite colonie à l'endroit du village actuel de Saint-Samuel. Parmi ces colons, on retrouve Louis Héon et David Prince. Ils deviendront plus tard des pionniers de la colonie de Stanfold.

Ensuite, on ne donne pas de date, mais je suppose que c'est vers 1831, d'autres colons remontent la Rivière du Loup sur quelque 12 km et s'installent sur les pointes fertiles formées par les méandres. On retrouve parmi eux des Doiron (Poirier) et un Jean-Baptiste Landry. Ces braves utilisent les abris de chasse des Abénakis comme logis pendant qu'ils construisent leur propre cabane sur leurs lots respectifs. Leur colonie a pour centre le village actuel de Saint-Valère. Il est probable que tout le littoral favorable à l'agriculture en amont de cette colonie ait été occupé cette même année.

Au cours de l'hiver 1832, Édouard Leclerc remonte toujours plus loin la Rivière du Loup et s'installe le long des rives, dans les 5^{ème} et 6^{ème} lots du douzième rang de Stanfold, à environ 3 km du village actuel de Princeville. Il sera rejoint ce même printemps par d'autres colons dont les Pellerin, Béliveau, Poirier, Hébert et Bourque.

L'hiver 1835 sera marqué par l'arrivée de Charles Beauchesne qui, selon l'historien Mailhot, a un beau-frère déjà installé dans les pointes de la rivière du loup probablement depuis 1832 ou 1833. Charles Beauchesne emprunte la même piste que ce parent et poursuit vers le sud pour rejoindre la rivière Nicolet qui, à ce point, est à moins de 2 km de la Rivière du Loup. Il remonte la Nicolet sur environ 2 km, choisit un lot au bord de la rivière et commence à construire une cabane avec l'aide d'un homme engagé. Quelques jours plus tard, 16 jeunes hommes de son coin de pays viennent se choisir des lots autour du sien. Ainsi naît la colonie d'Arthabaska (Saint-Christophe).

D'autres colons, dans ces mêmes années, remontent la Rivière aux Pins, affluent de la branche gauche de la rivière Nicolet. Ils s'installent dans le canton de Warwick, à moins qu'ils ne soient arrivés en passant par la colonie voisine de Kingsey french, vieille

de plus de 6 ans. En 1815 l'arpenteur Joseph Bouchette nous informe que ce canton de Warwick n'est pas habité. En 1863, on y dénombre 400 habitants de langue anglaise pour 980 de langue française. On peut donc supposer qu'avant l'arrivée des colons de la région de Bécancour, il y avait une petite colonie anglophone.

L'élan est donné. À l'automne 1835, Jean-Baptiste Lafond de la Baie-du-Febvre, qui aurait déjà défriché le long de la Rivière du Loup, décide d'explorer plus en amont. Au lieu de s'arrêter à la petite colonie de Stanfold, il s'enfonce dans les terres et commence à construire une cabane sur le 8^{ème} rang du canton de Somerset, site de l'actuel village de Plessisville. Il y amènera sa famille au printemps de 1836. Presque en même temps, d'autres jeunes gens de Gentilly, de Bécancour et de Saint-Grégoire viennent s'installer sur des lots dans les rangs voisins. La colonie de Somerset (Plessisville) est fondée.

Vers 1840, Pierre Landry dit Bercase qui était établi sur un lot voisin de celui d'Edouard Leclerc dans Stanfold, déménage et recommence à défricher sur le 11^{ème} rang du canton d'Arthabaska. Il est le premier colon de Saint-Norbert.

Après 1840, il y a consolidation. Les nouveaux arrivants s'installent dans des colonies déjà établies. Les travaux de construction du chemin de fer entre Lévis et Richmond, la construction du chemin d'Arthabaska et les divers chantiers de coupe de bois, ont probablement contribué à attirer des colons de la région de Lotbinière et de Saint-Nicolas qui auront d'abord travaillé à l'un des chantiers pour ensuite décider de s'établir sur une terre des Bois-Francs.

L'arrivée, en 1849, de mon arrière grand-père, Charles Houde-dit-Desrochers, dans le canton de Chester ouest est soit reliée à ces chantiers, soit à une campagne en faveur de la colonisation où autorités civiles et clergé ont travaillé de concert pour peupler les townships. Mon aïeul deviendra le premier colon de la paroisse de Saint-Paul, si l'on fait abstraction de l'anglais Goodhue, déjà sur place à titre, selon moi, de tenancier du relais desservant les voyageurs du chemin Craig.

C'était leur Californie

«...la fécondité de ce nouveau sol semblait tenir du prodige. Le bruit de cet heureux résultat, si propre à donner les plus belles espérances, se répandit avec rapidité dans les paroisses du district des Trois-Rivières, au sud et même au nord du fleuve. Il y eut alors un élan général vers cette région fortunée; on ne parlait que des Bois-Francs. C'était leur Californie du temps.

«Mais la découverte de cette terre devait produire en quelque sorte les mêmes résultats que celle des mines aurifères des bords de l'Eldorado, c'est-à-dire, que les chercheurs ne devaient jouir de leurs biens qu'après des privations et des souffrances presque incroyables...» Ainsi s'exprime Charles Trudelle en 1852 alors qu'il est curé à Somerset.

L'historien Charles Édouard Maillhot confirme : «C'est alors qu'on voyait, au Domaine de Gentilly, presque tous les jours, passer des colons qui se dirigeaient vers les Bois-Francis ; que souvent on voyait un chien attelé sur un petit traîneau transportant un ou deux enfants, et que ce véhicule d'un genre bien modeste était suivi d'un homme et d'une femme, au front anxieux, mais remplis d'un courage héroïque».

Le mouvement de colonisation, amorcé à l'initiative du débrouillard Charles Héon, est dès lors appuyé, à ses débuts, par au moins un clerc. Il s'agit du curé Claude-Gabriel Courtin de la paroisse de Gentilly. Ses encouragements ajoutés à la publicité créée par les récoltes miracle de Charles Héon provoquent la ruée.

L'envoûtement pour la colonie crée alors un sérieux problème de logistique. Les nouveaux arrivants sont trop nombreux pour la nourriture disponible. De plus, les colonies sont encore trop petites pour abriter les colons lors de la construction de leur cabane. Mais, on a l'habitude de l'entraide. Pierre Landry dit Bercase, fondateur de la paroisse de Saint-Norbert a nourri, on se le rappelle, quarante cinq femmes et enfants pendant un certain temps. Pour le gîte, on souffre tout autant; ainsi ce Joseph Labonté qui hivernera dans un caveau. Mais là aussi, on rencontre des bons samaritains. L'abbé Maillhot raconte : «Joseph Houle, un des plus anciens colons de Stanfold, m'a raconté bien des fois que dès la première année que son père, M. Charles Houle, eût pris possession de son lot, il s'était bâti, à côté de sa cabane, une bonne demeure de pièces équarries qu'il avait couverte en écorce, de 28 pieds de longueur et de 24 pieds de largeur, et que lui-même il avait souvent vu le plancher du bas de la maison littéralement couvert de colons qui venaient y prendre le repos de la nuit, après avoir passé la journée à parcourir le canton pour s'y choisir, à leur goût, un lot de terre».

Mes Bois-Francis historiques

Qu'étaient les *Bois-Francis* ? Je l'ai mentionné plus haut, Charles Héon aurait raconté à son biographe Saint-Germain, en décrivant son lot au bord de la rivière Bécancour : «...le bois (était) très long,

bien gros, mais clair semé ; c'était du noyer, de l'orme, du frêne, quelques merisiers, des arbres à pambina et quelques cerisiers. La forêt était très nette ; pas d'arbustes ni mauvaises herbes.»

Plus loin, Saint-Germain, en parlant des autres pionniers qui ont suivi, raconte : «...des citoyens entreprenants et courageux attaquaient de leur côté la forêt, par la voie de la rivière Nicolet. «Edouard Leclair, François Pellerin et autres, faisaient des défrichements considérables dans le township de Stanfold, à l'endroit appelé de nos jours La Rivière Nicolet.

« La fertilité du sol, la beauté de la forêt, qui était toute boisée de bois-francs, érable, hêtre, merisier, orme, frêne, tous arbres de la plus belle venue, ne tarda pas à attirer les regards de tous les habitants du district de Trois-Rivières ; aussi il n'était question que des Bois-Francs. On comprenait sous ce titre les Cantons de Stanfold, Somerset, Arthabaska, Halifax, Chester, Warwick, Tingwick, Ham, etc... «On ne se fait pas une idée, de nos jours, (le livre est publié en 1905) de la beauté de ces forêts séculaires, où pas un seul arbre n'avait été enlevé; on aurait pu circuler en voiture d'été presque partout.»

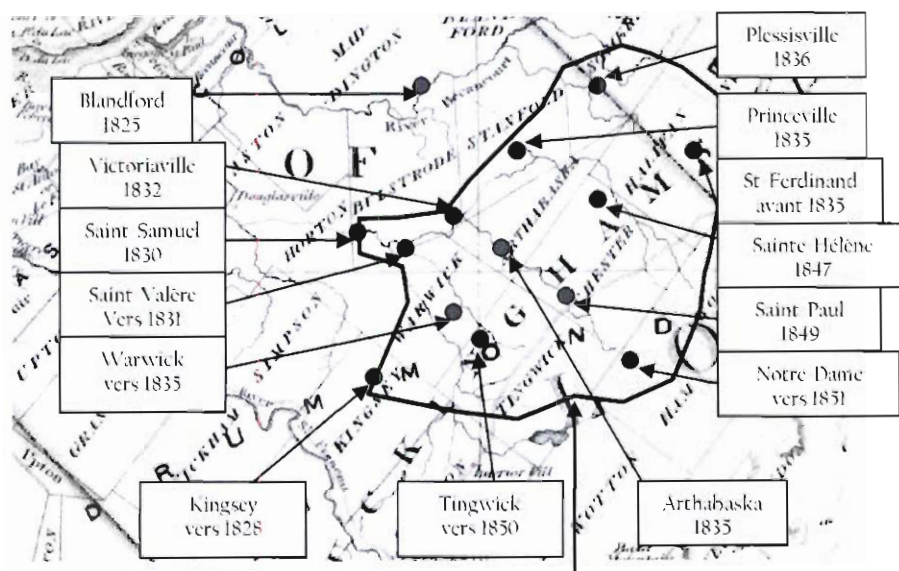
Le curé historien Charles Trudelle définit lui aussi ses Bois-Francs : «Disons tout de suite que le nom de Bois-Francs ne fut donné d'abord qu'aux seuls cantons de Somerset, de Stanfold et d'Arthabaska ; mais que, depuis, cette dénomination s'est étendue aux cantons d'Inverness, d'Halifax, de Chester, de Warwick et de Ham.

Enfin, l'historien des Bois-Francs, l'abbé Mailhot y va de sa définition : «...Ce cachet spécial des terrains où se portait le courant colonisateur ne tarda pas à les désigner : on allait prendre une concession, on allait s'établir dans les Bois-Francs. L'expression se popularisa promptement et, dès le mois de septembre 1838, un document signé par l'archevêque de Québec chargeait un prêtre de visiter «les habitants des Bois-Francs» (c'est moi qui souligne). Dans sa lettre, l'archevêque mentionne les colonies des cantons de Blandford, Stanfold, Somerset, Arthabaska, Warwick et Bulstrode.

L'abbé Mailhot avait aussi mentionné : «Le nom de Bois-Francs fut primitivement limité aux colonies françaises qui se fondèrent dans les comtés d'Arthabaska et de Mégantic».

Plus près de nous, les Bois-Francs, tels que délimités dans le découpage des régions touristiques et administratives du Québec comprennent les anciennes seigneuries le long du fleuve et tout le cours inférieur de la rivière Saint-François en plus des townships colonisés entre 1825 et 1850.

Comme tout le monde y est allé de sa définition, je me suis donc permis de créer ma propre carte historique des Bois-Francis. On devrait y retrouver en premier lieu une forêt comme la décrit M. Saint-Germain et une colonie francophone qui s'implante au cours de la période allant de 1825 à 1870. Le premier critère nous force à exclure le canton de Blandford où l'on ne retrouve du bois franc que le long de la rivière Bécancour. Le reste de ce canton ainsi que toute la partie nord des cantons de Bulstrode, de Stanfold et de Somerset sont aussi exclus, le terrain n'y étant qu'un immense marécage. Les cantons de Kingsey, de Warwick et de Tingwick qui répondent bien au critère du couvert végétal ne sont inclus que partiellement, dans leur partie nord, leur partie sud étant déjà occupée par des anglophones, fils et filles des immigrants américains arrivés à la fin du dix-huitième siècle. La carte ci-après donne l'étendue de mes Bois-Francis historiques. Mais inutile de la mémoriser. Une importante campagne de colonisation menée en 1848 et en 1849 en étendra les frontières, comme on le verra plus loin.



LIMITE DE MES CANTONS HISTORIQUES

6 – VERS LA MÉSOPOTAMIE

Les succès de Charles Héon et l'engouement des jeunes des seigneuries pour les townships inspirent les historiens différemment. Le curé Charles Trudelle, dans son récit des débuts de la colonisation, y voit une similitude avec la ruée vers l'or de la Californie en écrivant : «*C'était leur Californie*». L'historien laïc Hilaire Saint-Germain se fait biblique en parlant de la première récolte de Charles Héon qui tiendrait du miracle. «*Il était ni plus ni moins que dans la Mésopotamie*» écrira-t-il en faisant allusion à cette région fertile arrosée par les fleuves Tigre et Euphrate, au centre de l'Irak actuel et dont les chroniqueurs anciens vantaient la richesse.

Une chose est certaine : on s'y rend par diverses routes à cette Mésopotamie et, là-bas, on se visite et on organise les services de première nécessité.

Trois voies de pénétration et deux pistes intérieures

Comment ces jeunes gens rejoignent-ils leur nouvelle colonie ? La réponse se trouve chez deux de nos historiens. L'abbé Mailhot, dans son œuvre *Les Bois-Francs*, établit une chronologie de la première occupation de chacune des colonies qui deviendront les paroisses qu'on connaît aujourd'hui. Le frère Jules Martel, dans une thèse de 1960, intitulée *Histoire du système routier des cantons de l'Est avant 1855*, donne la chronologie des travaux routiers dans les townships. Ces deux documents m'ont permis d'imaginer un scénario de peuplement des Bois-Francs. J'y ai identifié trois voies de pénétration, soit :

- 1- le *chemin de Gentilly* vers la colonie de Charles Héon sur les bords de la rivière Bécancour,
- 2- le *chemin de la rivière Nicolet* et,
- 3- le *chemin Gosford*.

Les colons doivent s'enfoncer de plus en plus loin dans les townships pour trouver des lots disponibles. Ils sont ensuite appelés à circuler à l'intérieur du territoire pour faire moudre le grain et s'approvisionner. J'ai identifié deux pistes intérieures. Ce sont :

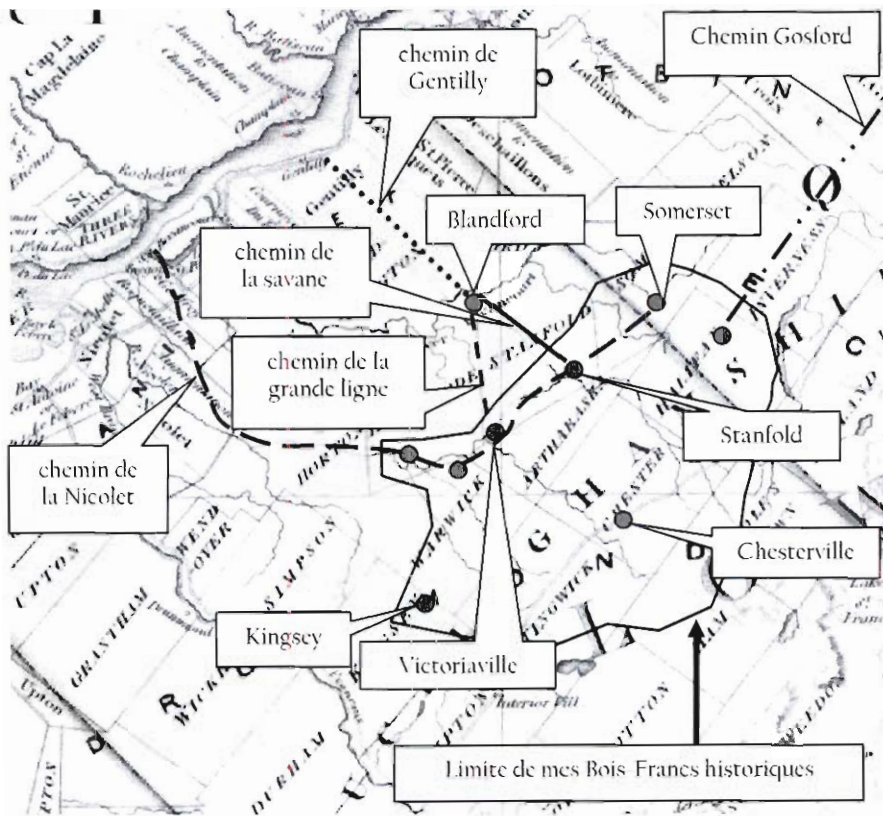
1- le tristement célèbre *chemin de la savane* et, une piste moins bien connue,

2- le *chemin de la grande ligne*.

S'ajoute à ces deux chemins, une voie d'accès entre le point d'arrivée du bac sur la Bécancour près de Somerset et la colonie du même nom.

Le chemin de Gentilly

Dans son livre *Charles Héon*, le biographe F. H. Saint-Germain raconte que notre héros s'était rendu pour la première fois sur sa future terre en empruntant un chemin de chantier et qu'il avait laissé sa femme et ses enfants dans l'abri inoccupé d'un charretier de chantier. Il raconte aussi qu'au cours de l'hiver de la fameuse première récolte miracle : «... Un nommé Hall avait ouvert un chemin à travers le bois, pour alimenter ses chantiers de provisions pour ses hommes et pour ses chevaux. On voit encore (le livre est écrit en 1905) de nos jours



CHEMINS DE PÉNÉTRATION VERS LES BOIS-FRANCS

des vestiges de ce fameux chemin de Hall sur le neuvième lot du onzième rang du canton de Maddington.»

Ce Hall est alors un jeune homme à l'aube d'une grande carrière dans le commerce du bois. Son mariage, en 1843, avec l'héritière du grand négociant Peter Patterson ne lui nuira pas par la suite. Hall ou Patterson peuvent avoir encouragé Charles Héon à se construire un moulin à scie dès 1827. Il est probable que le chemin de chantier de Hall ne se soit pas rendu à Bécancour, loin de là. La famille Héon aura plutôt remonté la rivière Bécancour jusqu'à la chute Maddington, le *grand sault blanc*, et aura ensuite trouvé le chemin de Hall et l'aura emprunté.

Des colons ont suivi Charles Héon en 1827 et en plus grand nombre encore en 1828. La minuscule communauté s'attaque alors, avec les seules maigres ressources de la colonie, à la construction d'un chemin d'hiver. St-Germain écrira : *« Malgré tout le travail que l'on s'imposa, on ne fit qu'ébaucher un chemin d'hiver. Il ajoute : On dut abandonner ce projet pour faire place à l'ouverture de la fameuse route de Gentilly, à une distance d'une lieue de la ligne séparant Blandford et Maddington.»*

Les Langevin, Turgeon, Massue, Lagueux et compagnie, qui avaient lancé une opération de peuplement connue sous le nom de *domaine de Gentilly*, contribuent à la création de la route. *« Les établissements au domaine de Gentilly furent défrichés avec assez de rapidité. Monsieur Lagueux prêchait par l'exemple, en se faisant une belle grande ferme sur laquelle il construisit une magnifique résidence et de spacieuses dépendances. Les chemins s'ouvrirent jusqu'à la partie sud du domaine, faisant une trouée à travers la forêt, en réduisant l'épaisseur à trois lieues... C'était beaucoup de gagné, mais malheureusement l'endroit était mal choisi pour ouvrir un chemin pour aller rejoindre les établissements ouverts le long de la rivière Bécancour : ce n'était ni plus ni moins qu'une savane sans fond que l'on serait obligé de traverser ; l'avenir prouvera que les prévisions étaient justes. »* écrit St-Germain.

Les propriétaires du domaine de Gentilly ont des relations que le simple colon ne possède pas. Ils se font ainsi voter un subside pour la construction d'une vraie route. Encore St-Germain : *« Tous ces nouveaux propriétaires connaissaient la position, les besoins de ces nouveaux établissements. Aussi ne tardèrent-ils pas à se mettre à la tête d'une requête qu'ils firent signer par tous les intéressés, demandant au gouvernement de l'aide pour l'ouverture d'une route à travers le Canton de*

Blandford, à partir du domaine de Gentilly jusqu'aux nouveaux établissements déjà ouverts sur les bords de la rivière Bécancour... Le gouvernement ne fut pas sourd à la demande et votait tout de suite une certaine somme d'argent pour la confection du chemin tant et depuis si longtemps désiré. »

Les promoteurs du domaine de Gentilly avaient reçu un subside de £470 en 1829 pour la route en question qui fait trois lieux entre ce domaine et la colonie de Charles Héon. On construisit alors une route à travers un marécage, nous dit St-Germain : « ...au milieu d'une savane sans fond ; on était obligé de charroyer le sable pour couvrir les fascines et les pontages d'une distance de plus d'un mille et demi ; là où il n'y avait pas de fondrière, le terrain était couvert de roches... On avait enfin un chemin ; ce n'était pas une voie macadamisée, mais tout de même on pouvait y passer... Charles Héon, me parlant de la difficulté des mauvais chemins, me disait qu'il était parti un jour, la veille de Noël, vers le soleil levant, pour revenir chez lui, du quatrième rang de la paroisse de Gentilly, avec une charge du poids de cinq cents livres, ayant un très bon cheval, et que ce ne fut qu'à minuit sonnante qu'il entra chez son ami Antoine Marchand, le premier colon habitant près des bords de la rivière Bécancour. » Pourtant, ce bout de chemin qui rejoint le chemin de la savane n'est pas, et de loin, le pire tronçon de la route qu'empruntent ceux de Stanfold de même que les autres qui vont les rejoindre en grand nombre pour tenter leur chance dans les Bois-Francis.

On sait qu'à l'été 1833, François Marchand y passe en voiture pour aller, avec son épouse, faire baptiser leur fils Onésime à Gentilly. Le chemin est alors en piètre état. En 1855, notre commerçant, George Benson Hall, se fait octroyer cette route pour 99 ans, avec privilège de frais de péage en échange desquels il se chargera de l'entretien des 3 lieues de chemin entre les bâtiments du domaine de Gentilly et la colonie de Charles Héon.

Le chemin de la rivière Nicolet

Les jeunes gens de Bécancour et de Gentilly qui ont emboité le pas à Charles Héon doivent peiner à travers les marécages pour rejoindre leur terre d'adoption et se ravitailler une fois qu'ils y sont installés. Ceux des paroisses plus en amont le long du fleuve; Saint-Grégoire, Nicolet et Baie-du-Febvre, ont sûrement la vie plus facile. La voie est déjà tracée depuis un bon moment. Les toutes premières colonies des townships du Bas-Canada sont peuplées d'Américains dépossédés de leurs titres chez eux. À l'invitation de promoteurs britanniques, ils viennent s'établir,

entre 1792 et 1800, dans les environs de Sherbrooke, le long de la rivière Saint-François et de ses affluents. Ces colons font d'abord une grande partie de leur commerce avec leurs anciens concitoyens, les Américains au sud de la frontière. Ils écoulent néanmoins certains de leurs produits à Québec et en Grande-Bretagne via les marchands de Trois-Rivières. L'*Embargo Act*, voté par le gouvernement américain en 1807, les forcera à écouler la totalité de leurs produits à Montréal, à Trois-Rivières ou à Québec et à s'y approvisionner, à l'exception, bien sûr, des audacieux qui optent pour la contrebande. La rivière Saint-François devient alors un chemin privilégié de transport. On la descendra d'abord en canot. Ensuite, en 1812, un sieur Elim Warner construit un super radeau de 60 pieds de long pouvant transporter six tonnes de marchandises. Pour passer les nombreuses chutes et les rapides, il le charge sur de grandes charrettes fabriquées sur mesure. Malgré les difficultés, l'Arpenteur-Général Bouchette nous informe qu'en un seul été, on a transporté ainsi 1500 barils de potasse à Trois-Rivières.

Le mauvais état du chemin Craig, construit en 1810, et la pression des habitants des cantons de la région de Sherbrooke conduisent à la construction de routes de chaque côté de la rivière Saint-François. C'est la voie privilégiée. On suit cette rivière jusqu'au fleuve. On débouche à Port Saint-François. De là, on traverse le lac Saint-Pierre en direction de Trois-Rivières. Très tôt, on veut raccourcir le trajet en coupant au plus court à partir d'une longue courbe dans la rivière Saint-François connue sous le nom de *Longue Pointe*. De là, on va en ligne droite à Saint-Grégoire. Des embranchements sont ajoutés à ce chemin entre 1816 et 1830, permettant de rejoindre le fleuve en cinq points différents. La majorité des diverses bretelles ne sont carrossables qu'en hiver. Le dernier et le plus rapide des parcours semble être le tracé vers Saint-Grégoire qui est terminé en 1830 à l'aide d'un octroi de £760.

Une nouvelle colonie pour les vétérans de la guerre 1812-1814 avait été fondée dans la partie inférieure de la Saint-François, à Drummondville en 1815. Déjà en 1832, une diligence fait le trajet de Trois-Rivières à Sherbrooke depuis je ne sais combien de temps. Ainsi, depuis vingt ans, les habitants des seigneuries voient des personnes sortir des townships et y entrer. J'imagine qu'à force de voir passer le monde, on a envie de le suivre. C'est pourquoi, du côté de la rivière Nicolet, on n'a pas eu besoin de

l'exemple de Charles Héon pour aller fonder des colonies. Dans son dictionnaire de 1831, le Topographe Général pour le Bas-Canada, Joseph Bouchette, fait allusion à une colonie dans le township de Kingsey : « *Plusieurs branches de la rivière Nicolet l'arrosent de façon assez avantageuse ; sur les rives de ces cours d'eau, quelques colons se sont installés...* ». Jules Martel cite une lettre datée d'avril 1829 d'un certain R. Beard au Gouverneur. Il y est fait mention d'une colonie appelée *Kingsey French* sur la rivière Nicolet. Finalement, Mailhot mentionne que **Jean-Baptiste Lafond**, le fondateur de Somerset, résidait dans le canton de Kingsey en 1829.

La chronologie des établissements donnée dans Mailhot nous permet de suivre la progression des pionniers dans les cantons, de l'aval vers l'amont de la rivière Nicolet et de ses tributaires. À partir de 1830, des petits groupes voyageant en hiver empruntent le chemin de la Longue Pointe jusqu'à la rivière Nicolet qu'ils remontent. Ils empruntent ensuite la Rivière du Loup (maintenant la rivière Bulstrode). Une première communauté s'implante au village actuel de Saint-Samuel. Plus tard, d'autres groupes remontent toujours cette rivière et trouvent de bonnes terres dans la région du futur village de Saint-Valère. Enfin, d'autres s'établissent à l'emplacement de Victoriaville. On finit par retrouver des colons s'échelonnant tout au long de ce bout de rivière sur les terres qu'on appellera les *Pointes de Bulstrode*.

Remontant les rivières toujours plus en amont, en 1832, Édouard Leclerc, originaire de Saint-Grégoire, s'installe sur un lot du canton de Stanfold en compagnie de **François Pellerin** et de **Narcisse Béliveau**, tous deux de Nicolet. La petite agglomération ainsi créée deviendra Princeville.

Le pionnier **Jean-Baptiste Lafond** s'amuse à jouer à saute-mouton. Originaire de Baie-du-Febvre, on le retrouve à Kingsey en 1829. Il fait alors baptiser ses enfants à Saint-Grégoire, comme l'indique le registre de la paroisse. En 1835, il est rendu dans le canton de Bulstrode, probablement le long de la rivière du Loup. Non satisfait de sa situation, il remonte la rivière du Loup, oblique vers le Nord pour rejoindre la rivière Blanche, affluent de la rivière Bécancour. Il fondera Somerset (Plessisville) en 1836. Le chemin de la rivière Nicolet a donc été une porte d'entrée importante dans la création des colonies de Victoriaville, de Princeville et de Plessisville ainsi que des villages le long de la rivière Bulstrode.

Le chemin Gosford

Selon un objectif non publiquement avoué, le tracé du chemin Craig devait passer dans tous les townships que le vieux Frobisher s'était appropriés vers 1802, en vue d'en favoriser le peuplement et de gonfler sa fortune. On avait dû faire zigzaguer ce chemin pour l'accommoder. Malheureusement, les espoirs de colonisation le long de cette route ne se matérialiseront pas. Ainsi, nous dit Martel : « *En 1832, deux familles seulement étaient établies le long du chemin Craig entre Ireland et Tingwick* ». Une de ces familles a pour chef le sieur **James Goodhue**. Il est installé à Chesterville à l'emplacement du village actuel où il tient un relais pour les voyageurs du chemin Craig. En 1829, une commission gouvernementale propose le redressement du chemin Craig. Martel commente : « *...on voulut aller au plus court en coupant par le centre de ces cantons pour venir rejoindre ensuite le chemin de Dudswell à Maple Grove, au sud du lac William* ». Les conclusions de la commission mèneront à une action concrète. En 1830 on débute la construction et, nous dit Martel : « *...en 1832, vingt milles de bon chemin traversaient les seigneuries de Saint-Gilles et Sainte-Croix, le canton de Nelson et celui d'Inverness* ». Ce chemin n'attirera pas beaucoup de colons dans les townships. Pas à ses débuts, en tous cas.

En 1834, l'abbé **Ferdinand Gauvreau**, alors curé de Saint-Sylvestre dans la seigneurie de Saint-Gilles, mène un groupe d'intrépides jeunes gens de sa paroisse au bord du lac William en vue de fonder une petite colonie. Et, ça marche. La paroisse de Saint-Ferdinand-d'Halifax est née.

Le chemin Gosford a surtout son importance pour d'autres raisons. Il donne aux habitants des Bois-Francs un accès plus facile vers Québec. La présence de cette route peut aussi avoir influencé le choix de Somerset comme premier village structuré dans les Bois-Francs avec prêtre, notaire et marchand en 1840, puis moulin à farine en 1841, même si cette agglomération se trouve à la périphérie des colonies déjà établies. De Somerset, grâce au chemin Gosford, on accède facilement à la ville de Québec par un chemin non marécageux. Le chemin Gosford, en traversant la seigneurie de Sainte-Croix, a peut-être contribué à la venue des descendants de Louis Houde dans les nouvelles colonies. Mon arrière-grand-père, Charles Houde dit Desrochers y a-t-il transité ? On ne le saura jamais avec certitude, mais c'est très probable.

L'affreux chemin de la savane

Les lecteurs sont maintenant familiers avec cette piste intérieure. Je ne ferai que reproduire de courts paragraphes pour évoquer les souffrances des pionniers qui s'y sont aventurés. D'abord Trudelle : « Pour aller des paroisses du bord du fleuve aux Bois-Francis, il fallait d'abord passer la savane de Blandford, qui sépare la paroisse de Gentilly des nouveaux établissements de la rivière Bécancour, et à travers laquelle un chemin mal entretenu conduisait alors. Mais cela n'était rien, comparé à l'affreuse savane de Stanfold, que l'on ne pouvait passer qu'à pied pendant près de sept mois de l'année ; car il n'était possible aux voitures de la traverser que depuis le mois de décembre jusqu'au mois d'avril, lorsque le froid avait consolidé les eaux bourbeuses de ce vaste marais. »

Cette terrible piste correspondait au chemin actuel entre Saint-Louis-de-Blandford et Princeville. Les futurs colons des paroisses de Bécancour et de Gentilly l'empruntent pour aller se choisir un lot et y transporter leur famille. Mais, bien plus, une fois rendus dans les cantons, ils l'empruntent toujours pour aller s'approvisionner. Permettez-moi de répéter ce paragraphe de Saint-Germain que j'ai déjà cité au chapitre 3 : « Il est vrai qu'il y avait des marchands pour fournir les articles de première nécessité. Ces marchands achetaient leurs marchandises, leurs effets à Québec, à Montréal, et les faisaient transporter durant la saison d'hiver jusqu'à Stanfold, jusqu'à Somerset, mais, si par une cause ou par une autre, les effets, les marchandises restaient en chemin, à la rivière Bécancour, par exemple, une distance de trois lieues, il ne pouvait être question de leur faire traverser la savane de Stanfold par voiture à roues ; il n'y avait pas de chemin d'ouvert. Alors que faisait-on ? Le marchand de Stanfold, de Somerset ou ailleurs, donnait un bon à celui qui avait besoin de fleur (farine – de l'anglais flour) de lard, ou tout autre objet, pour aller chercher ce dont il avait besoin, chez Antoine Marchand, à la traverse de la rivière Bécancour, et là, se chargeaient d'un poids variant de cent à cent cinquante livres (45 à 70 kilos) sur le dos, reprenaient la savane, ayant très souvent de l'eau, de la boue à mi-jambe ; souvent on a trouvé de ces pauvres porteurs enfoncés dans la boue et incapables de sortir des fondrières où ils auraient péri s'ils n'avaient eu du secours... on voyait souvent, très souvent, ces pauvres voyageurs avoir les jambes gonflées et trembler de tous leurs pauvres membres endoloris, pendant plusieurs jours ».

Et Trudelle de rajouter : « Ce fut là cependant le chemin par lequel, pendant près de onze ans, des milliers de colons, hommes, femmes et enfants, ont dû passer pour se rendre dans les Bois-Francis. Qui pourrait dire les

misères et les souffrances de tout genre qui y furent endurées ? Le cœur saigne au récit qu'en font les premiers habitants de ces contrées. »

Le chemin de la savane sera néanmoins un lien clé entre la colonie et les vieilles paroisses. Ce n'est qu'en 1848, grâce au député Dominick Daly, prétend le curé Trudelle, que le chemin de la savane sera rendu carrossable grâce à une aide gouvernementale. Aujourd'hui, c'est une route aux allures bien inoffensives qui suit le tracé de la piste de la savane. Seul un monument à la mémoire du curé Bélanger et du colon Pépin qui y ont perdu la vie, vient rappeler les souffrances dont il a été le théâtre.

La piste de la grande ligne

Ce chemin, bien modeste par rapport à la piste de la savane, est en fait la ligne de séparation entre les cantons de Bulstrode et de Stanfold. Il aura été tracé par les arpenteurs de ces cantons et peut-être entretenu pour les chantiers de coupe de bois dont la coupe à Walker. Mailhot parle de François Marchand de Bécancour qui est installé aux Pointes de la Bulstrode et qui, en 1833, fait le voyage avec son épouse le long de la grande ligne pour aller faire baptiser leur fils Onésime à Bécancour. En 1835, leur beau-frère Charles Beauchesne de Gentilly emprunte aussi cette piste dans l'autre sens pour se rendre sur son lot au bord de la rivière Nicolet, dans la future paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska. Il s'arrêtera chez ce parent pour y passer une nuit. Comme la piste de la grande ligne débouche tout près de la colonie de Saint-Louis-de-Blandford, on n'aura pas tardé à la repérer. Elle aura sans doute été utile aux colons qui font moudre leur grain chez Charles Héon, avant d'avoir leur propre moulin vers 1839.

L'accès à Somerset

Je ne sais à peu près rien de cet accès, sinon ce qu'en dit Mailhot : *«Après la confection plus ou moins rudimentaire de la route du Domaine de Gentilly à la Rivière Bécancour, en été, on transportait les marchandises en voiture jusqu'à l'endroit où la rivière Blanche, qui traverse le village de Plessisville, se jette dans la Rivière Bécancour. Là, on déposait les marchandises dans un chaland que l'on faisait traîner par des bœufs jusqu'au village. Quelquefois les hommes eux-mêmes, se mettant à l'eau, accomplissaient ce travail pénible et ardu. »* L'accès par un chaland a-t-il influencé le choix de Somerset comme premier village de la colonie ? Je ne saurais le dire.

On vient explorer et on se choisit un lot

On se rappelle ce paragraphe de l'historien Charles-Édouard Mailhot parlant de Charles Houle, qui, au rez-de-chaussée de sa grande habitation, accueille les explorateurs : *«...il avait souvent vu le plancher du bas de la maison littéralement couvert de colons qui venaient y prendre le repos la nuit, après avoir passé la journée à parcourir le canton pour s'y choisir, à leur goût, un lot de terre»*. Ces futurs colons doivent en effet marcher beaucoup avant d'arriver à se choisir un lot. D'abord, on ne peut corder beaucoup de colons sur un mille carré de territoire. Les lots choisis, sont, selon la définition du gouvernement, des quarts de lots. Ils ont normalement une profondeur d'un mille et une largeur de 2,5 arpents. Un mille carré représente 28 arpents x 28 arpents. On peut donc établir onze colons sur une surface d'un mille carré. Certains, comme Édouard Leclerc et Charles Héon, seront plus gourmands et se réserveront plus d'un lot, d'où une encore plus faible densité sur le territoire. Les premiers occupants choisissent leurs lots aux abords des cours d'eau. Mme Katherine Day, l'historienne des cantons du sud constate le même comportement dans la période de 1792 à 1800. Elle note que les lots en bordure des rivières sont réputés plus fertiles.

D'autres raisons peuvent expliquer l'attrait pour les abords des cours d'eau. D'abord, les premiers colons arrivent, la plupart du temps, en hiver par la rivière. Les lots en bordure sont visibles de la rivière et sont d'un accès plus facile. Ensuite dans les rivières à méandres telles la partie inférieure de la rivière du Loup (Bulstrode), l'absence de couvert forestier en raison des crues printanières offre certains avantages dont le défrichage plus rapide. De plus, en été, il y pousse du foin sans qu'on ait dû ensemençer. Ainsi, les colons qui arrivent avec une vache, un cheval ou un bœuf, auront du fourrage dès la première année, comme l'a souligné Mme Day. Le désir de proximité des cours d'eau, ajouté à la mauvaise qualité des terres loin des rivières dans les cantons de Bulstrode et de Blandford, expliqueraient ainsi l'étendue importante des colonies, compte tenu de leur faible population qui est d'environ 3000 âmes en 1840, la colonie de Charles Héon comprise.

Le choix d'un bon lot peut aussi être toute une histoire. Les balises qu'ont plantées les arpenteurs pour délimiter les lots sont peu nombreuses et parfois cachées par le couvert forestier. Après quelques années, ces piquets auront pu pourrir ou être enlevés

par les chasseurs mais surtout par les *jobbers* des chantiers forestiers qui, comme on le verra plus loin, arrachent les piquets de bornage des lots pour piller le bois plus à leur aise.

Enfin, il y a cette histoire de Pierre Roberge, l'un des premiers colons de Chester-Ouest (Saint-Paul) : «...Pierre Roberge arriva avec un groupe de parents et d'amis à l'automne 1850. Il s'enfoncèrent dans l'épaisse forêt de Chester-Ouest avec, comme seuls guides, de petits poteaux de bois plantés à environ 1 mille d'intervalle pour délimiter le cordon du 9^{ème} et du 10^{ème} rang de Chester. Tout au long du parcours, certains de ses compagnons se choisissaient déjà un lot. Lorsque Pierre Roberge vit une petite clairière, il dit : «voilà un excellent endroit pour construire ma cabane». Après l'avoir exploré, il se mit aussitôt à l'œuvre pour abattre des arbres et construire une cabane. Sans le savoir, il la construisit au bout du lot du 10^{ème} rang au lieu de la construire sur son lot du 9^{ème} rang : « On ne peut pas toujours marcher en ligne droite dans la forêt, surtout en montagne » en a-t-il conclu. » Si l'arpenteur a eu la bonne idée de mettre des poteaux de délimitation des lots aux abords des cours d'eau, les futurs colons auront alors moins de difficulté à s'orienter.

S'emparer du sol

Au fur et à mesure que la colonie s'agrandit, les nouveaux venus peuvent compter sur l'aide des anciens au cours de la difficile première année de survie. Mais, les colons ne sont pas pour autant au bout de leurs souffrances et à l'abri du harcèlement des propriétaires spéculateurs qui attendent leur heure pour ensuite se manifester.

Township of:

These are to certify that..... is entitled to the..... half of Lot No..... containing One Hundred Acres or thereabouts in the..... Range of the Township of..... upon condition that he or his family do remain thereon for the Period of Three Years and that four acres thereof at least be cleared and cultivated during that period and a Dwelling house erected. The said lot or tract of land not transferable by the said..... or his family during the period of three years and at the Expiration thereof a Deed will be issued to the said..... for the said lot, provided that he shall have complied with the above recited conditions of which he must have a certificate from the Superintendent General or from such person as may be hereafter directed to give the same.

Signed.....

Superintendent General.

MODÈLE DE BILLET DE LOCATION POUR LES SOLDATS ET OFFICIERS
(1815)

Le Porteur, ayant droit à acres de Terre, en vertu d'un Ordre du Gouverneur en Conseil, jour de 18..... Je transporte par le présent audit, convention que lui, ledit s'y établira immédiatement, et que lui, ou sa famille, y demeurera pendant le trois années, depuis la date de ce Certificat, et que quatre acres au moins de la dite Terre seront défrichés et cultivés durant ce période, et qu'avant l'expiration de ce période il sera bâti une maison habitable sur ladite terre. Au bout du quel terme de trois années, (pourvu que le dit se soit entièrement conformé aux conditions dessus, et non autrement), il aura une concession de ladite terre pour lui, ses hoirs ou légataires, en bonne forme, ou à tels autres termes et conditions qu'il plaira à Sa Majesté d'ordonner. Et il est de plus stipulé et pourvu, qu'il ne sera pas permis de vendre d'aliéner, transporter ou autrement disposer de ladite terre ou d'aucune partie d'icelle, ni d'en avoir droit ou titre que ledit pourra réclamer à icelle en vertu de ce transport, ou autrement, jusqu'à l'expiration dudit Terme de trois années, ni jusqu'à ce que ledit ait rempli toutes les conditions dessus spécifiées. Et toutes personnes sont requises de prendre avis que ce Certificat et tous autres de même nature, ne peuvent être transportés par Vente, Donation ou autrement, sous quelque prétexte que ce soit, si ce n'est par un acte sous le Sceau du Comité pour les Terres, lequel doit être endossé sur ce Certificat.

Donné au Bureau de l'Arpenteur-Général, ce jour de mil huit cent ...

Extrait d'un rapport du Comité de tout le Conseil, daté du 14 août mil huit cent dix-huit.

Approuvé par Sa Grâce le gouverneur en Chef en Conseil, le 29 août 1818.

Sur une requête pour exemption de résidence personnelle sur les Terres recommandées à être concédées au Pétitionnaire

Le Comité fait humblement rapport, que, la condition du Certificat de Location étant "que lui ou sa famille y demeurent l'espace de trois années, et que quatre acres, au moins de ladite Terre soient défrichés et cultivés durant ce période, et qu'une Maison habitable y soit bâtie", il est humblement d'opinion que le Pétitionnaire n'est pas tenu de résider personnellement sur la Terre en question, et que l'accomplissement des conditions par quelque personne que ce soit, qu'il y mettra, sera suffisant.

Certifié.....

W. D. RYLAND,
Asst.-Greff. Conseil Exécutif.

7 – EMPARONS-NOUS DU SOL

Emparons-nous du sol ! ... Ce slogan, attribué à l'abbé Jean Holmes, est la planche de salut que l'on tend aux jeunes gens sans avenir dans les seigneuries. Ils sont «... pour la plupart, des journaliers ou des habitants ruinés...» écrira le curé Charles Trudelle. Le biographe Saint-Germain ajoute : « Les jeunes gens n'avaient point d'autres carrières que les voyages au pays d'En Haut, à Bytown, la descente du bois en cage à Québec, et le service chez les cultivateurs, comme garçons de ferme ! »

La première trace écrite d'une incitation aux *Canadiens* à s'emparer du sol vient de l'arpenteur de Pincier de Sorel. Cet homme bizarre et excentrique est quasiment sorti d'un roman à l'eau de rose. Il est le fils naturel du duc Charles William Ferdinand de Brunswick, prince allemand qui s'est porté, sans succès à la défense de la royauté française en 1792.

Son fils, pas heureux d'être un «bâtard», se retrouve arpenteur à William-Henry, aujourd'hui Sorel. Et, là, il trace tout un programme de colonisation dans une lettre au sieur Robert Jones, en date du 24 décembre 1806. Il propose de solliciter les curés de Sorel et de Berthier pour qu'ils lancent une campagne de propagande dans le but d'attirer les *Canadiens* sur les terres non concédées hors des seigneuries. On y retrouve ce qui suit : «*Afin de stimuler le zèle des curés, dites-leur qu'on attend une bande d'Américains des Etats-Unis aussitôt que les chemins seront propices, mais qu'on préfère donner ces terres à des Canadiens... Soyez sûr que le curé d'ici sentira aussitôt le préjudice que cela lui causera et à ses successeurs de voir passer une partie de ces biens à des hérétiques... Adieu ! la belle dîme ! Ces terres neuves ne manqueront pas de pousser en quelques années d'abondantes récoltes en proportions incalculables dans la suite. Mm les curés seront frustrés de leur quote-part si le Huguenot les possède... Notre curé d'ici deviendra en cachet votre enrôleur, vous aurez des recrues par son entremise.*»

Son interlocuteur n'aura peut-être pas collaboré à diffuser le message ou, comme on va le voir plus loin les curés auront choisi de rester loin de cette initiative. Donc, on ne se précipite pas.

Pour certains, s'emparer du sol est synonyme de spéculation. Ainsi, écrit pieusement l'historien Mailhot : « Heureusement que parmi les premiers colons il se trouvait des hommes riches, des hommes influents qui, ayant fait l'acquisition de scripts, droits de propriétés des miliciens, désiraient tirer profit de ces terres. Parmi ces derniers étaient Messieurs Charles Langevin, Jean Langevin, père de Sir Hector, Charles Turmel, Louis Massue, P. Lagueux et autres ».

On sait, en effet, que 232,281 acres de terre avaient été octroyées aux miliciens et soldats suite à la guerre de l'Indépendance américaine de 1775 et un autre 217,840 acres après celle de 1812. On sait aussi, que ces *scripts* avaient été vendus en grand nombre par les détenteurs initiaux, parfois même aux portes des tavernes. Enfin, les abus des spéculateurs ont été l'objet d'un examen détaillé dans le cadre de la Commission d'enquête de Lord Durham à laquelle Jean Langevin a participé à titre de secrétaire, en 1839.

Le biographe St-Germain précise les intentions des spéculateurs : « Pendant que notre héros (il s'agit de Charles Héon) et ses amis faisaient des travaux de défrichement dans la partie sud du township de Blandford, un riche citoyen de Québec, ancien voyageur au Nord-Ouest, monsieur Lagueux (sic), faisait l'acquisition d'une partie du canton de Blandford et commençait un établissement dans la partie connue sous le nom de **domaine de Gentilly**. Monsieur Lagueux concédait ses terrains aux mêmes conditions que le faisaient les seigneurs dans leurs seigneurics et fiefs. (Les soulignés sont de moi). Quelques terrains furent aussi concédés à ces conditions dans le township de Maddington... Monsieur Lagueux vendit ses propriétés à Monsieur Louis Massue, de Québec. M. Massue a toujours été considéré comme un des bienfaiteurs des cantons de Blandford et Somerset. »

Ces affirmations sont confirmées par le registre des terres concédées dans Blandford en 1823 et 1824. Celles-ci s'élèvent à plus de 40,500 acres, soit plus des 2/3 du canton. On comprend, du texte de Saint-Germain, que Lagueux et ensuite Massue veulent recréer les seigneuries à l'intérieur des townships, c'est-à-dire, perpétuer un régime d'une autre époque.

Le curé de Gentilly, l'abbé Courtin, encourage les jeunes de sa paroisse à s'établir au Domaine de Gentilly. Cependant, lors d'une enquête de l'Assemblée Législative du Bas-Canada en 1821, il avait exprimé l'opinion que les habitants de sa paroisse n'allaient pas s'établir dans les Townships «...en raison de la

difficulté de payer un lot...». Il était, selon lui, «...plus commode de payer tous les ans une petite rente que le prix d'une terre».

Le point de vue du bon curé m'a un peu dérangé et j'ai voulu y regarder d'un peu plus près.

L'Ancien Régime débarque au Canada

L'abbé Courtin est débarqué au Canada en 1795 avec une douzaine d'abbés français identifiés à l'équipe perdante lors de la Révolution Française. Selon la tradition, il aurait été accompagné d'un fils naturel du roi Louis XV. Des rumeurs couraient même à l'effet qu'il ait caché une personne dans son presbytère.

D'autres prêtres français se joindront à eux et ils seront environ 50 en tout. Ces braves abbés sont principalement affectés à la région des Trois-Rivières avons-nous mentionné au premier chapitre et les cures qu'ils occupent sont alors connues sous le nom de *la Petite France*.

En 1807, un prêtre assez exceptionnel rejoint *la Petite France*. Il s'agit de l'abbé Calonne, frère du Contrôleur général des finances et ensuite ministre principal de Louis XVI de 1783 à 1787. L'abbé vit alors dans le *Grand Monde*. Son frère, qui a eu ses hauts et ses bas, s'établit à Coblençe au plus fort de la Révolution Française et y jouera le rôle de premier ministre du gouvernement en exil.

Le bon abbé, écrira son biographe Claude Galarneau, «*mènera alors une vie agitée tout au service de la contre-révolution*». Au même moment, le général Craig, futur gouverneur du Canada, est le commandant d'une armée en attente au Pays-Bas. Il y attend un soulèvement du nord-ouest de la France pour aller écraser la révolution. Et, bien sûr, tout ce beau monde doit se parler.

Le gouvernement en exil de Calonne fera long feu et Craig, de



CALONNE LE MINISTRE ET CALONNE LE PRÊTRE

son côté, n'aura pas l'opportunité d'en découdre avec les méchants révolutionnaires.

Mais, ô Surprise ! l'abbé Calonne, qui n'en est pas à son premier voyage en Amérique britannique, débarque au Canada en octobre 1807, dans les bagages, pourrait-on dire, de Craig qui arrive en même temps pour y occuper sa charge de Gouverneur des deux Canada. Le bon abbé devient vite un proche de Mgr Plessis, évêque de Québec et, en 1810, les deux hommes d'Église seront invités à faire partie du Conseil législatif du Bas-Canada.

Craig quitte le Canada dès juin 1811 et la nomination de Calonne ne sera pas confirmée. Celle de Plessis ne le sera qu'en 1817.

L'abbé Calonne, à n'en point douter, est bien connecté mais sa feuille de route le met dans le camp des réactionnaires. Son biographe écrira : « *Les religieuses le considéraient comme un saint...* ».

De mon côté, je serais porté à dire : « *saint peut-être, maniganceux, sûrement* ».

L'abbé Raimbault est un autre prêtre influent de *la Petite France*. Si vous retournez au premier chapitre, vous constaterez que dans les raisons pas trop limpides qu'il invoque lors de l'enquête de 1821 pour justifier l'absence de colons canadiens dans les townships, Raimbault mentionne qu'on devrait offrir les terres dans les townships aux conditions des seigneuries. Il écrit en effet : « *Sous notre Gouvernement actuel, et avec le genre de prospérité où l'on veut élever le pays, ce seroit le système ancien de concessions qu'il faudroit étendre aux Townships. Que ne pourroit-on pas ajouter pour montrer que le système de rentes modérées au profit du Gouvernement seroit un substitut aux taxes, &c ?* ».

Tout ça pour dire que les Canadiens des seigneuries ne peuvent compter sur les curés de *la Petite France* pour les pousser à occuper les townships. Ces bons abbés voient dans le mode seigneurial du Domaine de Gentilly la formule rêvée pour le bonheur du petit peuple.

Holmes et O'Reilly, autre consonance, autre approche

Jean Holmes n'a pas le problème de crédibilité du curé Courtin et de ses collègues de *la Petite France*. Ses intentions, en lançant son slogan « *emparons-nous du sol* », ne sauraient être équivoques. Jean Holmes,

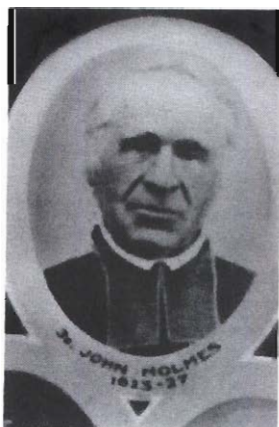


L'ABBÉ RAIMBAULT

c'est d'abord John Holmes, jeune homme de 16 ans qui quitte la ferme paternelle de la Nouvelle-Angleterre en 1815 à la conquête du Canada. Il est d'abord garçon de peine chez un tanneur à Sherbrooke et se retrouve, peu de temps après, chez un M. Burroughs, instituteur à Trois-Rivières. Il y rencontre le curé Écuyer de Yamachiche qui le convertit au catholicisme. Il entre au séminaire de Nicolet et est ordonné prêtre en 1823. Il devient, en 1825, le tout premier missionnaire de la colonie de Drummondville et de toute la région sud des townships.

Il est assigné au Petit Séminaire de Québec en 1827. Il innove en introduisant les sciences physiques dans un curriculum alors «*composé presque exclusivement de latin et de français*» écrira l'honorable P. J. O. Chauveau dans un article qu'il lui consacre. Holmes écrit un remarquable traité de géographie qui sera la référence sur le sujet encore longtemps après sa mort. Ses conférences, d'un niveau élevé d'érudition, seront très courues. Il est populaire auprès de ses élèves et un mythe se créera autour de sa personne. On prétendra que son ambition de jeunesse était, en venant au Canada, de convertir les catholiques à la *vraie religion*.

Dès le début de son ministère, cet Américain à l'esprit démocratique s'est identifié à ses nouveaux compatriotes. La rébellion avortée de 1837-1838 au Bas-Canada et l'exode des Canadiens vers les USA, peuvent avoir inspiré son slogan «*Emparons-nous du sol !*». Les jeunes qui l'ont devancé ou écouté, iront, en grande majorité, se faire *squatters* dans les Bois-Francs. Et, comme on le verra plus loin, leur statut d'irréguliers sur des terres appartenant à des propriétaires anonymes coûtera cher à plusieurs.



L'ABBÉ JEAN HOLMES

Jean Holmes n'est pas seul à pousser à la roue. Il y a aussi ce prêtre dynamique, Bernard O'Reilly, qui, vers 1848, se fait le promoteur des sociétés de colonisation destinées à enrayer l'émigration aux États-Unis. O'Reilly, qui a sûrement côtoyé Holmes alors que les deux sont à Québec de 1842 à 1846, est curé de Sherbrooke en 1847, au plus fort de cette croisade. Je vous reparlerai de lui dans un prochain chapitre.

Je vous ai raconté tout ça pour vous faire partager mon admiration à l'endroit de

ces missionnaires issus l'un de la culture américaine et l'autre de la culture celtique. Ils ont été d'énergiques défenseurs des défricheurs canadiens laissés trop longtemps à eux mêmes dans les townships.

Charles Héon et le Domaine de Gentilly là dedans ?

Charles Héon a quitté la tranquillité du village de Bécancour en 1825 pour se faire colon. Les sieurs Lagueux, Massue et compagnie ont-ils, à un moment ou un autre, été en contact avec lui, dans l'espoir que son exemple ait un effet d'entraînement permettant de peupler plus rapidement le Domaine de Gentilly ? Massue a fourni à Charles Héon l'équipement de son moulin à farine en 1829. Peut-on y voir un investissement de la part de l'homme d'affaires en vue d'attirer des colons dans la région ? Je doute qu'on ne le sache jamais.

Il y a aussi les sous-traitants des grands marchands de bois qui s'intéressent à une main d'œuvre et à des services accessibles lors de leurs travaux de coupe et de drave. On se rappellera la hâte de Charles Héon à s'attaquer à la construction d'une petite *chaussée* dès le premier automne sur son lot. Il planifie la construction d'un moulin à scie. Aussi, il emprunte le chemin de chantier construit par un certain Hall dans le dernier bout de route menant à sa concession.

Ce brin de commérage ne doit pas ternir la réputation de Charles Héon. L'absence de support des siens alors qu'il quitte sa paroisse et la qualité de la première récolte qu'il rapporte à Bécancour à l'hiver de 1826 sont des preuves d'énergie et de ténacité. Les jeunes gens des seigneuries en seront éblouis et se ruèrent sur les townships.

On ne sait pas si l'entreprise de colonisation du Domaine de Gentilly a été un succès. Saint-Germain se borne à dire que « *des terrains étaient ainsi concédés* ».

Passer à la caisse

S'emparer du sol est une chose relativement simple. On se choisit un lot, on se construit une cabane, une étable et ensuite une maison plus confortable tout en continuant le défrichage. Mais, la majorité des lots sont déjà la propriété de spéculateurs qui, une fois les colons bien installés, envoient leurs agents pour faire valoir leurs droits. C'est alors que les pauvres défricheurs doivent passer à la caisse.

En 1851, l'Assemblée Législative crée un comité spécial pour faire le point sur l'état de l'agriculture au Bas-Canada. Un groupe de

12 prêtres, missionnaires ou curés y déposent un mémoire fort bien rédigé et intitulé : *Le Canadien Émigrant par douze missionnaires des townships de l'Est*. Il trace un portrait sans complaisance de la condition des colons dans les Bois-Francs.

Lors d'audiences du comité, on recueille les témoignages des intéressés. Le rapport de ce comité est en quelque sorte un instantané de l'état des colonies, exposant les progrès accomplis et les obstacles à surmonter. Permettez-moi ce résumé.

Les propriétaires se manifestent

Les cantons avaient, bien avant l'arrivée des pionniers, été l'objet de convoitises de la part de spéculateurs. La corruption et les amitiés ont permis à un petit groupe de privilégiés autour du gouverneur de mettre la main sur la plus grande partie des terres de la Couronne. Le lieutenant-gouverneur du temps (vers 1800), Robert Shore-Milnes, participe lui-même à la curée, se faisant octroyer plus de 48,000 acres de terre.

Cette curée se poursuit longtemps par la suite. Les excuses ou stratagèmes utilisés pour mettre la main sur les terres de la Couronne seront appelés dédommagements, compensations ou ventes à l'encan réservées aux proches du gouverneur. Ainsi, Herman Witsius Ryland, important fonctionnaire entre 1799 et 1838, met la main sur 2,205 acres de terre dans les cantons de Tingwick et Chester en 1830. Et il n'est qu'un parmi plusieurs.

Charles Héon, possédant un peu d'instruction et un sens inné des affaires, a su, dès 1827, se constituer propriétaire de six quarts de lots dans le canton de Blandford où il est établi. Mais, il n'en est pas de même pour le colon moyen.

Le gouvernement, par négligence ou par connivence, ne force pas les propriétaires à s'enregistrer. Voyons ce qu'en disent nos douze abbés en 1851 : « Dans le township de Bulstrode, où il y a près de cinquante familles établies sur les 11^{u^m} et 12^{u^m} rangs, trois et même quatre individus se présentent chaque année, patentes à la main, se disant propriétaires des terres occupées par les colons; assurément quelques-uns d'eux comptent sur l'ignorance et la bonne foi de ces pauvres gens. Pendant ce temps, on dépouille la terre du colon de son meilleur bois, sans qu'il puisse s'opposer à cette injustice. Cela n'arriverait point si la loi obligeait les grands propriétaires à enregistrer, chez le greffier du conseil municipal de chaque township, leurs noms le lieu de leur résidence et les numéros des lots de terre qu'ils possèdent ».

Dans les Bois-Francis, quelques grands propriétaires se démarquent par leur cupidité. Il y a d'abord George Gregory. Il est le descendant du commerçant de fourrure John Gregory qui s'était fait octroyer le quart du canton d'Arthabaska en 1802. Le mémoire des prêtres est sévère à son endroit Il y a ce Louis Joseph Massue, le riche marchand de Québec dont on a parlé plus haut. Il a racheté, via une société, *Les américains entreprenants*, des *scripts* ou billets de location donnés aux soldats démobilisés en 1814. En 1838, il est propriétaire de 40,000 acres de terre. En 1842 et 1843, il achète 3600 acres dans plusieurs cantons dont ceux de Blandford et Bulstrode. En 1849, il est ruiné. On peut penser que ses terres ont passé aux mains de ses créanciers.

Matthew Bell, qui a été directeur des forges de Saint-Maurice, possédera près de 40,000 acres à sa mort en 1849. De plus, il possède un moulin à scie à Champlain dans la région des Trois-Rivières. Il doit trouver du bois pour alimenter ce moulin.

Le plus vorace semble avoir été Peter Patterson, le beau père de George Benson Hall dont il a été question plus haut. Patterson est un très important marchand de bois. Il habite la *Haldimand House* en haut des chutes Montmorency et possède un moulin à scie au bas de la chute. Il louera aussi, de 1830 à 1846, le moulin à scie de Claude Dénéchaud sur la rivière Bécancour. Nous reparlerons de ce Patterson et de son gendre Hall dans un autre chapitre.

Points de vue divergents

Selon le mémoire des abbés, les grands propriétaires opèrent de la façon suivante :

« Un certain nombre des grands propriétaires sont inconnus, soit qu'ils trouvent leur compte à ne pas se faire connaître d'abord, pour venir plus tard déposséder d'une terre considérablement augmentée en valeur par plusieurs années de travail, un possesseur de bonne foi qui s'en était emparé dans l'intention d'en payer la juste valeur lorsqu'il viendrait à en connaître le maître; soit qu'ils y trouvent leur avantage, afin de s'exempter des travaux que doivent partager tous les propriétaires.

«...D'autres ont des agents qui ont bien le droit de vendre des terres, d'en retirer le paiement, qui savent bien faire payer le bois qu'on enlève de leurs terres, mais qui ne sont nullement autorisés à payer les frais de chemins et autres qu'ils doivent supporter. Jusqu'à dernièrement on n'a pu poursuivre ces agents pour leur faire faire et entretenir les parts de chemins dévolues aux terres dont ils sont constitués les gardiens. De sorte que ces heureux

propriétaires ont pu, à l'aide d'un petit tour de passe-passe de ce genre, s'exempter de leur part des travaux publics, sans perdre une obole des profits que ces terres pouvaient leur apporter. Ils ont pu, par ces moyens, faire retomber sur le petit nombre des cultivateurs, généralement peu fortunés d'un township nouvellement établi, la charge si onéreuse de faire, d'entretenir les chemins, les ponts etc., ou bien il a fallu s'en passer et demeurer dans un état de gêne que ceux-là seuls peuvent comprendre qui ont eu occasion de voir quelques-uns des chemins donnant une sortie dans des localités nouvellement établies».

Un autre son de cloche un tantinet cynique vient d'un sieur John Hume lors de son témoignage au Comité spécial de l'Assemblée Législative : «Les *squatters*, ainsi qu'on les appelle, appartiennent généralement à la classe pauvre, et comme la plupart d'entre eux n'ont ni la perspective ni la certitude de devenir propriétaires du sol qu'ils occupent, ils ne prennent aucune peine ni aucun intérêt à la culture du sol ou à la construction des bâtiments et clôtures nécessaires. Leur unique objet est d'obtenir pour le présent autant que la terre peut produire, sans s'occuper aucunement de l'avenir. Les défrichements faits par les *squatters* proviennent généralement d'une surabondance de récolte. Quand ils ont en premier lieu défriché la terre, ils l'abandonnent et la laissent épuisée. Ces lots ne sont pas suffisamment clôturés, et les bâtiments ne sont ni commodes ni confortables. Le même lot étant souvent réclamé par différents individus, il en résulte de fréquentes disputes, qui deviennent la source de nombreuses discordes».

On a l'impression, par sa réponse, que ce bon M. Hume se plaint du manque d'effort des *squatters* pour valoriser des lots que les spéculateurs espèrent reprendre ou leur vendre à gros prix plus tard. Je concède toutefois à M. Hume qu'avant même que le premier chaudron à potasse n'arrive dans les Bois-Francs, on retrouve, «occasionnellement, des défricheurs pour la potasse seulement» dans d'autres townships.

Ce même sieur Hume donne une idée de l'importance du phénomène des *squatters* : «...en différents townships, le nombre de personnes qui se sont établies sur ces terres sans aucun droit quelconque surpasse de beaucoup ceux qui ont des titres. On ne peut parler trop fortement des inconvénients qui résultent de l'occupation des terres sans autorisation».

En rapprochant les doléances du sieur Hume de celles des douze missionnaires, on saisit un peu la nature du problème. Le propriétaire dit : «Les *squatters* violent les lois de la propriété. Ils sont

hors la loi. Les missionnaires disent : «*Les propriétaires se cachent pour se défilier de leurs obligations et pour profiter des travaux effectués gratuitement par les squatters*».

Un gouvernement biaisé

Le gouvernement, souvent de collusion avec les grands propriétaires, a fermé les yeux, se drapant au besoin dans l'inviolabilité de la propriété, tout en refusant de taxer ces mêmes propriétaires absents et négligents de leurs obligations.

On ne manque pas de blâmer ces pauvres colons qu'on a laissés dans la misère et l'ignorance dans les seigneuries. On les blâme de ne pas être assez riches ni assez instruits pour faire les démarches d'achat avant d'occuper leur lot. La triste vérité est que ces démarches auraient mené à un cul de sac. Le sieur Hastings Kerr, agent pour les particuliers qui veulent acheter de la terre, est très critique à l'endroit de la bureaucratie lors de son témoignage à la commission Durham et se plaint d'avoir l'impression d'être dans un véritable labyrinthe. Question 330 de l'enquêteur : «*Quel a été la conséquence d'avoir à vous adresser à un si grand nombre de personne ?* Réponse de Kerr : «*Une perte totale, dans un bureau ou un autre de plusieurs références et de documents les concernant. J'ai connu des cas où j'ai à faire trois fois des demandes pour la même lettre patente, les documents ayant été perdus les deux premières fois. Parfois on arrivait à retrouver les documents mais trop tard*». On comprend que dans un tel contexte, le propriétaire abusif peut s'en donner à cœur joie, les pauvres colons n'ayant ni les moyens ni les connaissances pour envisager la moindre démarche.

C'est donc la majorité des colons qui est ainsi victime des spéculateurs. S'installer dans les cantons, devient alors un peu comme jouer à la roulette russe en mettant quatre balles dans le magasin du pistolet et en laissant deux cases libres.

Les colons dont les travaux de défrichage et de construction sont les plus avancés signeront des contrats d'achat, parce qu'ils ont plus à perdre. Voyons ces contrats.

Le missionnaire Antoine Racine défend les colons

Bien préparé lors de son témoignage au Comité spécial de l'Assemblée de 1851, l'abbé Antoine Racine, signataire et probablement principal artisan du mémoire des missionnaires *Le Canadien émigrant*, dépose neuf contrats de vente de lots à des colons. Il donne l'exemple de ce contrat de vente de cinquante acres par George Gregory à Joseph Lavigne au prix de 37 £ 10

shillings, ce qui donne 15 shillings l'acre alors que les lots du gouvernement sont cédés pour 4 shillings l'acre. L'acquéreur, en plus du prix cité, doit payer toutes les charges prévues par les lettres patentes. J'imagine qu'il s'agit des frais d'arpentage et d'enregistrement. Il doit, de plus, occuper son lot sans interruption. S'il déménage, il en perd la propriété et risque de payer des indemnités en dommages et intérêts. Il n'a pas le droit : «...de couper, vendre, ni disposer des bois de pin, épinette, ni autres bois de quelque espèce que ce soit, qui peuvent être sur le lot de terre, tant que le prix et somme ci-après convenus n'aura pas été dûment payée et acquittée...Fait réserve, le dit vendeur, de toutes places, terrains et sites propices et convenables à y bâtir et construire des moulins et manufactures, s'il se trouve une ou plusieurs places, terrains et sites convenables et propres pour ces objets...». L'abbé Racine ajoute : «Je prie le comité de remarquer que M. Gregory possède dans Arthabaska 10,800 acres de terre, et qu'il ne consent à vendre ses terres qu'aux conditions très onéreuses que je viens d'exposer».

Les autres contrats que dépose l'abbé Racine contiennent des iniquités aussi choquantes. Chiffres à l'appui, il mentionne que les terres du clergé anglican, qui couvrent 1/7 du territoire des townships, sont cédées à des conditions presque aussi abusives.

Les commerçants spéculateurs, les Peter Patterson, Matthew Bell et Benson Hall possèdent des moulins à scie et sont de grands fournisseurs de bois à la mère patrie. Ils ont compris qu'il était plus rentable de se conserver une source d'alimentation en bois gratuite que d'avoir à payer pour s'approvisionner.

L'effet du *Grand Trunk*

Spéculateurs un jour, spéculateurs toujours. Lorsque les proches du pouvoir apprennent le tracé du chemin de fer *Grand Trunk*, ils refusent de vendre toute parcelle de terrain à proximité de la voie ou demandent des prix jusqu'à douze fois le prix des terres de la couronne.

L'historien Claude Raymond mentionne que sur le territoire de Princeville, le



MGR ANTOINE
RACINE,
MISSIONNAIRE,
PREMIER CURÉ DES
BOIS-FRANCS ET
PREMIER ÉVÊQUE DE
SHERBROOKE

grand propriétaire original était Jenkin William. William Wilson, marié à sa petite fille, semble avoir hérité de ses terres. Malheureusement, ce brave Wilson ne sait vraiment pas comment s'y prendre pour se faire des amis. L'historien Mailhot raconte : «*En 1851, Léon Pépin vint s'établir dans les Bois-Francis. Pendant trois ans, il défriche une terre dans Stanfold. Il commence à y gagner sa vie sans misère. Mais voilà qu'au milieu de la nuit, au fin coeur de l'hiver, un huissier se présente à l'humble logis de Pépin et l'oblige d'aller passer le reste de la nuit, avec sa femme et un jeune enfant, dans une ancienne perlasserie, espèce de caveau, sans feu et exposé à tous les vents. La terre appartenait à ce fameux William Wilson que l'on pourrait appeler le bourreau des premiers colons de Stanfold*».

Un gendre dépareillé

Joseph Pellerin arrive dans le canton de Stanfold vers 1837. «*À peine M. Joseph Pellerin était-il arrivé à Stanfold et avait-il commencé sérieusement les travaux de défrichement sur le lot qu'il s'était choisi, écrit l'historien Mailhot, qu'il découvrit que cette terre n'entrait pas dans le domaine du Gouvernement, mais qu'elle était bien et dûment la propriété de quelques gros capitalistes anglais, qui savaient si bien, dans ces temps, jouer à la cachette avec les colons.*

«*...Sans hésiter un seul instant, M. Pellerin céda son lot à son beau-père, M. Charles Houle et se plaça sur le lot voisin, le huitième lot du neuvième rang, qui appartenait à la Couronne. Ce fut son bonheur, car M. Joseph Pellerin est demeuré tranquille possesseur de son champ jusqu'au jour de son décès...*»

Et le beau-père ? L'abbé Mailhot nous informe de ses déboires. «*Joseph Houle, garçon de Charles, disait : « Notre terre nous a coûté bien des sueurs et beaucoup d'argent. Je crois, ajoutait-il, que si tout l'argent qu'il nous a fallu donner au propriétaire anglais était en billets d'une piastre, nous pourrions en couvrir une bonne partie de notre terre*».

Les colons résistent

Malgré les difficultés que leur infligent les propriétaires spéculateurs et peut-être pour faire mentir le sieur John Hume dont nous avons parlé plus haut, les courageux colons n'abandonnent pas leur terre et la colonie s'agrandit sans cesse. Ces héros malgré eux ne sont toutefois pas au bout de leurs peines comme on va le voir dans la suite de notre récit. Pour l'immédiat, je vous propose plutôt un petit cours 101 sur les cantons avec, en prime, un portrait de famille des accapareurs de terres des townships.

8 – DES RANGS ET DES CANTONS

Il a été question de townships, de cantons, de lots et de rangs au cours des premiers chapitres. Il est temps de faire un peu de lumière sur ces termes.

Je suis né et j'ai vécu pendant 16 ans sur une ferme du onzième rang de Saint-Paul-de-Chester dans les Bois-Francs. J'allais à l'école à la croisée du rang 11 de Saint-Paul et du rang 6 de Tingwick. Mais, je dois avouer ne jamais m'être arrêté à comprendre la signification de ces noms et de ces chiffres. Je ne me suis penché que récemment sur le sujet. Je vous transmets donc, tous frais, les résultats de mes recherches.

Le géographe Louis-Edmond Hamelin a écrit un traité de 328 pages intitulé : *Le rang d'habitat le réel et l'imaginaire* où les concepts de rang et de township (ou canton) sont examinés sous toutes leurs coutures. Dans les quelques pages qui suivent, je vais me limiter à l'essentiel pour la compréhension du reste de mon histoire.

Les noms de Chester et de Tingwick dont il vient d'être question, sont les noms de deux des cantons (ou townships) de l'Est. Les chiffres 6 et 11 correspondent à des rangées de lots dans les cantons en question. Finalement, Saint-Paul est le nom de ma paroisse natale qui se trouve dans le canton de Chester. Ce coin de canton était à l'origine connu sous le nom de Chester-Ouest. Il est utile de mentionner que le territoire des paroisses est souvent confiné à l'intérieur d'un même township mais pas toujours. Ainsi, la paroisse de Saint-Paul, entre autres, déborde un peu dans le canton de Tingwick, alors que la paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska déborde dans le canton de Chester.

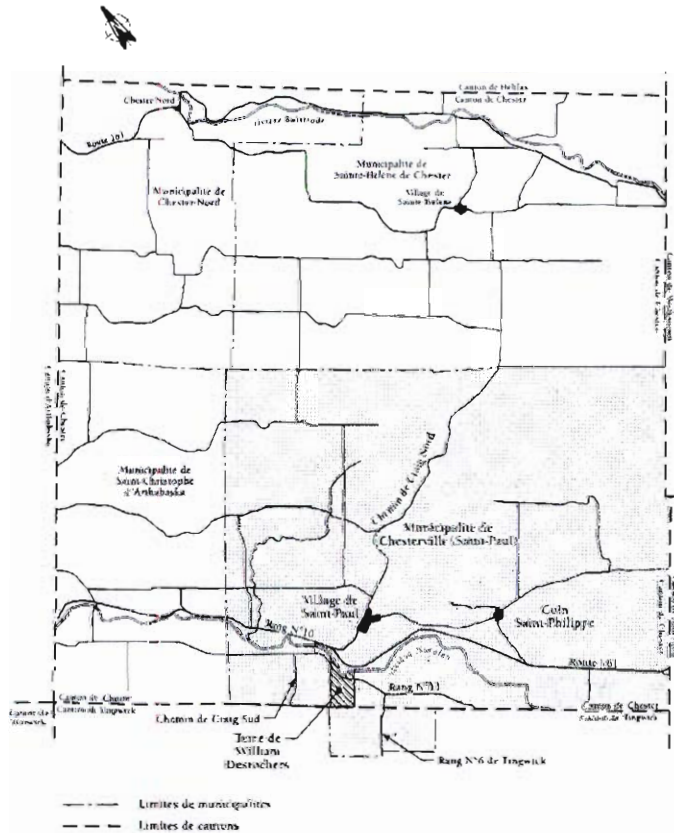
Les cantons (townships)

On entend parler des cantons pour la première fois dans l'histoire canadienne en 1763, c'est-à-dire au début du régime anglais. Il faut savoir qu'après cinq ans de guerre, la France dépose les armes en 1760 dans sa colonie de Nouvelle-France.

En 1763, par le *Traité de Paris*, la colonie passe aux mains de l'Angleterre. Dans ses instructions au gouverneur James Murray

qui se prépare à entrer en fonction, le ministère responsable du nouveau territoire écrit : «*Et attendu que l'expérience a démontré qu'il est très avantageux pour les colons de grouper ceux-ci par cantons (townships) et que ce mode d'installation leur permet de s'entraider non seulement dans leurs rapports usuels mais de se protéger mutuellement contre les insultes et les incursions des sauvages du voisinage ou des autres ennemis : vous devrez, en conséquence, établir des cantons de dimensions et d'étendue suffisantes aux endroits que vous jugerez, à votre discrétion, les plus favorables. C'est notre volonté et bon plaisir que chaque canton ait une étendue de vingt mille acres environ...*

«*Vous devrez aussi faire désigner un endroit convenable dans la partie la plus avantageuse de chaque canton, pour la construction d'une ville suffisamment*



LE CANTON DE CHESTER COMPREND LES MUNICIPALITÉS
DE CHESTER-NORD, SAINTE-HÉLÈNE-DE-CHESTER, SAINT-PAUL-DE-CHESTER ET UNE PARTIE DE SAINT-CHRISTOPHE
D'ARTHABASKA

étendue pour contenir le nombre de familles que vous jugerez à propos d'y établir...

«Son site devra être choisi, autant que possible, sur le bord d'une rivière navigable ou sur la côte ou aussi près que possible de ces endroits...»

La teneur de ces alinéas révèle bien l'intention derrière la définition du township qui sera une région agricole desservie par une petite ville située préférentiellement en son centre. Les dimensions du township seront telles qu'une personne demeurant en périphérie pourra se rendre à la ville à pied ou en voiture pour y échanger ses marchandises, assister aux services religieux puis rentrer à la maison en-dedans d'une demi-journée.

Un peu de macro géographie historique

On ne commence l'octroi de lots à l'intérieur des cantons du Bas-Canada qu'après l'entrée en vigueur de l'Acte constitutionnel de 1791.

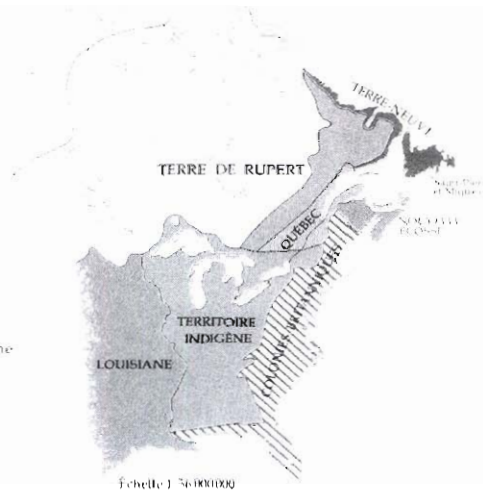
Pour mieux situer cet Acte constitutionnel et les régions géographiques qui sont concernées, il est nécessaire de faire un retour en arrière à partir de la cession des colonies françaises en Amérique à l'Angleterre en 1763. Cet exercice nous permettra de mieux situer les Cantons de l'Est et par le fait même les Bois-Francs dans la géographie nord américaine. Rappelons quelques événements.

1763 - La partie du territoire de la Nouvelle France qui devient la Province de Québec couvre la vallée de la rivière des Outaouais et la vallée du Saint-Laurent en aval de ce qui est aujourd'hui

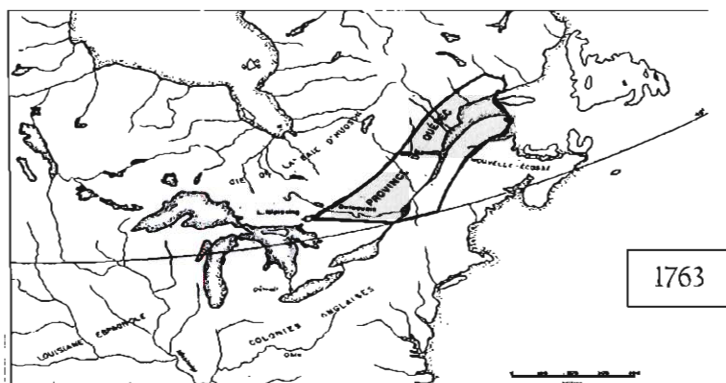
LE TRAITÉ DE PARIS ET LA PROCLAMATION ROYALE DE 1763

En vertu du traité de Paris du 10 février 1763, la France cède à la Grande-Bretagne toutes ses possessions et tous ses droits en Amérique du Nord, à l'exception des îles Saint-Pierre et Miquelon, de droits de pêche sur la côte de Terre-Neuve, et de la Louisiane qui va à l'Espagne. Les nations indigènes sont exclues du traité bien que leurs territoires en tasserent principalement l'objet. Elles soutiennent que le roi de France n'a pas le droit de donner ce qui ne lui a jamais appartenu et se préparent à la guerre. La proclamation royale de 1763, visant à prévenir cette éventualité, arrive trop tard.

Britannique	Français
Québec	Saint-Pierre et Miquelon
Nouvelle-Écosse	Droits de pêche
Terre-Neuve	Espagnol
Colonies britanniques	Indigène
Terre de Rupert (Compagnie de la Baie d'Hudson)	

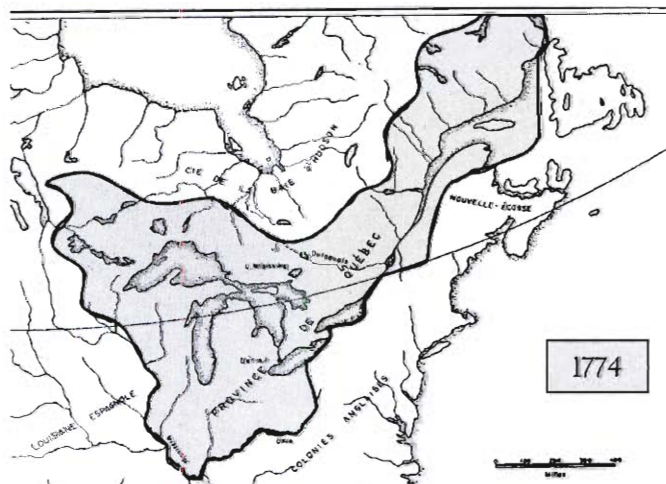


L'AMÉRIQUE DU NORD EN 1763



Cornwall. Le reste de la Nouvelle-France, c'est-à-dire, la région des Grands lacs et les terres en rive droite du Mississipi, devient territoire indigène.

1774 - Sentant l'approche de la rébellion des colonies américaines et aiguillé par les magnats de la fourrure, le gouvernement britannique augmente le territoire de la province de Québec pour y inclure une partie du Territoire indigène. La province acquiert ainsi le bassin des Grands lacs jusqu'au confluent des rivières Ohio et Mississipi ainsi qu'une partie du Labrador. Au cours de la guerre d'indépendance américaine (1775-1782), nombre de sujets des colonies du nord prennent les armes pour le roi d'Angleterre. Ce sont les loyalistes. Leurs familles quittent leurs terres et se rendent dans la province de Québec. Ils s'établiront temporairement au bord du lac Champlain et de la baie Missisquoi. Certains s'y installent à demeure.

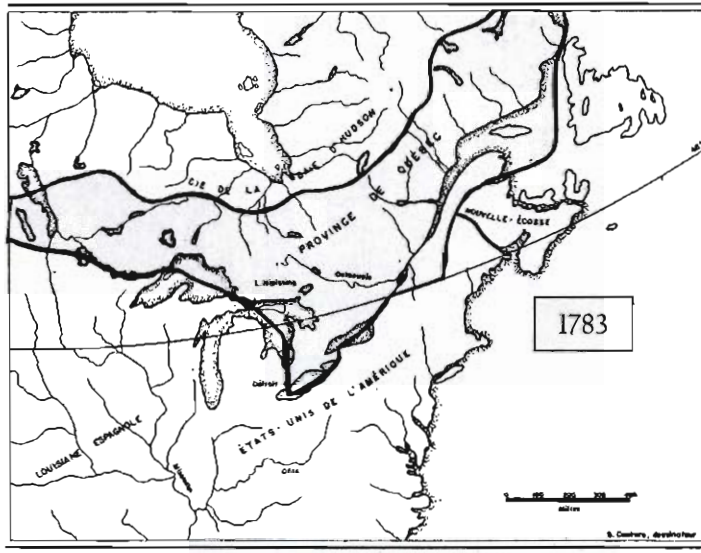


1783 - Le traité de Versailles confirme l'indépendance des colonies américaines. Les territoires indigènes passent aux américains. La province de Québec perd les territoires au sud des grands lacs mais conserve le reste. Les loyalistes, au lieu de rentrer triomphants dans leurs 13 colonies, doivent se refaire une vie au nord.

Haldiman, le gouverneur de l'époque dans la Province de Québec, doutant de la fidélité de ces nouveaux venus à leur roi, n'avait pas été enthousiasmé par leur arrivée en 1778. Surtout que ceux-ci s'installaient un peu trop près de leurs anciens concitoyens qui, au même moment, luttèrent pour leur indépendance.

Appuyé par ses patrons de Londres, il invite donc les loyalistes à s'installer plus profondément à l'intérieur. Ainsi, dès 1778, il les pousse vers la seigneurie de Yamachiche, près de Trois-Rivières, qui appartient justement au sieur Gury, un néo-britannique d'origine suisse tout comme lui. Les nouveaux citoyens loyalistes, dispersés dans une société francophone et dans une seigneurie où ils ne peuvent pas posséder leur terre en propre, ne cessent de se plaindre.

Toujours à la suggestion de Haldiman, on examine la possibilité de les installer dans le haut Saint-Laurent. Les premiers arpentages se font en 1783. Le premier canton du Canada est alors ouvert à la colonisation à Cataraqui, (Kingston) sur le Saint-Laurent. Il s'agit vraisemblablement d'une région déjà



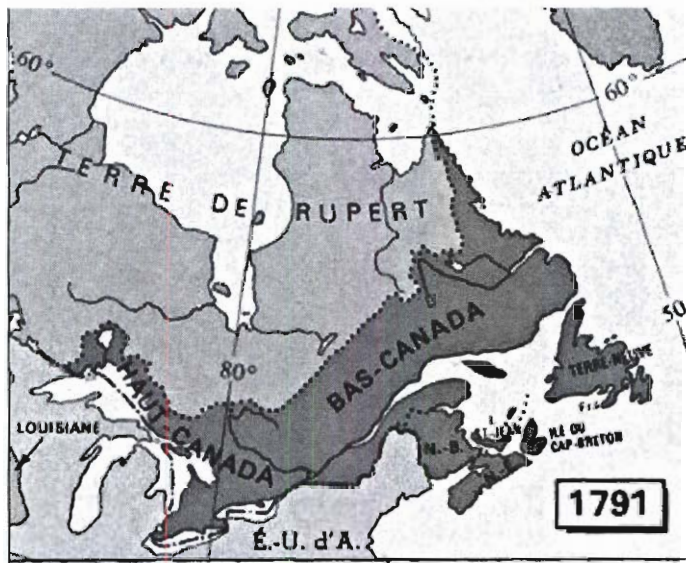
habitée par des cultivateurs qui assuraient sa subsistance à la garnison du fort Frontenac sous le régime français.

1791 marque le début d'un timide régime parlementaire connu sous le nom de l'*Acte constitutionnel*. La province de Québec est séparée en *Haut-Canada* et en *Bas-Canada*. Le territoire du Haut-Canada comprend toutes les terres au nord des grands lacs et les terres entre l'Outaouais et le Saint-Laurent, exception faite des seigneuries de la région de Vaudreuil-Soulange. Celui du Bas-Canada comprend le reste du territoire défini en 1783 plus une partie du Labrador.

Les marchands anglais de Montréal ainsi que les loyalistes voulaient retrouver les institutions parlementaires des colonies américaines tout en n'étant pas mis en minorité par l'élément francophone. La séparation de la province en 1791 règle le problème des loyalistes mais non celui des marchands montréalais.

Une proclamation de 1792 définit les cantons. En voici les points saillants :

- Les cantons situés le long des cours d'eau auront 9 milles de front par 12 milles de profondeur et les lots de l'intérieur auront 10 milles carrés;
- Les terres seront concédées en franc et commun soccage; expression signifiant que chacun sera propriétaire de sa terre en propre, contrairement aux seigneuries où la terre est sous la juridiction d'un seigneur qui agit à titre de fiduciaire du roi pour



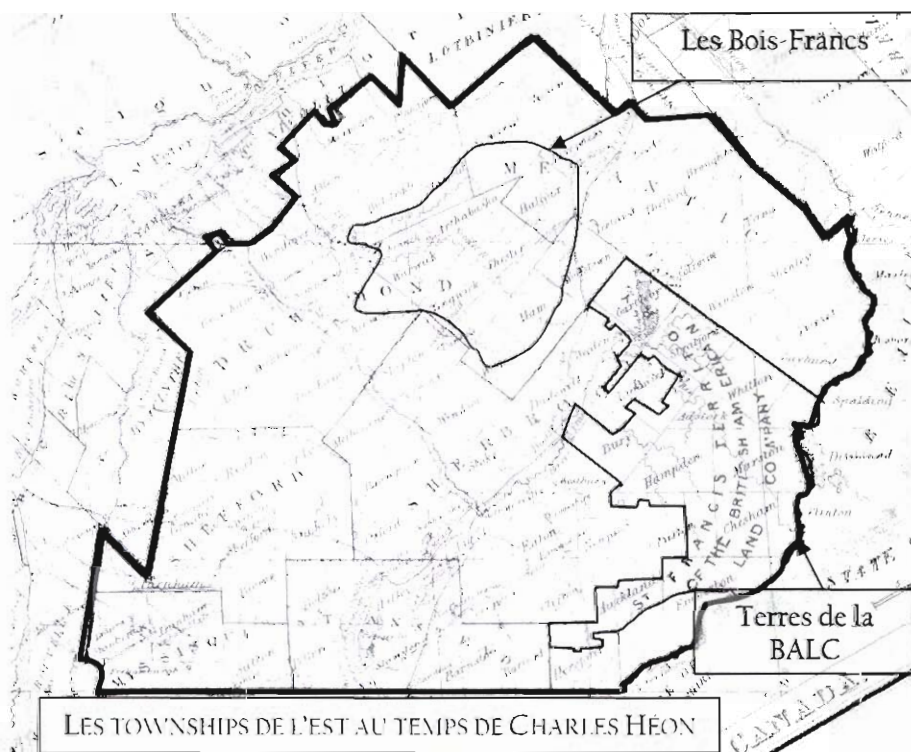
lesdites terres;

- Les lots auront 200 acres de superficie, sauf exception;
- Les demandeurs devront démontrer qu'ils sont en état de cultiver la terre;
- Les terres seront gratuites, sauf pour les frais de lettres patentes;
- Il ne sera concédé d'un township que ce qui restera après avoir réservé une septième partie d'icelui pour le maintien d'un clergé anglican et une autre septième partie dont la Couronne disposera à l'avenir.

Après de nombreuses tractations de la part du clergé anglican concernant la localisation de ses lots, les cantons prennent la forme montrée au diagramme en fin de chapitre.

Cantons de l'Est et Bois-Francs

Le nom de *Cantons de l'Est*, traduit du terme *Eastern townships* a ainsi été donné pour les distinguer des tout premiers cantons ouverts à la colonisation au bord du lac Ontario dès 1783. Comme les cantons du Bas-Canada sont situés à l'est de ces cantons initiaux, on les désignera par l'expression *Eastern Townships*. Ils comprennent tous les cantons situés dans le quadrilatère formé par le fleuve, la frontière américaine, la rivière Richelieu et la rivière Chaudière, à



l'exclusion des terres occupées par les seigneuries qui, elles couvrent tout le littoral du fleuve Saint-Laurent et des rivières Richelieu et de la Chaudière. Les dites seigneuries s'étendent, en moyenne, à quelques 10 kilomètres (6 milles) à l'intérieur des terres.

Dans une publicité datant de 1833, la puissante British American Land Company (BALC) qui possède un million d'acres dans les cantons estime à 80 le nombre de cantons de l'est. On en compte aujourd'hui quelque 95. D'où provient cette différence? Surtout de redécoupages des townships existants pour satisfaire les amis des gens au pouvoir. Ainsi, une carte des années 1830 montre les townships de Shipton et de Melbourne qui se touchent. En 1855, apparaît le canton de Cleveland, probablement en faveur du sieur Cleveland qui en mène large dans le village de Danville. Son canton gruge le territoire des deux autres. De même, le canton de Ham est scindé en Ham-Nord et Ham-Sud. Ce sont deux exemples parmi d'autres.

Les rangs

Les numéros sur la gauche du diagramme en fin de ce chapitre correspondent aux rangs. En anglais, on utilise le terme «*range*». Les numéros de rangs qu'on retrouve sur les panneaux routiers de la région correspondent à ces numéros. Donc, chez-nous, la terre était située dans la dernière rangée de lots (rang no. 11) du canton de Chester. Le chemin qui desservait nos lots portait aussi le nom de rang numéro onze. Chez nous, le chemin passait au milieu de la terre. Il ne desservait que les lots de notre rang. On disait que c'était un rang simple. Dans d'autres cas, le chemin passait sur la ligne séparant deux rangées de lots. C'était les rangs doubles.

Les chemins qui reliaient les chemins de rangs entre eux étaient les chemins de traverse, terme vraisemblablement tiré de l'anglais *cross roads*. Près de chez-nous un chemin célèbre, le *chemin Craig* faisait office de chemin de traverse.

Les lots

Un canton intérieur, c'est-à-dire ne donnant pas sur le fleuve ou une grande rivière, aura, selon les directives de Londres, 10 milles par 10 milles. Il contiendra 11 rangées de 28 lots chacune, chaque lot ayant une profondeur de 1 mille. En principe les lots auront 28 arpents de profondeur par 10 arpents de large, donnant 280 arpents ou 200 acres, en termes très relatifs. Comment peut-on placer 11 rangées de rangs de 1 mille de profondeur chacun dans un canton de 10 milles de profondeur? Cela relève de la magie. En pratique, on

triche un peu en étirant la taille du canton au-delà des 10 milles et d'autre part, on rogne sur la longueur des lots.

Le mélange des mesures de l'ancien système français avec ses arpents à celles du système anglais avec ses acres, les deux systèmes ayant pour base un «pied» de longueur différente, ont sûrement contribué à un peu plus de confusion. Nous avons inclus des tableaux d'équivalence dans les divers encarts (voir table des matières), question de permettre aux forts en thème de s'y retrouver.

Les chiffres au haut du diagramme ci-après donnent le numéro de lot. Notre terre était sur le quinzième lot.

J'ai mentionné plus haut qu'au carrefour de notre école, le sixième rang de Tingwick rencontrait le rang numéro 11 de Saint-Paul. Si les chemins de lots sont tous parallèles, comment peuvent-ils se rencontrer? La raison en est simple. Les cantons de Chester et de Tingwick sont adjacents. L'arpenteur qui a fait les levés du canton de Tingwick a décidé d'orienter les rangées de lots à angle droit de celles du canton de Chester. Ainsi, les chemins desservant ces lots sont à angle droit des nôtres. On n'a eu qu'à prolonger le chemin du sixième rang de Tingwick pour qu'il rencontre le chemin de la dernière rangée de lots de Chester.

Le peuplement des cantons

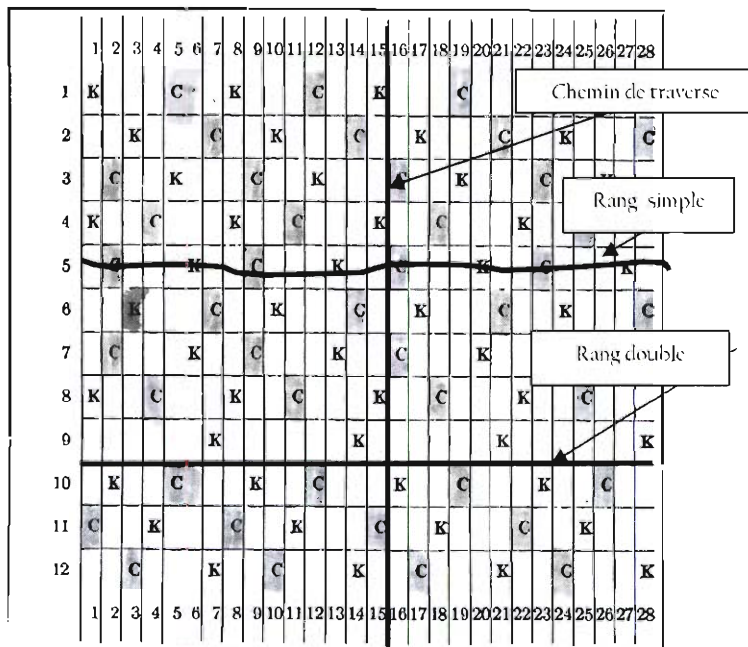
Aucun peuplement des cantons de l'est ne semble s'être fait avant la création des cantons en 1791, à l'exception des quelques familles américaines qui s'y sont établies durant la guerre d'indépendance américaine. Il y a alors, aux nouvelles colonies indépendantes (États-Unis), une période de flottement. On a connu une vague de fraudes, de spéculations et même de chasses aux sorcières à l'endroit de ceux qui ne s'étaient pas montrés suffisamment patriotes durant la guerre d'indépendance. Plusieurs colons qui avaient trîmé dur sur leur terre en perdent alors les droits de propriété. Apprenant qu'ils peuvent obtenir des terres gratis au nord de la frontière, plusieurs viennent s'établir, principalement dans les cantons de Sutton, Potton, Stanstead, Hatley, Dunham, Shipton, Ascott, Compton et Eaton. En 1815, ces cantons comptent une population d'environ 20,000 personnes.

En 1833, la BALCO obtient une charte pour le peuplement et l'exploitation des cantons. Elle se porte acquéreur d'environ un million d'acres de terres. Elle recrute beaucoup en Écosse et en Irlande. Plus de 9,000 immigrants viennent s'établir le long de la

partie nord du chemin Craig. Plusieurs en repartiront pour aller soit aux États-Unis, soit vers le Haut-Canada.

Tout change

Aujourd'hui, tout change. On croit faire pour le mieux, mais on efface des traces de notre histoire. Ainsi, lors d'une récente visite à Saint-Paul, j'ai découvert que le rang no 10 s'appelait le chemin ou la route de l'Accueil et le rang no 11 s'appelait le rang Hince. Je n'ai rien contre les Hince, ma grand-mère paternelle en était une. Mais, aujourd'hui, il n'y a plus de Hince dans le rang et on a perdu l'appellation d'origine.



Les lots marqués **K** sont les futures réserves de la Couronne (**K**ing).

Les lots marqués **C** sont les futures réserves du clergé anglican.

Chaque lot : 73 chaînes et 5 chaînons en longueur; 28 chaînes et 75 chaînons en largeur

(4821,3 pieds x 1897,5 pieds)

Soit : (25,13 arpents x 9,891 arpents) ou (0,913 mille x 0,359 mille). Surface : 210 acre par lot. On enlève, je crois, 10 acres pour le passage des chemins.

Total des lots : 308 de 200 acres chacun. Total des réserves : 88

Longueur du canton : 10 milles 5 chaînons. Largeur totale du canton : 10 milles 55 chaînons.

9 – LES JOIES DE LA SPÉCULATION

La population francophone du Bas-Canada s'est accrue à tel point depuis le début du régime anglais que vers 1820, les terres disponibles dans les seigneuries sont toutes occupées et surexploitées. Les concessions initiales ont été tellement parcellées que les habitants arrivent à peine à nourrir leur famille. C'est ainsi qu'en suivant Charles Héon et d'autres comme lui, les jeunes ont choisi d'investir les townships au sud du fleuve entre le Richelieu et la rivière Chaudière et d'y occuper les terres vierges en *squatters*. Une fois installés dans les townships, les mauvais chemins ou même l'absence de voies carrossables rendent difficiles les contacts avec leurs paroisses d'origine. Ces nouveaux colons sont donc forcés de vivre en autarcie. Ils vendent peu mais, aussi, ils n'achètent que ce qu'ils ne peuvent fabriquer eux-mêmes. Occupés à défricher, ils produisent peu pour le commerce, si ce n'est, comme on l'a vu, les cendres d'abatis et le sirop d'érable. De plus, ils ont du mal à écouler le peu de surplus qu'ils peuvent vendre en raison, toujours, des mauvais chemins.

Cette absence d'infrastructures qui gêne les nouveaux colons est causée par une méthode de distribution des terres vierges basée sur les bonnes vieilles règles du favoritisme. Un petit nombre de personnes proches du ou carrément dans le gouvernement se sont appropriés, dès avant l'année 1800, une large part de ces terres. Ensuite, de ce qui reste, environ 1 million d'acres (400,000 hectares) sera vendu par la Couronne à vil prix en 1833 à la British American Land Company (BALC), une compagnie dite de colonisation.

Tous ces grands propriétaires n'ont qu'un intérêt : la spéculation. À l'exception de la BALC, ils n'investissent pas dans la mise en valeur de leur patrimoine. Et, si les colons le font pour eux en ouvrant des chemins et en défrichant, il arrive parfois qu'ils soient chassés sans dédommagement parce que le prix exigé pour les terres qu'ils *squattent* par des propriétaires qui se manifestent soudainement est au-delà de leurs moyens.

Le gouvernement

Au moment de la conquête de la Nouvelle-France, plusieurs marchands des 13 colonies américaines, les futures USA, viennent s'établir à Montréal et à Québec pour prendre en mains le commerce de la colonie, plus particulièrement celui de la fourrure. Ils voudront bientôt être dirigés par un gouvernement où la voix du peuple serait entendue. Leur demande créera des problèmes. D'abord, vu de Londres, la trop grande autonomie des 13 colonies avait peut-être été la cause de leur volonté d'indépendance. Ensuite, en raison du nombre de *Canadiens* dans la province, les nouveaux arrivants seraient en minorité au parlement. Ils ne pourraient donc contrôler leur destinée.

Le gouvernement britannique trouvera une solution de compromis en découpant un territoire où les loyalistes seront majoritaires, le Haut-Canada, et un autre le Bas-Canada où les commerçants devront partager le pouvoir avec les *Canadiens*.

Le gouvernement de chaque nouvelle province sera composé de trois chambres : le Conseil exécutif (9 membres nommés à vie au Bas-Canada), le Conseil législatif (15 membres nommés à vie au Bas-Canada) et l'Assemblée législative (50 membres élus pour 4 ans). L'Assemblée législative vote les subsides mais le Conseil exécutif gère les fonds.

Dans la première administration sous ce gouvernement, tous les membres du Conseil exécutif sont aussi membres du Conseil législatif. Ainsi, une poignée de personnes gravitant autour du gouverneur aura le contrôle de la province. Deux de ces potentats valent la peine d'être présentés. Le premier est William Smith qui préside à tout ce qui peut être présidé en plus d'être juge en chef de la Province. Le second s'appelle Hugh Finlay.

Les townships

En 1792, la Couronne britannique, encouragée par William Smith, planifie la colonisation de terres du Bas-Canada par des anglo-saxons protestants. La région désignée pour la première colonie comprend toutes les terres hors seigneuries au sud du fleuve Saint-Laurent entre les rivières Richelieu et Chaudière.

On utilisera, comme on l'a vu, la formule des *townships* pour les implantations. Un comité du Conseil exécutif, le *Comité des terres*, est formé pour évaluer les pétitions de la part de potentiels Chefs de cantons (*Township agents*). Il semble en découler un *Bureau des terres* pour l'administration au jour le jour des demandes, du suivi

des requêtes et des arpentages. Le *Comité des terres* est formé de Smith, de Finlay, d'un sieur Baby et d'un sieur Dunn.

Depuis mars, on avait émis des autorisations d'arpentage pour 173 cantons alors que la région désignée par la Couronne pouvait en contenir moins de 90. Soudainement, on arrête tout en juillet 1793. On refuse d'accepter toute nouvelle demande. Cet arrêt coïncide avec la mort de Smith. Les deux événements sont-ils reliés ? Je le crois.

Toutefois, Finlay continue plus que jamais à s'intéresser aux terres. En 1794, il prépare un barème pour les frais d'arpentage. En récompense de son labeur il est nommé *Auditeur* pour les concessions de terres le 17 juin 1795.

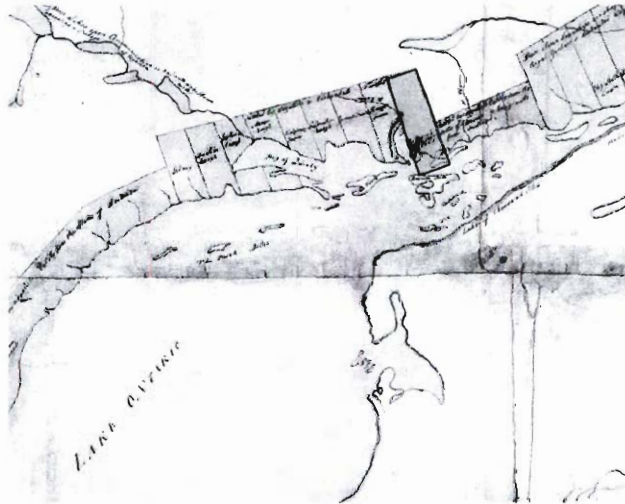
Finlay n'a plus de nouveaux townships à offrir aux pétitionnaires potentiels mais, comme en 1795 aucun township n'a officiellement été concédé, il se permet de mettre de côté certains pétitionnaires de bas de gamme pour faire de la place à des personnages plus rentables.

Le règne de Haldiman

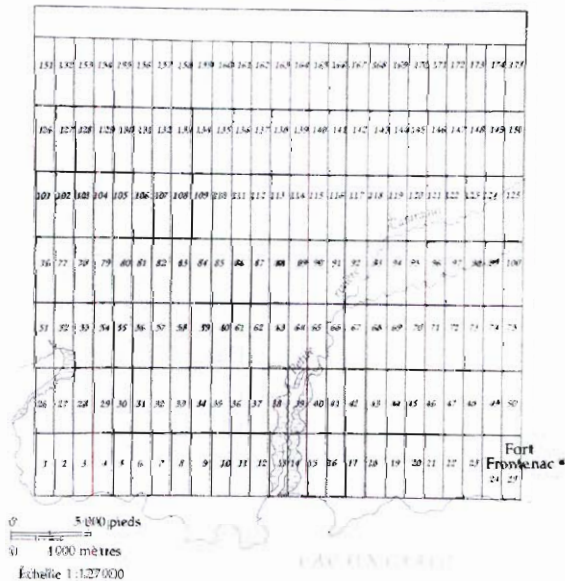
Retournons un peu en arrière. Les loyalistes, c'est-à-dire, ces américains qui durant la rébellion des 13 colonies veulent rester fidèles à la couronne britannique, commencent à entrer dans la province de Québec à partir de 1778, avons-nous vu au chapitre précédent. Le gouverneur de la province est alors Frédéric Haldiman (le manoir près des chutes Montmorency était son humble demeure). Après avoir tenté de leur faire une place le long du Saint-Laurent à la hauteur du lac Saint-Pierre, il les installe dans les premiers cantons (Townships) créés au Canada. Ces cantons sont situés aux environs du fort Frontenac (Kingston). La décision de Haldiman aura des conséquences majeures sur la géographie du Canada. En effet, ces premiers immigrants sur le territoire, qui deviendra le Haut-Canada après 1791, empêcheront les américains de mettre la main sur le pays à l'ouest de l'Outaouais lors de la guerre de 1812 à 1814.

Haldiman, un militaire, a alors des vues de stratégie pour le territoire du Québec actuel. Pour lui, pas question d'installer les loyalistes trop près des frontières américaines en raison du risque de les voir fraterniser avec leurs voisins du sud et ainsi d'importer la révolution dans ce qui reste de colonies britanniques. Il préfère, dans un premier temps, garder ces terres inhabitées de façon à créer une zone tampon. Se ravisant par la suite, il préconise leur colonisation par des Canadiens. Ceux-ci

étant de langue française et de religion catholique auront moins d'affinités avec leurs voisins et seront alors plus fiables pour garder la frontière. Il aura partiellement raison. Les vrais loyalistes du temps de la guerre de sécession qui sont bien implantés au Haut-Canada en 1812 défendront énergiquement la Couronne britannique. Toutefois, les immigrants dans les cantons du Bas-Canada qui se sont établis après 1791, en raison



PREMIER CADASTRE POUR LA COLONISATION
Canton n° 1 de Cataraqui, colonie de Québec



de la gratuité des terres, seront ambivalents. Certains se sentant un patriotisme américain, retourneront aux États-Unis en 1812.

Le règne de William Smith

On oubliera vite la politique de Haldiman après son départ en 1786. À partir de cette date, c'est la politique de William Smith qui sera retenue. Ce monsieur avait été juge à New-York et grand spéculateur Yankee dans les Grants. Il avait dû fuir New-York en 1784 parce qu'il avait choisi le mauvais côté lors de la guerre d'indépendance américaine. Il se rend d'abord à Londres où il cuisine si bien le gouverneur en titre, l'ancien Gouverneur Carleton, redevenu gouverneur avec le titre de *Lord Dorchester*, qu'il l'accompagne à Québec et se fait nommer juge en chef de la province et, en 1787, président du nouveau *Bureau des terres*. Finalement, en 1791, il ajoute à ces charges la présidence du Conseil exécutif et du Conseil législatif du Bas-Canada nouvellement formé.

Dès son arrivée au pouvoir, Smith s'entourera d'Américains, à tel point que le lieutenant gouverneur Hope, dans une lettre à Haldiman, écrira qu'il veut tout angliciser et que les Américains seuls sont en faveur auprès du gouvernement. Le juge Mabane exprimera la même inquiétude. Pour être franc, si Smith veut tout angliciser, il n'a pas le choix. En effet, les authentiques anglais de Grande-Bretagne sont peu nombreux. En 1808, un voyageur, John Lambert, estime qu'ils ne sont alors pas plus de 12 à 14 sur une population de 20,000 anglophones au Bas-Canada. Les autres sont américains, écossais ou irlandais. Il me semble toutefois que Lambert ait été un peu conservateur dans son évaluation.

Toujours est-il que ce bon Smith a convaincu le gouvernement de Londres qu'en attirant au Bas-Canada aussi bien les anciens rebelles que les loyalistes, on allait rapidement démontrer que la vie à la mode coloniale était nettement supérieure à la recette républicaine américaine.

Lors de la création de l'Assemblée Constitutionnelle en 1791 (le Bas et le Haut-Canada) le gouvernement de Londres avait autorisé le don de lots sur les terres vierges des cantons à tous ceux qui voulaient s'y établir. Ces lots auraient une superficie de 200 acres (80 hectares); un habitant n'étant pas autorisé à n'en détenir plus d'un, **sauf exception**. Il devait le mettre en culture et y habiter. Et l'**exception** en question permettait, dans certains cas, à un individu de recevoir 1200 acres, donc 6 lots au lieu d'un

seul. Dans sa *sagesse*, le ministère anglais des colonies avait aussi statué que les bénéficiaires de tous les lots devaient défrayer les coûts rattachés aux *lettres patentes* sur leur lot.

Le sieur Smith exploitera l'expression **sauf exception** pour expliquer à tout le monde que c'était l'intention derrière ces directives qui comptait. Et cette intention passera par la création de groupes de pétitionnaires pour chaque canton.

Smith fait comprendre à son monde que les petits aspirants colons sont généralement pauvres. Ils n'auront donc pas les moyens de payer les frais des *lettres patentes* pour un seul lopin de terre. Ayant tout prévu, il a imaginé un système dans lequel ils seront représentés par un *chef de canton* qui déposera une pétition qu'ils cosigneront à titre d'associés pour la circonstance. Le *chef de canton* sera suffisamment nanti pour payer les frais de l'arpentage et des *lettres patentes*. Il se chargera de toutes les démarches au nom de ses associés et pourra se faire dédommager pour ses efforts en se faisant rétrocéder des terres par ceux-ci. On invoquera l'**exception** pour tous les associés qui réclameront chacun 1200 acres. Il en garderont 200 pour eux et en rétrocéderont 1000 au chef de canton pour couvrir les coûts qu'il a encourus et le travail de démarchage qu'il a réalisé pour arriver à se faire octroyer le canton. Il pourra disposer de ce qui lui est retourné par les associés à sa convenance. L'historienne Catherine Day a inclus en page 37 de son magnifique livre *Pioneers of the Eastern Townships...*, un échantillon de contrat type de concession avec rétrocession que le chef de canton John Savage utilisait à l'endroit de ses associés. Je l'ai retranscrit à la fin du chapitre.

Le plan Smith sur le terrain

Le territoire du Bas-Canada que la Couronne ouvre à la colonisation en 1791, peut contenir un peu moins de 90 cantons de 100 milles carrés chacun. En moins de quelques mois, 107 demandes ont déjà été présentées. Et, là-dedans, pas un seul cultivateur ne semble avoir agi à titre de *chef de canton*. La deuxième de ces demandes au *Bureau des terres* porte la signature du propre fils de Smith.

Pour étoffer leur dossier, certains pétitionnaires seront plus créatifs que d'autres. Ainsi, le sieur Levi Allen qui veut se réserver quelques terres sans avoir recours aux comédies de rétrocession de la part de ses *associés* est soupçonné d'avoir forgé

1779 signatures de pétitionnaires sur un total de 2090 signatures déposées. Si mon calcul est correct, ce bon citoyen aurait, avec un si grand nombre de signatures, demandé pas moins de 9,5 townships, soit plus de 10% de toutes les terres mises à la disposition des agriculteurs du Bas-Canada.

Et, bien sûr, si une pétition est jugée légitime suite à son évaluation par le *Bureau des terres*, on procédera aux levés sur le terrain. Et, à l'instar de tous ces projets lancés par des politiciens à grandes gueules, l'intendance, comme on dit, ne suit pas. Selon le rapport d'enquête Durham de 1839, les résultats d'arpentage n'ont, souventes fois, eu qu'une lointaine ressemblance avec la réalité : lots inexistants, lacs qui occupent parfois tout un lot et ne sont pas notés au cadastre, variations dans la superficie des lots dépassant parfois 50% en plus ou en moins par rapport au chiffre magique de 200 acres et j'en passe. Le sieur Buller, commissaire pour le rapport Durham, explique : « *Sous le système suivi dans les premiers temps, la plus grande partie des arpentages étaient faits par des personnes qui n'étaient que nominalelement sous le contrôle de l'arpenteur général. L'arpenteur employé était payé par la personne à laquelle le terrain devait être concédé après l'arpentage et l'on employait les arpenteurs qui s'engageaient à faire l'ouvrage au plus bas prix. C'est pourquoi beaucoup de ces prétendus arpentages furent faits par des personnes qui ne se rendirent jamais sur le terrain. On tirait les lignes extérieures des cantons; mais quant au plan de l'intérieur, l'arpenteur ne le remplissait que par ce qu'il prenait dans son imagination ou ce que lui rapportaient les Sauvages ou les chasseurs qui connaissaient d'une manière générale la nature du terrain compris dans les limites du canton* ». C'est fou comme ceci me rappelle les temps héroïques du lancement du projet de la Baie James, alors que les ressources professionnelles avaient été lancées à une vitesse folle pour satisfaire un plan politique.

Néanmoins, tout se passe plutôt bien dans ce système de pillage jusqu'à ce que le bon sieur Smith ait la mauvaise idée de trépasser en 1793. Le processus si bien lancé s'arrête brusquement. Pas un seul canton ne sera octroyé avant 1796.

Finlay

On ne peut octroyer de terres mais on peut continuer à manœuvrer en coulisses. Il y a d'abord le clergé anglican qui veut voir ses lots (1/7 des terres de chaque canton) éparpillés à travers le canton et qui a gain de cause. Il ne mettra pas ses terres en valeurs et créera des embêtements pour les voisins de ces lots qui

doivent construire et entretenir les chemins qui les traversent. Il y a ensuite le problème des *chefs de cantons* qui vivent dans la région immédiate du canton et qui ne sont donc pas à Québec pour se défendre contre les prédateurs. Se méfiant des bureaucrates de Québec et préférant parler à Dieu en Grande-Bretagne plutôt qu'aux saints au Canada, ils enverront Samuel Gale dans la capitale britannique pour les représenter. Et, c'est une bonne décision ! Leurs arguments sont solides. Ils ont investi, se sont installés sur leur township et ont recruté efficacement. Ils auront gain de cause et les tenants de la colonisation en seront récompensés. En effet, le dictionnaire topographique de 1815 de l'arpenteur général Joseph Bouchette montre clairement que seuls leurs cantons ont progressé, dans les vingt et quelques années passées depuis l'amorce du processus.

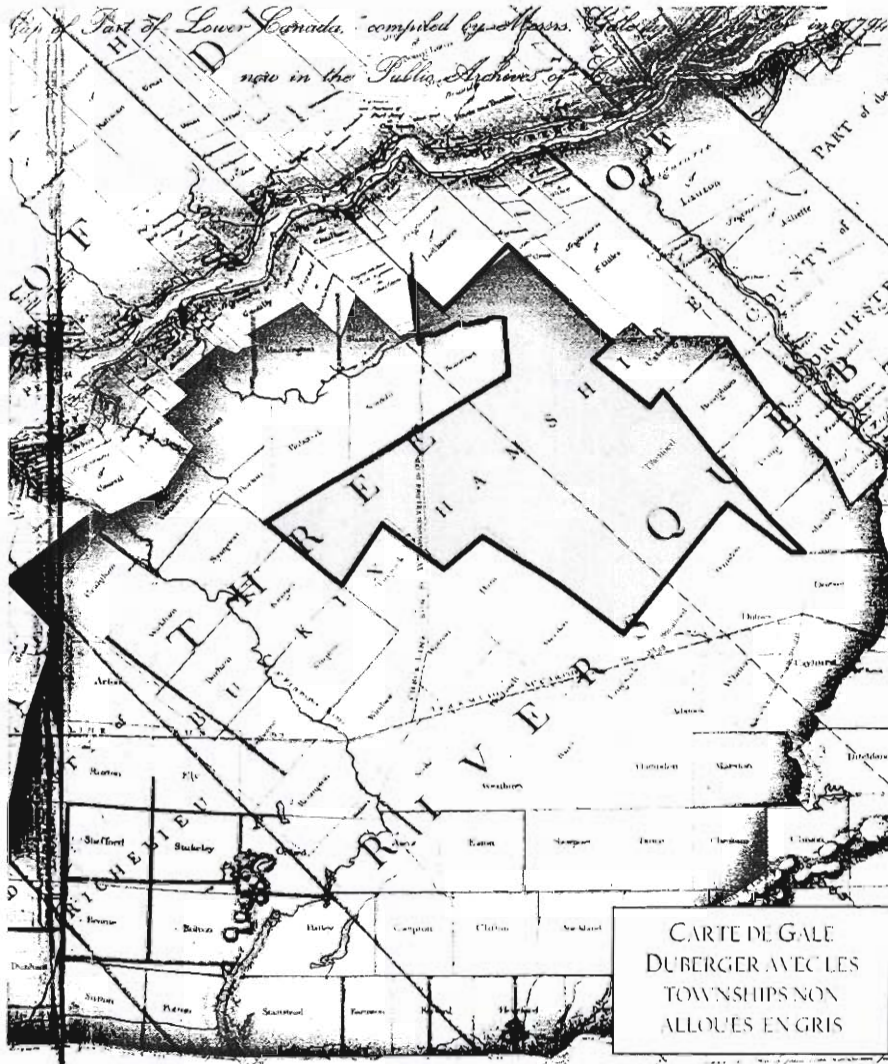
L'âme dirigeante de l'après Smith, avons-nous dit plus haut, est le sieur Hugh Finlay. Il était avec Smith au Conseil exécutif, au Conseil législatif et, finalement, au *Bureau des terres* dont il hérite de la présidence. Son nom est rattaché à une histoire de manipulation pour procurer des cantons aux membres du *Beaver Club* de Montréal. Ces cantons il les qualifiera de *Terre de Naboth*.

En 1796, un lord Dorchester un peu désillusionné rentre en Angleterre et le sieur Robert Prescott le remplace au poste de gouverneur des deux Canadas. Ce dernier, d'entrée de jeu, dénonce toutes les tricheries. Il se met alors tous les magouilleurs, c'est-à-dire toute l'administration, à dos. Il doit être rappelé en 1799, mais le gouvernement de Londres, après l'avoir entendu, comprendra qu'il a raison et ne lui enlèvera pas son titre ni son salaire de gouverneur. Son remplaçant, Robert Shore Milnes, doit se contenter du seul titre de lieutenant gouverneur. Milnes semble avoir eu ses ordres de marche avant de venir occuper son poste. Il a pour mandat de dénouer l'impasse. De concession en concession de la part du gouvernement anglais, il arrive à octroyer 1,2 millions d'acres aux plus méritants des amis du gouvernement. Le seul frein que l'intervention de Prescott semble avoir apporté a été d'éliminer une partie des simulacres et de réduire l'ampleur de la dilapidation. Certains pétitionnaires qui n'ont pas visité le canton qu'ils sollicitent n'en recevront que le quart. Grosse punition !!!

La terre de Naboth

Permettez-moi un second petit retour en arrière pour faire comprendre les progrès de la colonisation. En 1760, les Anglais occupent la Nouvelle-France. Avec le Traité de Paris en 1763 le pays devient britannique. Plusieurs seigneurs français retournent en France et vendent leurs seigneuries à des notables anglais, qui eux-mêmes, prennent goût à jouer au seigneur.

Une dizaine d'années plus tard, au sud du Canada, les habitants



des treize colonies ont des velléités d'indépendance. Le gouvernement britannique aurait bien voulu introduire des colons anglophones et protestants dans leur nouveau territoire pour renforcer l'esprit d'appartenance à la Couronne. Ce projet est toutefois mis en veilleuse quand les sujets anglo-américains de Sa Majesté revendiquent et agitent. Les autorités ont donc moins la tête à la colonisation des nouvelles acquisitions au nord. La guerre d'indépendance que livrent les habitants des 13 colonies ne tourne pas à l'avantage de la Métropole. Des cantons sont alors créés, avons-nous dit, dans la région du Fort Frontenac (Kingston Ontario) à partir de 1783 pour accommoder les loyalistes qui ont quitté les 13 colonies à partir de 1778. Mais, c'est après 1791 que seront créés des cantons dans le territoire actuel de la province de Québec.

On a vu que William Smith avait parti le bal de la spéculation. *Auditeur* pour l'octroi des terres depuis juin 1795, Hugh Finlay écrit à son agent américain, un certain John Ruitter, le 31 décembre 1795, lui demandant de recruter des *Associés* pour certains townships. Dans une lettre au même Ruitter, le 18 août 1796, il fournit plus de détails : «Aussitôt que l'on recommencera à distribuer des concessions, mes amis auront la chance avec leurs associés de s'emparer de ce que j'appelle la Terre de Naboth, c'est-à-dire, dix townships voisins l'un de l'autre et dans lesquels ils ont l'intention d'établir un grand nombre de colons».

Cette petite phrase a attiré mon attention et je me suis demandé...

- Où étaient ces dix townships ?
- Qu'était la «Terre de Naboth» ?
- Qui étaient les «amis» ?

Les dix townships

L'historien Mgr Albert Gravel donne sa liste des dix townships. Elle ne correspond pas en totalité à la mienne mais s'y approche. Une carte bien connue de cet historien, la carte de «Gale – Duberger», datant de 1794 et 1795, montre un espace non découpé en townships. Cet espace est entouré de toutes parts de townships et de Seigneuries. Une carte de 1833 nous permet de constater qu'il a été rempli par dix townships. Ce sont les Cantons d'Arthabaska, de Chester, de Coleraine, de Garthby, d'Halifax, d'Inverness, d'Ireland, de Nelson, de Warwick et de Wolfstown.

Nous verrons par les heureux gagnants de ces townships en 1802, qui étaient les *amis*.

Naboth et compagnie

Monseigneur Gravel ne se pose pas de questions sur l'expression *Terre de Naboth*. Moi qui ne suis pas chanoine, même pas abbé, j'ai par contre, dès le début de mon enquête, eu le réflexe, de me tourner vers la bible. Et j'y ai trouvé plein de choses.

Nous sommes à Samarie, capitale du royaume d'Israël vers l'an 860 avant Jésus-Christ. Le roi Achab vient de remporter une victoire sur son voisin Benhadad, roi de Syrie. Il est gonflé à bloc et, dans un réflexe à la Louis XIV, il veut agrandir son humble palais. Il va voir son voisin Naboth pour lui acheter sa vigne du côté où l'agrandissement est planifié. Naboth lui dit NIET! Pas question de céder l'héritage de mes pères.

Achab en perd l'appétit. Le soir même, il ne mange pas sa soupe.

«*Qu'est-ce qu'il a mon gros nounours ?*» lui demande son épouse Jézabel en hébreu biblique.

«*Naboth ne veut pas me vendre sa vigne*», répond Achab les yeux roulant dans l'eau.

«*Mange ! mon pitou, ta petite Jéza va t'arranger ça*».

Jézabel écrit alors au nom d'Achab des lettres aux Anciens et aux notables demandant de publier un jeûne. «*Faites-le accuser par deux des fils de Béliel (les Hell's Angel de l'époque) qui diront : «Naboth a maudit Dieu et le Roi*». (1° livre des rois, chap. 21 versets 1 à 19).

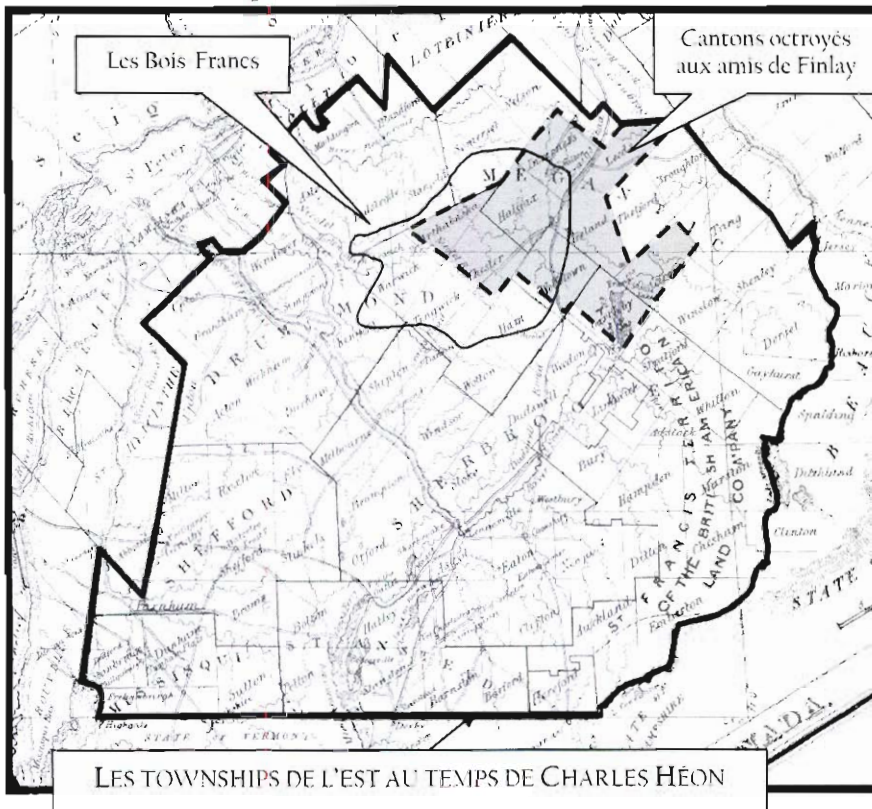
Cette bonne Jézabel avait tout prévu et la manœuvre fonctionne. Naboth meurt lapidé et Achab met la main sur la vigne. Le prophète Élie sermonne Achab qui répond : «*Je l'ferai plus*», mais qui néanmoins garde la vigne de Naboth.

Le chroniqueur biblique enlève des points à Achab en raison du petit côté meurtre attaché à l'incident. Finlay qui, visiblement est, comme les hommes de son temps, un lecteur de la Bible, n'achète pas le point de vue du chroniqueur. Pour lui, quand le *gros* veut s'installer, le *petit* doit se tasser et laisser la place. Donc, on peut soupçonner, par son allusion biblique, que Finlay se prépare à déposséder des *petits* pétitionnaires pour faire plaisir à ses *amis*. Ce fait est confirmé par la déposition d'un certain Simon Z. Watson arpenteur distingué qui aurait refusé de travailler pour des spéculateurs désireux de s'approprier des *townships* déjà réclamés et arpentés. La correspondance entre Finlay et Ruiter

ainsi que l'affidavit de Watson sont utilisés comme preuves par le Gouverneur Prescott, dans la dénonciation qu'il fait au duc Portland, son patron à Londres lors de son rappel. Le Gouverneur comme on l'a mentionné, est alors dégoûté par les magouilles des principaux leaders de son administration.

Les Amis

Et les amis, qui sont-ils ? J'ai pu le trouver en examinant les titulaires des townships dans la région non découpée de la carte de Gale-Duberger. Neuf cantons qui s'y trouvent ou qui y sont adjacents, dont celui de Chester qui m'intéresse à cause de mon ancêtre, sont octroyés à des membres du *Beaver Club*, c'est-à-dire, les dirigeants de la Compagnie du Nord-Ouest engagée dans le commerce des fourrures. Ce sont Gregory (Arthabaska), McTavish (Chester et Garthby), Jobert (Halifax), McGillivray (Inverness), Joseph Frobisher (Ireland), Montour (Wolfstown) et Todd qui reçoit le township de Coleraine et un autre township, celui de Leeds, qui est tout contre la région qui nous intéresse et qui portait le nom de Uxbridge sur la carte de Gale-



Duburger. On aura donc un peu débordé le cadre des dix cantons initiaux dans la manœuvre d'octroi de la *Terre de Naboth*.

Comme ces *amis* n'ont même pas visité le canton dont ils héritent, ils n'en recevront que le quart à titre personnel, conformément à la nouvelle règle établie par Londres. Mais, qu'à cela ne tienne ! La Compagnie du Nord-Ouest est une organisation plutôt vigoureuse. Elle compte en 1802 quelques 1058 employés. Elle utilisera le nom de certains d'entre eux à titre de prête-noms pour accroître la part de Cantons octroyés à messieurs les patrons apprend-on dans une déclaration lors de l'enquête Durham en 1838.

La fin de Finlay

Hugh Finlay obtient pour lui-même une part du township de Stanbridge en 1800. Mais, il est un affairiste. À titre de directeur de la poste, dès 1773 il avait monté le premier service de *malle* entre Québec et New-York. En ces temps héroïques, il semble que la séparation entre les affaires personnelles et la gestion des affaires de l'État ait été plutôt floue. Et de plus, lors de ces premières expériences de services publics privatisés, on ne connaissait pas encore bien la recette ultime de la rentabilité. On privatisait donc les déficits aussi bien que les profits. Résultats ? Finlay se retrouve cousu de dettes au moment de son décès le 26 décembre 1801. Ses biens fonds seront saisis par ordre du gouvernement et deux des membres du Beaver Club, Todd et McGill se porteront acquéreurs du canton de Stanbridge qui lui avait été concédé 15 mois auparavant.

Et le bon historien mais non moins chanoine Gravel, qui m'avait mis sur la piste de cette histoire, de remarquer: «*Sa famille restait dans un état misérable. Les amis qu'il avait favorisés ne sont pas venus à son secours*». Je n'ai pas poussé plus avant ma recherche sur le sujet mais je trouve que les *amis* sont très près de l'action au moment où les biens de Finlay sont saisis. À preuve la main mise sur le canton de Standbridge par Todd et McGill. Je soupçonne donc que les *amis* sont aussi des bailleurs de fonds qui ne veulent pas perdre leur mise.

Il est utile de souligner qu'à la mort de Finlay, aucun des *amis* n'a encore reçu le ou les townships qu'il convoite. Tous les recevront quelques 7 à 8 mois plus tard. Mais, bien avant le décès de Finlay, ils semblent pas mal sûrs de leur coup. À preuve, dès l'an 1800, Joseph Frobisher fait arpenter le tracé d'un chemin devant mener

à son futur canton d'Ireland. Ce tracé servira, 10 ans plus tard, à la construction du Chemin Craig, une histoire que je raconte au chapitre 26.

Hugh Finlay n'est finalement qu'un notable de son époque qui vit à la limite des nouvelles frontières et selon les règles des aventuriers des frontières. En tous cas, il n'est pas le seul mouton noir de la bergerie. Dans sa dénonciation des politiciens spoliateurs, en 1798, le gouverneur Prescott dira que Finlay n'était pas plus coupable que d'autres membres du Conseil exécutif. Cette complaisance des autorités est aussi exprimée par la récompense que reçoivent en 1809 les dames Suzan et Margaret Finlay sous forme de 8,300 acres de terres dans le township de Sherrington sur recommandation du lieutenant-gouverneur Robert Shore Milnes pour le bon travail de leur père à titre d'Auditeur des terres. On voit par là que dans le Grand-Monde, on savait se soutenir.

Les joies de la spéculation

Quels avantages financiers les spéculateurs comptaient-ils retirer de leurs tractations pour dépenser tant d'énergie à se faire octroyer des *townships* ? Une partie de la réponse nous vient du lieutenant gouverneur Milnes. En 1800 il fait son rapport à son patron de Londres, le duc de Portland, sur l'octroi des terres. Milnes souligne que les membres du Comité des terres ont travaillé très fort. Il suggère donc qu'on octroie à chacun, incluant lui-même, un township entier. Portland, pour réponse, lui demande en 1801 de lui faire connaître la valeur commerciale d'un *township*. Milnes répond qu'à un prix unitaire estimé à 15 sous l'acre, la valeur nette réelle d'un *township* est de £2500, après avoir enlevé les réserves de la Couronne et du Clergé et les frais reliés à l'octroi des Lettres Patentes. Et cette valeur de £2500, est-ce beaucoup ? Est-ce peu ? Allons-y par une comparaison avec les rémunérations des fonctionnaires de l'époque.

Le salaire annuel du gouverneur Prescott est de £2500. Le lieutenant gouverneur Milnes reçoit £1500 par année. Le juge en chef du Bas-Canada en reçoit £1200, le procureur général £300, l'arpenteur général £300 et les shérifs de districts de £50 à £100. Sur cette base, on est forcé de conclure que l'effort en valait la chandelle. Tout ceci sans compter le sentiment du devoir accompli par tout bon magouilleur qui vient de décrocher ce qu'il visait.

Autre question que je me suis posée. Le lieutenant-gouverneur Milnes a-t-il tenté de diminuer le tarif à l'acre de façon à faire paraître plus modeste le cadeau qu'il sollicitait pour lui et ses copains. C'est très possible. En effet, en 1802, soit peu de temps après avoir donné sa réponse au duc de Portland, son gouvernement met des terres en vente à 30 sous l'acre, soit le double du tarif utilisé dans son estimation. Pas un seul acre n'aura cependant été vendu en 1804. Mais cela, Milnes ne pouvait le deviner en établissant son tarif.

Et, pour la petite histoire, Milnes recevra l'équivalent d'un canton en récompense de son bon travail, mais il devra insister et attendre à 1810 pour se faire délivrer les titres. Quelques 48,062 acres lui seront alors octroyées dans les cantons de Compton, Stanstead et Barnston. Il est de retour en Angleterre depuis trois ans, donc pas en position de mettre ses terres en valeur. En 1825 il les met donc en vente à 7 sous l'acre. Il ne trouve pas preneur. Finalement, en 1834, il cède le tout en bloc à 5 sous l'acre. Il est bien loin des £2500 espérés. Il en recevra le tiers. Mais, je le répète, pour le vrai politicien spéculateur, le plaisir vient moins des sommes retirées d'une opération que du sentiment de réussite après avoir mis ses griffes sur la proie convoitée.

TEXTE INTÉGRAL DE LA LETTRE DE MGR JOSEPH SIGNAY, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC À L'ABBÉ DENIS MARCOUX OÙ LE TERME « BOIS-FRANCS » EST UTILISÉ UNE PREMIÈRE FOIS POUR DÉSIGNER LA RÉGION.

Archevêché de Québec, septembre 1838.

Mon cher Monsieur,

*Je vous nomme, par les présentes, vicaire à St-Edouard de Gentilly, avec la charge d'aller visiter les **nouveaux colons** de Blandford, Stanfold, Sommerset, Arthabaska, Warwick et **Bulstrode**, en un mot tous les habitants des Bois-Francis, désignation ordinaire aujourd'hui de ces places nouvelles.*

*Je vous souhaite **cou**rage et santé pour l'accomplissement de votre nouvelle mission.*

*Je suis, **cher** Monsieur,*

Votre serviteur,

*Joseph Signay, **Archevêque** de Québec*

Exemple de contrat de rétrocession tiré de *Pionneers of the Eastern Townships* de Mme Catherine Day

Whereas, John Savage, of the county of _____, in the province of Lower Canada, Gentleman, hath, earvense and trouble, obtained a Warrant of for himself and his associates, for a tract of land in the township in the Province of Lower Canada, now known by the name of Shefford, and is further subjected to the payment of considerable sums, for allotting said township, and for official fees in order to obtain Patent thereof, the burthen and expense of which he hath taken upon himself :

_AND WHEREAS, the said John Savage hath, of his free will, chosen and named me, _____, for one of the associates in the Patent of the said township, or described tract, for the express purpose of re-conveying a part of the same to him, agreeable to my contract to reimburse him for his said expenditure, and as a remuneration for his trouble :

AND WHEREAS for the said purpose of indemnifying the said John Savage as well as for the heavy expenses which he hath incurred, as aforesaid, as for his trouble and other charges attending the said business : and to carry into effect the true intent and meaning of my bargain with him ; as also for other considerations me thereunto moving, that on having my name inserted as a tenant in common, in the Patent for the said tract of land or township now known by the name of Shefford or by whatever other name the above described tract of land or township may be hereafter known or called, I or they shall and will immediately, and without delay, and in due form of law, agreeably to the laws of the Province of Lower Canada, execute a sufficient Deed of Conveyance to the said John Savage, his heirs or assigns, or to such person or persons as he may order or appoint to receive such Deed of all the right or share to which I may or shall be entitled in the said tract of land or township, by virtue of my being so introduced as an Associate, and of my name being inserted in the Patent thereof, to the name in fee simple, to him or them, and to his or their heirs and assigns, forever, except two hundred acres which it was agreed by the said John Savage and me, that I should hold, improve and possess :

AND WHEREAS I, the said _____, did thereby freely acknowledge and declare that though in virtue of mp being introduced as an Associate, I may obtain a grant of one full share as a tenant in common in the Patent of the afore described tract of land or township now known by the name of Shefford, yet, in consideration of the premises, the true intent and meaning is, and it is so agreed and covenanted by and between the said John Savage and me, that I shall not possess in my own right more than two hundred acres therein ; but that I shall reconvey the remaining part of my said right or share to him; the said John Savage, his heirs or assigns:

Now Know ALL MEN, that for the purpose of carrying into full effect the true intent and meaning of my agreement as covenanted in my said herein recited act or deed, I have, by these presents, irrevocably made, ordained and constituted, and hereby do irrevocably make, ordain and constitute, and in my place and stead put and depute my trusty loving friends _____ for me and in my name as soon after the signing and ensealing of the said Letters Patent for the said township of Shefford, or of any part thereof, as conveniently as may be, to cede, assign, convey, transfer, alien and confirm to the said John Savage, his heirs or assigns, or to such person or persons as he may order or appoint, to receive such deed of all the right or share to which I may or shall be entitled in the said tract of land or township, by virtue of my bein^s so introduced as an Associate, and of my name being inserted in the Lettera Patent thereof, in fee simple, to him or them, and to his or their heirs and assigns, forever, with all my estate, right, title, interest, claim and demand whatsoever, in and unto the said premises and every part and parcel thereof, except two hundred acres,* which it is covenanted and agreed between the said John Savage and me, that I should hold, improve and possess, subject to certain conditions, as in the said agreement stipulated : as also for me, and in my name, place and stead, and as my proper act and deed to execute, seal, and deliver such conveyances and assurances of the said premises as shall be requisite in that behalf ; and, generally, all and every other act and acts, ihing and things, device and devices in the law whatsoever, needful and necessary to be done in and about the premises for me, and in my name to do, execute and perform, as fully, largely and amply, to all intents and purposes, as I, myself, might or could do if I was personally present, or as if the matter required more special authority than is herein given : ratifying, allowing and holding for firm and effectual all and whatsoever my said Attorneys sliall lawfirly do in and about the premises by virtue thereof In witness whereof, I have hereunto set my hand and seal at _____, this _____ day of _____, in the _____ year of His Majesty's Reign, and in the year of our Lord one thousand _____

Signed, _____
Sealed and delivered in the presence of

10- PAS ENCORE SORTIS DU BOIS

Le travail ne manque pas dans la nouvelle colonie créée sous l'impulsion de Charles Héon et de ses intrépides amis.

On défriche, on ensemence et on récolte

Charles Héon, aidé de son frère Georges et de son engagé Charlot Castin, défrichera 5 arpents au cours de sa première année à Blandford. Mes sœurs et frères, qui ont connu le défrichage, sont d'avis que, *faire de la terre* à un tel rythme exige des efforts de tous les instants. Les années suivantes, les terres déjà défrichées doivent être cultivées, d'où moins de temps réservé pour en accroître la superficie. Donc, une moins grande plaque de terre peut être soustraite à la forêt d'une année à l'autre. Un calcul rapide m'a permis d'estimer qu'un quart de lot (70 arpents), aura été défriché aux deux tiers en douze à quinze ans. L'autre tiers sera conservé en forêt pour le bois de chauffage et la fabrication du sucre du pays.

On va faire moudre le grain

À l'hiver de 1826, Charles Héon descend à Bécancour pour faire moudre son grain. En 1827, il construit un barrage, une *chaussée* comme il dit, et un moulin à scie, mais pas de moulin à farine. Compréhensible ! Il aurait alors été quasiment le seul client de son moulin à grain. En 1829, la colonie s'est développée et Charles se procure des meules du sieur Massue. Le grain peut-être moulu sur place. Qu'en est-il des colons de Stanfold et des pointes de Bulstrode, le long de la rivière du Loup ? On sait qu'en 1839, un sieur Rivard-dit-Lavigne construit un moulin à Victoriaville. Ce moulin peut desservir toutes les colonies le long de la rivière du Loup. Un second moulin sera construit à Somerset en 1841. Mais avant 1839, comment se débrouille-t-on ? L'historienne Mme Katherine Day parle de mortiers de gros gabarits pour moudre les grains vers 1795 dans les cantons du sud. A-t-on eu recours à un tel procédé dans les Bois-Francs ? Les historiens régionaux n'en parlent pas. Il est probable que les colons des pointes de Bulstrode (Saint-Samuel, Saint-Valère et Victoriaville) auront apporté leur blé au moulin de Charles Héon à Blandford en passant par le chemin de la grande ligne.

Ceux de Stanfold attendront l'hiver et ses chemins flottants de la savane pour s'y rendre.

On se lance dans la potasse

En 1838, Joseph Hébert de Saint-Grégoire s'amène à Stanfold avec une chaudière à potasse. Il la prête à ses voisins les frères Richard. À l'été de cette même année, après une équipée héroïque avec leurs deux bœufs Storn et Bock qui tirent leur charette, ils arrivent à Gentilly où ils vendent leur production au marchand Adolphe Stein. Avant cette époque, il ne semble pas être question de la potasse. J'ai l'impression qu'il en sera de même pour le sucre d'érable. Pas de grande marmite, pas d'évaporation d'eau d'érable.

Cette industrie prend rapidement racine. On voit apparaître une perlasserie et une potasserie à Stanfold en 1839. La même année, des perlasseries sont construites à Victoriaville et à Somerset.

La fabrication de la potasse n'est pas une activité nouvelle. L'historienne Day nous parle de M. Henry Lawrence qui, en raison de l'*Embargo Act* de 1807 à 1809, transporte sa potasse du canton de Stukely à Montréal pour la vendre. Auparavant, il en faisait le commerce avec les Américains.

Le procédé de fabrication de la potasse

Les divers auteurs que j'ai consultés semblent avoir des recettes légèrement différentes pour l'extraction de ce produit. Pour certains, on dépose la cendre dans une grande marmite et on ajoute de l'eau. On fait bouillir le tout jusqu'à ce que le liquide soit concentré. On retire alors la cendre et on fait cristalliser le jus alcalin. Pour d'autres, on se sert de la cendre comme d'un filtre. On verse de l'eau chaude à travers ce filtre et on recueille l'eau chargée de sels. On évapore ensuite et on fait cristalliser. Je vous décris cette deuxième méthode illustrée dans le livre intitulé : *La vie paysanne 1860-1900* de l'ethnologue M. Germain Lemieux s.j.. Le texte est inspiré de la description qu'en fait Vézina : «*La potasse (Pot ash) servait à la teinture des étoffes, à la fabrication du verre et du savon. Les cendres de bois franc recueillies étaient entassées « réduites en poudre et compactées »*, ajoutera un autre expert dans un périodique de l'époque, *The Canada Farmer* : « *dans des bassins à fonds percés et placés au-dessus de cuves de bois. Par la suite, les colons arrosaient les cendres à grande eau et recueillaient le liquide contenant des sels de potassium, qu'ils faisaient ensuite bouillir dans des chaudrons de fonte afin d'obtenir la concentration. En refroidissant, le*

contenu se solidifiait et formait des blocs moulés semblables au sucre du pays.

«Ces corrosifs étaient transportés chez le propriétaire d'une perlasse qui lessivait la potasse dans de grandes cuves, la mettait ensuite dans un fourneau et la faisait chauffer jusqu'à cristallisation.

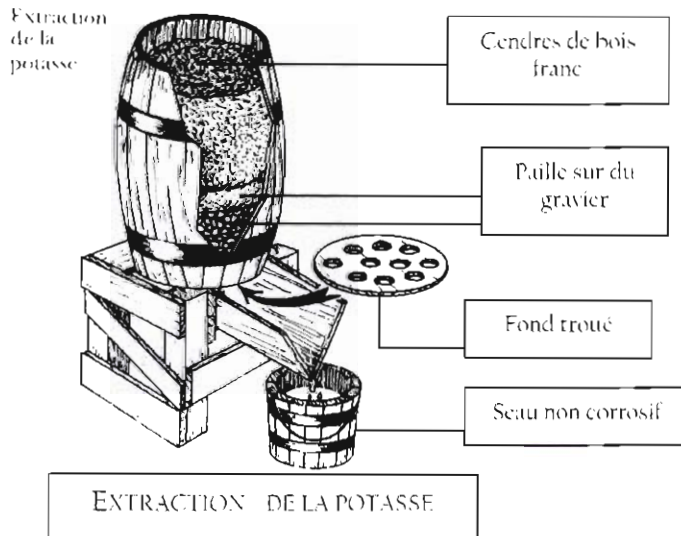
«La perlasse (pearl ash) qui prenait le nom générique de « Salt » était mise dans des «quarts» tonneaux de cinq cent soixante livres, puis transportée à Québec ou aux Trois-Rivières pour être chargée sur les navires vers l'Europe.

«Les revenus tirés de la vente de ce produit étaient appréciables pour le colon qui, pour faire de la terre (défricher), devait faire disparaître le bois coupé, par le feu.

«Un acre de bon bois franc donnait environ quatre-vingt minots (environ sept cents livres) pour faire cent livres de «salt» vendu au prix de \$2.50 les cent livres durant les années 1850-1870. (Après calcul, le «salt» tiré d'un acre de terre pouvait rapporter environ \$10.00...)»

On brûle et on bouille quasiment jour et nuit. Il arrivera que la femme du colon s'occupe de l'évaporation de la potasse durant la nuit alors que le mari prend du repos pour continuer à bûcher, débiter et brûler les arbres.

La description de fabrication de la potasse de Francis Evans, dans son *Emigrant Guide* qui a précédé et probablement inspiré celle de Vézina en est presque identique.



En plus du travail ardu, il y a la misère

L'expression voulant qu'il faille manger son pain noir en premier s'applique aux pionniers de la colonie. En plus des sueurs qu'exige le défrichage, même après que la colonie fût assez forte pour aider les nouveaux venus, il arrive que le mauvais temps impose des privations. Ajoutés au manque de confort des premières habitations et au harcèlement des grands propriétaires spéculateurs, ces jeunes forcés rendent la vie des courageux colons très difficile. Malgré tous ces inconvénients, les pionniers commencent à s'en sortir. La colonie, c'est encore un peu beaucoup la forêt et certains drames, petits et grands, rappellent aux colons qu'ils vivent à la frontière.

Les bons chemins

Les colons ont horriblement souffert de l'absence de chemins dans un premier temps et de leur condition déplorable par la suite. Nous en avons parlé et nous y revenons.

Vers 1845, grâce à l'intervention du député Daly qui, selon l'historien Jules Martel, obtient un octroi de £12 500, on construit le chemin d'Arthabaska qui aurait apporté une nette amélioration. Qu'en est-il en 1851 au moment d'une enquête du Comité spécial de l'Assemblée du Canada-Uni ?

Lors de son témoignage devant ce comité, notre Charles Héon, qui est alors un chef de file de la colonie de Saint-Louis-de-Blandford, prétend que le chemin reliant sa paroisse à Gentilly n'est pas en si mauvais état qu'on le dit. Quelques fossés et la route sera en parfaite condition. Charles Héon, le commerçant, voudrait que les fonds gouvernementaux aillent à son chemin plutôt qu'à la construction de chemins alternatifs.

Mais voyons ce qu'en disent les autres. Je me limite à quelques témoignages contenus dans des affidavits : *«Je soussigné, par ma marque ordinaire d'une croix, dis et déclare...que rendu dans le haut du dit Domaine j'ai été obligé d'y laisser ma voiture et de me rendre à pied à la rivière Bécancour, parce que le chemin entre ces deux endroits était dans un très mauvais état...que j'ai trouvé sur le chemin de place en place, jusqu'à deux pieds d'épaisseur d'eau...Je dis en outre avoir vu, en descendant, des animaux embarrassés et pris entre les pièces de pontage (round logs) sur le milieu du chemin susdit, et que les conducteurs se sont vus obligés de les faire passer dans les fossés à côté du chemin, où ils nageaient dans l'eau et dans la vase. Alexis Richer 14 juillet 1851...»*

«Je, soussignée, par ma marque ordinaire d'une croix après serment prêté sur le saint évangile, dis et déclare avoir passé avec Alexis Deshaies dit Tourigny mon mari, depuis le huit du courant dans le chemin actuellement ouvert sur le township de Blandford depuis la paroisse de Gentilly à aller à la rivière de Bécancour ; que ce chemin est très mauvais et même périlleux dans certains endroits ; que le cheval qui nous menait a calé dans le dit chemin et enfoncé dans l'eau et la vase jusque par dessus le dos : que moi-même je suis tombée hors de la voiture dans le milieu du chemin ordinairement fréquenté et ouvert par le gouvernement, et là dans un précipice où je n'ai trouvé le fond et duquel je n'aurais pu assurément me retirer sans le secours de mon mari et d'une autre personne de l'endroit qui conduisait notre voiture. Lucie Levasseur 14 juillet 1851.»

J'allais oublier de mentionner que ces chemins ne sont pas asphaltés.

L'insécurité de la frontière

La colonie est d'abord un regroupement de personnes qui, même si plusieurs d'entre elles arrivent des mêmes paroisses, se connaissent d'abord assez peu. Il n'y a pas de cadre social établi. Viennent ensuite les institutions, les habitudes de vie collective, la routine. Avant d'en arriver là, des incidents, parfois dramatiques, rappellent aux colons qu'ils ne sont pas encore protégés par la proximité qu'assure une communauté compacte et structurée.

Des enlèvements

Je vous raconte, à titre d'exemple de la vie des colonies isolées, cette expérience dramatique qu'a vécue, pendant plusieurs années, Philomène Desharnais de Stanfold.

On est au printemps 1846 ou 1847, les auteurs ne s'entendent pas sur l'année. Philomène, âgée de cinq ans, est à la cabane à sucre avec son père et son oncle. Les deux hommes vont cueillir l'eau d'érable et à leur retour, l'enfant a disparu. On la cherche partout sans succès. On la croit dévorée par un ours.

Les parents font leur deuil alors que, nous raconte l'abbé Mailhot : *«Des indiscrétions commises par certains sauvages eurent pour effet de fixer l'attention. On apprit par ces racontars que des sauvages étrangers à la tribu des Abénaquis (les amérindiens vivant dans la région), dans le but de se venger de certaines prétendues injustices, avaient enlevé une petite fille blanche ; mais on ne disait pas dans quelle partie du pays avait été commis le vol, ni où se trouvait la captive.*

«Durant le temps que l'on faisait des conjectures, la pauvre petite fille était bel et bien en la possession de sauvages qui, pour éviter d'être appréhendés, emmenèrent leur petite captive avec eux jusqu'au Saguenay, où ils demeurèrent tout l'été et l'hiver suivant.

«Pendant tout ce laps de temps, la pauvre petite fille avait à souffrir les plus cruels tourments de la part de ses ravisseurs.

«Ils lui arrachaient les cils, les sourcils, lui faisaient brûler les ongles des doigts et des orteils dans des fourneaux de calumet. On lui enduisait le corps d'une matière grasse, et on l'exposait ainsi à la fumée d'un bûcher, dans le but de lui donner une couleur basanée comme celle des enfants des bois».

Au printemps 1847, le groupe de sauvages qui garde Philomène descend la rivière Saint-Maurice, traverse le fleuve et se rend à Saint-Grégoire. On s'aperçoit bien vite qu'une petite fille ne ressemble pas aux autres.

«Par des moyens détournés, surtout en faisant parler la petite, on constata, à ne plus douter, qu'elle était réellement de famille canadienne ; car, bien qu'elle s'exprimât assez bien en faisant usage de la langue de ses détenteurs, son accent canadien la trahissait.

«...Une demoiselle Hébert, qui visitait assez souvent les sauvages de l'endroit et qui possédait leur confiance, eut l'idée d'arracher des mains de ces misérables la petite esclave.

«On avisa donc avec beaucoup de prudence aux moyens d'opérer la délivrance de la petite prisonnière. Un moment favorable se présenta. Mlle Hébert et un M. Larivière, de Saint-Grégoire, enlevèrent secrètement la petite Philomène et la firent conduire chez ses parents à Stanfold».

Les amérindiens n'abandonnent pas la partie. Les voyant rôder dans Stanfold, la famille doit placer l'enfant dans un couvent à Sainte-Croix de Lotbinière. Les indiens la retracent et la réclament mais ils en sont empêchés par les autorités civiles. On doit tout de même transférer Philomène à Québec où elle sera finalement en sécurité.

Longtemps plus tard, elle revient chez ses parents et se marie à M. Esdras Beaudet.

Le récit des tourments vrais ou prétendus qu'aurait subis Philomène aux mains de ses ravisseurs n'est pas, aujourd'hui, politiquement correct. Une chose est certaine, c'est qu'elle est quand même passée au travers, comme l'indique le récit de Mailhot : «Madame veuve Esdras Beaudet vit encore (1914). Elle demeure

à Victoriaville. Elle est la mère de M. l'abbé Alfred Beaudet, professeur au séminaire de Nicolet.

En 1855, un autre incident, chez Antoine Grenier, cultivateur dans le 9^e rang, toujours dans le canton de Stanfold, nous est raconté par l'historien Hilaire Saint-Germain: «Madame Grenier n'était que quelques instants hors de chez elle, et revenait de suite reprendre le soin de sa maison.

«Mais quelle ne fut pas sa surprise, son horreur lorsqu'en entrant chez elle, de trouver deux de ses enfants en pleurs, tout transis d'effroi incapables de proférer une parole ; le troisième, un petit garçon âgé de trois ans, était disparu, n'y était plus.

«Jugez, amis lecteurs, du désespoir de la pauvre mère affligée. À l'instant, l'enlèvement de l'enfant Desharnais lui revient à la mémoire, et le récit des tortures endurées par la pauvre petite martyre lui passa devant les yeux, imprimé en lettres de sang ! Quel moment pour une mère !

«L'aînée des enfants laissés à la maison pendant l'absence de Madame Grenier, une petite fille âgée de six ans, aussitôt qu'elle put parler, déclara que son jeune frère avait été emporté par un gros homme noir, qui était entré dans la maison aussitôt après le départ de sa mère. La petite fille ajouta qu'elle avait eu tant peur, qu'elle n'avait pas regardé partir le ravisseur de son petit frère, et qu'elle ne savait pas de quel côté il était allé».

«...Durant quelques années on fut toujours sur le qui-vive, dans de cruelles transes; on appréhendait quelque nouveau malheur, on ne laissait jamais la maison sans qu'il y eût un gardien».

Lorsque nous étions jeunes à Saint-Paul-de-Chester, des itinérants, les *campions*, les appelait-on, parcouraient les chemins de la paroisse durant l'été, demandant l'aumône et volant un peu dans les champs de patates et les jardins pour survivre. Nos parents ne voulaient pas qu'on les approche parce qu'ils avaient la réputation d'enlever les enfants. Leur mise en garde était-elle le résultat de ces pénibles souvenirs ou seulement question d'une élémentaire prudence ? Je ne le sais trop.

Une lourde perte

En 1845, un incident d'une tout autre nature a jeté la consternation dans la colonie.

Fin novembre, l'abbé Charles-Édouard Bélanger, missionnaire de Somerset, part immédiatement après les vêpres du dimanche, pour Saint-Louis-de-Blandford afin de finaliser un contrat d'achat de terrain pour la construction d'une école. Il est



M. L'ABBE CHARLES EDOUARD BELANGER

Decédé le 24 novembre 1845

accompagné du notaire Cormier et d'Ambroise Pépin, cultivateur, qui sert de guide. Malgré les conseils d'habitants le long de la route, le trio persiste dans le projet d'attaquer le redoutable chemin de la savane avant la nuit. L'abbé Bélanger doit être de retour à Somerset pour célébrer trois mariages le mardi. Il veut donc se

rapprocher de Saint-Louis le plus possible dans la journée de dimanche.

Le plan du petit groupe est de coucher dans la cabane du *bonhomme Grondin* située au milieu de la savane, au bord de la rivière Blanche (aussi appelée rivière Saint-Rosaire). Mais nos trois marcheurs sont surpris par l'obscurité et, voulant contourner un borbier plus profond que les autres, se perdent et tournent en rond. Ils s'écroulent l'un après l'autre. Au matin, Bélanger et Pépin sont retrouvés morts.

Ce triste accident a tellement marqué la mémoire collective de Somerset (Plessisville) que ma soeur Thérèse qui a habité Plessisville de 1943 à 1964 m'en a fait le récit à peu près comme l'ont fait les historiens du temps.

Parfois les disjoncteurs sautent

En 1861, un colon de Stanfold du nom de Fabien Bourret, non content des revenus de sa terre, quitte sa famille pour aller aux États-Unis où il s'embauche pour faire les foins, ce qui lui rapporte \$25 à \$30 par mois. Il y a cependant un petit problème. Pendant qu'il est parti, sa femme doit s'occuper non seulement de la ferme mais aussi élever leurs huit enfants.

En plus des soins de la ferme, madame Bourret, née Louise Laventure, effectue des travaux de filage pour des voisins qui la paient en nature, «*en effets qui devaient servir à la nourriture de ses enfants*» écrira l'historien Saint-Germain.

Quelques jours après le départ de son mari, Mme Bourret retourne l'ouvrage que ses voisins lui avaient confié, expliquant

qu'elle ne se sent pas en mesure de remplir ses engagements, ayant trop présumé de ses forces. Elle ajoute avoir un présage d'une mort prochaine. Elle a le moral dans les talons et ses voisines s'efforcent de l'encourager.

Sa fille de seize ans demeure alors chez son oncle. Un jour, elle visite sa mère et celle-ci insiste pour qu'elle passe la nuit à la maison. La jeune fille accepte de passer la veillée avec sa maman et ses frères et ses soeurs mais va coucher chez une amie. Le lendemain matin, avant de retourner chez son oncle, elle repasse à la maison pour saluer sa mère. Saint-Germain raconte : «*Quelle ne fut pas sa surprise de trouver la porte d'entrée de la maison barricadée en dedans, et la seule fenêtre qu'il y eût, hermétiquement fermée ! après avoir vainement frappé et appelé, la pauvre jeune fille aperçoit, par une petite ouverture de la porte, sa pauvre mère étendue sur le plancher, immobile et ne paraissant pas donner signe de vie ! Affolée, elle part en courant avertir le plus proche voisin de ce qu'elle venait de voir.*

«*On revient en hâte, on essaie d'ouvrir la porte ; rien ne cède, tout est barricadé ; alors on se fait une entrée à coups de hache.*

«*Spectacle horrible ! la maison est transformée en abattoir : huit cadavres sont là gisant dans le sang !*

Quelle boucherie ! après quarante trois ans, je me retrouve au milieu de ces cadavres, à chair encore palpitante, et je me les représente tous tels que je les vis à dix heures de l'avant-midi, le jour de cette horrible tragédie.

«*Imaginez-vous, amis lecteurs, voir devant vous une chaumière de dix huit pieds de longueur par une largeur de quinze pieds, toute basse, n'ayant qu'une porte et un petit châssis, des planchers tout raboteux et disjoints, de petites couchettes faites avec du bois rond, n'ayant qu'un seul pied ou poteau, assemblé avec une tarière, une petite table, quelques chaises plus ou moins boiteuses, un poêle; voilà, l'ameublement de cette pauvre chaumière! ajoutez à cela du sang, toujours du sang, couvrant le plancher et les pauvres meubles.*

«*Trois cadavres sont dans le haut de la maison ou grenier ; le sang de ces pauvres victimes, après avoir coulé à flots à travers le plancher disjoint du haut de la maison, s'écoule maintenant goutte à goutte et reste figé, coagulé, suspendu aux poutres et au plancher.*

«*On dit quelquefois, au figuré, que l'on marchait dans le sang à la hauteur de la cheville du pied. Eh bien ! si en aucune circonstance on a pu le dire avec un semblant de raison, c'est bien lors du massacre de Stanfold.*

«La plus âgée des victimes, un garçon de quatorze ans, de taille assez bien prise, avait dû opposer beaucoup de résistance à la pauvre mère ! ce jeune homme avait été frappé de sept coups de hache dans le dos ; quelques-uns de ces coups de hache traversaient de part en part, et se laissaient voir au milieu de l'estomac. Une autre de trois ans avait le cou coupé, la tête n'étant retenue que par un lambeau de chair. Vous pouvez juger des autres par ce que je vous dis de celles-ci. La pauvre mère avait mis fin à ses jours en se coupant le cou avec un rasoir».

J'espère que vous n'irez pas vous coucher tout de suite après cette lecture.

Et pourtant la colonie progresse

La population de la colonie augmente. Des médecins viennent s'y installer ainsi que des notaires qui, dans ce pays d'illettrés jouent un rôle des plus importants. On construit des écoles et des églises.

On se rapproche d'une existence normale.

LES MONNAIES

Si l'utilisation simultanée des systèmes de mesures anglaises et françaises, au temps de la colonisation, crée parfois de la confusion dans l'esprit du lecteur, le système d'unités monétaires en crée encore plus.

En 1832, au moment où les jeunes gens des seigneuries prennent les Bois-Francis d'assaut, les monnaies en usage au Canada et en Angleterre sont comme suit :

En Angleterre, le système est basé sur la livre sterling (£). Une livre (£) égale 20 shillings (s). Un shilling égale 12 pence (d).

Au Canada, la livre de Halifax a cours. Elle est légèrement dévaluée par rapport à la livre sterling. En effet, 100£ = 110 livres de Halifax. On utilise aussi, à Halifax, le dollar au tarif de 5 shillings pour 1\$ Halifax.

Il y a, de plus, un dollar de New York dont le cours est de 8 shillings mais le shilling américain est plus léger, ne valant que le 5/8 du shilling de Halifax.

Finalement, il y a la piastre espagnole qui, à ce qu'il semble, équivaut au dollar de New York.

Tout ça pour dire que l'immigrant qui débarque à Québec a tout intérêt à être vigilant quand il se fait proposer des affaires.

Données tirées de : Evans, Francis A. 1833. *The Emigrant's Directory and guide to Obtain Lands and Effect a Settlement in the Canadas*. William Curry, Jun, And Co., Dublin.

II – ENFIN DES VILLAGES AVEC CURÉ, NOTAIRE ET MÉDECIN

«C'était un lieu exempt de ces trois grands fléaux de l'humanité, les prêtres, les hommes de loi et les médecins... les habitants étaient encore trop pauvres pour nourrir ces doctes personnages.» Voilà ce qu'écrivait l'éminent William Byrd dans son « *History of the dividing line* » rédigé au retour de son expédition d'arpentage de la frontière entre la Virginie et la Caroline du nord en 1728.

Cette citation contient une bonne part de vérité. Les premiers services utiles aux colons ne seront pas d'abord fournis par des professionnels mais par des marchands.

On produit presque tout

Produire, c'est d'abord cultiver de quoi se nourrir et se donner une monnaie d'échange pour les objets qu'on ne peut fabriquer soi-même. Pour ces quelques paragraphes, je ferai appel, bien sûr, aux documents des chroniqueurs de l'époque mais aussi à quelques vagues souvenirs personnels. La crise économique a fait que le temps s'est arrêté en 1929 pour ne repartir que vers 1941 avec le stimulus de la guerre. Entre-temps, les produits agricoles se vendent mal. On doit donc continuer à vivre en autarcie à la manière de nos arrières grands-parents. Temps difficiles pour ceux qui les ont vécus mais du bon matériel pour celui qui tente de recréer les conditions de vie dans les colonies des Bois-Francs.

Se nourrir passe d'abord par la culture et l'élevage. On cultive les patates, les choux de siam (navets), le blé pour le pain, le sarrasin pour la galette, les pois pour la soupe. On élève le cochon pour le lard salé et on garde quelques vaches pour le lait, le beurre et le fromage. Des poules picorent dans la cour et fournissent les œufs, surtout en été. On en mange une à chaque fois qu'il nous vient de la visite. Du jardin, on tire le blé d'inde, les tomates qu'on mettra en pots si l'on en possède, les fèves jaunes et vertes, et toutes les gâteries telles la laitue, les radis, le céleri qui agrémentent les repas d'été. Ces gâteries ne sont peut-être pas encore à la mode au temps de la colonisation.

On gardera des moutons pour la laine utilisée dans la fabrication de la majorité des vêtements de tous les jours. On engrangera

l'avoine et le foin pour les vaches, boeufs et chevaux. Finalement, onensemencera le lin pour les nappes, les draps et les serviettes. Pour faire la cuisine et chauffer la maison, on coupera et fendra le bois, du bois franc de préférence.

Les produits d'échange sont les surplus de la terre qu'on vend pour nourrir les gens des villages et des villes, les garder au chaud et nourrir leurs chevaux. Au temps de la colonisation, le défrichage crée des surplus de bois franc. À partir de 1838, on apprend à extraire la potasse des cendres qu'on a eu soin de recueillir lors du brûlage.

Malheureusement, l'absence de chemins carrossables empêche le colon de profiter pleinement de ce commerce. Seule la potasse, et peut-être le blé qui sont de bon rendement, seront transportés pour l'exportation en Angleterre. Les surplus de sucre d'érable seront vendus sur le marché local.

L'arpenteur Jessie Pennoyer, dans un plaidoyer en faveur d'une route entre les townships du sud et Québec, donne, en 1806, une liste de produits qui pourraient être acheminés vers la capitale. «...les cantons bien établis de Stanstead, Barnston... produisent une grande quantité de produits propres au marché Québécois, comme potasse, perlasse, boeuf, beurre, fromage, lin, chanvre...le blé, maïs... »

Mailhot ajoute à cette liste les dormants de chemin de fer, en demande lors de la construction de la ligne Québec-Richmond (le *Grand Trunk*) mise en service en 1854 et celle entre Sainte-Angèle (en face de Trois-Rivières) et Arthabaska, terminée en 1864.

L'écorce de pruche est en forte demande pour un temps. On en tire le tanin utilisé dans l'industrie du cuir.

J'ai été témoin et parfois participant aux diverses productions agricoles à l'exception de la potasse, du chanvre et du tanin. Pour le lin, j'avoue que mes souvenirs sont plus que vagues.

On fabrique presque tout

Ici, l'équation est plutôt simple. J'exagère à peine en disant que si ce n'est pas en vitre, en fer ou en papier, on le fait soi-même. Le bois, le cuir pour les souliers et les harnais, n'ont pas de secret pour le colon. Pour les fenêtres, si la vitre manque, on utilise du papier enduit de graisse.

Chez nous, les charpentes de la grange et de la maison étaient de bois équarri à la hache. Et, comme la maison était construite « *pièce sur pièce* », c'est-à-dire de poutres de 10 pouces X 10 pouces empilées l'une sur l'autre, on peut imaginer le travail.

Dans la grange, les pièces de la charpente, équarries à la main, étaient retenues entre elles par des goujons de bois franc aussi taillés à la main. La méthode de construction des colons s'était rendue jusqu'à nous.

Je me rappelle aussi que le métier à tisser de ma mère était de bois franc taillé à la main. Le ros était la seule pièce de métal de l'appareil. Tout le reste, incluant les engrenages étaient de bois, poli par l'usure. Le dévidoir à laine et les chaises dont le fond était de *babiche* étaient aussi en bois *gossé*.

Le cuir servait à fabriquer et à réparer les harnais et les chaussures. Chez nous, dans ma jeunesse on faisait toujours un grand usage de cette *babiche*, genre de lanière de cuir utilisée à une foule de réparations. Mailhot explique : «*La chaussure la plus en vogue, au moins la semaine, était faite en cuir rouge, cousu avec de la babiche de peau de chat. Les souliers des hommes avaient des hausses en peau de veau ou de mouton, que l'on ramenait sur le bas du pantalon replié. Beaucoup de cultivateurs ne portaient pas d'autres chaussures et la plupart les confectionnaient eux-mêmes. On ne faisait travailler le cordonnier que rarement.*»

On fait de la potasse

Personne ne fabrique la potasse avant 1838, alors que Joseph Hébert apporte la première chaudière à potasse dans les Bois-Francs. On doit alors aller vendre le produit aux Trois-Rivières et l'on découvre vite qu'il s'agit d'un commerce lucratif. «*...il n'était pas rare de voir défiler vingt ou vingt cinq voitures attelées de boeufs, chargées de ces précieux mais très lourds produits.*» écrit l'historien Saint Germain. Mais peu de temps après l'arrivée de Joseph Hébert, Joseph Girouard vient s'installer à Stanfold et construit une perlasserie. Dans les mêmes temps, le capitaine Lupien installe une perlasserie à Somerset. Le colon peut ainsi éviter de traverser la savane avec sa potasse corrosive.

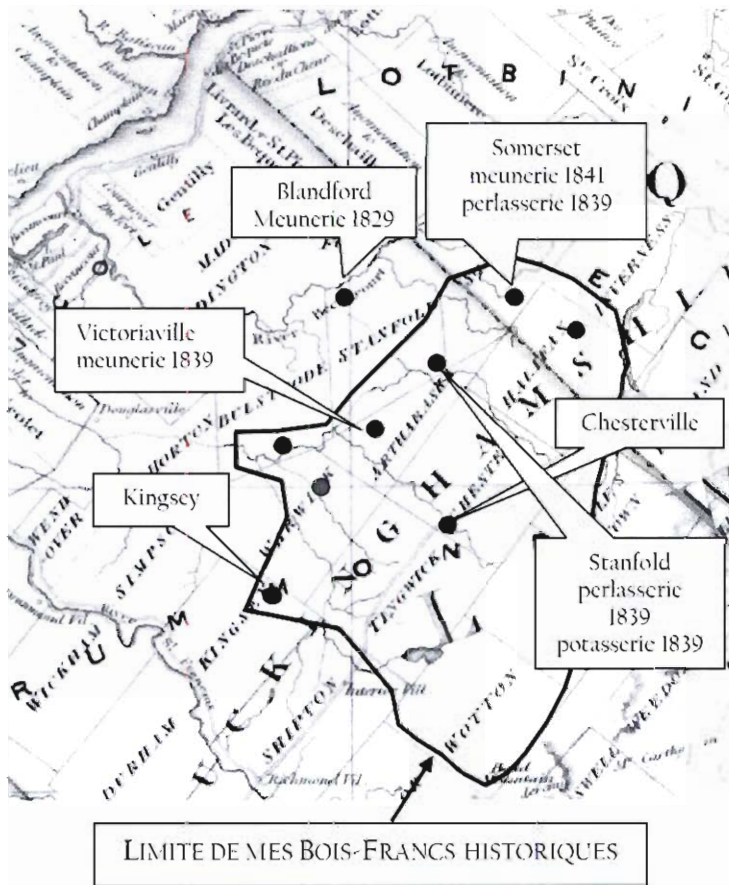
Je soupçonne que ces commerçants locaux ne donnent pas les meilleurs prix pour la potasse parce que Georges Alboeuf dit Boutet qui est installé dans le canton d'Arthabaska va vendre sa production à Danville en 1845 au lieu de la vendre près de chez lui. De même, Pierre Roberge de Saint-Paul-de-Chester ira porter sa potasse à Danville au début des années 1850.

Mais il faut quand même acheter

On ne fait pas tout. Les pièces en fer doivent être achetées, en commençant par le poêle sur lequel on fait cuire la célèbre

galette de sarrasin; le fer, aussi pour cercler les roues des voitures et ferrer les chevaux; le fer pour les chaînes si importantes pour arracher les souches; le fer pour les socles de charrues, les haches de toutes sortes, pour couper, équarrir ou creuser des auges. Les lames de faux et de faucilles, les couteaux et les grands chaudrons pour la potasse et la fabrication du sucre d'érable, voilà autant d'articles en fer ou en acier qu'il faut se procurer au magasin. Finalement, les seaux et les marmites doivent être fabriqués par le ferblantier ou achetés chez le marchand du village.

On doit, enfin, acheter certains additifs pour la cuisine tels le sel pour la cuisson, la saumure et autres agents de conservation, le poivre, la levure pour le pain, la poudre à pâte, la *poudre allemande*,



disait-on, le caustique pour la fabrication du savon et quelques autres articles encore.

Le colon s'épargne beaucoup de souffrances si un marchand est installé à proximité, comme c'est le cas, après 1838 dans les plus grandes agglomérations. Hélas, quand ce marchand est en rupture de stock, il acceptera la potasse et le sucre d'érable du colon à la place du numéraire que celui-ci ne possède pas, mais lui remettra, au lieu de la marchandise désirée, un coupon lui permettant d'en prendre livraison à Blandford, de l'autre côté de l'affreuse *savane*. Le pauvre colon doit alors faire des kilomètres à travers un marécage, parfois dans l'eau jusqu'aux genoux, chargé comme un mulet et attaqué par les maringouins : « *Afin de pouvoir se porter secours, ils partaient par bande de dix à quinze hommes, pour faire ce périlleux trajet. On les voyait revenir portant sur leur dos soixante et quatre vingt livres de farine et quelquefois bien davantage, souvent un sac de provision sur leur tête et dans leurs mains les ustensiles de cuisine les plus nécessaires. Quelques-uns même ne craignaient point de se mettre en route avec des plaques de poêle sur les épaules* » écrit l'abbé Trudelle.

Inutile de pousser plus loin la démonstration pour faire comprendre les bienfaits d'un magasin local qui peut prendre livraison des produits d'échange du colon et qui a, en stock, les articles dont il a besoin.

Le magasin

En 1838, Joseph Girouard ouvre un *petit magasin* à Stanfold. En 1839, Jean Labonté ouvre aussi un *petit magasin* dans les pointes de Bulstrode (Victoriaville). Enfin, un sieur Pierre-Célestin Bourk ou Bourque ouvre un magasin à Somerset vers 1845. Il aurait utilisé un bac pour transporter ses marchandises de Blandford. Son organisation semble plus importante que les deux autres. Tous ces marchands sont souvent en rupture de stock et imposent les troubles du transport à leurs clients, et ce, jusqu'en 1848. Alors, un chemin convenable entre Blandford et Stanfold permettra enfin de garder les magasins bien pourvus en produits de toutes sortes.

Pierre Prince, qui lui aussi, avait ouvert un *petit magasin* à Stanfold en 1841, en ouvre un autre plus grand en 1851, un *magasin général*. Il peut alors répondre aux besoins des colons en presque toutes choses. Il doit en mener pas mal large à l'époque puisque la municipalité de Stanfold est nommée Princeville en son honneur en 1856, alors qu'il n'y réside même plus depuis un an.

Le moulin à farine

Le colon qui s'est établi, à Stanfold, juste au bout du chemin de la savane, vers 1832 ou 1833, devra, pendant six ou sept ans, attendre les chemins d'hiver pour transporter son grain à la meunerie avec son traîneau tiré par un cheval ou un bœuf. Au retour, il rapportera les biens de première nécessité. En 1839, il



PIERRE PRINCE

peut profiter du moulin de Valère Richard-dit-Lavigne sur la rivière Nicolet à Arthabaska pour faire moudre son grain de ce côté-ci de la savane. En 1841, il aura un choix. Un sieur Champoux construit un moulin à Somerset (Plessisville). Le grain et la farine n'auront plus, dorénavant, à faire l'aller-retour dans la savane.

De tout ceci, on comprend qu'une partie importante des misères des premiers colons provient du manque d'approvisionnement convenable à portée de main. Ce manque est surtout causé par

l'absence de chemins ouverts à l'année.

Les missionnaires

Le missionnaire qui deviendra par la suite le curé, est le *grand consolateur* en ces premières années de misères. On espère sa visite. Le personnage rassure. Il est aussi un homme lettré qui, je l'imagine, aidera à déchiffrer les sommations que les moins chanceux des colons *squatters* recevront des fondés de pouvoir de propriétaires absents.

Avant l'arrivée des missionnaires ou, en leur absence, nous dit Mailhot : « *les dimanches et les fêtes, jours de repos consacrés au Seigneur, ils s'assemblaient au pied d'un tronc d'arbre sur lequel ils plaçaient l'image du Christ et adressaient au ciel de ferventes prières. On lisait dans ces réunions quelques pages d'un livre édifiant ; on récitait le chapelet et on chantait quelques cantiques, de ceux si aimés de notre population.* »

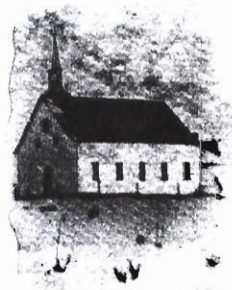
Les colons ne transportent pas tous leurs morts aux vieilles paroisses pour leurs obsèques, comme l'avait fait Charles Héon en 1828. On leur construit un cercueil primitif et on les enterre dans une fosse que bénira le missionnaire lors de son passage. Mailhot nous décrit le cercueil : « *Autre manière de fabriquer des cercueils, au dire des anciens : On coupait, de la longueur voulue, le tronc*

d'un gros arbre creux ; on y introduisait le mort au moyen d'une corde passée à son cou et on l'enfouissait dans la terre. La seule pensée d'un tel enterrement attire les larmes. »

La première présence d'un missionnaire attiré, dans les Bois-Francis, est retracée dans la correspondance de l'archevêque de Québec adressée à l'abbé Denis Marcoux vicaire à Saint-François-du-Lac et datée de septembre 1838 : « Mon cher Monsieur, Je vous nomme, par les présentes, vicaire à Saint-Édouard de Gentilly, avec la charge d'aller visiter les nouveaux colons des cantons de Blandford, Stanfold, Somerset, Arthabaska, Warwick et Bulstrode, en un mot tous les habitants des Bois-Francis, désignation ordinaire aujourd'hui de ces places nouvelles. Je vous souhaite courage et santé pour l'accomplissement de votre nouvelle mission. » En passant, il s'agirait, selon Mailhot, du premier document utilisant l'appellation de "Bois-Francis" pour désigner cette région.

L'abbé Marcoux est soit en mauvaise santé ou bien n'a que peu, un tempérament de missionnaire. Toujours est-il que l'archevêque doit relancer le vicaire en septembre 1839, un an plus tard. Il enlève ses gants blancs. « À présent que j'ai lieu de croire que vous vous êtes suffisamment reposé dans votre famille, je vous informe qu'il faut vous remettre à l'ouvrage et que la paroisse de Gentilly, ainsi que les divers établissements qui se trouvent derrière cette paroisse et celles du voisinage, sont le théâtre où vous allez exercer votre zèle. Vous aurez donc soin de vous mettre en route pour votre nouvelle destination de manière à y être rendu, s'il est possible, pour dimanche prochain. En attendant que vous receviez de moi des pouvoirs plus détaillés, je vous autorise à exercer à Gentilly les pouvoirs de vicaire, et pour les townships, si besoin est, ceux que M. Larue est autorisé à y exercer.

Avant le vicaire Marcoux, les colons de Blandford, arrivés dans leur colonie à partir de 1825, seront visités par les desservants de Gentilly, à quatre



PREMIERE EGLISE DES BOIS-FRANCIS
Bâtie en 1835. Incendrée le 31 août 1913.



L'ABBÉ DENIS MARCOUX

reprises entre 1828 et 1832. En 1833, Mgr Signay, archevêque de Québec, les autorisera à construire une chapelle qui sera terminée en 1835.

De 1832 à 1840, la colonie de Blandford sera visitée par le desservant de Gentilly environ 20 fois, soit de 2 à 3 fois l'an. En 1839, c'est le vicaire Larue qui visite Blandford. En 1838 on bâtit même une résidence pour le prêtre visiteur. On devra néanmoins attendre 1862 pour recevoir un curé attitré.

Dans Stanfold qui est la seconde colonie à se développer, le premier missionnaire est aussi le desservant de Gentilly. Il vient pour la première fois en mars 1834 et, entre autres offices, il bénira la fosse d'un homme décédé l'année précédente. Il faudra attendre jusqu'en 1838 pour la prochaine visite d'un missionnaire. Le curé, Olivier Larue de Gentilly baptisera alors les enfants nés en 1837 et bénira des fosses de personnes décédées.

L'abbé Larue visitera encore cette colonie en 1839 et en 1840, en remplacement du vicaire Marcoux qui ne s'est pas encore matérialisé dans la colonie.

Le haut clergé aura attendu 13 ans avant de dépêcher formellement un pasteur dans les townships nouvellement colonisés si l'on fait abstraction des visites d'un vicaire de Gentilly à Blandford. Et, le premier pasteur désigné ne semble pas avoir été débordant d'enthousiasme. Entre temps, on doit se déplacer à Gentilly, à Bécancour, ou à Saint-Grégoire pour le baptême des enfants, comme le font François Marchand de Bulstrode ou Jean-Baptiste Lafond de Kingsey.

On sait que l'abbé Marcoux, enfin mobilisé, se rendra à Stanfold en février 1840. Il baptisera 20 enfants. Il sera présent à Blandford à 4 ou 5 reprises en 1840. On le retrouve au moins deux fois dans chacune des colonies que l'archevêque lui a ordonné de couvrir. Son ministère dans les colonies s'arrête là semble-t-il.

Dès 1840, l'abbé Marcoux est remplacé par un super missionnaire, l'abbé Clovis Gagnon qui est nommé missionnaire des Bois-Francis en septembre 1840. Il prend résidence à Somerset, à la grande déception des habitants de Stanfold qui



L'ABBÉ OLIVIER LARUE

ont une colonie beaucoup plus importante (177 âmes pour Somerset contre 425 âmes pour Stanfold). Le choix de Somerset qui est à la périphérie des colonies que l'abbé Gagnon est appelé à desservir, est-il dicté par la proximité du chemin Gosford qui permet de rejoindre Québec plus facilement ? Je n'en sais rien. En tous cas, l'abbé Trudelle qui a été curé à Somerset, fait mention de ces voyages sur le chemin Gosford : *«Il fallait autrefois, pour descendre des Bois-Francis à Québec, passer des journées entières à compter les roches et les ornieres de l'ancienne et ennuyante route Gosford»*. Clovis Gagnon, en s'installant à Somerset, devient le premier missionnaire résident des Bois-Francis.

L'énergie du missionnaire Clovis Gagnon devient rapidement légendaire. Mailhot écrira : *«Le souvenir des courses pénibles de ce premier missionnaire des Bois-Francis est encore gravé dans la mémoire des anciens habitants de ces cantons. Il avait à parcourir un territoire immense. Il y avait alors des chemins si peu praticables, qu'il ne pouvait le plus souvent aller administrer les malades et dire la messe dans les missions qu'il avait fondées, qu'à pieds ou à cheval. Bien des fois, pour aller à la mission de la rivière Bécancour, il eut à passer la savane de Stanfold, si célèbre par son mauvais état. Quelquefois même il ne craignit pas de la traverser pendant la nuit. Celui qui l'aurait rencontré alors dans cette forêt, son bréviaire suspendu au cou, un bâton dans une main et une torche dans l'autre, aurait bien reconnu le vrai missionnaire.»*

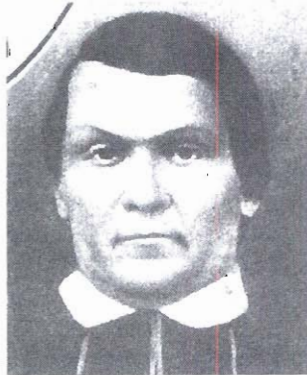
Mailhot raconte à son sujet une anecdote qui vaut la peine d'être reproduite. En 1846, Georges Alboeuf-dit-Boutet se meurt des suites de blessures qu'il s'est infligées en transportant du *sall* (potasse) sur son dos. On demande à Eustache Baril d'aller quérir le missionnaire Gagnon pour administrer les derniers sacrements. De retour à sa maison accompagné de l'abbé Gagnon, Eustache se fait remplacer par son fils Cinna pour le reste du voyage. On arrive à la résidence d'Alboeuf à la brunante. *«Le prêtre administra les sacrements au mourant et reprit, avec son jeune compagnon, le sentier conduisant chez M. Eustache Baril, où M. Gagnon voulait passer le reste de la nuit. Au milieu de la route, la chandelle s'étant épuisée, nos deux voyageurs furent plongés dans l'obscurité. Que faire ? M. Gagnon, qui en avait vu bien d'autres et qui n'était jamais à bout de ressources, dit au jeune Cinna d'ôter ses chaussures, afin de mieux suivre le petit sentier. Par ce moyen, on pût se rendre à la rivière Nicolet sans s'écarter dans la forêt. Le lendemain, M. Gagnon reprit seul le chemin de Saint-*

Norbert.» Mailhot ajoute : «*Georges Alboeuf-dit-Boutet mourut le 24 août 1846 et fut enterré dans le cimetière de la chapelle des Bras. Son cercueil fut, dit-on, bien primitif. On creusa un gros arbre dans lequel on plaça le cadavre et on le recouvrit avec une planche préparée à la hache et fixée avec des chevilles de bois.*»

En 1844, n'arrivant plus à desservir seul un si grand territoire, de plus en plus peuplé, l'abbé Gagnon est remplacé à Somerset par l'abbé Charles Édouard Bélanger qui connaîtra une fin dramatique dans le chemin de la savane en novembre 1845. En laissant Somerset, l'abbé Gagnon ira alors s'installer à Saint-Norbert d'Arthabaska d'où il continuera son ministère. Après ce bon départ, les prêtres et missionnaires se font plus nombreux et joueront un rôle de tout premier plan dans la défense des intérêts des colons. Ainsi, sous l'impulsion du curé Antoine Racine, futur évêque de Sherbrooke, douze d'entre eux signeront, en 1851, un mémoire préparé à l'intention d'une commission de l'Assemblée du Canada-Uni, mémoire fort bien articulé, ayant pour titre « *Le Canadien émigrant* ». Les signataires s'alarment de l'exode des habitants des townships qui délaissent leur terre pour aller travailler dans les usines de coton aux États-Unis. Leur mémoire décrit les causes de l'émigration et propose des remèdes.

Clovis Gagnon, pour son bon travail, est promu curé de la paroisse des *Éboulements* en 1848. Il y restera pendant 26 ans et y mourra à l'âge de 66 ans.

Tout ceci pour dire que l'Église n'a pas été à l'avant garde du mouvement de colonisation des Bois-Francis, mais une fois ce mouvement bien amorcé, les missionnaires s'impliqueront et en seront des acteurs de premier plan.



L'ABBÉ CLOVIS GAGNON,
LE SUPER MISSIONNAIRE

Pour en finir pour le moment sur le sujet, il est nécessaire de souligner que l'hésitation du haut clergé catholique à s'implanter dans les townships est probablement due, en partie au statut légal de l'Église qui était précaire avant 1839 en-dehors des seigneuries. Mais l'Église, lors de la crise qui a mené à la rébellion de 1837-1838, s'était rangée du côté de l'Administration. En récompense de son loyalisme, elle regagne, en cette

même année, son statut légal. Toutefois, la raison que je viens de donner n'explique pas tout. En effet, un prêtre missionnaire, John Holmes, avait résidé dans le canton de Wickham, à l'extérieur des seigneuries et tout à côté des Bois-Francis dès 1825. Pourquoi avoir tant tardé dans les Bois-Francis ? Je ne sais.

Le médecin

Le médecin, à l'instar du curé, apporte espoir et parfois un peu de soulagement. Il doit cependant, lui aussi, vivre aux frais du colon. Or, dans les nouvelles colonies, la population est dispersée et, surtout, très pauvre. Le médecin doit, de plus, se choisir un point d'attache qui sera le village. Comme le site du village est dicté par l'emplacement de la chapelle, il est normal de ne pas les voir apparaître avant l'arrivée d'un missionnaire résident. Et, des médecins, on n'en verra pas dans tous les villages. En trop grand nombre, ils crèveraient de faim.

Le premier médecin à se faire connaître dans les Bois-Francis est le docteur Joseph Bettez. Son ancêtre, Jacob Bettez est Suisse et protestant. Il arrive au Canada en 1762, alors que les Anglais occupent la Nouvelle-France. Je soupçonne que les anglais doivent alors rechercher ces Suisses qui sont de la bonne religion et parlent la langue des nouveaux sujets. Le gouverneur Haldiman en est un bon exemple.

Toujours est-il que Bettez se convertit, s'intègre à la communauté et épouse la fille d'un chirurgien. Son petit fils Joseph est né à Yamachiche, sur une seigneurie qui appartient, si je ne m'abuse, au descendant d'un compatriote Suisse, le sieur Gugy.

Joseph Bettez étudie la médecine sous la direction des docteurs Lord et Badeaux à Trois-Rivières et suit ensuite des cours d'anatomie à Québec sous celle du docteur Marsden. On ne parle pas à l'époque de faculté de médecine bien structurée. On se trouve un bon maître et l'on apprend ce qu'on peut. L'apprentissage de Bettez aura quand même duré de 1836 à 1841. Le rapport Durham est d'ailleurs sévère à l'endroit des médecins, dénonçant : « *la condition basse et ignorante de la profession médicale dans les districts ruraux...* ».

On n'en sait pas plus sur la carrière de Bettez sauf qu'elle est très longue, soit 65 ans, et qu'elle se déroule à Somerset, à l'exception de la première année. Le bon air des Bois-Francis a dû lui être bénéfique parce qu'il meurt à l'âge vénérable de 89 ans. On sait aussi que sa femme pèse 400 livres au moment de son

décès en 1884. On peut au moins en conclure que la période de famine est alors bel et bien terminée. Pour la famille Bettez, en tous cas.

Le docteur Bettez sera le seul médecin de la région de 1842 à 1848, année où le docteur Urgèle-Médéric Poisson vient s'établir à Stanfold. Il y pratique pendant quelques onze années avant d'aller résider à Saint-Christophe d'Arthabaska. Son frère Édouard-Modeste vient le rejoindre dans les Bois-Francis en 1851. Je ne sais rien de la formation de ces deux docteurs pionniers. Comme ils sont nés au village de l'Assomption, on peut supposer qu'ils auront reçu leur formation à Montréal.

L'abbé Mailhot qui nous parle des deux médecins est discret sur la pratique d'Urgèle-Médéric. On est toutefois forcé d'admettre qu'il a un fort beau prénom.

Son frère Édouard-Modeste a droit à plus d'égard de la part de l'historien des Bois-Francis. Il nous fait comprendre qu'en ces temps héroïques, on ne se contente pas de faire du bureau. Mailhot relate une visite du médecin Édouard-Modeste : « *La plupart des voyages au médecin devaient donc se faire à cheval ou à pied. Or, un soir on vint chercher le docteur Poisson pour une malade qui demeurait à vingt milles. Le cas paraissait urgent, disait le messenger, dont la bête haletante indiquait qu'on venait de faire une course effrénée. Le docteur immédiatement enfourcha son cheval et partit, précédé de son guide. Il faisait une nuit noire, (on se croirait dans un roman de Snoopy) une de ces*



LE DOCTEUR JOSEPH BETTEZ ET MADAME BETTEZ QUI N'EST PAS RENDUE À 400 LIVRES MAIS QUI TRAVAILLE LÀ-DESSUS

nuits d'octobre, lorsque le ciel nuageux nous dérobe ses étoiles, une nuit rendue plus sombre encore par la haute futaie qu'il fallait traverser.

«À cette époque la lumière électrique était inconnue ; et même la lampe à pétrole n'avait pas encore fait son apparition.

Aussi la bougie, ou pour parler plus vulgairement, la chandelle de suif jouissait d'une vogue incontestée.

«Pour les travaux domestiques de la ferme et pour se guider dans les courses faites pendant les nuits noires, on se servait d'un fanal de ferblanc. C'est muni de cet appareil que notre docteur, ce soir d'octobre, se dirigeait vers sa malade. Après plusieurs heures d'une course qui, grâce aux aspérités de la route, les avaient secoués comme des mannequins sur leur monture, ils arrivèrent à l'humble chaumière où gisait la patiente. C'était une jeune femme qui relevait difficilement d'une maladie grave et dont la langueur et l'épuisement inquiétaient la famille.

«Le médecin eut vite constaté que la malade se mourait d'inanition, et alors il prescrivit un bouillon. « Préparez-le au plus tôt, dit-il, et faites-lui en prendre une tasse à thé. Deux heures plus tard, vous me réveillerez et je pourrai en voir l'effet. » Il était une heure du matin, et quoique le grabat, dissimulé dans un coin, ne l'y invitait guère, il s'y jeta et s'endormit. Les deux heures expirées, on le réveille ; il se rend auprès de la malade dont l'oeil plus vif, le teint moins pâle indiquaient qu'elle n'avait pas besoin d'autres prescriptions que celle-là.

«Vous sentez-vous mieux, lui dit-il, et avez-vous pris le bouillon avec goût ?

«Ah ! oui, répondit-elle, et je sens qu'il me fait du bien.

«Alors le médecin prescrivit à la famille de continuer à la soigner ainsi, en lui faisant prendre du bouillon, toutes les deux heures. Sa présence n'étant plus nécessaire, il songea au départ et demanda son fanal. Mais cette simple question sembla les mettre dans un grand embarras, et ils se regardèrent les uns les autres, s'interrogeant anxieusement sur ce qu'ils devaient répondre. «La mère de la malade, enfin, rompant ce silence qui devenait lourd à supporter, dit : « Il fait bien noir, docteur, la route est longue,



DR ÉDOUARD-MODESTE POISSON

vous feriez mieux d'attendre le jour qui va poindre dans trois ou quatre heures à peine. »

« Mais comme il insistait pour partir et qu'il réclamait son fanal, elle balbutia : « Mais, votre fanal, docteur... votre fanal... ça me fait bien de la peine, mais il ne peut plus vous servir ».

« Eh ! bien ? »

« On a pris la chandelle ! » « Jugez de la surprise du docteur et de la pitié qui le secoua à l'aspect d'une telle misère.

« Force lui fut donc de passer la nuit sous ce toit, car il eût été imprudent de s'aventurer sans lumière à travers la forêt. Il reprit donc sa place sur le grabat et au point du jour, il laissa ce pitoyable foyer, après avoir constaté que la malade était en bonne voie de guérison. »

Cette petite histoire nous montre que la vie n'est facile pour personne en ces temps héroïques. Le médecin, tout comme le missionnaire, doit s'attendre à faire de longs trajets, prendre des risques, se débrouiller avec une médecine de brousse et, souvent, ne pas être payé.

Il faut se rappeler que cette histoire se passe après 1851, alors que les problèmes de famine aigüe sont supposés être choses du passé. Mais, on ouvre encore des nouvelles colonies dans les townships de Chester et de Ham. Les colons y mangent leur pain noir en premier et il y en a beaucoup de ce mauvais pain.

Le notaire

Le notaire est peut-être la dernière personne à laquelle on penserait dans un pays de colonisation où la tâche première de chacun est de défricher et de survivre. Il reste que le clerc se révélera ou bien un personnage redouté s'il se présente à titre d'avoué d'un propriétaire absent ou un spécialiste incontournable pour consigner les droits de propriété.

Il faut se rappeler que les colons sont illettrés en très grande majorité. On n'a qu'à examiner les affidavits déposés à la commission parlementaire de 1851 sur l'état de l'agriculture du Bas-Canada pour s'en convaincre. Leur handicap est sans importance quand ils doivent traiter avec des voisins amicaux ou avec le marchand du coin. Pour des transactions majeures, telles un legs ou une donation, il impose le recours à l'écrivain public qu'est le notaire. Je n'ai retrouvé, dans mes recherches, qu'un seul notaire dans la colonie avant 1850. Il s'agit d'Olivier Cormier qui arrive à Somerset, tout comme le missionnaire Clovis Gagnon, en 1840.

On a du mal à imaginer un notaire mettant sa vie en danger pour passer un contrat. C'est pourtant ce qui arrive au sieur Cormier. Il part avec le curé Bélanger pour officialiser une transaction concernant l'achat d'un terrain dans la colonie de Blandford pour y construire une école. Le curé Bélanger et le notaire partent accompagnés du colon Ambroise Pépin le 23 novembre 1845. Le petit groupe se met en route trop tard dans l'après-midi. On a du mal à suivre la piste. Cormier essaie d'allumer la chandelle de leur fanal mais, comme il fait tempête, tout est mouillé. On n'arrive pas à se faire de la lumière et le petit groupe perd son chemin. Pépin s'affaisse le premier. C'est ensuite au tour du curé de tomber.

Deux habitants qui, le lendemain, empruntent la piste de la savane, découvrent la tragédie nous dit le curé Trudelle : *«À peine eurent-ils fait quelques arpents qu'ils entrevirent, non loin du sentier, quelque chose qui remuait et que l'obscurité ne leur permettait pas de reconnaître. Ils crurent d'abord que c'était un ours ; mais, en examinant mieux, ils reconnurent un homme qu'ils soupçonnèrent aussitôt être un des trois voyageurs partis la veille. C'était, en effet, le notaire Cormier, luttant contre la mort. Ils volent à lui, et le trouvent couvert de boue glacée, les membres raides, et donnant à peine quelques signes de vie. Ne pouvant seuls le transporter aux maisons, l'un d'eux court au village de Stanfold, où l'on avait quelque pressentiment de ce qui était arrivé pendant la nuit. L'alarme est aussitôt donnée : tout le monde accourt avec empressement, et plus de quinze hommes entrent dans la forêt, d'où bientôt on les voit sortir, portant le notaire sur un brancard.»* On ramène le notaire à la maison de Pierre Richard à Stanfold. Il reprend connaissance au cours de l'après-midi. Trois jours plus tard, il peut retourner dans sa propre maison.

Le colon et le curé n'ont malheureusement pas été aussi chanceux que le notaire et laissent leur vie dans cette randonnée



LE NOTAIRE
OLIVIER CORMIER

fatale. Le notaire Cormier vivra encore 44 autres années. Il s'éteindra à Somerset à l'âge de 72 ans.

Je retiens aussi de cette histoire qu'en 1845, les ours partagent encore le territoire avec les colons. Tout ceci pour montrer qu'en ces temps héroïques, il n'existe pas de profession pantouflarde.

L'exemple

Dans les colonies des Bois-Francis, comme dans toutes les autres colonies, on fonctionne par imitation. D'abord un brave du nom de Charles Héon ose franchir la barrière des seigneuries en 1825. Il gagne son pari en démontrant que la terre des townships est fertile et qu'on peut en tirer sa subsistance. C'est alors la ruée.

Treize ans plus tard, en 1838, les frères Richard qui, je le suppose, avaient emprunté la chaudière à potasse de Joseph Hébert lancent la mode de fabriquer la potasse. Cette production génère d'intéressants bénéfices. Tout le monde s'y lance.

Dans cette foulée, quelques débrouillards montent, chez eux, des perlasseries pour fournir aux Trois-Rivières, un produit plus raffiné. Ils ont aussi la bonne idée de rapporter de la ville des marchandises qu'ils échangent aux colons en paiement de la potasse qu'ils reçoivent. Les magasins sont alors créés.

Une fois la vie économique bien enclenchée, soit vers 1840, viendront s'y greffer ceux que le sieur William Byrd a qualifiés des «*trois grands fléaux de l'humanité, les prêtres, les hommes de loi et les médecins.*»

Pour que tout fonctionne à peu près correctement, on a besoin de meilleurs moyens de communication. Ils viendront sous forme d'une route à peu près carrossable entre Stanfold et Blandford. Cette route remplacera le terrible chemin de la savane. Mieux encore, la voie ferrée Québec-Richmond est mise en service en 1854. Elle apportera d'énormes avantages à la colonie, mais contribuera aussi à la vider de ses habitants qui iront, en masse, dans les usines de coton de la Nouvelle-Angleterre.

On est quand même, après 1850, à peu près sortis du bois.

12 – LES TEMPLES À L'AMOUR ET À LA CHICANE

Le mouvement de colonisation lancé par Charles Héon dans un climat de scepticisme a été un franc succès. En mars 1825, la colonie se limite à six personnes : Charles Héon, son épouse, leurs deux enfants, Georges, le frère de Charles et l'engagé, Charlot Castin. Les colonies implantées sur le territoire des Bois-Francs comptent plus de 3,000 personnes en 1840, 8,000 en 1850 et 23,000 en 1860. Toute une réussite. Et ce, malgré la saignée causée par l'émigration vers la Nouvelle-Angleterre.

Les famines des premières années sont choses du passé sauf, peut-être, à la frontière des nouvelles colonies de Chester et de Tingwick. Et, là encore, on peut aller chercher du secours parce que les voies de communication sont adéquates et les marchands des villages mieux pourvus.

Le haut clergé a réagi à l'explosion des colonies en assignant, en 1838, des missionnaires aux colonies de Stanfold, de Somerset, d'Arthabaska et de Warwick. Plus tard, on nomme des curés. Ainsi, Antoine Racine, futur premier évêque de Sherbrooke, sera le premier curé de Stanfold en 1848, Édouard Dufour devient curé de Somerset aussi en 1848, suivi de Charles Trudelle en 1850. Philippe-Hippolyte Suzor devient curé d'Arthabaska en 1851 et J. O. Prince devient curé de Saint-Norbert en 1855.

L'accroissement rapide de la population et l'arrivée des missionnaires conduisent à la construction, puis à l'agrandissement de chapelles.

Des églises sur roulettes

Mais tout ne se fait pas sans tiraillements. Et ces tiraillements concernent surtout l'emplacement de l'église pour une bonne et simple raison : l'emplacement de l'église situe le village. Le magasin général, le forgeron, le cordonnier et le ferblantier s'installeront à proximité de l'église. Ainsi, au sortir de la messe du dimanche, on fait les commissions en ces divers endroits avant le retour à la maison. Et, pour l'habitant, être à un demi mille du village est pas mal plus commode que d'être à un mille et demi. Cet énoncé était encore vrai quand j'étais jeune et le sera

jusqu'à ce que l'automobile n'envahisse les campagnes dans les années 1950.

Les autorités religieuses, qui veulent ouvrir une nouvelle mission ou une nouvelle paroisse savent, d'entrée de jeu, qu'en choisissant l'emplacement de la chapelle, ils auront l'accord d'une moitié des paroissiens et déplairont à l'autre moitié. On peut compter sur les propriétaires du moulin à farine, de la perlasserie et du magasin général pour sonner la charge. Ils attireraient tout naturellement les colons chez eux avant l'arrivée de la maison de Dieu. Ils veulent que celle-ci soit un pôle additionnel d'attraction et non une nuisance à leur commerce.

Il y a beaucoup de coups de gueule et parfois de l'action. On fabrique même des miracles. Ainsi, à Stanfold, une croix est déplacée par miracle en pleine nuit. Par une nuit sombre, le chemin de croix et des tableaux de la chapelle d'Arthabaska sont déménagés, toujours par miracle.

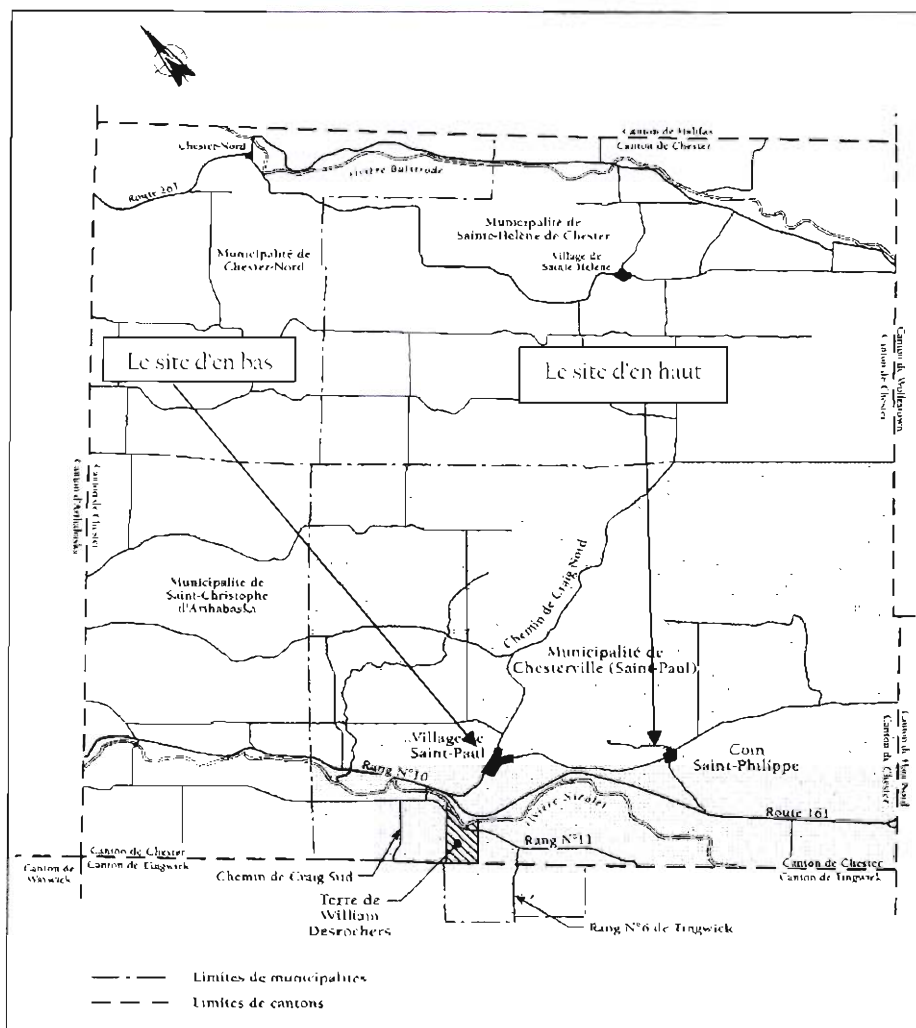
En général, la crise atteindra son paroxysme quand l'évêque décide de déménager une chapelle déjà construite mais qui, selon lui, est érigée au mauvais endroit. Les habitants des environs de la première chapelle se sentent trahis, en commençant par les propriétaires du magasin général, de la forge et de la cordonnerie. Comme leurs clients combinent services religieux et *commissions* au village, l'éloignement de la chapelle risque de mettre leur commerce en péril. Adolphus Stein qui tient magasin et perlasserie à Saint-Paul et à Arthabaska, en sait quelque chose. Il exploitait un magasin général à Gentilly. L'église a déménagé et son commerce a périclité. Il a dû fermer et repartir à zéro dans les Bois-Francis.

Et, pourtant, les curés et l'évêque semblent toujours avoir une envie irrésistible de déménager la première chapelle. On déménage la chapelle de Saint-Norbert dans un climat d'affrontement. Il en est de même pour la chapelle du *Bras* à Arthabaska.

Le cas spectaculaire de Saint-Paul

Une histoire de chicane les résume toutes. Il s'agit de celle de Saint-Paul-de-Chester que je vais vous raconter, d'abord parce que l'abbé Mailhot qui en donne les détails dans son oeuvre historique "*Les Bois-Francis*" a été curé de Saint-Paul de 1898 à 1908 et a donc connu certains des protagonistes. Ensuite, dans ma jeunesse à Saint-Paul, cette histoire faisait encore partie du folklore local.

La paroisse de Saint-Paul n'est pas exactement la ville de Montréal et même s'il s'agit d'un des beaux diamants cachés du Québec, il se peut que tous n'en connaissent pas l'existence. Mais n'allez pas croire que sa taille modeste en a fait une communauté banale. Il y avait, dans le temps, passablement d'action dans ce coin de montagnes... et pas n'importe quelle action. Un schisme, en ces temps de foi quasi aveugle, pourrait-il satisfaire votre appétit de spectaculaire? Schisme il y a eu et il provient d'une chicane entre deux groupes qui voulaient avoir la nouvelle chapelle paroissiale près de chez eux.



CANTON DE CHESTER ET PAROISSE DE SAINT-PAUL

D'un côté, il y a ceux du *haut* de la paroisse. Ils s'activent pour que ce temple de l'amour et du recueillement soit implanté dans leur hameau appelé "*Le coin Saint-Philippe*" à propos duquel l'historien de Saint-Paul écrit : "*Dès 1855, cette agglomération dans le 10^{ème} rang, sur le chemin Saint-Philippe, rivalisait d'importance avec ce qu'il convient d'appeler le village*". De l'autre, ceux du *bas* de la paroisse veulent l'église le long du chemin Craig où le vieux James Goodhue a longtemps tenu auberge et où sont regroupés quelques commerces dont certains sont tenus par des anglophones. Le *haut* et le *bas*, dans ce contexte, sont déterminés par la localisation des terres par rapport à la rivière Nicolet qui traverse la paroisse; ceux d'*en haut* possédant les terres en amont. Voici la chronologie de ce drame.

1855 - Depuis leur arrivée en 1849, les premiers colons doivent se rendre dans le canton d'Arthabaska, donc parcourir 7 à 8 milles à pieds pour faire baptiser les enfants et se marier.

Une première messe est célébrée dans Chester-Ouest (futur Saint-Paul) en juin 1855. La maison privée de Moïse Dupuis, dans l'agglomération d'*en haut*, sert de temple pour la célébration. En cette même année 1855, une requête est adressée à Mgr Cooke, évêque des Trois-Rivières, pour la construction d'une chapelle. Je n'ai pas mis la main sur la liste des signataires de la requête, mais il y a des chances qu'ils aient tous été des citoyens du *haut*. En août, l'évêque dépêche le curé Jean-Octave Prince de Saint-Norbert pour évaluer le sérieux de la requête. Ce dernier, en compagnie de l'abbé Suzor, curé de Saint-Chrystophe, se rend à Saint-Paul pour choisir l'emplacement de ladite chapelle.

Seulement, le bon abbé Prince n'a pas appris la méthode matricielle d'analyse comparée des sites et n'a jamais, non plus, utilisé l'approche "win-win" dans la résolution des conflits. D'où le problème.

L'idée du curé Prince est un peu faite à l'avance. Il privilégie l'emplacement d'*en bas* qui est au carrefour du chemin Craig et d'un chemin dit chemin Saint-Philippe, qui, justement, mène à l'emplacement préconisé par ceux d'*en Haut*. L'emplacement proposé par ceux d'*en bas* a probablement la préférence de tous ceux qui ont leur terre dans la direction de Saint-Hélène-de-Chester, vu qu'ils seront moins loin de l'église. L'avantage de cet emplacement vient donc de sa situation à la rencontre de deux routes.

De son côté, l'abbé Suzor qui est le missionnaire attitré de Saint-Paul ne peut être contre cet emplacement. Résidant à Arthabaska, il aura un chemin plus court à parcourir lors de ses visites.

Le curé Prince rencontre d'abord les représentants d'en *bas*. Il n'a pas le choix. En venant d'Arthabaska ou de Saint-Norbert, le seul chemin pour aller en *haut* passe par ce carrefour. L'affaire est classée. Les gens d'en *bas* lui proposent un emplacement. Il en est satisfait et leur commande une croix qu'il plantera après avoir rencontré ceux d'en *haut*, de qui, comme je l'ai dit, émanait probablement la requête.

Ceux d'en *haut* ne l'entendent pas ainsi. Ils font valoir que le premier endroit n'est pas plus central que leur site, ce qui est vrai si l'on ne regarde que les emplacements sur une carte sans considérer les voies de communication que doivent emprunter les paroissiens pour s'y rendre.

Ils ont, disent-ils, la plus grande partie de la population près de chez eux et ils peuvent desservir ceux du canton de Ham qui, eux non plus, n'ont pas encore de chapelle. Et, je me plais à imaginer leur argument massue qu'ils gardent pour la fin : «*Le terrain de ceux d'en bas appartient à un protestant. Planter une croix en terre hérétique !? Vous n'y pensez pas Monsieur le curé !*»

Le sang du bon curé Prince n'aura fait qu'un tour. Il est mûr pour être ferré : «*Justement, nous, on est prêts à vous fournir un lopin de terre gratis. Et, on a une croix toute faite.*» L'abbé Prince fait donc planter sur le petit terrain marécageux qu'on lui offre, une croix que les brillants stratèges d'en *haut* avaient déjà fabriquée. La chapelle sera érigée en *haut*.

Prince doit maintenant retourner à Arthabaska, et, pour ce faire, repasser par le site d'en *bas*.

Ceux d'en *bas* ont été mis au courant des développements d'en *haut*. Côté croix, ils ont momentanément un surplus d'inventaire qu'ils seraient bien prêts à utiliser pour empaler ce curé qui leur avait fait toutes sortes de belles promesses il y a à peine quelques heures. Ils apostrophent l'abbé Prince alors qu'il rentre chez lui et ne sont pas contents du tout. Les deux curés Suzor et Prince ne descendent pas de leur voiture pour tenter de dialoguer. Ils n'ont pas l'habitude de ces brebis rugissantes. Ils commandent à leurs chevaux d'avancer pour se sortir du pétrin.

Prince a fait trois erreurs : 1. Il n'a pas suivi son plan de match ; 2. Il a pris des décisions avant d'avoir en mains tous les éléments ; 3. Il a refusé de s'asseoir avec ceux d'en *bas* et de discuter, aussi déplaisante qu'aurait pu être cette discussion.

On n'entendra plus parler du curé Prince dans la suite de cette histoire. La même année, il est muté à la paroisse de l'Avenir, qui est en bordure des colonies des Bois-Francis. Sa maladresse ne l'empêchera pas de devenir chanoine à la cathédrale des Trois-Rivières.

En novembre 1855, le site choisi malhabilement par l'abbé Prince est confirmé par l'évêque Cooke.

1857 - La construction de la chapelle est terminée et l'on procède à sa bénédiction. L'évêque n'est pas satisfait, les colons n'ont pas prévu d'ajout pour loger le missionnaire.

1863 - Chester-Ouest héberge un prêtre résident depuis 1860. En 1861, la mission est érigée en paroisse canonique et le résident, Damasc Decarufel, en est le premier curé. En 1862, le presbytère projeté est à peine logeable. L'évêque menace même de retirer le curé si des améliorations ne sont pas apportées. Et, pour la première fois, Mgr Cooke vient, à la fin juin 1863, visiter sa nouvelle paroisse. Il n'a probablement jamais aimé le site choisi par le curé Prince et, sur place, il s'en ouvre : "Barbassière", "trou de bouette" tonne-t-il. Il accepte néanmoins qu'on répare et améliore la chapelle dans l'immédiat vu que les habitants n'ont pas d'argent pour faire plus. «Je consens à ce qu'elle reste ici tant qu'elle sera assez grande et convenable ; après cela il faudra changer de place».



M. L'ABBE J.-O. PRINCE
Premier curé de St-Norbert d'Arthabaska.



MONSIEUR P.-H. SUZOR

Le coeur n'y est plus. Ni ceux d'en *bas* qui n'ont pas aidé à la construction ni ceux d'en *haut* qui savent que leur chapelle est condamnée, ne se précipitent pour accommoder le bon évêque et exécuter les améliorations à court terme qu'il a demandées.

Ceux d'en *bas*, sentant leur heure arrivée, en profitent pour demander qu'on reconstruise la nouvelle chapelle tout de suite. Le fruit n'est pas mûr. L'évêché ne répond pas à leur requête.

1869 - En 1866, Monsieur Agénor Moreau est nommé curé de la paroisse de Saint-Paul. C'est un jeune freluquet, sorti du séminaire il y a tout juste deux ans. En ces temps héroïques, les promotions sont rapides.

En 1868, l'évêque coadjuteur des Trois-Rivières, Mgr Laflèche, constate lors de la deuxième visite épiscopale de la paroisse, que la chapelle est beaucoup trop petite pour une paroisse qui compte maintenant 1930 âmes. Mais, il ne veut pas reconstruire, les paroissiens n'en ayant pas les moyens. Il recommande donc d'agrandir. Après son départ, rien n'est fait.

Une deuxième requête est présentée à l'évêché le 11 juillet 1869, par «*la majorité des francs tenanciers de Saint-Paul-de-Chester*», pour la construction d'une nouvelle chapelle. Le curé Suzor d'Arthabaska est, cette fois, envoyé en mission sur le terrain. Il avait appris de l'épisode Prince, y ayant participé et, aguerrri, ne se met pas les pieds dans les plats.

Son rapport inspire une lettre pastorale dans laquelle Mgr Laflèche informe ses ouailles que bientôt la chapelle actuelle ne répondra plus aux besoins. La nouvelle chapelle sera construite, tel que décidé par l'évêché, à l'endroit proposé par le curé Suzor, c'est-à-dire sur le site d'en *bas*.

La lettre doit être lue au prône le premier dimanche après sa réception. Le curé Moreau qui est encore jeune et tient à la vie, décide d'oublier de lire la lettre.

1871 - Le centre de gravité de la population ne se trouve plus au coin Saint-Philippe, vu que les paroissiens de Ham ont maintenant leur propre église, dans la nouvelle paroisse de Notre-Dame.

Les gens d'en *bas* qui avaient sûrement été informés de la lettre pastorale de 1869, doivent se sentir encouragés. En 1870, ils obtiennent d'un sieur Emerson, le don d'un terrain pour la construction de la nouvelle chapelle. Il semble que cet Emerson est notre protestant de 1855. Un panneau, qu'on peut consulter sur le terrain de l'église de Saint-Paul, nous apprend qu'il n'aurait

jamais été propriétaire du terrain qu'il a cédé à l'Église. Il aurait donc donné un bien ne lui appartenant pas.

Quoiqu'il en soit, Mgr Laflèche passe à l'action. Il autorise la construction de la nouvelle chapelle sur le terrain de ceux d'en bas.

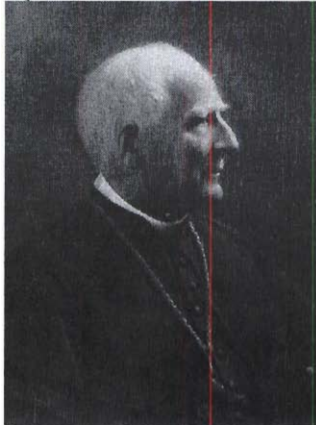
On peut imaginer que les gens d'en haut ne sont pas contents. Si bien que le prélat sent le besoin de venir en personne, en cette année 1871, défendre son projet. «*La scène fut disgracieuse et bien pénible*» écrit le brave historien, mais néanmoins abbé Mailhot. On peut supposer, par cette phrase laconique, que Mgr Laflèche s'est fait brasser la cage. Deux paroissiens apostasient alors publiquement.

Les gens d'en haut disent que, vu que ceux d'en bas ne les avaient pas aidés lors de la construction de la première chapelle, ils n'aideront pas à la construction de la seconde. «*Fait rien, de répondre ceux d'en bas, on est capables de construire la chapelle sans vous autres !*»

Et, sur ce fond d'amour et de charité chrétienne, démarrent les travaux de la nouvelle chapelle.

1873 - Les gens d'en bas, stimulés par leur victoire sur ceux d'en haut, travaillent si fort que le 30 janvier 1873, la nouvelle chapelle est terminée et bénie.

Bénie mais pas utilisée pour les cérémonies du culte. En effet, le marguillier responsable s'oppose à la translation des vases sacrés et des ornements. Un homme garde même l'ancienne chapelle chaque nuit, fusil en mains, pour empêcher la récupération des objets du culte. Au mois de mars, la garde s'étant relâchée, deux



Mgr LOUIS-FRANÇOIS LAFLECHE
Deuxième Evêque des Trois-Rivières (1818-1898)

paroissiens d'en bas vont enlever les ornements et les vases sacrés "à la faveur de la nuit" écrit l'abbé Mailhot. L'un de ces braves a le nom prédestiné de Dieudonné Côté. L'autre, au nom plus prosaïque, est Grégoire Lafontaine.

On devine que toutes ces passes d'armes ne sont pas de nature à favoriser la méditation. Mais la Sainte Église Catholique et Apostolique en a déjà vu d'autres. En près de 2000 ans d'existence,

son arsenal d'armes défensives s'est bien développé. De plus, la célèbre chicane des chapelles de la *Swamp* et de la *Montagne* d'Arthabaska, 24 ans plus tôt, lui a servi de répétition générale.

Donc, l'évêché est fin prêt. Il lance d'abord un *Interdit Perpétuel* de l'ancienne chapelle. Pas question d'y accomplir des rites du culte sous peine de suspension du célébrant. Ensuite, il y va d'une *Monition* aux marguilliers Israël Comtois et Richard Vachon qui ont empêché la translation des objets sacrés. «*Que l'on ne vous y reprenne plus, sinon vous serez excommuniés*», est le message que l'on envoie par ladite monition.

Mais, tout n'est pas fini. Au mois de mai, une quarantaine de chefs de foyer d'en haut se présentent chez l'avocat Pacaud d'Arthabaska pour se faire protestants. L'historien Mailhot, qui s'est fait raconter l'affaire par l'un des quarante, narre l'évènement : «*Entrés chez M. Pacaud, «nous venons, disent-ils, nous mettre protestants. On nous a enlevé notre chapelle. On ne veut pas nous rendre justice ; nous nous tournons protestants*». «*C'est bien grave ce que vous entreprenez là, mes amis, dit M. Pacaud. Pensez qu'un jour il faudra mourir.*

«*Ah ça ! nous ne voulons pas mourir protestants ; nous voulons nous mettre protestants pour un an ou deux seulement. C'est afin de forcer l'évêque à remettre l'église à la même place.*

«*Mgr Laflèche n'a fait son devoir, reprend M. Pacaud. Il était obligé de se conformer aux désirs de la majorité. D'ailleurs, je connais Mgr Laflèche ; vous ne le connaissez pas. Il ne se laissera pas effrayer par cela.*

«*Nous voulons essayer tout de même. Combien est-ce que ça va coûter ?*

«*Cent piastres chacun, répond Pacaud.*

«*C'est bien cher ; ça va faire quatre mille piastres ?*

«*Vous n'y pensez pas ?*

«*Oui j'y pense ; c'est vous autres qui ne pensez pas à ce que vous voulez faire. Retournez-vous-en chacun chez vous et restez catholiques. C'est ce que vous avez de mieux à faire.*

«*Nos gens revinrent à Saint-Paul, commençant déjà à regretter leur démarche inconsidérée et répréhensible. La leçon avait été bonne et elle fut profitable au plus grand nombre*».

En juillet 1873, Mgr Laflèche fait ce qu'il fallait faire. Il vient visiter ses paroissiens pour tenter de ramener au bercail les récalcitrants d'en haut qui refusent toujours de fréquenter la nouvelle chapelle.

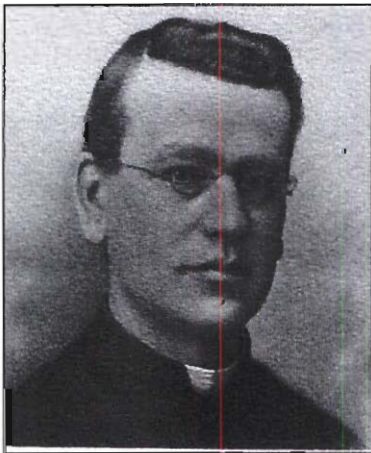
Finally, le 10 octobre 1873, il autorise la vente du terrain de l'ancienne chapelle.

Un texte de l'historien Maurice O'Bready nous informe que douze paroissiens d'en haut apostasieront, dont Moïse Dupuis chez qui la première messe avait été célébrée et qui, en 1855 et 1856, avait prêté sa maison à l'abbé Suzor, «pour y dire la messe, confesser, prêcher et baptiser».

1875 - Mailhot nous informe aussi que les irréductibles : «...prirent, malheureusement, le chemin des États-Unis, où ils firent naufrage dans la foi.»

On avait espéré que le passage de l'évêque aurait ramené la paix. «Mais, nous dit Mailhot, voilà que ceux qui avaient émigré aux États-Unis pour y apostasier plus librement revinrent dans la paroisse. Ils furent cause que les dissensions recommencèrent et se prolongèrent encore pendant quelques années.

«Ces apostats appelèrent à leur secours des ministres chiniquistes, qui employèrent tous les moyens diaboliques pour faire pénétrer de nouveau dans la paroisse les démons de la discorde et de l'insubordination. Ils réussirent à maintenir dans leurs tristes égarements les pauvres fourvoyés; mais leur mission dans la véritable vigne du Seigneur se réduisit, en définitive, à créer des misères et des ennuis au pasteur de la paroisse.



L'abbé Moreau, curé de Saint-Paul de 1866 à 1875, soit durant la période de troubles. Il mourra noyé, dans un moment de démence en 1891. A-t-il été affecté par la saga de l'église de Saint Paul à ce point ?

«En face des dangers auxquels étaient exposés les paroissiens de Saint-Paul, Mgr Lafèche leur écrit une lettre pastorale pour les mettre en garde contre les faux prédicants, contre leurs doctrines pernicieuses, et défendre aux parents d'envoyer leurs enfants aux écoles qu'ils avaient ouvertes».

Permettez-moi de citer un passage de cette longue lettre de Mgr Lafèche qui, en passant, n'est pas un modèle de souplesse et d'ouverture d'esprit : «Votre devoir est donc d'éviter avec soin ces faux pasteurs, ces docteurs de l'erreur et du mensonge, qui viennent à vous

couverts de la peau de brebis, mais qui n'ont aucune mission, et ne sont nullement envoyés par l'autorité légitime. Vous ne devez ni les écouter, ni recevoir leurs livres mensongers, ni leurs bibles ou testaments falsifiés ou tronqués. Vous devez, à plus forte raison, ne point les recevoir dans vos maisons ni leur permettre de débiter leurs erreurs, leurs mensonges et leurs calomnies contre notre sainte religion devant vos familles. De là, vous comprenez combien se rendraient coupables les parents qui leurs confieraient leurs enfants pour les emmener dans leurs écoles hérétiques, et leur arracher cette foi catholique qui est le bien le plus précieux que nous ont légué nos pieux ancêtres».

Au cas où ses sages conseils ne seraient pas compris, Mgr Laflèche y va de la menace : «...Nous les engageons donc à ouvrir les yeux sur la grandeur de ce mal. Nous les engageons, de toute l'affection de notre cœur et pour le salut de leurs âmes, à sortir de cette voie funeste, et à revenir à leur Mère la Sainte Église Catholique. Nous leur déclarons de plus que *si quelques-uns en étaient venus jusqu'à apostasier la foi catholique et à se faire réellement protestants par un acte formel d'hérésie, ils auraient commis un crime si grand, qu'ils seraient par le fait même excommuniés de l'excommunication majeure réservée au Pape.*» (Les caractères gras sont de moi).

Après ça, on ne peut pas dire que les apostats n'aient pas été avertis.

1876 - Inquiet et vigilant, Mgr Laflèche revient en visite épiscopale à Saint-Paul. Pas question de laisser le haut du pavé aux agitateurs. Selon l'abbé Mailhot, l'évêque affiche un optimisme de bon aloi.

1880 à 1895 - Les chefs de familles qui ont refusé de retourner à la religion catholique envoient leurs enfants dans des écoles méthodistes dans les années 1880.

En 1894, Mgr Gravel, évêque de Nicolet qui en est à sa troisième visite de la paroisse, trouve la chapelle, maintenant située en bas, dans un état pitoyable et «*si peu en rapport avec la majesté divine qui habite nos temples, avec les sentiments*



LA NOUVELLE CHAPELLE D'EN BAS QUI A OCCASIONNÉ LE SCHISME

religieux de paroissiens et avec leurs moyens».

En clair, l'évêque demande à ses ouailles d'investir dans une nouvelle église.

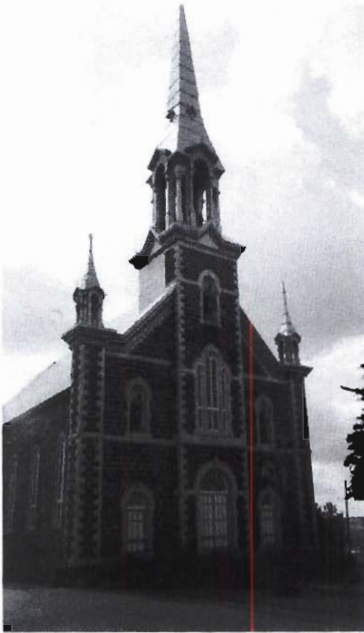
Les habitants ne sont pas heureux d'ouvrir leurs goussets pour un temple trop somptueux, mais le désir d'affrontement n'est plus là. Après quarante ans de tiraillage pour l'emplacement d'une chapelle, la tempête a perdu de sa fureur. Et Mailhot d'ajouter : *«L'ennemi essaya de souffler l'esprit de la discorde et de l'opposition. Le feu qui couvait sous la cendre depuis 1873 menaça, pour un temps, de se rallumer, mais ce ne fut qu'un nuage passager».*

On en parlait encore dans mon temps

Quand j'étais jeune, l'histoire du schisme du *Coin-Saint-Philippe* était encore évoquée et l'on parlait du fameux prédicateur Chiniquy, auquel Mailhot a fait allusion (*ministres chiniquistes*). Je pensais même que ce controversé personnage avait habité le *Coin-Saint-Philippe*. Ce n'a, bien sûr, pas été le cas.

L'historien émérite Marcel Trudel a écrit un livre sur ce prédicateur transfuge qu'était Chiniquy. Prédicateur populiste lors des campagnes en faveur de la tempérance, Chiniquy

s'intéresse un peu trop aux ménagères des curés qu'il va visiter. Il est invité par l'évêque de Montréal à poursuivre son apostolat aux États-Unis. Sur place, il se dispute avec son évêque au sujet de la propriété de l'église où il était desservant et aurait peut-être été un peu trop créatif dans sa comptabilité. Il poursuit son évêque en justice et prétendra avoir alors été représenté par nul autre qu'Abraham Lincoln. Finalement, il a été trop turbulent et l'Église l'excommunie. Homme de ressources, il forme sa propre église. Ça marche plus ou moins. Il choisit de se rattacher aux presbytériens des USA. Il se dispute une fois de plus avec ses supérieurs et rentre au Canada où



NOUVELLE ÉGLISE DE
SAINT-PAUL

il devient le prédicateur officiel des presbytériens pour les Canadiens-Français.

J'assistais à une conférence de Marcel Trudel (vous noterez la qualité de mes fréquentations) sur le sujet de Chiniquy. Selon lui, sa présence à Saint-Paul n'est pas impossible mais peu probable. Les chicanes de localisation de l'église étaient choses habituelles et les protagonistes avaient souvent tendance à prétendre à des interventions de Chiniquy alors qu'en fait, il serait rarement intervenu.

Une communauté de l'Église Méthodiste était alors active à Danville, à quelques 18 km de Saint-Paul. Les ministres seront probablement venus alors y prêcher. Les Méthodistes possédaient aussi une école, l'*Institut Méthodiste* au coin des rues Sainte-Élisabeth et Craig à Montréal. Quelques jeunes de Saint-Paul y sont allés faire des études, dont un monsieur W. H. Perron qui, par la suite, a continué ses études et est devenu un agronome bien connu. Son catalogue de graines de semences était une référence incontournable au Québec, il n'y a pas si longtemps. Ce M. Perron était un bon ami de mon beau père, Nolasque April, lui aussi agronome.

La communauté protestante de Saint-Paul a érigé une chapelle au *Coin-Saint-Philippe* vers 1893, avec salle de classe à l'étage. Cette chapelle fermera ses portes en 1917.

À ma connaissance, il ne restait qu'un seul protestant à Saint-Paul, au temps de ma jeunesse. C'était M. Benjamin Perron, frère de l'agronome. Il ne venait jamais aux offices religieux catholiques, mais cela ne l'a pas empêché d'être un cultivateur prospère, respecté et aimé de tous. Il a obtenu la confiance de tous ses concitoyens au point qu'ils l'élisent maire de la municipalité. Les conseils de son frère y ont peut-être été pour quelque chose dans sa réussite en agriculture.



INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE ACTUELLE

Une lueur d'indépendance

Nous serions tentés de ne voir dans ces chicanes de clochers que des signes d'immaturité. Il y a sûrement de cela, mais j'ose penser qu'il y a plus. En laissant les seigneuries, les colons se sont libérés de la domination et de l'arbitraire du seigneur.

L'Église, par les épouvantails qu'elle agite concernant la damnation éternelle a, de tous temps, exercé une tutelle sur ses fidèles. Maintenant, après avoir peiné tant d'années pour se construire quelque chose à soi, que ce soit une exploitation agricole ou un commerce, le colon s'est acheté, avec ses sueurs, un peu d'indépendance.

Quand le clergé va dans le sens des gens de la communauté, l'obéissance est facile. Quand il va dans le sens contraire, le troupeau n'a plus la docilité d'autrefois et, obéissants, on l'est moins. On ne se gêne pas pour faire éclater son mécontentement à la figure des plus hauts dignitaires de la robe. Et les plus obstinés ne semblent pas hésiter à aller voir ailleurs.

Tout cela pour dire que l'effort de colonisation a sûrement changé les hommes. Notre mère la Sainte-Église n'a plus alors, pour un temps en tous cas, le contrôle absolu sur son troupeau qui montre des signes d'affranchissement. L'ancien colon devenu cultivateur s'affranchira un peu plus encore lorsqu'il brisera le joug de l'analphabétisme. Et ça, les écoles de rang qui s'en viennent, le permettront. Et, encore là, le tout ne se déroulera pas sans douleur.



L'église protestante des dissidents
au coin Saint-Philippe avec l'école à
l'étage



Mgr Cooke
Il a condamné la chapelle du
coin Saint-Philippe lors de
sa visite de 1863 en
qualifiant le site de «*trou de
bouette et de barbassière*»

13 – UNE NOUVEAUTÉ, L'ÉCOLE DU RANG

Le 22 novembre 1845 ! Journée tragique dans les Bois-Francs. Le missionnaire Charles Édouard Bélanger de Somerset et le colon Ambroise Pépín perdent la vie dans la *savane* en tentant de se rendre à Saint-Louis-de-Blandford. Le notaire Olivier Cormier qui les accompagne sort vivant de l'expédition, mais de justesse, étant pendant quelques jours alité dans la maison d'un bon samaritain de Stanfold. Il est alors trop faible pour réintégrer son domicile.

L'ampleur de la tragédie fait oublier le but du voyage. Le colon Jacques Dion de Blandford cède à la corporation scolaire, et à un prix nominal, un terrain pour construire une maison d'école. Il s'agit, selon moi, d'une première dans les Bois-Francs et presque un miracle dans ce milieu tellement négligé par l'État.

Une paysannerie analphabète sous le régime français

L'enseignement, sous le régime français, relève de l'Église. Selon l'abbé historien Amédée Gosselin, les écoles primaires des villes de Québec, de Montréal et de Trois-Rivières sont assez bien organisées. Il en serait de même pour quelques paroisses privilégiées à proximité des villes. Pour les autres, ce n'est pas très fort. Gosselin : *«En 1707, l'intendant Raudot, dans une lettre topique, affirmait au ministre qu'il n'y avait pas de maîtres, d'école dans les côtes. L'année suivante, il écrit au même, que là où les Sœurs de la Congrégation ne sont pas établies, les enfants n'apprennent rien et ne savent pas lire.»*

Quelques efforts sont tentés pour améliorer cet état de chose mais, il semble qu'à chaque tentative, les sources de financement ne suivent pas. Une fois, on demande de piger dans le fonds de dotation des filles du roi pour financer les écoles. Une autre fois, c'est le revenu ordinaire des curés qu'on veut grever; deux méthodes qui garantissent l'échec du projet.

On ne se prive pas non plus d'excuses. Ainsi, en 1718, l'intendant Bégon, expliquant qu'il y a déjà des écoles pour garçons dans les villes, ajoute : *«...dans les côtes, les habitants n'étant point rassemblés dans des villages et étant éloignés les uns des autres... les maîtres d'école ne sont point en état de donner aux jeunes garçons d'instructions qui ne pourraient se réduire les fêtes et les dimanches qu'à des catéchismes que les curés font.»*

Comment expliquer ce désintéressement des autorités pour l'instruction ? L'historien Gosselin répond à cette question en évoquant la situation de la France de cette fin de l'Ancien Régime. Après avoir démontré, statistiques à l'appui, que l'Église de France avait fait de son mieux pour remplir sa mission d'éducation, il signale, en historien rigoureux, que les historiens français de son époque sont peu impressionnés par l'effort de l'État pour l'alphabétisation des campagnes. Il se réfère à un historien français l'abbé Gagnol, son contemporain qui écrit en 1898 : «...qu'avant la Révolution, l'État se désintéressait à peu près complètement de l'enseignement, et, n'exerçant sur lui qu'un droit de contrôle fort superficiel, se désintéressait aussi de ses moyens d'existence... Les écoles primaires vivaient de fondations, de subventions municipales ou simplement de la générosité des congrégations religieuses qui les tenaient». Les historiens français de Waresquiel et Yvert confirment que les choses n'ont pas évolué en France en 1820, après la Révolution : «...malgré les efforts des évêques, écrivent-ils, l'école primaire ne compte qu'un million d'élèves sur environ six millions d'enfants...»

Pas grand-chose au début du régime anglais

Le gouverneur Murray constate, peu de temps après son arrivée en 1762 que : «Les Canadiens sont très ignorants et très attachés à leur religion». Il revient sur la question : «...en général, ils sont excessivement ignorants ; le gouvernement d'autrefois n'a jamais permis l'établissement d'une presse dans la colonie et très peu savent lire et écrire. Tous ajoutent foi aux plus évidentes faussetés et aux plus atroces mensonges systématiquement semés par ceux qui avaient le pouvoir. »



L'INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE-MUSÉE DE CINQ CHICOTS DANS ARTHABASKA. TYPIQUE DE L'INTÉRIEUR DES ÉCOLES DU DÉBUT DU 20^{ÈME} SIÈCLE.

Murray et son successeur Carleton laisseront l'éducation des enfants aux mains des diverses autorités religieuses. Les anglo-protestants fondent leurs écoles et les catholiques poursuivent comme au temps du régime français. Et, pour les enfants des campagnes, ce n'est pas une bonne nouvelle. Les marchands anglais de Québec, comme ceux de Montréal, dans leurs rapports sur les affaires commerciales, constatent l'ignorance généralisée en régions rurales.

L'évêque du temps, Mgr Jean-François Hubert, justifie l'ignorance de ses ouailles en recyclant l'argument Bégon de 1718. *«La rudesse du climat de ce pays, la dispersion des maisons dans la plupart de nos campagnes, la difficulté pour les enfants d'une paroisse de se réunir tous dans un même lieu, surtout en hiver, aussi souvent qu'il faudrait pour leur instruction, l'incommodité pour un précepteur de parcourir successivement chaque jour un grand nombre de maisons particulières : voilà des obstacles qui ont rendu inutiles les soins de plusieurs curés que je connais et leurs efforts pour l'instruction de la jeunesse dans les paroisses.»*

L'historien Louis-Philippe Audet de commenter : *«Sommes-nous justifiés de rendre le nouveau régime responsable de cet état de choses ? Non, car il s'abstint de toute action directe dans le domaine de l'éducation, même pour les Anglais nouvellement établis au Canada. Et cependant, les écoles protestantes se fondèrent assez rapidement pour répondre aux besoins de la jeunesse d'alors ! Pourquoi les Canadiens français catholiques ne manifestèrent-ils pas le même zèle pour l'éducation de leurs enfants ? »* Bonne observation monsieur Audet.

L'Institution royale de 1801

Audet nous informe que dans les campagnes, en 1790, on a une trentaine d'écoles pour une population de 128,100 habitants. L'historien Yvan Lamonde y va aussi de statistiques : En ville, les catholiques ont une école pour 1660 habitants et en campagne, le ratio est d'une école pour 4270. Les protestants, eux, ont une école pour 588 habitants. On a beau prétendre que les Anglais sont plus riches et que les français ont été gênés par l'absence de manuels scolaires, il reste, j'en ai l'impression, que le clergé catholique, toujours jaloux de son exclusivité sur l'éducation, s'est endormi sur la switch.

En 1801, une loi scolaire crée l'*Institution royale pour l'avancement des sciences*. *«La loi de 1801, écrit Lamonde, constitue la première volonté de prise en charge de l'éducation par l'État. Il n'y est pas fait mention des aspects*

religieux et linguistique: l'article 4 précise que les écoles privées confessionnelles ne sont pas soumises à la loi et les règlements 20 et 23 stipulent que les dénominations religieuses ont autorité sur le choix des manuels scolaires. L'article 8 indique que la fondation d'écoles royales relève de la décision de la majorité des habitants d'un lieu. »

L'évêque anglican Inglis, précurseur de la loi et son collègue Mountain son parrain ont, dans leurs écrits, indiqué clairement leurs intentions assimilatrices en formulant cette législation. Le clergé catholique et les membres de la Chambre d'Assemblée auront su jouer de leur influence et la loi ne s'appliquera pas aux écoles confessionnelles privées, comme on l'a vu ci-dessus. Les règlements stipulent que le choix des manuels scolaires est du ressort des diverses dénominations religieuses. Finalement, on ne peut ériger une école à moins que la majorité des habitants d'une communauté n'en fasse la demande. Le lieutenant-gouverneur Robert Shore Milnes écrira à son patron le duc de Portland : «*La loi n'est pas tout ce qu'on pourrait désirer...*».

La loi prévoit un bureau de direction de l'*Institution royale*. L'évêque Mountain en est nommé président. Je n'ai pas encore trouvé le nombre de membres qui forment le bureau mais, mentionne l'historien Chapais : «*...la plupart des membres choisis pour y siéger furent des protestants.* »

Vigilants, les curés se sont assurés que les habitants ne réclament pas d'écoles. Le nombre de ces écoles en milieu francophone ne semble pas avoir dépassé la quinzaine sur un total de 84 en 1829. Les historiens modernes considèrent que, sur le terrain, la loi a été appliquée sans trop de mesquinerie et de prosélytisme. Si l'on se fie à la consonance du nom des maîtres en milieu francophone, on peut douter de l'efficacité de l'effort d'anglicisation, si effort il y a eu.

L'historien canadien Robert Christie, un protestant, écrit vers 1850 : «*Cet acte fut un fiasco... L'institution fut soutenue d'année en année par les subsides que la chambre votait pour le paiement des instituteurs et d'autres employés. La hiérarchie et le clergé catholiques romains dans la province lui refusèrent unanimement leur concours dès l'origine, non pas, comme on l'a cru, par éloignement pour la diffusion de l'instruction, mais par suite d'objections à la composition du bureau, en grande partie, sinon complètement protestant, avec l'évêque protestant de Québec comme chef, ce qui, à leurs yeux en faisait une institution sectarienne. Le projet était voué à l'avortement, comme on aurait dû le prévoir, à cause du défaut de*

coopération et d'appui cordial, pour ne pas dire de l'opposition d'un corps aussi influent que le clergé catholique romain qui insiste avec raison, comme toutes les autres dénominations religieuses, pour diriger exclusivement l'éducation de son propre troupeau.»

En clair, M. Christie exprime une évidence. Quand on tente d'envahir la cour du voisin, il ne faut pas s'attendre à ce que ce voisin collabore avec enthousiasme.

Pendant ce temps, les enfants dans les seigneuries n'apprennent rien et seuls les anglophones profitent de l'argent de l'État qui paie les salaires des maîtres.

Les écoles de Fabrique de 1824

Le gouverneur Dalhousie constate l'échec de la loi en milieu francophone. Dans une correspondance de 1821, il s'émue de la situation de dépendance du clergé catholique envers le clergé anglican dans le cadre de la loi de l'Institution royale. Des enquêtes sont ouvertes pour tenter de changer les choses. Trois ans et deux comités d'enquête plus tard, la Chambre d'Assemblée accouche d'une loi dite des Écoles de Fabriques. Audet : *«Elle permettait d'établir une école dans chaque paroisse de moins de 200 familles, avec faculté d'en ajouter une par surplus de 100 familles. Les Fabriques devaient en avoir la direction absolue ; le curé et les marguilliers étaient autorisés à utiliser, pour financer ces écoles, un quart des revenus paroissiaux de l'année».*

Il est à noter en regard de ces chiffres, que l'école de rang que j'ai fréquentée pendant 9 ans de 1942 à 1951, desservait moins de 20 familles et comptait 30 élèves.

Le haut clergé a donc obtenu ce qu'il veut ; le contrôle absolu de l'éducation de ses paroissiens. Mais, d'ajouter Audet : *«La loi des Écoles de Fabriques ne donna pas tous les résultats qu'on en attendait, quatre années après son adoption, elle avait permis l'établissement de 48 écoles seulement... »*



L'ÉCOLE DU RANG NO. 11 EN 1942 OU 1943. L'ÉCOLE EST SOUS LA PROTECTION DE SAINTE THÉRÈSE. MAM. RITA DESMARAIS EST LA MAÎTRESSE.

Ce résultat ne surprend nullement. D'abord, la loi, si j'en interprète bien le sens, permettra d'établir de deux à trois écoles pour des agglomérations de 300 familles, alors qu'on en aurait besoin de huit fois plus pour instruire tous les enfants. Ensuite, on demande aux curés de travailler plus fort et, en même temps, de sacrifier une partie de leurs revenus au profit du maître d'école. Ils ne sont donc pas débordants d'enthousiasme.

On invoque des tonnes de raisons pour justifier le peu d'intérêt pour l'éducation dans les campagnes : pauvreté des habitants, dispersion des habitations, apathie des parents, avarice et j'en passe. Il y en a une qui ne me semble pas mise de l'avant par les historiens mais qui les dépasse peut-être toutes. Il s'agit de l'attitude du clergé exprimée par Mgr Hubert devant le comité sur l'éducation quelques 35 années plus tôt, en 1790 et rapportée par Lamonde : «... Ils ne voyaient pas (en parlant des analphabètes) l'utilité des arts libéraux pour l'agriculture et avaient besoin de bras pour défricher et récolter». Il y a aussi cette phrase du curé Painchaud qui écrit au début des années 1820 : «... je me demande si de tous temps l'ignorance des champs n'a pas été le séjour du bonheur plutôt que la science et les beaux-arts des cités.» Et cette phrase ne vient pas d'un être primaire mais d'un prêtre qui a investi une partie de sa fortune pour la fondation du collège de Sainte-Anne-la-Pocatière et est le promoteur de l'école d'agriculture qui y sera rattachée.

L'attitude du clergé vient, selon moi, de la mentalité d'Ancien Régime de France. Les paysans doivent être ignorants pour demeurer dociles. Et les quelques 50 prêtres venus de France entre 1793 et 1802, chassés par la révolution française, y sont peut-être pour quelque chose.

Les Écoles de Syndic de 1829 à 1836

«La bourgeoisie de professions libérales canadienne-française qui est en ascension, écrit Yvan Lamonde, «et qui, avec des marchands francophones, donne au Parti patriote une majorité en Chambre, réussit à faire voter en 1829 une loi des écoles dites d'Assemblée que le clergé appréhendait : «L'horizon se noircit d'une manière alarmante ici comme en Europe, déplore l'abbé Painchaud. Un esprit d'insubordination et d'irrégion machine dans les ténèbres un système de subversion générale... On cherche à faire ici ce qu'on vient de faire dans la trop malheureuse France, soustraire l'éducation au contrôle ecclésiastique, c'est-à-dire porter un coup mortel au sanctuaire... Empressons-nous de nous emparer sagement et à temps opportun des lieux forts avant que l'ennemi s'y fortifie»

On a deviné que le curé Painchaud n'est pas débordant de joie quand la loi des écoles d'Assemblée est votée. Cette loi prévoit des subsides pour la maison d'école, un salaire au maître et des gratifications pour les élèves les plus pauvres.

On améliore la loi en 1832, 1833 et 1834, créant «un véritable code scolaire» écrira Audet. La loi est améliorée, mais, il s'agit d'une loi temporaire. Le conseil législatif en bloque la prolongation après 1836.

Le succès de cette loi a pourtant été immédiat. «En 1828, note Audet, il y avait dans le Bas-Canada, 325 écoles accueillant 11,679 élèves ; trois ans plus tard, au début de 1832, on comptera 1305 maîtres enseignant dans 1282 écoles à 45,202 écoliers».

Trop beau à mon goût. Je peux comprendre que la gratification aux pauvres éligibles attire les enfants. Mais le nombre de pauvres éligibles est limité. Comment peut-on, par ailleurs, trouver soudainement 1300 maîtres compétents dans cette société peu alphabétisée. Une partie de la réponse est donnée par Jean-Baptiste Meilleur, le premier Surintendant pour l'Instruction publique au Bas-Canada, qui, dans son *Mémorial*, fournit un indice en parlant des maisons d'école : «Il fut accordé, en vertu de la loi de 1829, une aide annuelle pour la construction de maisons d'écoles, qui ne pouvait dépasser la somme de £2,000 par an ; mais ces maisons ayant été généralement mal construites et abandonnées en 1836, elles étaient presque toutes inserviables (sic) en 1842». Donc, on aura rogné sur la qualité. L'autre partie de la réponse est donnée dans le rapport Durham : «...il semble que la surintendance et le patronage de ces écoles étaient, par la loi expirée, dévolus aux députés des comtés à qui on avait permis de gérer ces fonds sans même un semblant de responsabilité. Les membres de l'Assemblée avaient ainsi un patronage, dans ce seul ministère, d'environ £25,000 par année, un montant égal à la moitié de toutes les dépenses ordinaires de la province. Ils n'ont pas été lents à profiter de l'occasion placée dans leurs mains ; et, comme il n'existe pas dans la Province un réservoir adéquat de maîtres compétents, ils ont néanmoins rempli immédiatement les postes avec des personnes complètement et clairement incompetentes, une grande portion des professeurs ne pouvant ni lire ni écrire. La personne que j'ai mandatée pour l'enquête sur l'état de l'éducation dans la Province, m'a montré une pétition de certains maîtres d'école qui lui était parvenue et la majorité des signatures étaient des croix.»

Pour les députés, la qualité du produit n'est pas un critère vu qu'il est payant d'ouvrir des écoles. Il reste que le Conseil législatif, dominé par des marchands, des grands propriétaires et des gens d'église conservateurs, tous non élus, n'a pas cherché à corriger la loi pour obtenir un meilleur contrôle de la qualité. Ces personnes font des économies en l'abolissant. Et que dire du clergé catholique pour lequel Durham n'a que des éloges : « *l'Église catholique* », écrira-t-il, « *a présenté le seul semblant de stabilité et d'organisation et fournit le seul support efficace pour la civilisation et l'ordre. Le clergé catholique du Bas-Canada a droit à l'expression de mon estime... en raison de ma reconnaissance pour d'imminents services en résistant aux artifices des désaffectés...en ces temps troublés* ». Ce clergé, dis-je, a-t-il vu dans l'abolition de la loi, une façon de reconquérir « *un lieu fort* », comme l'a si bien écrit le curé Painchaud ? Ma réponse toute personnelle serait oui.

Résultat ! Les enfants des campagnes paient pour ces chicanes. On les laisse encore un peu plus longtemps dans l'ignorance.

Les lois scolaires du Canada uni

L'abandon de la loi de 1831 porte Mgr Signay, évêque de Québec, à raviver les écoles de Fabriques. L'opération n'est pas un succès.

On connaît la période des troubles de 1837-1838 dans les deux Canada suivie de la venue de lord Durham qui produit son célèbre rapport. Il en découle un nouveau système politique. C'est le gouvernement de l'Union du Bas et du Haut Canada.

Dès 1841, on vote une loi toute laïque sur l'éducation. L'administration est sous la direction de surintendants. Au niveau local, l'école relève de commissaires élus qui se rapportent à une corporation municipale, genre de super municipalité dont le préfet, *Warden*, est nommé par le gouverneur. Le premier gouverneur sous l'Acte d'Union, Poulett Thomson, devenu lord Sydenham, a la mauvaise idée de nommer des *Warden* anglophones dans les 2/3 des municipalités du Bas-Canada. Une taxe obligatoire permet de générer les fonds nécessaires au financement des bâtiments et au paiement des maîtres.

Cette loi n'est pas populaire. Le clergé qui y a perdu une très grande partie de son influence la dénonce avec virulence, selon l'historien Lionel Groulx. Aussi, les grands propriétaires doivent payer, ce qui ne leur plaît pas.

Les pressions des uns et des autres, mènent à une nouvelle loi, en 1845. Cette loi procure une structure propre à l'éducation ne

relevant plus d'une corporation municipale. Un corps de commissaires, qui relève directement du surintendant de l'instruction publique, est élu dans chaque municipalité. L'Église ne s'est pas oubliée. «...le chef religieux d'une paroisse est membre de la commission scolaire sans avoir été élu» écrit l'abbé Édouard Fournier dans un mémoire déposé à l'université Laval en 1954 sur le sujet de la guerre des éteignoirs.

Le grand défaut de cette loi est le système de perception des taxes qui est remplacé par des contributions volontaires. On peut imaginer le cauchemar des commissaires qui tenteront de percevoir les dites contributions.

Audet indique que le nombre d'écoles augmente rapidement durant cette période, mais, sur le terrain, les progrès doivent être inégaux. Hyacinthe Saint-Germain, biographe de Charles Héon, raconte : «Un citoyen aisé, aimant l'instruction et désirant faire instruire ses enfants, engageait un instituteur, maître d'école ambulant, le nourrissait, le logeait, le payait de ses deniers ; quelquefois deux ou trois voisins amis se joignaient à lui ; alors, on gardait cet instituteur cinq ou six mois ; c'était tout pour cette année là, et le maître d'école allait planter sa tente dans une autre paroisse.

«Plus tard, on s'aperçut que, sans instruction, sans éducation, on ne pouvait lutter avec les étrangers qui venaient s'établir dans le pays : eux étaient instruits.

«On organisa des écoles, on engagea des instituteurs que l'on payait au moyen de *contributions volontaires*. Les parents à proximité de la maison d'école, qui se trouvaient dans une position aisée, se chargeaient, à tour de rôle, d'héberger le maître d'école.

« Ce mode d'enseignement subsistait encore en *mil huit cent quarante-quatre*, date où je fis mon entrée à l'école de monsieur Alexandre Moffet... »

Si l'on est en 1844, on n'est pas encore sous l'effet de la loi de 1845 et on semble se débrouiller dans un système privé parallèle au système public. Le discours de Saint-Germain indique aussi qu'on commence à être plus sensibles à l'importance de l'éducation. Dans la colonie de Blandford, évoquée au début du chapitre, les membres sont influencés par le dégourdi Charles Héon et sont épaulés par le missionnaire local qui est commissaire d'école d'office à partir de 1845. On peut comprendre que tout concorde alors à la construction d'une école. Le choix de l'emplacement de l'école, comme celui de l'église est toutefois une cause de discorde. On mentionne, dans

l'album souvenir du 150^{ième} de Saint-Louis-de-Blandford cette phrase : «...Bélanger...est mort d'épuisement...en se rendant au village de Blandford pour y régler une difficulté d'école.» La nature de cette difficulté est expliquée dans la biographie de Charles Héon par Saint-Germain. Deux citoyens veulent faire don d'un lopin de leur terre pour y construire l'école, s'assurant ainsi d'une courte distance pour envoyer leurs enfants à cette fontaine de connaissances. Le bon curé Bélanger doit trancher.

On ne fait pas référence, dans l'album de Blandford, à une commission scolaire avant 1866. A-t-on été découragé par l'accident fatal du missionnaire Bélanger ?

Le début de la contestation

Le marathon de lois ne se termine pas en 1845. En 1846, on amende la loi pour rendre la perception des taxes obligatoire. C'est alors la levée de boucliers. Des anticléricaux que le curé Painchaud rendait responsable de : «...un esprit d'insubordination et d'irrégion... (pour)...soustraire l'éducation au contrôle ecclésiastique» se mettent de la partie. Mais les plus actifs semblent être les politiciens : « En tête des opposants se placent les politiciens. Ceux-ci voient disparaître un bon patronage et ils voudraient revenir au système de 1832. » écrit l'abbé Fournier. Dans la région de Nicolet, l'opposition est virulente. Elle est organisée par un sieur Joseph-Édouard Turcotte, député de la région et Luc-Michel Cressé qui est juge de paix en plus d'être fondé de pouvoir du sieur Chandler, seigneur de Nicolet. Dans la région de Leeds, Saint-Sylvestre et Saint-Gilles, les immigrants irlandais qui ont d'amers souvenirs de la taxation anglaise dans leur mère patrie sont de féroces opposants à la loi. Ils influenceront ceux de Saint-Ferdinand.

Et viennent les «Éteignoirs»

Finalement, écrira Fournier : «...un autre groupe d'opposants se présente, dont l'influence est importante. Ce sont tous les créateurs d'embaras: avocats sans cause, petits notaires de paroisses, anticléricaux, intellectuels avancés, surtout à Montréal, libéraux-démocrates, gens qui veulent des écoles gratuites et neutres dans tout le pays. À ceux-ci se joignent tous les riches propriétaires terriens qui cherchent à se soustraire à la taxe. Tous ceux aussi, qui n'ont pas d'enfants en âge de fréquenter les écoles ou qui ont les moyens de faire instruire leurs enfants dans des écoles spéciales, acceptent difficilement de fournir leur part pour l'éducation publique. Les chefs "Éteignoirs" trouvent facilement dans ces gens des collaborateurs empressés».

Le terme *Éteignoirs*, qui apparaît à cette époque, est bien choisi. Les nantis et tous les autres qui ne profitent pas de l'école publique se sont joints aux politiciens qui veulent retourner aux beaux jours des *Écoles de Syndic* où ils tenaient les cordons de la bourse de l'Instruction publique et en profitaient pour se servir et se faire du capital politique en choisissant eux-mêmes les heureux gagnants pour la construction des écoles et l'enseignement. Tout ce beau monde perd argent et influence. Il mettra beaucoup d'énergie à faire dérailler la réforme.

Lamond qui s'est posé des questions sur le sujet, y va d'un commentaire éclairant : *«La loi scolaire de 1846 est présentée par les grands propriétaires terriens et par les seigneurs comme une machine à taxation à une population paysanne déjà astreinte à des obligations seigneuriales, à la dîme et aux coûts d'un banc à l'église.»*

Certaines des méthodes employées par les auteurs de troubles sont imaginatives. Par exemple : *«introduire des livres protestants dans les écoles et glisser des livres infâmes comme prix aux enfants...»* Michel Bourque (surnommé "Le Croche"), Alexis Thibodeau et



L'ÉCOLE DU RANG NO. 11 DE SAINT PAUL DE CHESTER A L'AUTOMNE 1944. MARTHE DESROCHERS, (ENCADREE) EST MA SŒUR ET DÉBUTE SA 9^{ME} ANNÉE. ELLE TRA EN SUITE A L'ÉCOLE NORMALE DE NICOLIT PENDANT DEUX ANS. ELLE DÉBUTE L'ENSEIGNEMENT A L'ÂGE DE 17 ANS DANS DES ÉCOLES DE SAINT PAUL. ELLE SERA MA MAÎTRESSE D'ÉCOLE LORS DE MA 6^{ME} ET MA 9^{ME} ANNÉE. MÈDERIC DESROCHERS (ENCADRE) C'EST MOI. JE SUIS ALORS EN 3^{ME} ANNÉE. JE CONTINUERAI JUSQU'À MA 9^{ME} ANNÉE A L'ÉCOLE DU RANG.

Joseph Luc Poulin de Courval (notaire) sudoient une femme pour lui faire jurer sous serment que le curé Harper de Saint-Grégoire avait eu «*un commerce illicite avec elle*». Peut-être lui a-t-il acheté des cigarettes de contrebande ? me suis-je dit. Non, ça semble être autre chose.

Les choses se gâtent quand on commence à brûler des bâtiments de fermes et des écoles. On brûle, en 1850, la grange de Norbert Béliveau. Les soldats doivent intervenir. «*Une cinquantaine de personnes furent arrêtées et, après enquête, on s'aperçut que les principaux responsables étaient des étrangers*» écrit Fournier. À Saint-François du lac, on saccage la salle du bureau d'enregistrement. On brûle ensuite une maison d'école à Saint-Michel de Yamaska. On brise des fenêtres d'écoles, on incendie le moulin à scie de Jonathan Wurtele. Les Irlandais de Sainte-Monique brûlent la grange d'un des leurs. On doit envoyer dans la région un détachement de soixante hommes de cavalerie en juin 1850. Le plus grave est que les coupables qui passent en jugement à l'automne de la même année, sont acquittés. Les casseurs reprennent donc leurs activités de plus belle. On brûle la grange du secrétaire trésorier de la commission scolaire de Nicolet, on incendie une école à Yamaska et on brise les ouvertures d'une autre. On prend alors certains des malfaiteurs qui sont condamnés à la prison et à l'amende. Tout le monde se calme. À Saint-Michel de Yamaska, le désordre a été tel qu'on doit former une commission scolaire pour chaque école, système qui a été en place jusqu'à la réforme de l'éducation après 1960.

Et dans les Bois-Francis, ça se passe comment ?

Dans les Bois-Francis, les colonies sont maintenant assez importantes pour envisager l'implantation d'écoles, mais les colons pauvres et illettrés n'ont pas le cœur à l'instruction. Le super missionnaire Clovis Gagnon qui s'est dépensé sans compter pour ses ouailles est soudainement muté à la paroisse des Éboulements, quelques 300 km plus loin en 1848. Que s'est-il passé ? La réponse en est donnée par les chercheurs de ce rigoureux ouvrage historique *Victoriaville 2000*. Le missionnaire, par la loi de 1846, aurait dû en principe, devenir l'un des commissaires d'école. Ça ne semble pas avoir été le cas, mais, il met tout de même, dans son rôle de promoteur de l'instruction, le même zèle que dans son ministère de protecteur des âmes. Il n'est toutefois pas supporté dans ce nouvel apostolat. Le chef des dissidents semble être un certain Hamel qui refuse un poste de

commissaire et entrave le travail des agents venus évaluer sa propriété. Il n'est pas seul à créer des difficultés. L'abbé Gagnon écrivait alors à son évêque en novembre 1846 : « Ils sont comme des forcenés, ils ne respirent que rage et ne vomissent que des paroles injurieuses contre le bill et ceux qui l'approuvent », lit-on dans *Victoriaville 2000* dont le narrateur continue comme suit : « Un parti de sept francs-tenanciers, plus engagés que leurs voisins dans le débat, déposèrent auprès de l'autorité diocésaine une plainte formelle contre le missionnaire. Les contestataires et leurs partisans retirèrent leurs enfants de l'école n° 2... Les plus enflammés intimidèrent personnellement l'abbé et d'autres notables assez hardis pour se montrer en faveur (de l'éducation). L'école n° 2 fut effectivement détruite au printemps 1847, précisément au moment où s'exprimait cette opposition... L'abbé Gagnon, qui avait failli être désigné comme commissaire d'école par le Conseil privé, était trop engagé dans le processus scolaire, selon les colons locaux pour être le candidat de la réconciliation. Les mauvais rapports qu'entretenaient les colons d'Arthabaska avec leur missionnaire obligèrent l'archevêque de Québec à procéder à un changement. »

On retrouve le sieur Hamel dans une autre bataille. Celle-là concerne le déménagement de la chapelle du Bras à la montagne. Décidément, ce monsieur doit être la *grande gueule* de la place.

La suite des choses m'est inconnue, les commissions scolaires avec livres des minutes ne commençant dans Arthabaska que vers 1877 ou 1878. Il y a sûrement eu des écoles qui ont suivi cette guerre des *Étécnoirs*. Le clergé et le surintendant de l'éducation y auront vu. Toutefois, je n'en ai pas encore trouvé les traces.

À Stanfold, la première réunion des commissaires scolaires a lieu le 24 août 1846, selon l'historien Claude Raymond. Mailhot note que le 10 avril 1848, les syndics de la fabrique achètent un terrain pour la construction de l'église. Il ajoute qu'une partie du même lot avait été vendue quelques temps auparavant pour l'école qui fut fréquentée jusqu'en 1854, année de son déménagement, parce que située sur la ligne projetée du chemin de fer. On ne fait pas état de grogne mais il doit sûrement y en avoir eu. Si le climat ne s'est pas détérioré, les raisons en auront été le prestige et les prises de position éclairées des chefs de file de la communauté dirigée, à partir de 1848, par le brillant prêtre Antoine Racine, futur évêque de Sherbrooke.

On a connu des problèmes d'acceptation de l'école à Saint-Ferdinand-d'Halifax. Le curé du temps est Louis-Adélaïde-

Adolphe Dupuis, en place depuis 1847. Ce monsieur Dupuis est une force de la nature, capable de se faire écouter. Il dessert une communauté mixte, francophone et irlandaise. Maihot écrit : «M. Dupuis organisa les écoles, mais non sans difficulté. Il paraît que ses paroissiens n'étaient pas tous des Mécènes, amis des sciences et des arts. Il fit plusieurs assemblées pour cette organisation, entre autre une qui fut passablement orageuse. Cette assemblée fut tenue dans la sacristie d'alors, qui était un faible apprentis, placé près de la porte du chœur de la chapelle. Quelques degrés allaient de la sacristie au chœur. C'est sur ces marches que M. Dupuis se plaça pour adresser la parole à l'assemblée. Comme il était très élevé de taille, une taille d'athlète, il touchait presque au plafond de la petite sacristie ; ce plafond était probablement peu cloué. Les criaileries des turbulents couvraient sa voix. Emporté par un mouvement primoprini, M. Dupuis lance un coup de poing dans le plafond et décloue deux planches qui retombent de chaque côté avec grand bruit. Surpris par ce bruit soudain, les assistants crurent que le plafond leur tombait sur la tête. Le silence se fit immédiatement, et M. Dupuis de leur dire "le premier qui va ouvrir la bouche maintenant, je l'écrapoutis.»

«Il paraît que la force matérielle était l'argument le plus convaincant dans ce temps que j'ai appelé avec raison héroïque».

Après 1850, les esprits se calment. Le Journal de l'Instruction Publique publie des plans de maisons d'école «faits pour ce pays, par M.P.L. Morin, aussi d'autres plans empruntés au Haut-Canada ou aux États-Unis. On donnait en même temps des dessins des sièges et des pupitres isolés et gradués en usage dans ces pays, et qui sont très préférables au banc et au pupitre traditionnels, sous le rapport de la santé des élèves et de la discipline scolaire»

La qualité des maîtres doit, je l'imagine, être assez inégale. En 1857 on inaugure les premières écoles normales. Mgr Bourget avait fait un voyage de recrutement en France en 1841 qui avait porté fruit vu que plusieurs communautés religieuses sont alors venues s'établir au Canada pour participer à l'instruction des enfants. Ce fut un bon début. Mais la carrière d'enseignant est impopulaire comme le souligne M. Chauveau, le second surintendant de l'Instruction publique dans son ouvrage sur l'Instruction publique au Bas-Canada : «Dans toutes les provinces un assez petit nombre de jeunes de gens se font de l'enseignement une carrière permanente... tant d'autres carrières beaucoup plus lucratives, quelque chose

que l'on fasse, sont ouvertes à la jeunesse, que l'on ne peut guère espérer retenir longtemps dans l'enseignement les hommes de talent et d'ambition.»

Ce n'est pas lucratif parce que les commissaires y voient. Ils se sont fait tirer l'oreille quand est venu le temps d'implanter des écoles dans leur patelin parce que c'était trop coûteux. Quand il s'agit d'embaucher un maître, ne croyez pas qu'ils vont baisser la garde. Chauveau : *«les commissaires d'écoles, il est vrai, font dans beaucoup d'endroits preuve à cet égard de mauvaise volonté, de mesquinerie, ou tout au moins d'une négligence coupable. Le maître et souvent la maîtresse d'école à bon marché sont plus en vogue qu'ils ne devraient être, et même le mince traitement dont on est convenu n'est pas toujours payé régulièrement, soit par le peu de soin que l'on met à faire rentrer les contributions scolaires, soit par la malhonnêteté de quelques secrétaires-trésoriers.»*

En 1870, à Chesterville, Saint-Paul pour les intimes, on compte 6 écoles fréquentées par 205 élèves. Les institutrices sont alors payées \$70 par année. En 1888, à Tingwick, la paroisse voisine, les commissaires sont plus fins négociateurs. La corporation consent à payer \$50 par année pour une institutrice à condition qu'au moins 10 enfants fréquentent l'école. Mais, le bois de chauffage est fourni. À titre de comparaison, en l'année 1947, ma sœur Marthe était payée \$300 par année pour enseigner à Saint-Paul.

Il y a aussi ces histoires de détournement de fonds. On en retrouve un bel exemple dans l'histoire de Ham-Nord, une autre paroisse voisine de Saint-Paul. En mai 1864, Octave Gaudet est trésorier. Le surintendant Chauveau demande qu'il soit remplacé, le qualifiant d'incapable. Toujours en mai 1864, une lettre adressée au surintendant l'informe que Mlle Chrétien, l'institutrice, a été payée le 21 courant. Un acte daté du 28 juillet 1865 permet de comprendre ce qui s'est passé. Il se lit comme suit : *«Jos Octave Gaudet, Esdras et Hilaire Boudreau, nous nous reconnaissons conjointement et solidairement endettés envers la corporation scolaire de Ham en la somme de \$600.00, en garantie pour l'unique et au profit de ladite Corporation scolaire. En présence de Calixte Provencher et de Firmin Duquet, les témoins, nous nous obligeons par le parfait et entier paiement de la dite somme et nous hypothéquons spécialement les propriétés... »* suivent les numéros de lots des propriétés. *«Les dites cautions d'Esdras et Hilaire Boudreau ont été, par le président des dits commissaires d'écoles,*

approuvées comme cautions et reconnues devant le juge de paix pour le paiement.» Et, Vézina, l'historien de Ham-Nord d'ajouter : «Ceci illustre assez bien le désir louable de certaines personnes de faire avancer l'éducation dans notre paroisse en acceptant d'hypothéquer tous leurs biens comme l'ont fait ces trois personnages.»

J'en doute monsieur Vézina. Je crois plutôt que Gaudet et ses deux acolytes ont reçu de l'argent et l'ont mis dans leurs poches au lieu de payer Mlle Chrétien et de régler les autres engagements de la commission scolaire. Ils ont été pris et doivent hypothéquer leurs propriétés pour garantir le retour des sommes détournées. Cette histoire illustre les méfaits des malversations qui, autant que les campagnes des « éteignoirs », ont nui à la cause de l'instruction des enfants des campagnes, dans les colonies des Bois-Francis comme ailleurs.

Et ces éteignoirs ? Ils sont de moins en moins écoutés mais ils ne désarment pas, comme le montre ce passage dans le très conservateur "Journal des Trois-Rivières" du 20 juin 1865 et rapporté dans Vézina : *« L'enfant du laboureur élevé à l'école est à quinze ans, inhabile aux travaux de la ferme et bien pis, il n'en a pas le goût... la science a flatté son orgueil, diminué son respect pour les parents et allumé son ambition qui ne s'éteindra plus. Les yeux continuellement fixés sur un seul but, la conquête du bien-être par la richesse, il vivra malheureux et son malheur rejaillira sur ceux qui l'entourent. »*

Dans notre temps aussi, les maisons étaient dispersées

À la lecture des textes traitant de l'histoire de l'instruction publique, j'ai été frappé par l'argument de la dispersion des maisons en campagne pour expliquer en partie le retard donné à l'éducation des enfants des cultivateurs. Quand j'étais jeune, on devait marcher pour aller à l'école et, grâce à la mécanisation, les terres étaient plus grandes qu'au temps des seigneuries. Il s'en suivait donc que les habitations étaient plus éloignées les unes des autres qu'aux temps du gouverneur Vaudreuil et de Mgr Hubert. L'école du rang no. 11 de Saint-Paul que j'ai fréquentée de la première à la 9^{ième} année, accueillait une trentaine d'enfants dans l'unique salle de classe où les enfants de 1^{ière} année cohabitaient avec ceux de 9^{ième}. La maîtresse trouvait le temps de s'occuper des élèves de chaque niveau. Les enfants des bouts de rangs, et c'était notre cas, devaient marcher un mille matin et soir. À notre première journée d'école, nous étions âgés de six ans et arrivions à faire ce trajet deux fois par jour. Le curé, de son

côté, exigeait que tous les enfants de sixième année suivent des cours de catéchisme dispensés à l'église. Ils devaient se déplacer du lundi au vendredi pendant deux semaines consécutives à l'automne et trois semaines au printemps. On appelait ça marcher au catéchisme. Et marcher était le bon mot. Les petits Verville qui demeuraient à l'emplacement de l'actuelle usine des fromages Tournevent (la maison des Verville était toujours là en 2005) fréquentaient mon école. Ils devaient se farcir 3 milles matin et soir pour recevoir cette instruction religieuse. Le bon prêtre ne semble pas en avoir eu d'états d'âme.

Cette histoire de dispersion évoquée à diverses reprises n'a été, selon moi, qu'une excuse pour faire des économies sur le dos des paysans. On garde ainsi le peuple des campagnes dans ce que le curé Painchaud a appelé : «*l'ignorance des champs*»... qui serait...«*le séjour du bonheur plutôt que la science et les beaux-arts des cités*».

Et pour finir

Tout ça pour vous dire que si l'on vous demande quand a commencé l'institution de l'Instruction publique des enfants dans les Bois-Francs, vous pouvez dire, sans grand risque d'erreur, que c'est vers 1846. Vous pourrez ajouter que les colons des Bois-Francs n'ont pas été en retard sur les habitants des terres des seigneuries. En fait, ils ont été à l'avant-garde. Alors que dans les seigneuries, on commence à incendier les maisons d'école en 1850, on le fait déjà dans Arthabaska en 1847.

Et, sachez qu'il faudra attendre encore 97 ans (1943) avant que l'Instruction primaire ne devienne obligatoire après une résistance farouche de la hiérarchie catholique qui, dans cette dernière bataille, joue le rôle d'éteignoir.



Le missionnaire Antoine Racine fabriquait des illettrés

Le missionnaire Antoine Racine est le plus marquant des missionnaires de la période de colonisation des Bois-Francis. Il a été un défenseur articulé des colons et sera le premier curé de la colonie en 1848 alors qu'il est nommé à la cure de Saint-Euzèbe-de-Stanford. Sa nomination au titre de premier évêque du nouvel évêché de Sherbrooke, en 1874, aura été des plus avisées.

Mon arrière grand-père, Charles Houde-dit-Desrochers a eu l'honneur d'être marié par ce digne abbé en 1849. Mais, est-ce bien l'abbé Racine qui l'a marié ?

L'examen de l'enregistrement du mariage de cet ancêtre aux livres de la paroisse de Saint-Euzèbe a révélé une petite faille dans l'armure de Mgr Racine.

Le curé Racine écrit au registre, à l'entrée du 26 novembre 1849 : «...nous prêtre, curé soussigné, avons reçu leur mutuel consentement... ..lesquels ainsi que les dits époux, ont déclaré ne savoir signer.»

Autre paroisse, autre entrée : Le 13 novembre 1879, lors du décès de sa mère, Marie Guilmet, le même Charles Houde-dit-Desrochers appose une signature fluide et assurée au registre. Un mois plus tard, il signe aussi un contrat de donation.

Rendu suspicieux par ces découvertes, je suis retourné aux registres de Princeville (Saint-Euzèbe-de-Stanford) pour en avoir le cœur net.

J'ai alors parcouru le registre pour la période allant du 26 octobre 1849 et du 7 avril 1850. Pas une seule personne n'avait été déclarée apte à signer, selon les entrées toutes signées par Antoine Racine.

Autre découverte : On passe, dans ce registre, d'une entrée, du 10 décembre 1849 à une entrée datée du 26 novembre 1849. Comme le registre est un cahier déjà relié, au moment de la consignation des actes, un tel retour en arrière aurait été impossible si les enregistrements avaient été réalisés au moment des cérémonies.

Enfin, j'ai constaté qu'une série d'entrées concernant des cérémonies tenues dans la paroisse de Saint-Euzèbe était suivie d'une autre série concernant la mission de Bulstrode, suivie de celles d'Arthabaska et, enfin, de celles de Somerset.

De tout ceci j'ai pu déduire que, comme Saint-Euzèbe et Saint-Calixte de Somerset étaient alors les deux seules paroisses possédant des livres d'enregistrement, les officiants des missions limitrophes notaient, au moment des cérémonies, le nom des époux et des témoins dans un carnet qu'il remettait par la suite au curé Racine qui, de temps à autre, couchait ces notes au registre dans la paix de son presbytère. Il utilisait alors la même formule qu'il aurait utilisé s'il avait officié lui-même à la cérémonie. De plus, comme au moment des écritures, les époux étaient absents, il les déclarait alors inaptes à signer.

La nécessité imposait ce genre d'accroc à l'exactitude et n'entache aucunement la réputation de ce magnifique prêtre.

Un rapide examen du registre de la paroisse de Saint-Chrystophe d'Arthabaska m'a permis de constater que le curé Philippe-Hippolyte Suzor aurait, de 1852 à 1858, usé du même procédé.

La méthode de remplir les registres après le fait semble s'être perpétuée beaucoup plus tard, alors même que les voyages dans les missions n'était plus une excuse pour ne pas signer le registre au moment de la cérémonie. En effet, Charles Desrochers que le curé Charles Trudel fait signer le 13 novembre 1879, lors de l'inhumation de sa mère à Saint-Paul, est déclaré incapable de signer par le même curé Trudel le 30 décembre 1879, donc 6 semaines plus tard, lors de l'inhumation de son épouse Hermine Tourigny, toujours à Saint-Paul.

Tout ça pour souligner qu'on ne doit pas se fier aux seuls registres de paroisse pour juger de la capacité de signer de leurs fidèles en ces temps héroïques.

14 – DÉBUTS ET AVENTURES D'UN COLON

L'année 1848 est marquée par un vent de changements. En France, on se libère de la monarchie de la variété *Capet*. En Italie, le mouvement d'unification du pays qui verra son aboutissement 22 ans plus tard, se met en marche. Au Canada, les *Réformistes* prennent le pouvoir. Des associations, dont l'*Institut canadien*, existent depuis quelques années. Elles permettent de débattre des idées modernes. On lance des journaux dont *L'Avenir* qui paraît à partir de 1847 et véhicule des idées avant-gardistes. La hiérarchie catholique est ulcérée par cet excès de libéralisme. L'évêque Bourget de Montréal défend à ses curés d'absoudre au confessionnal les lecteurs de *L'Avenir* dès le début de 1849 et en 1858 refusera les sacrements aux membres de l'*Institut canadien*.

Le vent de libéralisme aura toutefois, pour quelques années, contribué à un mouvement concerté en vue d'encourager la colonisation des townships. L'État et l'Église collaboreront à ce projet.

Dans les deux chapitres qui suivent, il sera question de ce mouvement connu sous le nom de *Terres des prêtres*.

Permettez-moi de vous présenter d'abord le témoignage éloquent d'un colon qui a profité de ce programme. Il s'agit de Norbert Bourque. Dans le chapitre suivant, je vous ferai part de l'état de mes connaissances sur *La terre des prêtres*.

L'article de monsieur Norbert Bourque a été publié dans le journal *Le Pionnier* le 16 octobre 1890. Il est reproduit dans le libellé de la publication originale.

Je laisse donc, pour ce chapitre, la parole à Norbert Bourque.

Débuts et Aventures d'un Colon

Par : Norbert Bourque

1 - Le jeune Colon à la recherche d'une terre

C'est avec la plus grande satisfaction que je réponds à l'appel du *Pionnier*. Abonné depuis environ vingt-trois ans à ce journal qui fut le premier organe des Canadiens-français dans les Cantons de

l'Est, ayant eu souvent l'occasion de rendre quelques petits services aux courageux rédacteurs de cette feuille si dévouée aux intérêts de notre population et surtout des cultivateurs, cet anniversaire est pour moi comme une fête de famille.

Cependant, au moment de mettre la main à la plume, je ne suis pas sans éprouver une certaine appréhension. Le numéro spécial du *Pionnier* sera écrit en grande partie par des littérateurs de talent, et je ne suis, moi, qu'un de ces hommes des champs pour lesquels c'est tout un événement quand il s'agit d'écrire une simple lettre.

Bien volontiers donc je déclinerais l'honneur, mais mon cœur me dit qu'en prenant part à cette petite fête je remplis un devoir patriotique et je n'hésite plus.

Ne pouvant traiter une de ces grandes questions d'économie politique ou sociale qui occupent tant les esprits sérieux, je raconterai les débuts et les aventures d'un colon.

Qui sait si l'un ou l'autre de mes lecteurs ne trouvera pas dans ce récit des enseignements utiles.

Le 30 janvier 1848, un jeune homme de 20 ans et 10 mois (je précise comme on le voit) épouse dans la paroisse de St. Hugues, comté de Bagot, une brave et honnête fille à peu près de son âge.

Le jeune ménage s'établit provisoirement à St. Marcel, dans le comté de Richelieu, sur une petite terre appartenant au père du mari, terre qu'il devait cultiver à moitié fruits.

Pendant l'été de la même année, un bruit se répandit parmi la population de la campagne et y causa une grande agitation. On disait que, dans quelques parties des Cantons de l'Est, il y avait des terres qui se donnaient pour rien, et que chaque colon pouvait y choisir son lot. On se faisait inscrire chez l'agent des terres, et tout était dit.

Qui accordait ces terres aux défricheurs ?

Les bruits les plus contradictoires couraient à ce propos. Les uns disaient que c'était le gouvernement, les autres prétendaient que c'était le clergé. Pour tous ceux qui désiraient profiter de l'occasion, l'essentiel était de savoir que ces terres existaient.

Ce qui faisait le plus grand plaisir, c'est que, d'après les bruits, les terres étaient très bonnes et traversées par de bonnes routes, auxquelles viendraient s'ajouter de nombreux chemins dont les principaux étaient déjà tracés.

Notre jeune colon et sa compagne n'échappèrent pas à la fièvre d'émigration, et après un petit conseil de famille, il fut résolu et

décidé que le mari partirait en éclaireur pour étudier la situation avant de prendre un parti définitif.

La perspective de travailler pour leur propre compte, sur leur terre à eux, leur souriait si bien, qu'ils étaient prêts aux plus grands sacrifices pour réaliser ce beau rêve.

Où étaient situées ces terres promises?

Pour beaucoup de colons, les renseignements précis faisaient complètement défaut.

Au courant de l'automne, notre jeune pionnier se mit en route en compagnie d'un nommé Antoine Bellisle, qui avait une nombreuse famille à établir.

Les voyageurs se dirigèrent donc vers l'Est, passant par Drummondville et Melbourne et s'informant à toute occasion, afin de savoir s'ils approchaient de la contrée désirée. Mais nulle réponse satisfaisante ne vint les tranquilliser jusqu'à ce que, arrivés à Danville, ils apprirent, à leur grande joie, qu'ils n'avaient plus que six à sept milles à faire pour atteindre la frontière de la Terre Promise.

2 - Propriétaire

Voilà nos deux compagnons de voyage tout ragaillardis ! Après quelques instants de repos, ils se remirent bravement en route et ils arrivèrent chez un nommé J. E. Goubout, établi sur les bords du Lac Nicolet et sur la frontière des cantons de Wotton et de Tingwick.

La famille Goubout pratiqua envers les explorateurs cette bonne et fraternelle hospitalité française, dont les traditions sont encore si vivaces dans les campagnes canadiennes. Elle était heureuse de voir arriver des «Compagnons d'armes», c'est-à-dire des défricheurs et de bons voisins. Elle put aussi leur faire connaître les conditions d'installation sur les terres concédées.

Voici ces conditions : Pour obtenir 50 acres de terre, on devait commencer par se faire inscrire chez l'Agent. On devait construire sur la terre une maison de 16 pieds sur 18, y résider et défricher trois acres par année les quatre premières années. Ces conditions accomplies, on obtenait sa patente du gouvernement, on était propriétaire incontesté et incontestable.

Les voyageurs apprirent encore qu'un jeune irlandais du nom de Patrick O. Brady, les avait précédés et qu'il était établi, tout seul, au milieu de la forêt.

Mentionnons ici que M. Brady, qui est devenu l'ami intime d'un des voyageurs, se trouve aujourd'hui en possession d'une belle

fortune, qu'il ne doit qu'à son travail et à sa bonne conduite. Ce n'est plus au milieu de la forêt qu'il vit et qu'il travaille, comme en 1848, mais sur un magnifique domaine, dans une vaste ferme, où il ne manque aucune des constructions nécessaires à une exploitation agricole modèle. De plus, il possède une beurrerie munie des appareils les plus nouveaux et les plus perfectionnés, et ce sont ses propres vaches qui lui fournissent tout le lait.

Après une bonne et longue veillée et une nuit de repos dans l'hospitalière demeure de M. Goudbout, les voyageurs se remirent en route, pour aller visiter les terres à prendre le long du Grand Chemin, comme on appelait la route alors en construction et qui se termina la même année.

3 - L'installation

Les deux explorateurs firent leur choix et M. Bellisle prit son billet de location. Cependant, il ne persévéra pas et trouvant la contrée trop éloignée d'un grand centre pour y envoyer ses fils, il renonça à la concession.

Son jeune compagnon, au contraire, était d'avis que l'endroit était convenable et qu'avec du courage et de la persévérance on pouvait s'y créer une bonne position.

Il retourna donc auprès de sa femme, lui rendit compte de tout ce qu'il avait vu et projeté et décida avec elle qu'ils partiraient ensemble pour explorer la contrée.

En janvier 1849, ils se mirent en route. Arrivés à la colonie naissante, ils y trouvèrent bien du changement. Le chemin était terminé, plusieurs habitations en bois rond occupaient le centre de petits défrichements faits à la hâte, et les colons, qui paraissaient tous contents de leur sort, engagèrent vivement les visiteurs à s'établir dans leur voisinage.

Quand l'espace ne manque pas, un nouveau venu n'est pas un concurrent mais un allié et un ami.

La jeune femme, aussi courageuse et aussi entreprenante que son mari, trouva tout de son goût et Wotton - tel était le nom de la future paroisse - comptait une famille de plus.

Tous les commencements sont difficiles, mais c'est surtout dans les colonies naissantes que les bons bras et les volontés énergiques viennent bien à propos.

Wotton se trouvait en pleine forêt. Pas de moulin à scie pour fournir le bois nécessaire à la construction des maisons et la hache devait, avec quelques autres outils à la main, transformer

en habitations confortables et même en meubles les troncs élancés des épinettes et des autres géants de la forêt.

Tout cela n'effraie pas le vrai colon. Notre jeune compatriote se construisit un «log-house» qui ne différait en rien de ceux de ses voisins. Des billots grossièrement équarris à la hache pour les murs, de la mousse dans les interstices, de l'écorce pour le toit, des épinettes fendues pour le plancher. Plus tard, on couperait du madrier, à la scie de long, pour le plafond. Deux petits châssis à quatre carreaux, une porte en bois blanc avec des pentures et un loquet également en bois complétaient cette habitation rustique.

On n'était pas riche, on ne possédait pas un palais, mais on comptait sur la Providence, on avait bon cœur et bons bras, on était indépendant, on était heureux !

On était «chez soi».

4 - Une Poudrerie

Mais nos jeunes colons n'étaient pas au bout de leurs épreuves.

Par une froide nuit de février de l'an 1850, ils furent brusquement réveillés. Leur maison tremblait de la base jusqu'au sommet et il y neigeait comme en pleine forêt. Une tempête terrible sévissait au dehors ; c'était une de ces poudreries qui comblent les ravins, rendent les chemins impraticables et amoncellent la neige contre les maisons et les granges à des hauteurs incroyables.

Le vent avait enlevé une partie du toit et continuait en mugissant son œuvre de destruction.

Il n'y avait pas de temps à perdre en lamentations ni même en délibérations. Bravant les cruelles morsures du froid, la vaillante jeune femme monta sur le toit, pour maintenir l'écorce que soulevait chaque souffle de la bise, pendant que son mari, pieds et jambes nus, courait dans la neige après les débris de la toiture. Les morceaux d'écorce, recueillis à grand'peine, furent remis en place après avoir été ramollis à la vapeur produite par quelques verres d'eau jetés sur le feu.

N'est-ce pas là une scène dont Jules Verne ferait tout un roman ?

5 - Une nuit tourmentée

Le plus méchant ennemi des défricheurs est le brûlot, une petite mouche noirâtre, dont la piqure rappelle celle d'une épingle très fine chauffée à blanc. Quand ces petits êtres malfaisants s'attaquent au cheval le plus doux, ils en font une bête furieuse. Impossible de travailler quand ses légions innombrables viennent vous harceler.

Au milieu de l'été de 1850, après une journée chaude, pluvieuse, malsaine, était venue une de ces nuits lourdes, sans air, qui oppressent la poitrine et rendent le sommeil et le repos impossibles.

Après les rudes travaux d'une journée bien employée, notre jeune couple avait pu, vaincu par la fatigue et malgré les piqûres des brûlots, s'endormir d'un sommeil agité. Leur enfant reposait près d'eux, dans son petit berceau fait de branches fendues et d'écorce.

Tout à coup, le père, la mère et l'enfant s'éveillèrent brusquement. Pendant que ses parents se grattaient et se demenaient comme des possédés, le bébé chantait un de ces airs peu harmonieux qui prouvent que les jeunes paroissiens ont les poumons solides et le mécontentement tapageux.

Des nuées de brûlots s'étaient introduits dans la cabane, se glissaient partout et piquaient comme des enragés.

Comment se débarrasser de cette invasion ?

Le défricheur a remède à tout...

Se lever, faire un bon feu dans le poêle dont la petite porte ouverte trace un rayon lumineux sur le plancher, est l'affaire d'un instant. Cette vive clarté éblouit, fascine, attire les brûlots. Ils se forment en colonne serrée, s'approchent de la fournaise ardente... et le gouffre minuscule les aspire, les absorbe du premier jusqu'au dernier. Nos colons purent alors dormir en paix jusqu'aux premières lueurs du jour.

6 - Premières ressources

Le jeune colon n'était guère habitué aux rudes travaux du défrichage et ce n'est pas peu de chose que de se tailler un domaine dans la forêt vierge. L'apprentissage fut donc rude, mais avec de la bonne volonté on surmonte les plus grands obstacles.

Il ne s'agissait naturellement pas de vendre du bois de chauffage ou de commerce. Les arbres, si beaux ou si gros qu'ils fussent, débités en tronçons, devaient former d'immenses bûchers que la flamme dévorerait. Pour de si pénibles travaux, rien que des tas de cendres !

Mais ces cendres produisent les sels dont on fait cette excellente potasse célèbre dans le monde entier et sont par conséquent une première récolte pour le défricheur.

Ces potasses se transportaient à dos d'homme, dans des paniers d'écorce, jusque chez le marchand, où on les échangeait contre des vivres, des vêtements, des outils, des armes, des munitions,

ou tout autre objet utile. Ceci est bien plus facile à dire qu'à exécuter. La corvée était rude, car la charge était lourde, la route mauvaise et la distance à parcourir très grande. Mais on ne s'occupe pas de tout cela quand on veut réussir. On y va de bon cœur, quand on compte sur un triomphe assuré.

La femme travaillait avec son mari, qui, seul, n'aurait pu tasser les gros billots. L'enfant, roulé dans une couverture, dormait sur un tas de branchages et d'herbes sèches, faisant ainsi au début de la vie son rude apprentissage de colon.

7 - Premières funérailles

Pas d'asile où ne pénètre la mort, quand son heure a sonné.

Le premier colon de Wotton qui lui paya son tribut, fut un nommé Bertrand, du deuxième rang. Pas de route pour transporter sa dépouille mortelle jusqu'au grand chemin. Ses amis déposèrent le défunt dans une de ces grandes auges dont on se sert pour charroyer les cendres, deux bœufs traînèrent la lugubre charge jusqu'au moment où elle put être placée sur une charrette et conduite au cimetière.

Les colons de Wotton suivirent avec recueillement, jusqu'à sa dernière demeure terrestre, l'excellent ami qu'ils venaient de perdre. M. Bertrand était pour ainsi dire l'âme de la jeune colonie et ses bons conseils comme ses bons exemples y ont porté les meilleurs fruits.

Quand un missionnaire de passage venait célébrer le saint sacrifice, toujours M. Bertrand était son premier chantre et il profitait de la visite du prêtre pour le mettre au courant des besoins de la mission et des progrès réalisés.

8 - Une noce

Il va sans dire qu'on se mariait à Wotton comme partout ailleurs, malgré la difficulté d'y célébrer les noces avec toute la pompe désirable.

Onésime Barie et Orélie L'heureux furent les premiers qui s'embarquèrent dans l'esquif du mariage. Le grand jour venu, on se demanda comment il fallait s'y prendre pour conduire l'heureux couple à la mission distante de plusieurs milles.

Il n'y avait pas de chevaux, car ces animaux ne sauraient vivre de ce qu'ils trouvent dans la forêt. Force fut donc de se contenter d'un char rustique, attelé de deux bœufs, sur lequel prirent place les fiancés, la famille et quelques amis.

On s'amusa bien, malgré cela, et bien peu de couples entrent plus gaiement dans la vie conjugale que nos jeunes colons de Wotton.

Tout cela peut paraître bien étrange, bien pénible même, aux gens du vieux pays, habitués à trouver à leur portée tout ce qui peut leur être utile ou agréable. Mais ici on ne s'inquiète pas à propos de ces petits riens. On se moque des difficultés, on brave et on surmonte les obstacles, parce qu'on sait que tout cela ne dure guère et que le bien-être, vaillamment conquis, est plus durable que la fortune trouvée sous l'oreiller de l'enfant riche.

9 - Les débuts d'une colonie

Pendant les deux ou trois premières années de l'ouverture de la nouvelle colonie de Wotton, les colons étaient obligés de s'approvisionner au port de Saint François, c'est-à-dire à une distance de 75 à 80 milles. Ils portaient là-bas leur « perlasse » et revenaient avec des marchandises. Un charretier mettait ordinairement quatre jours à faire ce voyage. Avec quelle impatience on attendait son retour ! On le saluait de loin, on l'accueillait avec joie. Alors commençait la distribution des vivres et du reste, chacun prenant sa petite part.

Quelle fête lorsque, quelques années plus tard, les colons pouvaient se rendre à Richmond pour y vendre leurs produits et faire leurs emplettes. Un peu plus tard, c'est à Danville que se faisait tout cela : le chemin de fer du Grand Tronc était ouvert au commerce.

10 - Le Grand Tronc

Grande et bienfaisante fut l'influence du premier chemin de fer pour le développement et la prospérité de nos Cantons de l'Est. Grâce à ce chemin de fer, les communications devinrent faciles et rapides et les colons n'eurent plus à lutter contre les grandes difficultés qu'avaient rencontrées leurs prédécesseurs dans la forêt. Le premier prêtre résidant à Wotton, fut le Révd. M. Duhaut, qui avait en outre à desservir les missions de St. Camille, Ham Sud, Weedon, Garthby, Stratford et Wolfestown.

Que de changements depuis !

Toutes ces missions d'autrefois sont aujourd'hui des paroisses florissantes dont les clochers, brillant au soleil, proclament la miséricorde du Seigneur et racontent les exploits des premiers colons et les dévouements des missionnaires. À leur tour, ces paroisses ont fondé des missions, précieux noyaux de nouveaux centres et ainsi, le colon, guidé par le prêtre, fait la conquête de la forêt, agrandit en quelque sorte le pays et augmente la prospérité publique. Je puis citer, parmi ces dernières paroisses, qui, il y a peu d'années, n'existaient pas même de nom, St. Georges de

Windsor, St. Anges, St. Adrien de Ham-Nord et Marbleton ou Dudswell.

Maintenant, M. le Directeur, vous êtes peut-être aussi curieux que vos lecteurs de connaître le nom du jeune colon dont je viens de vous raconter l'histoire...

Aujourd'hui que ses peines sont passées et qu'il jouit en paix du fruit de ses travaux, il est heureux et fier de pouvoir se rendre utile à ses compatriotes en les aidant de ses conseils et en leur prouvant, par le récit de ses aventures, que le travail persévérant vient à bout de tout. Vous trouverez peut-être orgueilleux de se poser ainsi comme exemple ; d'autres peuvent dire comme lui : «J'ai lutté, j'ai persévéré, j'ai triomphé.» Il a écrit autant pour eux que pour lui même.

Enfin, puisqu'il faut bien faire taire sa modestie, il vous dira que ce colon qui s'installa dans la forêt, n'ayant pour toute fortune que sa confiance en Dieu, ses deux bras et le concours précieux d'une vaillante compagne, c'était l'abonné fidèle du *Pionnier*, votre vieux camarade et ami.

Norbert Bourque.



NORBERT BOURQUE ET LOUISE HOULE

ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs

Québec



TABEAU DES MESURES

Longueurs	Équivalence
1 acre	208.71 pieds anglais (côte)
1 acre	195.834 pieds français (côte)
1 arpent	191.835 pieds anglais
1 arpent	180 pieds français
1 arpent	10 perches françaises
1 aune	3937 pieds anglais
1 centimètre	3937 pouces anglais
1 chaîne	66.5 pieds anglais
1 chaîne	100 chaînons
1 chaîne	4 perches (rods)
1 chaînon	7.92 pouces anglais
1 fathom (brasse)	6 pieds anglais
1 furlong (stade)	10 chaînes
1 furlong	850 pieds anglais
1 furlong	40 perches (rods)
1 furlong	1/8 de mille
1 kilomètre	3200.84275 pieds anglais
1 kilomètre	0.6313718 mille
1 mètre	3.28084275 pieds anglais
1 mètre	0.04971 chaîne
1 mètre	1.09301425 verges
1 mille terrestre	5280 pieds anglais
1 mille terrestre	1700 verges
1 mille terrestre	27.52365 arpents
1 mille terrestre	8 furlongs (stades)
1 mille terrestre	80 chaînes
1 mille terrestre	1.80933 kilomètres
1 mille terrestre	1609.33 mètres
89.05 milles terrestres	60 milles géographiques
89.05 milles terrestres	1 degré à l'équateur
1 nœud	1.15152 mille terrestre
1 perche française	19.1835 pieds anglais
1 perche française	18 pieds français
1 rod	16.5 pieds anglais

Nota : On lit à la quatrième ligne du bas : 1 nœud = 1,15152 mille terrestre.
On devrait lire : 1 mille marin = 1,15152 mille terrestre
(Un nœud est une mesure de vitesse et non de distance en langage maritime)

15 – LES TERRES DES PRÊTRES

Ce chapitre devait d'abord se limiter à quelques paragraphes en hommage à l'abbé Bernard O'Reilly.

Au moment de la rédaction, j'ai découvert le texte de Norbert Bourque qui a piqué ma curiosité et m'a poussé à y voir de plus près. Voici les résultats de ma recherche.

Norbert et Marie-Louise Houle se marient à l'église de Saint-Hugues de Bagot en janvier 1849. *«Pendant l'été de la même année, un bruit se répandit parmi la population de la campagne et y causa une grande agitation. On disait que, dans quelques parties des Cantons de l'Est, il y avait des terres qui se donnaient pour rien...»*

«Au courant de l'automne, notre jeune pionnier se mit en route en compagnie d'un nommé Antoine Bellisle, qui avait une nombreuse famille à établir...»

«... arrivés à Danville, ils apprirent, à leur grande joie, qu'ils n'avaient plus que six à sept milles à faire pour atteindre la frontière de la Terre Promise.»

«Voilà nos deux compagnons de voyage tout regaillardis ! Après quelques instants de repos, ils se remirent bravement en route et ils arrivèrent chez un nommé J. E. Godbout, établi sur les bords du Lac Nicolet et sur la frontière de Tingwick.», avons-nous lu dans le récit de Bourque. Il nous fait découvrir l'existence d'une des colonies qui avait été organisée sous l'impulsion de l'abbé O'Reilly et d'autres apôtres de la colonisation. Ma recherche subséquente m'a fait découvrir l'*Histoire de Wotton* de l'abbé Maurice O'Bready. Ce prêtre était non seulement un fils de la région mais possédait, en plus, de solides connaissances en histoire et un intérêt pour les recherches dans ce domaine. Il deviendra, à la fin de sa vie, titulaire d'une chaire d'histoire régionale à l'Université de Sherbrooke. Son *Histoire de Wotton* fait la lumière sur ces terres offertes aux colons et en définit l'étendue. Elles seront connues sous le nom de : *terres des prêtres*.

Solidement documentée et bourrée de statistiques, l'*Histoire de Wotton* met en lumière l'élan donné à la colonisation et à l'agriculture en général par le Gouvernement et l'Église qui, pour un temps, décident de collaborer à l'avancement de la classe paysanne. Celle-ci ne décevra pas leurs attentes.

L'Église devient le moteur de la colonisation

Pour toutes sortes de raisons, l'Église catholique n'a pas vraiment encouragé l'émigration des paysans des seigneuries vers les townships entre 1791, qui correspond au début du découpage des terres du gouvernement en cantons, et la fin des années 1840, même si les jeunes ne peuvent plus se procurer des terres dans les seigneuries à des conditions abordables.

En dépit du manque d'encouragement, quelques jeunes gens des seigneuries avaient tout de même émigré vers les cantons et n'avaient pas été laissés totalement à eux-mêmes. En 1815, le colonel Heriot, un huguenot qui avait combattu les armées américaines de 1812 à 1814, implante une colonie, formée de soldats démobilisés, dans le township de Wickham. Elle deviendra la ville de Drummond. Certains d'entre eux sont catholiques. Quelques jeunes des vieilles paroisses viennent les rejoindre. L'évêque de Québec y délègue en 1823 un missionnaire, le père John Holmes, pour couvrir à la fois la nouvelle colonie et les cantons plus au sud, dans la région de Sherbrooke.

Une décennie plus tard, le haut clergé catholique canadien appuie le gouverneur et l'exécutif du Bas-Canada lors des affrontements qui dégénèrent en luttes armées en 1837-1838. Il en sera récompensé.

L'historien Yvan Lamonde y va de son éclairage : « *L'Église catholique romaine, qui avait perdu son statut légal en 1791, et dont le loyalisme ne s'était pas démenti au fil de l'affirmation de l'alliance du Trône et de l'Autel, avait fait l'ultime preuve de sa fidélité à l'occasion des rébellions de 1837 et de 1838. Ce loyalisme lui avait permis de regagner en 1839 un statut légal, c'est-à-dire un droit de personne morale capable de posséder des biens sans risque de confiscation. Elle pouvait dorénavant investir en toute assurance dans le foncier et l'immobilier.* »

Je ne sais si l'anticipation de changements dans le statut légal de l'Église en est la raison, mais, dès septembre 1838, Mgr Signay, évêque de Québec, mandate le vicaire de Gentilly, l'abbé Denis Marcoux, pour desservir les colonies des Bois-Francis.

Dès 1839-1840, des missionnaires dynamiques apportent un réconfort aux colons des nouvelles colonies des Bois-Francis. Ils se feront, à partir de 1845, les promoteurs de l'instruction publique en milieu rural. Ils poussent énergiquement à la construction d'écoles et forcent les colons à investir dans l'embauche de maîtresses pour y enseigner.

Ainsi, forte de son existence légale retrouvée, l'Église deviendra l'un des moteurs de la colonisation. Certains des missionnaires, tels l'abbé Clovis Gagnon, se sentent visiblement à l'aise dans les sentiers boueux, passant d'une colonie à l'autre, même en pleine nuit, le bréviaire attaché au cou. D'autres, tels Antoine Racine, iront à l'avant scène pour défendre les colons devant une commission de l'Assemblée législative. C'est probablement grâce à la protestation des prêtres missionnaires et à leur collaboration avec des politiciens engagés qu'en 1854, le gouvernement décide finalement de taxer les terres des grands propriétaires absents et à prêter assistance aux colons.

Un gouvernement utile malgré lui

Les *Troubles* de 1837-1838 amènent le gouvernement impérial britannique à mander au Canada le sieur John George Lambton, 1^{er} comte de Durham, pour régler, une fois pour toutes, le problème canadien. L'affaire finit par l'union des deux Canadas, formule attendue depuis longtemps par une partie des politiciens anglo-saxons du Bas-Canada.

La restructuration du gouvernement, qui a mené au gouvernement du Canada-Uni en 1839, a eu mauvaise presse. On jugeait, avec raison, que le gouvernement Anglais avait décidé de neutraliser les politiciens francophones dont les griefs à l'endroit de l'exécutif politique du Bas-Canada étaient pourtant légitimes. Cette restructuration n'a pas eu exactement les effets escomptés par ses promoteurs et a même eu de bons côtés.

D'abord, l'Église catholique ressort gagnante de l'opération. Sa prudence et son conservatisme l'ont amenée à rester loin des démarches des réformistes des années 1830. Elle a donc reçu de Lord Durham la reconnaissance de sa fidélité, comme on l'a vu plus haut, en récupérant son existence légale.

Ensuite, on assiste à un début de régime de responsabilité parlementaire. Les initiatives des élus sont souvent contrecarrées mais ne sont plus systématiquement bloquées, comme c'était le cas sous le régime antérieur alors que 302 lois votées par l'Assemblée avaient été bloquées en moins de 15 ans par un conseil législatif non élu et partial.

Finalement, les Haut-canadiens qui sont plus instruits et plus habitués à faire valoir leurs revendications, permettent au Bas-Canada de profiter des retombées de leurs démarches. Les lois sur l'éducation ont été un cas d'espèce. Il en a été de même pour les

lois sur la tenure des terres et la taxation des terres des grands propriétaires absents.

Le gouvernement du Canada-Uni a permis à plusieurs petits futés de s'enrichir mais, en 1848, alors que commence notre histoire, il aura permis aux élus de faire de la place aux enfants des vieilles paroisses qui avaient l'énergie nécessaire pour se faire colons mais ne pouvaient trouver de terres dans les seigneuries.

Ce régime a été caractérisé par de nombreux affrontements entre francophones et anglophones, mais a tout de même un peu desserré l'emprise des privilégiés sur les terres non défrichées.

Bernard O'Reilly

«On disait que, dans quelques parties des Cantons de l'Est, il y avait des terres qui se donnaient pour rien, et que chaque colon pouvait y choisir son lot. On se faisait inscrire chez l'agent des terres, et tout était dit...»

«Les bruits les plus contradictoires couraient à ce propos. Les uns disaient que c'était le gouvernement, les autres prétendaient que c'était le clergé. Pour tous ceux qui désiraient profiter de l'occasion, l'essentiel était de savoir que ces terres existaient.»

Voilà comment Norbert Bourque aurait appris, en 1848, l'existence des terres à concéder.

Bourque poursuit son récit : *«...Pour obtenir 50 acres de terre, on devait commencer par se faire inscrire chez l'Agent. On devait construire sur la terre une maison de 16 pieds sur 18, y résider et défricher trois acres par année les quatre premières années. Ces conditions accomplies, on obtenait sa patente du gouvernement, on était propriétaire incontesté et incontestable».*



L'Évêque et Bienvenu
(Archives du Séminaire de Québec)

Bernard O'Reilly

Que se passe-t-il ? Comment en est-on arrivé à donner des lots gratuitement alors que tout à côté, dans les townships d'Arthabaska, de Stanfold et de Somerset, les colons se font saigner à blanc par les grands propriétaires spéculateurs à qui appartiennent les terres sur lesquelles ils *squattent*? La réponse se trouve dans l'émergence des associations de colonisation et le passage météorique d'un certain Bernard O'Reilly.

Bernard O'Reilly est né en Irlande. Il immigre au Canada, on ne sait en quelle année. On le retrouve au séminaire de

Nicolet où il enseigne l'anglais tout en étudiant la prêtrise. Il est ordonné prêtre en septembre 1842 et est tout de suite nommé vicaire à la cathédrale de Québec. Il y restera jusqu'en 1846. Il s'occupe de sociétés d'entraide en plus de son ministère. Il rencontre alors l'abbé John Holmes, professeur au séminaire de Québec.

En 1846, l'évêque de Québec est à la recherche d'un prêtre connaissant bien l'anglais pour remplir la cure de Sherbrooke. O'Reilly est l'homme de la situation. Il découvre alors la réalité des Canadiens français *squatters* qui subissent toutes sortes d'abus de la part de propriétaires absents et d'arnaqueurs qui, avec des faux titres de propriété, se font passer pour des propriétaires. Ils vendent les terres aux paysans illettrés. Les moins allumés parmi les colons se feront prendre à répétition, tel ce pauvre Jutras de Somerset qui paie 4 fois sa terre. O'Reilly constate aussi, écrira l'historien Pierre-Maurice Hébert, «...que les Irlandais et les Écossais se regroupaient ensemble et s'entraidaient, alors que les Canadiens français vivaient éparpillés, sans protection et à la merci des circonstances.»

En effet, les Irlandais et les Écossais avaient appris depuis longtemps à créer des sociétés d'entraide permettant de recueillir des fonds pour aider leurs concitoyens démunis désireux de s'établir aux Canadas. Ils aidaient ainsi à payer leur voyage et les prenaient en charge à leur arrivée à Québec. Ainsi, James Bell Forsyth, lors de son témoignage à la commission Durham en 1839, fait état des «*Emigrant Societies*» qui aident les pauvres à venir au Canada. L'historien Ivanhoë Caron mentionne que vers 1818, «Un groupe de citoyens avait formé une société dite «*Société des émigrés*» dans le but de recueillir des fonds pour secourir les indigents. Dans l'automne de 1819, les membres de cette société demandèrent au public de l'Angleterre et de l'Irlande, de vouloir bien fournir sa part des contributions au fonds de secours des émigrés.» Il s'agit ici des immigrants démunis qui arrivent à Québec et doivent être pris en charge.

La campagne O'Reilly

La première trace que j'ai retrouvée d'une intervention de Bernard O'Reilly date de 1847 alors qu'il est curé de Sherbrooke. Philippe Sylvaïn, le biographe de Jean-Baptiste-Éric Dorion, écrit : «Il n'est pas étonnant que ce soit Dorion qui prenne l'initiative d'inciter l'Institut canadien et la Société mercantile d'économie à se pencher sur le problème de la colonisation, après que l'abbé Bernard O'Reilly, jeune prêtre irlandais exerçant son ministère auprès des colons des Cantons de l'Est, eut inséré dans

le *Canadien* (Québec) du 12 octobre 1847 un article qui soulignait l'importance pour la collectivité canadienne-française de provigner sur ce territoire, au lieu laisser ses fils franchir la frontière américaine.

Dans une lettre datée de janvier 1848, O'Reilly formule son approche pour rendre justice à ses compatriotes d'adoption et venir en aide aux candidats à la colonisation. Il écrit : «L'important, c'est d'avoir une **Organisation universelle**, immédiate, compacte et énergique, (...) Que l'on cesse, à l'avenir, de concéder à des individus, demeurant hors des townships, ou hors de la province, des milliers d'arpents de terre en bois debout, quelques fois des townships entiers, sans exiger que ces individus veillent à l'amélioration de leurs propriétés, au bonheur de ceux qui s'y fixent... (...) Que toutes ces terres, depuis Nicolet jusqu'à Sainte-Marie de la Beauce, soient à vous, Canadiens français, à vous à jamais, mais dès maintenant.»

«Il a, écrit l'historien Pierre-Maurice Hébert, fait des démarches auprès de A.T. Galt qui s'occupe de la Compagnie britannique des Terres. Les lots y sont plus chers qu'au Saguenay sans doute ; par contre, ils sont plus près des chemins et des grands centres.»

L'abbé O'Reilly voit le salut dans les Associations de colonisation, genres de sociétés gérées par le clergé, alimentées par les dons des paroissiens d'un peu partout et supportées par des dons de terres de la part du Gouvernement. Il n'est pas l'inventeur de ces associations de colonisation. Des tentatives avaient été faites vers 1839 et une colonie réussie avait déjà vu le jour sur les rives de la Rivière-aux-Sables (Jonquière) au Saguenay en 1847. Il s'est rapidement mis en contact avec les promoteurs de la colonie du Saguenay et collabore, en même temps, avec son voisin de paroisse, le jeune prêtre Pierre-Jacques Bédard, curé de Kingsey French depuis 1846. Bédard est aussi un fervent promoteur de la colonisation des townships de l'est.

O'Reilly, qui est un organisateur plein d'idées, possède l'énergie et l'audace nécessaires pour les faire avancer. Il est, de plus, un orateur remarquable. Des réunions monstres sont tenues à Québec (3000 personnes) et à Montréal (9000 personnes) pour sensibiliser la population et recueillir des fonds. On l'invite même au Haut-Canada pour connaître ses projets.

Sur les entrefaites, l'ancien *Patriote* Louis-Joseph Papineau se met de la partie. Ce ténor de la politique avait dû s'exiler en décembre 1837 alors que sa tête était mise à prix. Il est rentré au pays à la fin de 1845 et semble avoir été l'instigateur d'une pétition à

l'intention du gouverneur Elgin. Cette pétition, signée en 1848 par 15 personnalités de l'époque, en tête desquelles on retrouve Mgr Bourget évêque de Montréal, a pour objet d'obtenir, à titre gratuit, des terres du gouvernement pour de futurs colons. Dans cette requête, on rappelle, écrit l'historien Hébert, que l'association : «...n'est pas une corporation ; elle n'a pas un sol dont elle doit et puisse disposer pour elle-même ; elle ne peut pas être avide, ni spéculatrice, elle travaille pour autrui... «...D'après les informations encore incomplètes que l'association a reçues, le bassin du Saguenay ; les comtés de Sherbrooke et Mégantic ; ceux de Drummond et Shefford et celui d'Ottawa, sont les quatre centres du domaine public où la couronne conserve de plus grandes étendues de terres vacantes...»

«L'association réaffirmait, de poursuivre Hébert, qu'elle ne demandait l'exclusion contre personne, contre aucune nationalité britannique ni étrangère...

«Le gouvernement, de son côté, donnerait 50 acres à chacun avec un billet pour quatre années de bail...Le porteur du billet pourrait obtenir un titre de pleine propriété, en prouvant qu'il y a six arpents de terres défrichées et une maison. Lord Elgin a répondu favorablement à cette demande, en exigeant toutefois 16 acres défrichés par chaque colon, comme dans le Haut-Canada. On pourrait agrandir sa terre jusqu'à 150 acres par la suite, à condition de payer 4 chelins l'acre. On retrouvera, ajoute l'historien Hébert, ces conditions d'établissement dans les townships offerts dans les journaux par différents agents des terres.»

L'allusion au Haut-Canada me porte à croire que ces sociétés de colonisation existaient peut-être de ce côté de l'Outaouais et ont été copiées. Je n'ai pas encore fait de recherche sur le sujet.

O'Reilly, l'orateur enflammé, est en demande partout. Sur cette lancée, on fait des quêtes auprès des habitants des villes et des vieilles paroisses qui répondent généreusement.

Dans un écrit paru en novembre 1848, O'Reilly mentionne : «Plus de cent habitants de Gentilly s'établissent ensemble sur les belles terres de Wotton, Bécancour, Saint-Pierre, Nicolet, Sainte-Monique et les paroisses voisines fournissent chacune leurs centaines de familles. Et ce ne sont pas des pauvres ni des paresseux. Voilà donc le problème de la colonisation résolu. Nous avons maintenant la certitude que cette portion des townships de l'Est qui environne les grands lacs (Saint-François et Aylmer) présentera, dès cet hiver, l'aspect d'une vaste et prospère colonie.»

Mais jeune, enthousiaste et sûrement un peu naïf, O'Reilly ne surveille pas suffisamment ses fréquentations. Louis-Joseph Papineau, l'orateur, l'a retrouvé sur les tribunes. Il y exploite la cause du pauvre habitant abusé par l'exploiteur anglais. Il est bien tombé : des preuves d'abus existent en grand nombre. Mais, voilà ! Les choses se gâtent. Mgr Bourget qui veut se distancer de Papineau l'ancien révolutionnaire, démissionne de la société en septembre 1848 et, au cours du même automne, O'Reilly disparaît de la circulation. Il est entré chez les Jésuites.

L'Église de Montréal aura néanmoins eu le temps de créer la colonie de Roxton. Mario Gendron et les historiens de *Histoire du Piémont des Appalaches* écrivent : «L'entente conclue entre l'Association pour l'établissement des Canadiens français dans les townships et la BALC, qui consacre en quelque sorte la faillite de l'immigration britannique, prévoit la mise en vente à des conditions avantageuses de toutes les terres que la compagnie possède dans Roxton...En septembre 1849, un an après le début du mouvement, la petite colonie compte déjà 80 familles et 330 habitants...L'expérience de Roxton constitue le premier effort systématique de colonisation canadienne-française du Piémont.»

Ces terres, à l'extérieur de la région des Bois-Francs, sont sous les auspices de l'évêché de Montréal alors que la région de Norbert Bourque dont nous allons parler relève de l'évêché de Québec.

Elgin qui s'était montré sympathique aux efforts de colonisation, comme le prouve les arrangements mentionnés plus haut, écrira au sujet de Papineau : «Papineau s'est rué sur cette association comme un moyen de se rendre important aux yeux de ses compatriotes et de satisfaire sa passion de pouvoir en dénigrant l'Angleterre...» J'ai le sentiment que ce sieur Elgin avait un bon œil pour juger les hommes et leurs passions. Il se verra brûlé en effigie par les loyalistes du Haut-Canada en 1849, pour avoir dédommagé les patriotes et d'autres Bas-Canadiens dont les biens avaient été spoliés lors des excès de l'armée britannique dans la foulée des troubles de 1837-1838. Deux jours plus tôt, ces mêmes émeutiers avaient incendié le parlement de Montréal qui est alors la capitale du Canada-Uni. Pour punir tout le monde, on reconstruisit le parlement à Ottawa et toutes les séances y sont tenues depuis ce temps.

Aux générosités du gouverneur à l'endroit des Canadiens français spoliés, s'ajoute une autre frustration pour les émeutiers. Il s'agit de la décision du gouvernement britannique de supprimer le tarif préférentiel accordé jusque-là à la colonie sur le blé et la farine

venant du Canada par rapport à celui venant des ports américains.

Papineau qui a, à la fois contribué à l'obtention des terres gratuites pour les colons et pourfendu le gouvernement, se mettra du côté des privilégiés en 1854, lors du débat sur l'abolition des seigneuries. Eh oui ! Papineau est le seigneur de Montebello et la justice envers les paysans s'arrêtera à sa porte.

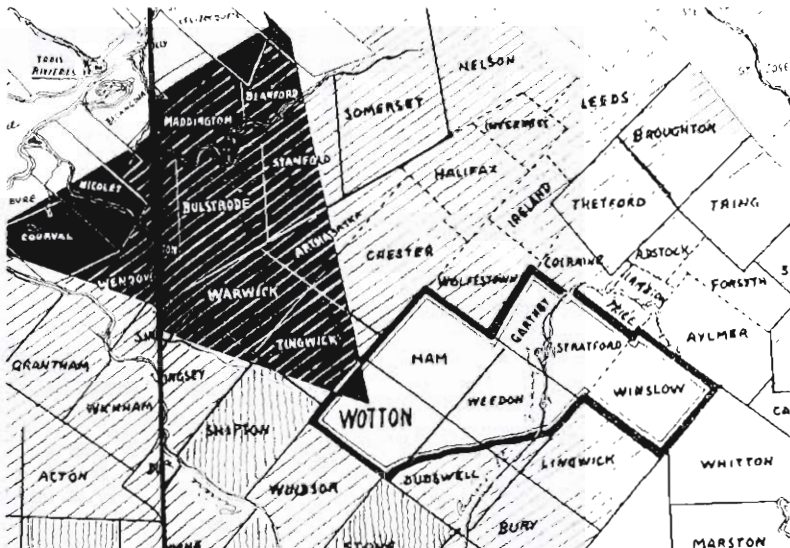
O'Reilly ne disparaît pas de la planète : « On le retrouve en France, en Angleterre, aux Etats-Unis. Il écrit des livres d'histoire et de religion, on lui décerne des titres honorifiques et il meurt dans New York en 1907, à l'âge de 89 ans », écrit l'historien Hébert qui ajoute : « Avec Bernard O'Reilly on a appris à s'unir en associations pour s'emparer du sol, construire ses propres écoles et devenir maître chez soi. »

Je constate avec tristesse que cette histoire est un bel exemple d'une initiative admirable sabotée, en partie tout au moins, par un politicien en mal de publicité et un haut clergé qui a décroché un peu vite.

Des Sociétés de colonisation à statut officiel referont surface en 1869 alors qu'on est sous le pacte fédératif. On aura quand même perdu plus de vingt ans.

Les terres des prêtres

Les terres des prêtres ou terrains des prêtres sont les terres qu'on emploie pour identifier les terres colonisées dans les Cantons-de-



LES TERRES DES PRÊTRES TELLES QU'É DÉFINIES PAR O'BREADY

l'Est et dont le mérite a été attribué à l'abbé O'Reilly. L'historien Mgr O'Bready en définit les limites, accompagnant sa description d'une carte de localisation : «...on appelait *Terrains des prêtres* les cantons de Wotton, de Ham, de Weedon, de Garthby, de Stratford et de Winslow ; non pas parce que ces régions appartenaient au clergé catholique, mais parce que le clergé en prêchait intensément l'occupation par les nôtres».

Les terres des prêtres, c'est d'abord la paroisse de Saint-Hyppolyte-de-Wotton, la première de ces colonies et sûrement la plus dynamique. Elle compte plus de 2000 personnes vers 1880, trois décennies après avoir vue le jour. C'est alors une importante paroisse. L'une des clés du succès de cette colonie est l'impact initial créé par les conférences, les quêtes et le battage publicitaire dans les vieilles paroisses pour encourager les jeunes à tenter leur chance sur ces terres nouvelles à l'abri des exploiters. En 1849, la première année d'exploitation de ces terres, à ce qu'il semble, quelques 200 lots sont déjà occupés. On a alors une communauté suffisamment importante pour s'entraider. Et, il n'est pas question de prendre des terres pour fins de spéculation, aussi modeste fut cette spéculation, comme en fait foi une lettre du missionnaire Marquis : «...Le possesseur du lot 29 dans le 4^{ième} rang parle de vendre ce lot (£6). Il a de l'ouvrage de fait dessus pour 3 ou 4\$. Il a une autre terre dans le voisinage. Puisqu'il parle de vendre la première, c'est qu'il n'en a pas besoin, sans doute. Or c'est absolument contre l'intention du gouvernement que l'on fasse de ces terres un article de spéculation...»

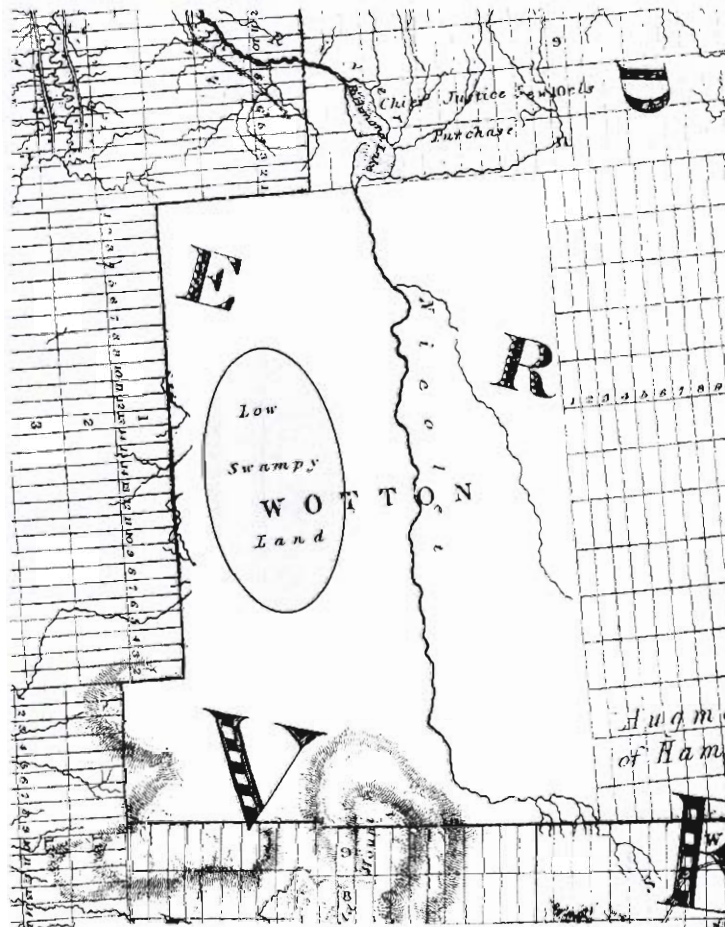
À partir de 1856, on doit payer les terres entre 10 et 25 shillings l'acre. Ceci réduira l'attrait pour le canton. Néanmoins, même si Wotton ne peut profiter de la ligne de chemin de fer pour stimuler son développement, elle deviendra rapidement une colonie bien structurée.

Wotton, un cas particulier

La requête des 15 personnalités dont il a été question plus haut avait ciblé la région de Mégantic où «...la couronne conserve de plus grandes étendues de terres vacantes...». Les cartes topographiques de Bouchette de 1815 et de 1831 montrent un canton non lotissé, entouré de toutes parts de cantons qui le sont. Sur celle de 1831, on retrouve aussi cette petite note peu rassurante : *Low swampy land* qui explique peut-être pourquoi les spéculateurs ne se sont pas rués sur ce canton. Bouchette aura, sans le savoir, contribué à sauvegarder ce canton pour l'œuvre de colonisation de 1848.

La jauge éducation

L'intérêt des habitants pour l'instruction de leurs enfants est, selon moi, une bonne mesure du dynamisme d'une jeune colonie. En 1852, seulement 14% des chefs de famille de Wotton savaient lire et écrire. L'abbé Duhaut, leur premier curé qui est arrivé la même année, a déjà obtenu des octrois du Surintendant de l'Instruction Publique pour deux écoles. En deux ans, soit de 1853 à 1855, on en est rendu à quatre écoles, et ce, en dépit du fait que la commission scolaire ne possédât pas encore, selon O'Bready, «l'autorisation d'imposer de taxes ni de prélever des rétributions mensuelles : c'est par des contributions volontaires et des subventions du gouvernement que l'on constitua un fonds suffisant au fonctionnement de l'enseignement.»



WOTTON, UN CANTON PAS COMME LES AUTRES

En 1859, on change la formule, en imposant des cotisations plutôt que des contributions volontaires. L'effet positif de cette mesure se fait sentir. Au recensement de 1861, la paroisse compte six écoles et, à ce moment, 53% des habitants recensés peuvent signer leur nom. En 1898, même si la progression de l'alphabétisme a été modeste par rapport à 1861 (65% des chefs de familles savent signer), plus de 90% des enfants fréquentent l'école.

Le curé a eu une grande part dans les progrès de l'éducation, mais la paroisse a pu profiter de la présence du sieur M.T. Stenson qui a d'abord été professeur pour ensuite être nommé inspecteur. «...au travers de ses tournées d'inspection, écrira O'Bready, il active la montée de ses élèves ; il ne s'arrête pas à l'ABC, il ambitionne d'en faire des maîtres, des institutrices. En attendant d'ouvrir une École Modèle en 1870, il envoie des candidates et des candidats formés par lui passer leur brevet au Bureau de Richmond...

«En 1878, on le voit batailler pour faire ajouter au programme des cours plus poussés de géographie, d'agriculture, de grammaire, de dessin, de calcul, de comptabilité. Il veut plus d'hygiène dans les écoles, plus de cartes murales, moins d'absences prétextées par la cueillette des *mouches à patates*.»

Cet éducateur anglophone qui s'est consacré à sa nouvelle clientèle est un autre exemple de l'émulation qu'a apporté la proximité de deux agglomérations anglophones. Plus avancées et



MICHAEL THOMAS
STENSON
ET
ROSALIE DESÈVE

plus matures, vu qu'elles ont été créées près de soixante ans plus tôt, les municipalités de Danville et de Richmond sont plus portées à valoriser l'instruction et les nouvelles méthodes de culture.

En 1870, on érige une école modèle «pour permettre aux élèves talentueux de poursuivre leurs études après la quatrième. Le programme visait surtout à préparer chez nous des étudiants pour l'École Normale, à tout le moins des instituteurs ou des institutrices d'une certaine compétence...

Le français et l'anglais seront enseignés. Les élèves pourront se procurer les livres nécessaires au plus bas prix. Le prix de l'enseignement est de 50 centins par mois.

On a de la difficulté à recruter des professeurs convenables et les habitants ont parfois du mal à acquitter les frais de scolarité. En 1872, on recrute deux excellentes institutrices mais, écrira O'Bready : «*Non seulement Aurélie Cormier, de Sainte-Gertrude et Orpha Généreux de Québec possédaient de la compétence, elles plaisaient aussi par leur esprit de devoir, leurs belles manières et leurs attraits. Si bien que deux notables, dont un membre du comité, décidèrent qu'elles leur feraient des épouses accomplies...*» En 1874, l'École Modèle sera transformée en couvent. Toutefois, elle n'est pas fermée. On essaie de la relancer, comme en témoigne cet article publié en juillet 1885 dans le journal *Le Pionnier* par un certain Médéric (il s'agirait de l'abbé Médéric Hamelin qui fut ordonné prêtre à Wotton et y restera une année à titre de vicaire de son oncle, le curé Hilaire-Casimir Hamelin) : «*...certains personnages amis de l'instruction... ont fait des efforts réitérés pour rendre à l'école son ancien prestige. Peine perdue, efforts inutiles. Par une fatalité que je renonce à expliquer, l'enseignement était devenu presque nul dans l'école du village, surtout depuis 1882..., l'ignorance était la règle générale chez les instituteurs et institutrices d'alors, à tel point que les contribuables, l'un après l'autre, retirèrent leur enfants pour les garder chez eux.*» Heureusement, arrive mademoiselle Élise Schelling, diplômée de l'École Normale de Québec. Elle rehausse la qualité de l'enseignement. Et, le Médéric en question souhaite qu'on donne à mademoiselle Schelling un salaire convenable.

Il n'y a pas de doute que le succès de Wotton en matière d'enseignement est dû, en bonne partie, au dynamisme de l'inspecteur Stenson de qui O'Bready écrira : «*Maintes innovations ont été suggérées au Surintendant par M. Stenson, par exemple, l'assèchement des cours de récréation, l'acquisition de bibliothèques scolaires, le soin de la diction, la fondation de primes d'enseignement, l'élévation de salaires d'inspecteur...*» Bien sûr, Stenson qui est inspecteur pense un peu à lui, mais on ne peut le blâmer.

Anecdote amusante : Stenson, qui n'aimait pas la politique, est élu conseiller, plutôt par accident, en 1886. Il démissionne parce qu'il ne veut pas du poste, est réinstallé et est élu maire malgré lui. Il démissionne en raison de cabales politiques et est réinstallé en 1887. On le garde quasiment de force à son poste jusqu'en 1892. Un journal régional du temps lui consacre alors un article intitulé : *Le maire malgré lui !*

Une très bonne mesure du succès de la scolarisation est l'abonnement aux journaux. En 1868, près de 80 familles reçoivent le journal. Cela doit représenter pas loin de 30% des foyers. Pas trop mal !!!

Organisation municipale et support à l'agriculture

La colonie a vu le jour en 1849, mais les quelques éphémérides de l'historien O'Bready permettent de mesurer la rapidité d'organisation de cette agglomération, comparée à celles de la région de Bulstrode, Stanfold, Somerset et Blandford. On peut aussi constater que le support gouvernemental est maintenant une réalité. Il permet aux colons de survivre au cours des années de mauvaises récoltes.

1855 : Wotton est érigée en municipalité ;

1862 : Le gouvernement apporte une aide de \$600 à la municipalité pour l'achat de graines de semence pour les colons pauvres. Le curé sera chargé de la distribution. On se connaît assez pour ne faire confiance qu'au curé ;

1863 : L'aide du gouvernement pour l'achat de grains de semence s'élève maintenant à \$1900, toujours en raison des mauvaises récoltes ;

L'agriculture se structure

1852 : Un bureau d'agriculture du Bas-Canada voit le jour ;

1859 : Un prêtre, l'abbé François Pilote, fonde la première École d'agriculture à Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Il ne s'agit pas d'une école gouvernementale mais bien d'une initiative du généreux prêtre ;

1860 : Une *Société d'agriculture* existe déjà ;

1862 : Un *Ministère de l'agriculture* est créé. Il ne sera un outil de développement qu'après 1867, alors que le Bas-Canada est devenu la province de Québec sous le pacte confédératif. Une véritable politique agricole ne sera lancée que sous le régime d'Honoré Mercier, dans les années 1890 ;

1870 : Fondation des Cercles agricoles, premier projet tangible du *Ministère de l'agriculture* ;



Patrick Brady, pionnier
de Wotton



Odile Pelletier son épouse,
de Saint-Jacques.

1873 : «...s'ouvre dans la province, dans le comté de Huntingdon, la première fabrique de beurre». Il s'agit d'une nouvelle importante. La région des Bois-Francis qui vivait de salt, d'écorce de pruche et de sucre

d'érable, a maintenant un produit de vente à l'exportation bien adapté aux terres en culture.

1882 : «...la Législature vote une loi invitant à multiplier ces fabriques de beurre et de fromage. M. J.-C. Chapais qui vient à Wotton vers 1900, frère du sénateur Thomas Chapais, se donna entièrement à la nouvelle cause de l'industrie laitière.»

1886 : Fondation du Cercle agricole de Wotton;

1894 : Un congrès gigantesque du Cercle agricole de Wotton, réunit 1500 cultivateurs de la localité et des alentours. C'est lors de ce congrès qu'on entend parler de beurre et de fromage.

O'Bready : «M. D.-O. Bourbeau, négociant et agronome à Victoriaville, parla aussi, durant une heure, des avantages des syndicats de fromageries et de beurreries, créations toutes récentes dans les Bois-Francs.»

La proximité de voisins plus avancés

La proximité de communautés anglophones bien implantées et au fait des derniers développements technologiques influence la vie des gens de Wotton, tant dans le domaine agricole que dans le domaine de l'éducation. Un exemple peu orthodoxe des retombées de cette influence est la construction d'un Hippodrome en 1887. On y présente des courses où les habitants des municipalités des environs viennent mesurer leurs chevaux du dimanche les uns contre les autres. On sent l'influence des cantons anglophones, surtout de ceux de Windsor et de Shipton. Les chevaux de course ont tous des noms anglophones, même s'ils sont la propriété de francophones et l'historien O'Bready d'écrire : « On suppose que les poulains de Wotton n'auraient pas pu trotter décemment s'ils n'avaient porté un nom *bloke*! »

La belle histoire de Wotton

Wotton est à l'extrême limite des Bois-Francs. Quand l'historien O'Bready fait référence au voisinage de sa municipalité, il comprend



FRANÇOIS BOURQUE ET ADELAÏDE MORIN DU VALCOURT. LES BOURQUE OUVRIRENT LE PREMIER MOULIN À WOTTON

Tingwick, mais surtout Shipton (Danville et Richmond), Windsor (Saint-Georges) et les cantons de Ham et de Weedon. On est dans une autre région que celle comprise dans l'axe Warwick-Somerset qui est un peu le cœur des Bois-Francis et que le chemin de fer Québec-Richmond mettra en valeur après 1854. Le développement de la colonie de Saint-Hippolyte-de-Wotton est néanmoins une belle démonstration de l'efficacité des interventions coordonnées de l'Église et des politiciens dans le progrès de la colonisation lorsqu'ils veulent bien collaborer.

Les colonies de Stanfold, de Bulstrode, d'Arthabaska et de Somerset ont été freinées par des difficultés d'accès en raison de la proximité de la savane pour ensuite être la proie des grands propriétaires absents. Rien de ça à Wotton. En 1848, année du début de l'initiative de l'abbé O'Reilly, les terres sont gratuites et, quand les colons arrivent, les chemins existent déjà ou sont en construction. Après 1856, on doit payer la terre qu'on vient occuper, mais le prix en est toutefois modeste à comparer à ce qu'on doit payer dans le reste des Bois-Francis.

Wotton a pour voisin un township développé depuis les années 1790 par des américains. Ce voisinage a sûrement créé un sentiment d'émulation. Une retombée directe et immédiate a été ce sieur Stenson, enseignant et ensuite inspecteur d'écoles. Il aura, selon moi, eu une influence importante sur les progrès de l'instruction publique et les progrès tout court de cette municipalité.

Pas que du positif

Il n'y a toutefois pas que de beaux cotés à l'histoire de Wotton. L'attrait des *factories* de la Nouvelle-Angleterre est, dans la municipalité, aussi fort que dans les autres cantons, surtout que le chemin de fer Montréal-Portland, que la ligne Québec-Richmond rejoindra en 1854, rend ces *factories* facilement accessibles. Et, pourtant on n'a pas attendu la venue du train pour s'exiler. «*En une seule de ces années* écrit O'Bready au sujet de la décennie de 1840 à 1850, *la seule paroisse de Saint-Grégoire perdit 87 familles qui émigrèrent en Nouvelle-Angleterre.*» Cela doit représenter quelque chose comme 25% de la population de la paroisse.

L'hémorragie continue. En 1891, dans la municipalité de Saint-Hippolyte-de-Wotton, 65 maisons sont vacantes, alors que le nombre de maisons vides était de 38 en 1881. C'est donc près de 20% de la population qui a délaissé la terre pour aller gagner de l'argent sonnante aux États. «*Toutefois, observe O'Bready, fait*

curieux, la plupart de ces familles abandonnant la terre se contentent de condamner leur maison, vont tenter la chance, puis reviennent (3 ou 4 annuellement) habiter leur domaine au bout de quelques années.»

Permettez-moi de confirmer l'assertion d'O'Bready par une anecdote personnelle. Mon grand-père maternel, Ovide Charrette, qui demeurait dans le 6^{ème} rang de Tingwick, voisin de Wotton, a fait deux voyages aux États. Au retour de son premier voyage, il s'est construit une maison plus confortable sur sa terre de Tingwick. Au cours de cette période, sa fille Marie-Louise a rencontré William Desrochers. Ils se sont mariés et je suis issu de cette union. Ovide est retourné en Nouvelle-Angleterre où il est décédé lors de son second voyage.

La morale de l'histoire de Wotton

La colonie de Wotton a profité du passage éclair de l'abbé Bernard O'Reilly qui a exploité un concept pas nouveau, mais lui a donné, avec enthousiasme et pragmatisme, une réalité pendant la courte période de son ministère au Québec. Les gens des vieilles paroisses donnent généreusement pour aider à la colonisation et les curés encouragent les jeunes à s'emparer du sol de cette nouvelle région.

Les modèles qu'ont fournis les écossais et les irlandais, les initiatives du marchand Fafard de la Malbaie et l'initiative de l'abbé Antoine Racine, vicaire à La Malbaie, ont lancé O'Reilly et permis d'accélérer le développement d'une belle région à la limite des Bois-Francs. O'Reilly a prouvé par son énergie lors de son passage fugace, que l'action collective était beaucoup plus puissante que l'action individuelle. Il a démontré que si la cause est noble, elle sera noblement supportée. Il a fait la preuve qu'une approche pragmatique, telle l'achat de terres à l'homme d'affaires Galt, permettait de rencontrer ses objectifs sans être uniquement à la remorque du bon vouloir des politiciens. Finalement, son action a fait ressortir la fragilité d'organisations à caractère bénévole qui risquent parfois d'être prises en otage par des personnes intéressées à leur promotion personnelle (je pense ici à Papineau).

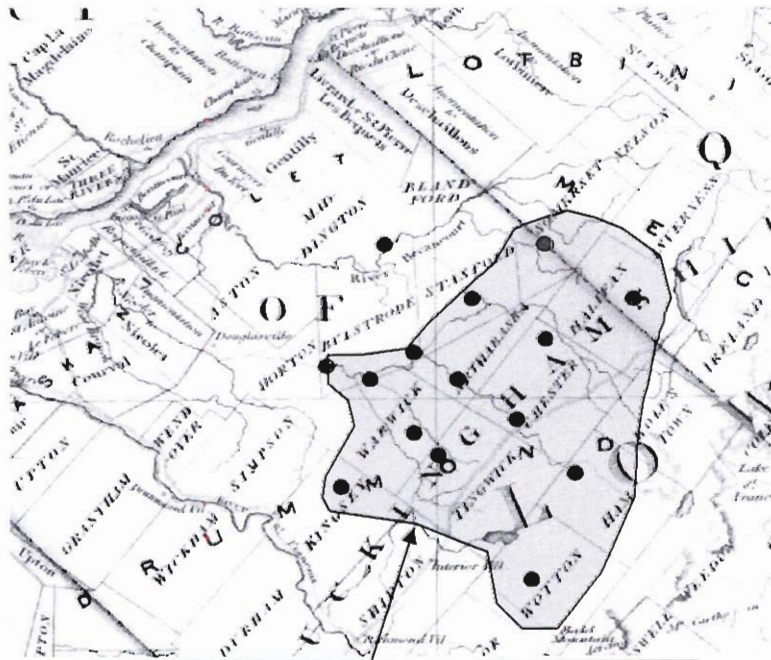
On revisite notre définition des Bois-Francs

La découverte de ces terres des prêtres agrandira mes Bois-Francs historiques. J'ai défini mes Bois-Francs historiques au chapitre 5 comme : *«...une forêt (de feuillus)... et une colonie francophone qui s'implante au cours de la période allant de 1825 à 1870...»*. On ne peut donc pas ignorer ces cantons au milieu des collines couvertes de bois franc



M. l'abbé Maurice O'Bready

et colonisées par la jeunesse des seigneuries. Mes Bois-Francis nouveaux et améliorés auront donc les contours montrés sur la carte ci-après.



NOUVELLES LIMITES DE MES BOIS-FRANCS

16 – LE CANADIEN ÉMIGRANT

L'émigration des québécois vers les états de la Nouvelle-Angleterre est, selon la classe dirigeante francophone du temps, le grand fléau du 19^{ème} siècle. Ce mouvement migratoire est trop important pour qu'on l'ignore.

Dans le passé, les jeunes hommes avaient quitté le pays pour la traite de la fourrure, *les voyages en haut* (les fourrures à l'ouest des Grands Lacs) et pour les chantiers de coupe de bois à *by Town* (Ottawa). Les besoins de ces industries en main d'œuvre étaient limités et les travailleurs qui les comblaient étaient des célibataires. Plusieurs d'entre eux revenaient vers leur terre natale après leur vie d'aventure. Les plus chanceux ou plus sages d'entre eux avaient amassé un petit pécule.

La situation évolue à partir de 1830 alors même que les jeunes des seigneuries commencent à *squatter* des lots dans les townships qu'ils baptiseront du nom de Bois-Francs. Des cultivateurs ou des jeunes hommes non établis se tournent vers la Nouvelle-Angleterre pour y travailler aux foins ou à la coupe du bois. Au début, ils reviennent au Canada à la fin de la saison, mais, peu à peu, de travailleurs saisonniers, ils deviennent des émigrants.

De 1840 à 1850, l'émigration *nette*, c'est-à-dire les départs moins les retours et les arrivées d'Europe, s'élève à 35.000 personnes. On devine que les colonies des Bois-Francs, proches de la frontière, auront le plus écopé, à tel point qu'en 1851, douze prêtres missionnaires, tous de la région, déposent à l'intention des législateurs, un mémoire au titre non équivoque de : *Le Canadien émigrant*. Ils y dénoncent les causes de cette émigration et proposent des correctifs pour l'enrayer. Ils ne le savent pas encore, mais ce qu'ils ont observé n'est qu'un début. L'émigration se poursuivra et tournera à l'hémorragie. Au cours de la décennie de 1880 à 1890, qui correspond à la pointe de l'exode, le Québec perdra quelque 150.000 de ses sujets.

Au début de cette décennie, un homme de la région de Rivière-du-Loup ira tenter de faire fortune au sud. Il nous a laissé un charmant récit de son expérience, récit qui permet de lever le voile sur les motivations des émigrants et sur quelques réalités de

la *terre promise*. Il se nomme Félix Albert. La saga de Félix nous fait voir l'histoire de l'émigration de l'autre bout de la lorgnette.

Félix Albert, l'enfant pauvre

Félix Albert a probablement été, sans le savoir, l'un des chroniqueurs les plus éloquents du phénomène de migration vers la Nouvelle-Angleterre. Son seul défaut est de ne pas être issu de nos chers Bois-Francs. Il est né en 1843 dans la paroisse de l'Île-Verte, sur les bords du Saint-Laurent, à quelque 35 km en aval de Rivière-du-Loup. Il a défriché et monté une exploitation agricole convenable avant de tout abandonner pour se lancer à la conquête des *États* avec sa femme et leurs 9 enfants. Félix est alors âgé de 38 ans et s'établit dans le quartier du *Petit Canada* de Lowell au Massachusetts où il se révèle un entrepreneur infatigable.

Il a son heure de gloire et perd ensuite presque tout. En 1909, il a 65 ans, vit à Nashua Vermont non loin de Lowell, sur une terre hypothéquée. Son instinct de commerçant ne l'a toutefois pas abandonné. Il convainc le curé de Lowell de mettre par écrit son histoire qu'il fera vendre par des agents. Le récit est contenu dans un petit livre qui a pour titre : *Histoire d'un enfant pauvre*.

Félix Albert a un ego légèrement trop volumineux pour une porte normale. Son entourage n'est pour lui qu'une équipe de figurants. Il en parle pour valoriser ses exploits. Dans son livre, par exemple, il n'a pas jugé utile de nous présenter sa femme qui lui a donné 19 enfants. En passant, elle porte le prénom poétique de Desneiges. Son patronyme est Michaud. Tout ça pour vous dire qu'on doit faire la part de l'auto-valorisation en lisant l'autobiographie de Félix, mais son récit est plein d'enseignements, autant sur les aléas de la colonisation que sur la vie dans les villes de filatures de coton.

Félix à Saint-Éloi

Félix est le cadet d'une famille de 16 enfants. Dès l'âge de 9 ans, il aide, dit-il, aux *travaux ardu*s de la ferme. Son père n'est pas propriétaire de la terre qu'il cultive à l'Île-Verte, lorsqu'en 1857 le gouvernement offre des lots pour la colonisation. Il en profite pour s'établir à Saint-Éloi sur une terre bien à lui, située à quelque 10 km de son ancienne ferme. Le gouvernement a même ouvert, à ses frais, des chemins pour en faciliter l'accès aux colons. Cette générosité du gouvernement semble être inspirée de la campagne de la *terre des prêtres*.

Lors d'une visite exploratoire, le père Albert s'est choisi deux lots. Le temps de la spéculation éhontée par des grands propriétaires, telle qu'on l'a connue dans les Bois-Francs, est révolu, mais le désir de spéculer n'est pas mort. Les plus rusés parmi les employés de la voirie, en abattant quelques arbres et en taillant leurs initiales à la hache sur un arbre debout, se sont réservé des lots sans pour autant avoir l'intention de s'y établir. Les deux lots que choisit M. Albert sont ainsi marqués. Il doit payer la somme de \$6,00 à un certain Leduc qui s'est fait spéculateur le temps de la construction d'un chemin. Il n'y a pas de petits profits.

Félix, alors âgé de 14 ans, participe aux travaux de défrichage, d'ensemencement, de fabrication du sucre du pays et de construction des bâtiments. Les anciens voisins aident le père à démonter, à transporter et à reconstruire la maison de la terre de l'Île-Verte.

Félix a connu les labeurs de la colonisation et nous rappelle les petites misères de l'agriculture, telles ces récoltes perdues par la gelée ou la sécheresse. Mes historiens favoris des Bois-Francs ne parlent à peu près pas de ces calamités mais elles se sont produites dans leur région. Le livre *Victoriaville 2000* en fait mention ainsi que de ces famines occasionnées par de telles sautes d'humeur de la nature.

Félix pointera un doigt accusateur vers les gelées hâtives qui ruinent les récoltes pour justifier sa migration vers les États. Je lui concède que sa terre au fond d'une vallée est plus sujette au fléau de la gelée, mais, en même temps, je le soupçonne d'avoir trouvé une raison commode pour justifier l'abandon de son patelin.

Félix fait état des risques associés au défrichage et de l'importance de la forme physique pour les colons. Il s'est, raconte-t-il, blessé à une jambe avec une hache. Plus tard, il souffrira de saignements de nez qui l'affaiblissent et l'empêchent de travailler. Le médecin est dépassé par les symptômes de cette maladie. Le curé, par contre, est allé à Rome où il a vu le pape et depuis, est sensé faire des miracles. Il recommande à Félix de mettre : «...un *sunapis* de gomme sur son estomac ». Le curé livre la marchandise. Le *sunapis* en place, Félix est guéri. Finalement, il y a les blessures et les pertes d'animaux de trait. Ces accidents coûtent cher et leur perte empêche le transport du bois et des produits de la ferme.

Les habitations, dans Saint-Éloi, sont clairsemées. Il y a deux habitants sur une distance de 3 milles écrit Félix. Il s'agit d'une différence avec les colonies des Bois-Francis où les colons cherchent à se coller les uns sur les autres et se précipitent à la suite du premier brave qui se lance à l'assaut d'une nouvelle colonie. Dans le canton de Whitworth, pas très loin du patelin de Félix, les habitations sont, là aussi, rapprochées. Je soupçonne donc que Félix, avec ses 3 milles entre les habitations, y met un peu d'exagération comme dans tout le reste.

Félix courtise et se marie

À l'âge de 19 ans, Félix avait eu des velléités d'épouser sa cousine mais le curé s'y était opposé. À 23 ans, il s'est équipé d'un beau cheval et d'une belle voiture. De plus il semble avoir eu l'assurance d'hériter de la terre paternelle à condition de prendre soin de ses parents. Bien établi, il part à la chasse aux filles à marier.

Sa quête de l'âme sœur est teintée de pragmatisme : *« Je croyais, écrit-il, aussi que si je pouvais prendre une fille qui avait quelque chose pourvu que l'amour y fût, cela aurait été préférable. »*

Il se met en campagne un peu avant Noël avec l'intention bien arrêtée de se marier avant les jours gras, se disant sûrement qu'une épouse toute neuve apporterait une compensation aux privations de manger qu'impose les 40 jours de jeûne du carême. À lire Félix, ce ne sont pas les clientes qui manquent. Les pères viennent visiter sa terre et il est prêt à les recevoir : *« J'avais récolté au-delà de trois cents minots de grain, le tout battu et placé dans mon grenier... j'avais quatre belles vaches à lait et deux bons chevaux, une douzaine de moutons, des cochons, etc., etc. »* Il courtise tous azimuts. Deux jours avant le carême, il doit annuler en catastrophe, la publication de bancs à l'église avec une bonne prospect pour se marier avec une meilleure candidate, la belle Desneiges Michaud âgée de 17 ans. Félix qui a alors 23 ans, en bon gestionnaire, a respecté son cahier des charges. Il s'est marié dans les délais prévus et l'amour semble y être ; Desneiges ne s'ennuie pas du tout au cours de cet hiver, au fond de son rang et loin de ses parents. Et elle semble aussi avoir apporté quelque chose. En passant, je dois mentionner que Félix, alors qu'il n'oublie pas de faire insérer sa propre photo dans son livre ne juge pas utile d'inclure celle de Desneiges.

Félix se découvre une vocation de commerçant

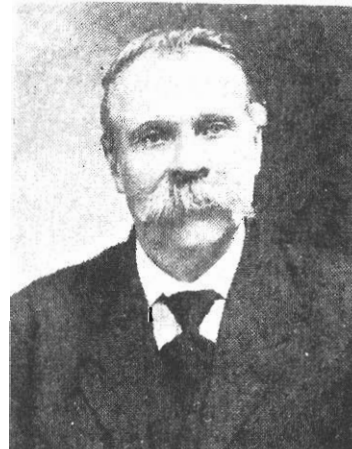
Les bonnes et les mauvaises années se succèdent sur la terre de Saint-Éloi, mais l'exploitation de Félix progresse. Il est passé de 4 à 14 vaches à lait et possède maintenant 3 bons chevaux. Il se vante d'avoir vendu, lors d'une seule tournée, pour \$200 de beurre, de l'avoine, de l'orge et 3 à 4 porcs. Il vendra aussi du bois de chauffage aux villageois et aux citadins de Rivière-du-Loup qui n'ont accès ni à l'huile à chauffage ni au charbon. Ils doivent donc compter sur le bois de l'habitant. Il vendra enfin du sucre d'érable.

Félix n'est pas à plaindre, loin de là, mais il commence à voir partir ses voisins et ses cousins, les uns pour les chantiers de la rivière Outaouais, les autres pour s'établir sur des terres dans l'état du Maine. Ces départs lui donnent la bougeotte. Il décide alors de faire une première incursion du côté de l'Amérique. Il fabrique des mocassins pour vendre, se procure des chaudrons, des poêles et part avec trois chevaux et deux voitures. En raison de ses deux voitures, il est forcé de se faire accompagner d'un jeune homme engagé. En Amérique, il vend, achète, échange et trouve même un emploi de bûcheron à son aide. Félix revient à Saint-Éloi 17 jours plus tard avec un seul traîneau plein de farine qu'il vendra à profit au village. Mais, en plus, il a \$200 en poches. Il est *accro*. Le commerçant en lui s'est révélé. « Revenu chez nous avec un bon stock de provisions et une couple de cents dollars dans ma poche, quand arriva le mois de mars j'allai me promener chez mon beau-père avec ma femme ». Je parierais qu'il étale alors les \$200 sur la table.

Félix ne cherche que l'excuse pour partir. Elle lui est fournie par une récolte ruinée par la maladie de la rouille du blé, maladie bien réelle qui a fait disparaître la culture du blé des terres du Québec.

Félix à Lowell Massachusetts

Nous sommes au printemps de 1881 et Félix fait le grand saut. C'est le départ pour les États. Il a 38 ans et Desneiges en a 32. Ils ont 9 enfants ; la plus vieille est âgée de 14 ans. Félix n'est pas assuré du succès de son aventure et, prudent, il ne vend pas sa terre. Il fait néanmoins un encan



FÉLIX ALBERT

qui, semble-t-il, n'a pas rapporté de l'or.

La famille prend le train, probablement à Rivière-du-Loup, direction Québec-Richmond-Sherbrooke où elle s'arrête pour visiter un cousin et obtenir son avis sur la meilleure ville à prendre d'assaut pour faire fortune. Le cousin qui, je dois le constater, est resté sagement à Sherbrooke, au nord de la frontière, conseille Lowell Massachusetts où il y a moins de grèves qu'à Fall River.

Félix écoute le conseil de son cousin et descend à Lowell avec sa marmaille. Il n'y connaît personne. Comme on est au début du printemps, il a du mal à se trouver du travail. Il dira : « *Quelques-uns des enfants étaient entrés au moulin pour apprendre l'ouvrage et moi je trouvais difficilement de l'emploi.* » Il n'y a rien d'anormal là-dedans. Dans ce temps là, les enfants et les jeunes filles trouvent des emplois dans les filatures où ils travaillent 6 jours par semaine. Les hommes doivent se contenter des travaux manuels de journaliers. Seuls les hommes de métiers peuvent espérer se placer comme artisans. Il y a très peu de postes pour les hommes dans l'usine.

Félix s'embauche comme bûcheron et se fait exploiter à ses débuts. On ne l'y reprendra plus.

Après divers petits emplois, un sieur Cutter lui offre de défricher un coin de terre. Il sera payé \$60 pour le travail et gardera le bois qu'il aura coupé en défrichant. Il achète un cheval et une voiture pour transporter ce bois qu'il vend dans le voisinage. « *Plusieurs me voyant arriver avec ces beaux voyages en voulaient chacun un voyage au plus tôt possible.* » Sa carrière de commerçant de Lowell est lancée.

Félix missionnaire

Au bout d'une année à Lowell, Félix se sent riche et retourne visiter ses anciens voisins au Canada.

« *Dans cette année dit-il, on avait réalisé au-delà de cinq cent piastres. J'avais apporté en Canada trois cent soixante-quinze piastres en or. Je m'étais habillé au prix de dix-huit piastres et une montre en argent de vingt-deux piastres et je paraissais assez bien. Ici il me restait un bon cheval valant dans les cent piastres ainsi que quelques voitures...*

« *J'avais été avec M. Gaudette à la Banque Wamesit échanger mes billets de banque contre de l'or, puis je partis pour le Canada le cœur joyeux et dispos.* »

Joyeux, il l'est plus encore lorsqu'il arrive à Saint-Éloi et étale sa richesse. « *On me demanda si on avait eu de la misère ou du trouble ? Je leur*

dis que tout avait été bien et les affaires bonnes. J'avais fait un peu d'argent et je venais en porter un peu à mes créanciers. Je leur dis, je n'en ai pas un gros montant ; mais je vais vous le laisser voir parce que c'est du bel argent, je suis content de vous le montrer. Je pris ma bourse et je vidai sur la table son contenu, (\$375) en or. Ils comptaient cela et ils furent surpris et émus aux larmes à la joie que leur causait ce spectacle. »

Je parie que ce bel or a été étalé sur plus d'une table du voisinage avant que le bon Félix ne s'en sépare pour aller payer ses dettes au marchand Bertrand qui lui avait vendu un morceau de terre. Avec de tels étalages de richesses, les manufacturiers américains n'ont pas besoin d'envoyer des publicistes au Canada pour faire du recrutement. Tous les Félix du temps s'en seront chargé gratuitement.

Félix trouve son créneau

Félix retourne à Lowell au bout de deux semaines de visites dans son pays natal. Il a trouvé son filon. Il fournira les services à la communauté du Petit Canada à Lowell. C'est alors une communauté de quelque 11,000 personnes à l'intérieur d'une ville qui en compte 60,000. Les opportunités sont donc là et Félix est assez habile et énergique pour en profiter et même un peu trop. Il veut être dans tout et aller trop vite. Il commence à développer son commerce de transport et de distribution. Il possède de 7 à 8 chevaux et plusieurs voitures. En plus, il peut compter sur une autre source de revenus. *« J'avais, dira-t-il, alors deux petites filles et trois petits garçons qui travaillaient dans les filatures, ils commençaient à réaliser des salaires passables. »* On peut parier que les chèques de paie passables seront, en grande partie, confisqués en arrivant à la maison.

Félix se lance alors, avec du bois récupéré d'un grand chantier, à la construction d'une maison à logements, un *petit bloc*, dont il loue aux nouveaux arrivants les appartements qu'il n'occupe pas. Je soupçonne que son *petit bloc* n'est pas un palace parce qu'il écrit : *« Le printemps suivant j'étais décidé de mettre un solage sous mon petit bloc ».*

Félix achète des meubles usagés, principalement de familles qui retournent au Canada j'imagine, se monte un magasin et va cueillir sa clientèle de nouveaux arrivants à la gare. *« Quand les gens arrivaient du Canada j'allais les recevoir à la gare. Je leur vendais leur ameublement et je les logeais dans mes logis. »* Qu'est-ce qu'on peut demander de plus? La demande étant forte, Félix construit

d'autres logements adjacents au premier. Il dira : « *Tout l'intérieur était fini en bois à la mode du Canada, c'était plus promptement fait et moins coûteux que le plâtrage.* »

Félix a donc maintenant onze logements à louer, 2 magasins et il continue de construire. Et, pour intégrer son commerce à tous les aspects de la vie, il se lance dans les pompes funèbres.

À travers tout ça, il continue à faire des enfants à un rythme effarant. Il en a 9 à son arrivée en 1881. En 1892 ou 1893, il y a un peu d'ambiguïté dans le texte, sa femme aurait accouché 10 fois depuis le printemps de 1881. Ça me semble beaucoup, mais il faut dire qu'elle en a perdu 5 sur le lot.

Félix face à son Waterloo

Félix est insatiable. Il est prêt à s'embarquer dans tout. Un ancien concitoyen arrive de l'Île-Verte. Ce brave homme a de l'expérience dans le commerce mais, malheureusement, aussi dans les échecs financiers. Félix qui a alors 19 logements, quatre magasins, un magasin de meubles, une entreprise de pompes funèbres, une écurie de louage, une quinzaine de chevaux et des voitures, propose à ce nouveau venu de le mettre à la tête d'une d'épicerie. Ni l'un ni l'autre n'ont d'expérience dans ce domaine.

Félix a beaucoup emprunté pour ses constructions et pour ses commerces. Il décide, en plus, d'acheter une terre près de la ville. Faisant allusion à ses enfants, il raconte : « *Tandis que les uns tiendront notre besogne ici, d'autres travailleront à la ferme et moi je pourrai voir aux deux.* ». Sait-il qu'il devra bientôt abandonner ses nombreux commerces en raison de sa situation financière qui se détériore ? Je l'ignore. Mais, en tous cas, l'achat de cette terre semble avoir été sa planche de salut quand tout le reste s'écroule. C'est à ce moment que la mauvaise fortune s'abat sur lui. Après la naissance de leur dernière petite fille, Félix et Desneiges sont frappés par la maladie. « *Elle se rétablit (de son accouchement) mais, dit Félix, retomba au bout de quelques semaines, et au même temps je fus moi-même atteint de fièvres violentes qui me tinrent cloué à mon lit pendant treize longues semaines.* »

Le même automne, son garçon se marie et, question de garder le standing, le mariage coûte très cher. De plus, l'épicerie tourne au fiasco ; on a vendu à crédit et les comptes ne sont pas payés. Le printemps suivant, Félix cherche désespérément de nouvelles sources de crédit. Le pays est alors en récession. « *Cette année là 1894, dit-il, beaucoup de moulins étaient arrêtés et tous furent menacés de*

fermer leurs portes. Les deux tiers des gens « lofaient » et un grand nombre partaient pour le Canada. On ne pouvait retirer les loyers et les comptes restaient en souffrance.»

C'est alors la débandade. Félix doit faire encan mais rien ne se vend. Et d'ajouter amèrement : «Plusieurs personnes de mes connaissances étaient présentes. Parmi eux ils s'en trouvaient plusieurs qui me devaient de douze à quinze piastres pour loyers, d'autres pour des enterrements ou des provisions. Ceux-ci me devaient de vingt-cinq à trente piastres, ceux-là quarante à cinquante piastres pour avoir enterré leur femme ou leurs enfants et c'était justement à ces gens que cela semblait le plus faire plaisir.»

Félix retourne donc à la vie agricole quelque 13 ans après son arrivée aux États, mais son crédit est tellement pourri qu'il a du mal à reprendre le dessus. Il se relance dans le commerce du bois de chauffage et du foin qui, au temps de la traction animale est le combustible qui alimente le moteur de la voiture.

Félix est probablement insatisfait des minables rentrées d'argent que lui procure son exploitation agricole et qui ne cadrent pas avec sa situation d'hier. Il ouvre donc un débit clandestin de boisson dans sa propre maison. Le débit marche durant plus d'une année lorsqu'il est dénoncé. Il se fait saisir tout son stock de boisson et doit payer une légère amende.

Le temps a passé et c'est à l'âge de 65 ans, que Félix a l'idée géniale de publier un livre pour faire un tabac. C'est ainsi que la saga : *Histoire d'un enfant pauvre*, voit le jour.

Il y a encore plein de *Petits Canadas*

Le Petit Canada était, si l'on se fie à la narration de Félix, une ville dans la ville, avec les coutumes et la langue de l'ancienne patrie. Jusqu'à la fin de sa vie, Félix, le commerçant prospère, n'aura jamais appris l'anglais et n'aura pu communiquer qu'en français. S'il doit rencontrer un anglophone, il se fait accompagner



LOGEMENTS DU PETIT CANADA A LOWELL

d'un gendre ou de quelqu'un d'autre de la jeune génération qui connaît l'anglais.

Aujourd'hui, il existe plein de *Petits Canada* à travers les pays industrialisés. Ils ont pour noms *La petite Italie*, *little Havana*, *Chinatown* et j'en passe. On y parle la langue du pays d'origine. Les nouveaux arrivants se font prendre en charge par des Félix Albert qui les exploitent un peu tout en leur facilitant l'obtention d'un emploi dans une entreprise, propriété d'un membre de la communauté, ou sur un de ses chantiers de construction où la langue est majoritairement celle des nouveaux venus. Ces Félix Albert sont parfois traités d'exploiteurs de leur communauté, mais ils ont leur utilité. Ils permettent une intégration plus facile aux nouveaux venus. Les plus dégourdis d'entre eux apprendront rapidement à fonctionner en-dehors de la communauté et amélioreront leur sort en moins de temps. D'autres, surtout les dames qui arrivent avec une famille et doivent rester à la maison, passeront leur vie dans leur quartier et ne connaîtront que les rudiments de la langue de leur pays d'adoption. La jeune génération fera alors le pont entre les vieux et le monde extérieur.

Tout ça pour vous dire que malgré ses ambitions démesurées et son ego hypertrophié, Félix aurait mérité mieux que de finir par tout perdre alors qu'il était si bien parti. Il aura essayé, alors que bien d'autres acceptaient de se laisser balloter par le sort.

Pourquoi un si grand nombre des nôtres sont-ils partis aux États

Les missionnaires qui ont écrit le mémoire *Le Canadien émigrant* ont vu, avec tristesse, les colons quitter leurs terres après avoir tenté de se faire une vie nouvelle dans les Bois-Francis et avoir tant peiné pour défricher leur lopin. L'arrivée des agents de grands propriétaires qui leur demandent des prix exorbitants pour les lots sur lesquels ils sont établis en *squatters* forcent soudainement plusieurs d'entre eux à abandonner le fruit de leur labeur.

Les prêtres sont convaincus que la cause principale de la saignée vers l'Amérique est la cupidité des grands propriétaires qui, avec le clergé anglican possèdent la vaste majorité des terres et qui, en plus d'exiger des prix démesurés pour leurs lots, refusent de participer à la construction et à l'entretien des routes. J'aurais sûrement posé le même diagnostic que ces vaillants missionnaires. L'abus des propriétaires des townships a eu une

très grande influence dans l'amorce de l'émigration. Mais, le récit de Félix Albert nous force à admettre que les abus des propriétaires absents n'expliquent pas tout.

En effet, quand le père de Félix est allé s'établir sur ses lots de Saint-Éloi, il n'a pas été l'objet d'abus ni de la part de propriétaires exploités ni du gouvernement qui lui a donné la terre gratuitement et a même construit un chemin. Il faut donc regarder un peu plus loin.

Pour tout abandonner et tenter sa chance ailleurs, il faut d'abord un chemin pour se rendre à cet ailleurs et il faut qu'au bout de ce chemin, il y ait une possibilité de gagner sa vie. Il se trouve qu'au début du 19^{ème} siècle, les villes côtières de la Nouvelle-Angleterre se sont industrialisées très rapidement. En même temps, les réseaux de chemins de fer se sont développés à un rythme fou. En 1854, on peut partir de Québec ou de Montréal et se rendre à Portland Maine en moins d'une journée. En 1876, soit cinq ans avant l'exil de Félix, la ligne de l'Intercolonial Railway relie Halifax à Québec en passant par Rivière-du-Loup, tout près de Saint-Éloi. Cette ligne permet de rejoindre facilement la côte de la Nouvelle-Angleterre. On peut alors se rendre rapidement aux villes manufacturières toujours en quête de main-d'œuvre. Quand les obstacles pour se rendre à la terre promise sont moins difficiles à surmonter, les candidats s'y lancent en plus grand nombre. Ceci peut expliquer grandement l'attraction qu'ont eu les villes industrielles sur la jeunesse du Québec, à tout le moins sur ceux qui ne peuvent pas supporter une existence sans un revenu en argent qu'ils touchent de leurs mains.

Les *Canadiens* seront probablement assez bien reçus à l'arrivée dans leur nouvelle patrie. Le « *Massachusetts Bureau of Labour* » mentionne dans un rapport de 1870, que les Canadiens-Français arrivent en Nouvelle-Angleterre et à New-York par milliers de familles. Il ajoute que nombre de surintendants préfèrent les étrangers aux habitants des fermes de la région. Les nouveaux venus vivent dans la ville et sont disposés à travailler à la manufacture tout au long de l'année, sans se préoccuper de prendre des vacances.

La couleur de l'argent

Permettez-moi d'avancer quelques autres raisons pour expliquer l'attraction des manufactures sur le colon du Québec. La première est la couleur de l'argent. Le colon des Bois-Francs vit à crédit. Il *fait marquer*, chez le marchand, comme on disait chez-

nous. En échange, le marchand prend sa cendre, sa potasse, son sucre, un peu de foin et de blé. Il se passera pas mal de temps avant que le bon habitant ne génère des surplus de production suffisants pour pouvoir toucher de ses mains un peu d'argent qu'il utilisera à son gré. Les émigrants qui reviennent visiter la parenté aiment étaler leur richesse, réelle ou factice, en vue de se convaincre eux-mêmes qu'ils ont trouvé la corne d'abondance. Le récit de Félix est des plus éloquents à ce sujet. On se rappelle le spectacle qu'il donne en étalant sa richesse en pièces d'or, lors de sa visite à Saint-Éloi après une année d'absence. Les pauvres colons de Saint-Éloi, à la vue de cet or, ont sûrement été juste un peu plus malheureux lorsqu'ils sont retournés défricher leur lot le lendemain de sa visite. Les plus miséreux d'entre-eux n'hésiteront pas à tout abandonner pour aller retrouver le cousin des États.

Pour certains, le désir de l'aventure ou l'envie de connaître l'expérience de la ville, aussi morne fut cette ville, provoque le départ. Finalement, dans bien des cas, c'est tout simplement l'imitation des autres, du genre : «*Pourquoi pas nous aussi ?*»

Mais, la migration marche dans les deux sens

Certains émigrants constatent que l'argent est plus difficile à gagner et les conditions de vie moins enchanteresses aux États que ne l'avaient fait miroiter certains visiteurs. S'ils n'ont pas tout vendu en partant du Canada, ils auront envie d'y revenir. Et ils y reviennent en nombre plus important lors des récessions et des fermetures d'usines textiles.

Les friands de statistiques seront heureux de savoir que les démographes estiment l'émigration nette du Québec vers les États-Unis à 925,000 âmes entre 1840 et 1930. En 1900, selon l'historien Yves Roby, 573 000 Canadiens français vivent en Nouvelle-Angleterre. Ils représentent à peine 10% de la population de la région.

Il y a tout de même une consolation. La population du Québec qui est d'environ 650,000 personnes en 1840, s'accroîtra, grâce à l'amour de la bagatelle de nos pères, à la fertilité de nos mères et à la vigilance du curé. En dépit de la saignée vers la Nouvelle-Angleterre, c'est donc 2,875,000 personnes que comptera notre province en 1930. Après tout, à bien y penser, on pouvait peut-être se permettre de perdre quelques-uns des nôtres qui se seront, j'en suis sûr, montrés de merveilleux ambassadeurs de notre coin de planète.

Mes migrants à moi

L'histoire de Félix Albert a réveillé chez-moi des souvenirs. D'abord, mon grand-père maternel, Ovide Charette, propriétaire d'une terre à Tingwick dans les Bois-Francs, pas très loin de l'endroit où je suis né, a quitté sa terre et a tenté sa chance une première fois aux États. Lors de cette première migration, ma mère a fait partie du groupe. Nostalgique ou victime de la récession, le grand-père ramène sa famille sur sa terre au Canada. Ma mère, Marie-Louise Charette, rencontre alors mon père. Ils se marient à Saint-Patrick-de-Tingwick le 1^{er} juillet 1912.

Le grand-père Ovide retourne aux États avec sa famille. Trois de ses enfants, incluant ma mère, resteront dans les Bois-Francs. Le grand-père Ovide est décédé à Kennebunk. Ma grand-mère, Exilia DeSerres, épouse d'Ovide Charette, est réapparue au Canada au cœur de la crise économique de 1929. Elle a passé les deux dernières années de sa vie chez nous et elle y est morte en 1938.

Où se sont-ils établis, mes émigrants ? On parlait, chez nous, de parents à Sanford Maine, mais je crois que la majorité s'est finalement retrouvée à Kennebunk, plus au sud. Dans nos souvenirs, les noms de Lewiston, entre autres, sont mentionnés. Plus tard, quelques-uns s'installeront à Salem Mass.

Je me rappelle de quelques visites des oncles, tantes et cousins américains. Ils arrivaient, cordés dans une grosse voiture, une Buick de préférence, qui était probablement louée. Ils passaient alors quelques jours chez chacune des sœurs ainsi que chez le frère canadien.

Trois de nos cousins sont venus nous voir en uniforme à la fin de la guerre. L'un était marin. J'avais alors 8 ans et son uniforme m'avait vraiment impressionné.

Alphonse Charette, l'un de mes oncles, avait quitté sa terre en cachette et n'a jamais remis les pieds dans notre région de peur d'y rencontrer ses créanciers.

Du côté de mon père, plusieurs de ses cousines et probablement au moins un cousin ont émigré aux États. Aucune de ses sœurs n'y est allée. Seul un de ses frères y a passé une grande partie de sa vie et y est décédé. Sa situation était différente. Il était membre de la communauté des *Frères du Sacré-Cœur*. Au fil des années, il a gravi les échelons pour arriver au poste de directeur-général ou directeur des études, je ne sais trop, d'une école de Lowell Mass. On l'appelait frère Fulgence, mais, pour nous, il

était mon oncle Arthur. Il était venu chez nous vers 1948. Cette fois-là, il ne portait pas sa soutane, mais le costume noir de clergyman. Mon père lui avait organisé une petite fête à la maison. Tous les voisins avaient été invités. Mon oncle Arthur qui avait la langue bien pendue, avait pris le plancher et, je me rappelle, s'adressant directement à chacune des dames, leur tournait un compliment galant. Elles en riaient en rougissant un peu alors que les maris étaient crevés de rire. Il avait les yeux clairs le mon oncle Arthur.

Les États, une soupape pour encore longtemps

La migration vers la Nouvelle-Angleterre est longtemps restée la bouée de sauvetage pour les gens mal pris dans notre région.

En 1996, je rencontre Ronald Fouquette, un lointain cousin et ami de la famille du temps de Saint-Paul-de-Chester. Il me raconte alors qu'il a dû se faire naturaliser Canadien pour recevoir sa pension de vieillesse. Il avait passé presque toute sa vie au Canada mais était né aux États-Unis et avait négligé de régulariser son statut de Canadien. Il m'a expliqué ce qui était arrivé.

Au début des années mille neuf cent vingt, plusieurs années avant la crise économique de 1929, le père Fouquette avait hypothéqué sa terre auprès d'un homme d'affaires local. Il payait ses termes avec régularité mais le contrat spécifiait que le créancier avait le droit de demander le montant total du prêt en tous temps. Un jour survient une dispute entre le débiteur et le créancier qui, n'ayant pu profiter de l'œuvre de Dale Carnegie, ne sait pas comment se faire des amis. Il se présente donc chez Fouquette et l'informe qu'il a jusqu'au coucher du soleil pour évacuer les lieux s'il ne paie pas la dette en sa totalité, vu qu'il a, en vertu de l'hypothèque, le droit de reprendre possession de la terre en cas de non-paiement. Le pauvre père Fouquette qui n'a pas les ressources financières pour rencontrer une telle obligation, va chez le voisin d'en face et vend bétail et instruments aratoires au prix que ce voisin voudra bien lui donner.

À la tombée du jour, la famille se rend à Victoriaville où elle prend le train pour les États-Unis. Je ne sais pas dans quelle ville ces pauvres gens se sont retrouvés. Ils y ont trouvé du travail. Lors de la grande crise de 1929, les usines fermaient et le gouvernement américain, ou celui de l'État, offrait un montant de \$300 aux familles qui acceptaient de retourner au Canada. Les

plus vieux qui avaient gardé leur travail y sont restés alors que le père Fouquette revenait s'installer sur une autre ferme non loin de la première à Saint-Paul avec sa famille. Ronald a continué de cultiver la nouvelle terre après la mort de son père et l'a lui-même transmise à son fils qui m'a semblé un cultivateur prospère du rang no. 6 (rang Couture) du Canton de Tingwick, quand j'y suis passé en 1993 et en 1996.

Des livres à lire

Le livre de Félix Albert a été réédité récemment, accompagné d'une traduction anglaise et de commentaires, aussi en anglais. Si l'histoire de nos ancêtres vous intéresse, je vous invite à le lire.

Le titre de cette nouvelle édition est : **Immigrant Odyssey – A French-Canadian Habitant in New England**. Les coordonnées sont : Albert, Félix, 1909 Immigrant Odyssey: A French-Canadian Habitant in New England. A bilingual edition of Histoire d'un enfant pauvre / by Félix Albert ; Introduction by Frances H. Early, translation by Arthur L. Eno, jr. The University of Maine Press. 178 p. ISBN-0-89101-068-8

L'histoire ne dit pas si la vente de son livre a redonné à Félix une santé financière.

De Yves Roby, **Histoire d'un rêve brisé ? Les Canadiens français aux Etats-Unis** présente aussi une autre facette de cette migration.



Mon grand père Ovide Charette
Et
Ma mère Marie Louise Charette



MAISON D'OVIDE CHARETTE A TINGWICK DANS
LES BOIS FRANCS
PHOTO PRISE EN 1993

LE TRACÉ DU ST-LAWRENCE & ATLANTIC

PAR UNE COURSE DE TRAINEAU

En guise d'introduction au chapitre 17, permettez-moi de vous faire part d'une anecdote amusante que j'ai trouvée sur le site internet de la ville de Richmond. Elle prendra son sens quand vous aurez lu le chapitre.

Je n'ai pas vérifié l'authenticité de ladite anecdote et je suis sûr que les tractations concernant le tracé de la ligne *Saint Lawrence & Atlantic* ont dépassé la simple course de carriole tout en n'excluant pas celle-ci. En voici donc le texte.

«L'évolution de Richmond est intimement liée au développement du réseau ferroviaire au pays. Ainsi Le projet d'une ligne de chemin de fer entre Island Pond (Portland) et Montréal naît dans l'esprit de John A. Poor, avocat et journaliste de Bangor-Maine et il est appuyé par Alexandre T. Galt, un estrien. Un groupe de Boston s'intéresse également au projet. Ce dernier groupe rêve d'une ligne Boston-Montréal. Quelle ligne doit-on construire? Pour le déterminer, on organise une course de traîneaux. Une partie du courrier arrivant d'Angleterre à destination de Montréal est déchargé d'un bateau à Portland et placé sur un traîneau pour le transport à Montréal. Lorsque le même bateau arrive à Boston, la même procédure est suivie. Le premier traîneau arrivé déterminera l'emplacement de la ligne de chemin de fer. Le traîneau en provenance de Portland arrive 12 heures avant celui de Boston. La dispute est close. La ligne Portland-Montréal sera construite».

17 – CÈS PETITS HANGARS ROULANTS

« Il fallait autrefois, pour descendre des Bois-Francis à Québec, passer des journées entières à compter les roches et les ornières de l'ancienne et ennuyante route Gosford. Aujourd'hui, après avoir mis ses effets dans de *petits hangars roulants*, on se place soi-même sur des coussins de velours, et, en moins de deux heures, tout est rendu à Québec. Heureux habitants de ces lieux privilégiés, ne regrettez donc pas les sacrifices que vous vous êtes imposés pour vous y établir ! » C'est ainsi que le curé écrivain Charles Trudelle se remémore les bienfaits des chemins de fer. Et, il a raison. Après tant de souffrances causées par l'absence de routes, les colons sont maintenant désenclavés et peuvent profiter d'un réseau de chemins à peu près carrossables pour rejoindre les centres d'échanges où ils vendent leurs produits et se procurent les objets de première nécessité.

Une soudaine abondance de voies de communication

Le Chemin Gosford, construit en 1832 a été la première voie à peu près carrossable permettant de relier les Bois-Francis à la civilisation. Les colons peuvent rejoindre la ville de Québec en empruntant ce chemin cahoteux; l'abbé Trudelle, comme on l'a vu, en a compté les cailloux. Malheureusement, ils doivent toujours risquer leur vie sur le *chemin de la savane* parce que leurs parents ne sont pas en direction de Québec mais bien de Bécancour et Gentilly. Peu de temps après 1845, un nouveau chemin est annoncé par le député Dominick Daly qui a obtenu un subside de £12 500 pour sa construction. L'abbé Trudelle en parle : « Peu de temps après la mort de M. Bélanger, sir Dominique Daly, dont le nom ne sera jamais oublié dans les Cantons de l'Est, passant la même savane avait dit à ceux qui l'accompagnaient : « Je ne serais pas Irlandais si je ne travaillais de toutes mes forces à vous faire faire un chemin ». Il tint parole, et, malgré la forte opposition qu'il eut à vaincre, le chemin provincial d'Arthabaska, qu'on a appelé le chemin modèle de la province, fut fait et terminé en 1848...

«Ce chemin, qui traverse Inverness, Somerset, Stanfold, Arthabaska, Warwick et une partie de Kingsey, mit fin aux misères endurées dans la savane de Stanfold. Six paroisses, pleines de vie et d'activité, brillantes du plus

bel avenir, sont échelonnées sur le chemin, que l'on regarde comme le bord de l'eau des autres cantons situés plus au sud.»

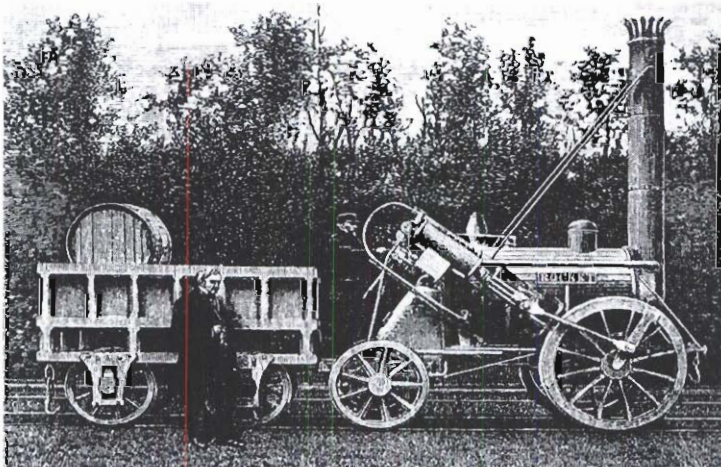
Six ans plus tard, en 1854, le chemin de fer *The Grand Trunk* fera vraiment sortir la colonie de son isolement. Il mettra fin aux souffrances des colons qui, jadis, avaient dû transporter, parfois à dos d'hommes, les poêles, chaudrons et autres appareils nécessaires à la survie dans les chaumières des colonies. Ce chemin de fer traverse les colonies de Somerset (Plessisville), Stanfold (Princeville), Sainte-Victoire (Victoriaville) et Warwick.

Finalement, en 1863, un chemin de fer de moindre importance, le *Petit tronç*, entre en service entre Sainte-Angèle-de-Laval (Des Ormeaux) et Victoriaville.

Les habitants peuvent maintenant écouler leurs produits sur les marchés de Québec et de Montréal. De plus, la métropole britannique a ouvert son marché à des produits tels le beurre et le fromage qui feront la renommée des Bois-Francis. Le chemin de fer contribuera à leur exportation. Finalement, des industries s'installeront graduellement dans les villages le long de la voie ferrée.

La nouvelle technologie

La technologie du chemin de fer est sûrement la plus spectaculaire des nombreuses innovations du 19^{ème} siècle. Elle est anglaise et s'est développée dans les charbonnages de la région de Newcastle. Dès le 16^{ème} siècle, on fait rouler les chariots de charbon sur des rails en bois franc, protégés par des plaques de



THE ROCKET DE STEPHENSON

fer pour en réduire l'usure. Ces chemins lisses permettent à un cheval de tirer des charges beaucoup plus lourdes entre la mine et les quais de la rivière Tyne. Ce nouveau mode de transport aurait aussi été utilisé en Allemagne à la même époque. Qui a inventé et qui a copié? Je ne saurais le dire.

Au milieu du 18^{ème} siècle, on commence à utiliser des chariots à roues de fer. Comme ces roues abiment les rails, on crée le rail de fer.

La technologie de la locomotive est une invention du début du 19^{ème} siècle. Le français Denis Papin avait développé un piston à vapeur vers 1690, mais son intérêt ne semble avoir été qu'académique. Des Anglais, toujours associés aux charbonnages, reprennent l'idée et créeront des engins pour pomper l'eau des mines. D'une amélioration à l'autre, en 1769, James Watts développe ce qu'on considère comme la machine à vapeur moderne.

Outre son emploi dans l'industrie, on l'adapte, au début du 19^{ème} siècle, à la propulsion des bateaux. Enfin, George Stephenson, autre ingénieur des charbonnages de Newcastle, après avoir développé des locomotives pour le transport dans les mines, présente, en 1829, sa locomotive, *The Rocket*, pour le transport des marchandises et des passagers. L'industrie ferroviaire est née.

Au Canada, on construit d'abord des lignes de portage

Au Canada, au début du 19^{ème} siècle, les cours d'eau sont quasiment les uniques artères pour le transport des marchandises à l'exportation qui sont apportées par les producteurs sur les rives du Saint-Laurent ou de ses affluents. De là, des chaloupes ou des radeaux les acheminent au port de Québec où elles sont transbordées sur les grands voiliers en partance pour l'Europe. Les principales marchandises d'exportation sont alors le bois et la potasse vendus en Grande Bretagne. Du foin est aussi acheminé vers les villes américaines et canadiennes. Le port de Québec est très achalandé, mais c'est un port saisonnier. Pour prendre un bateau vers l'Europe en hiver, on doit se rendre à Boston ou à New-York. En 1811, tout de suite après l'ouverture du Chemin Craig, un service de diligence avait été mis en service entre Québec et Boston pour être bientôt suspendu, victime de la guerre de 1812. Nous reparlerons de ce chemin.

La voie fluviale Richelieu-lac-Champlain-Hudson qui relie Montréal et New York sera achalandée après la guerre de 1812-1814. Le canal Chambly, construit entre 1831 et 1843, accélérera

d'un cran le transport des marchandises. Dans ce contexte, il est normal que les premières lignes de chemin de fer soient de simples compléments aux routes d'eau. En 1831, les américains inaugurent une courte ligne de chemin de fer entre Schenectady et Albany. Elle améliorera le lien entre la rivière Hudson et le lac Champlain. Les hommes d'affaires montréalais sont invités à cette inauguration et sont conquis. Ils lancent leur propre ligne ferroviaire entre Laprairie, tout près de Montréal, et Saint-Jean sur le Richelieu. Elle a pour but de court-circuiter les rapides de Chambly et de faciliter les déplacements entre Montréal et New-York. L'unique locomotive qui doit assurer le service sur la ligne, *The Dorchester*, arrive à Saint-Jean sur le Richelieu par barge en 1836. Elle a été construite aux usines de Stephenson en Angleterre et a transité par New-York. *The Dorchester* ne sera pas assez puissante pour transporter des marchandises mais fera le bonheur des pique-niqueurs du dimanche en mal d'émotions fortes. En 1849, elle commence une nouvelle carrière chez le seigneur de Joliet.

Quelques modestes lignes sont alors construites pour négocier, à plus faible coût que les écluses, le passage des rapides et des chutes. Ce sont ce que l'historien George Roy Steven appelle les voies ferrées de *portage*. L'une d'elles, construite sur l'île de Montréal, reliera la tête et le pied des rapides de Lachine.

Peu de temps après l'inauguration de la ligne Laprairie-Saint-Jean, les rébellions de 1837-1838, suivies de la mise en application du Gouvernement d'Union du Bas et du Haut Canada, imposent un temps d'arrêt aux projets d'infrastructure. Le calme revenu, une voie ferrée est construite vers 1845, entre Niagara Falls et Windsor, permettant d'exploiter le marché de la région de Détroit.

John Poor et Alexander Tilloch Galt

Les villes portuaires de la côte est des États-Unis s'animent pour élargir leur marché. Ainsi, moins de dix ans après la mise en service du chemin de fer Laprairie-Saint-Jean, on planifie son extension à Rouses Point sur la frontière où des interconnexions permettent de rejoindre New York et Boston.

Des promoteurs Bostonnais tentent d'intéresser les hommes d'affaires de Montréal à un lien ferroviaire direct entre les deux villes. Mais, comme l'écrit l'historien Lovett, la graine tombe en sol rocailleux. Ils sont plus chanceux lors de leur passage à Sherbrooke en février 1843. Les commerçants locaux

comprennent vite le potentiel d'une telle voie de communication pour leur région.

Un citoyen de Sherbrooke à l'avenir prometteur est en Angleterre au moment de la réunion de février 1843. Il s'agit d'Alexander Tilloch Galt, l'administrateur de la *British American Land Company*, la BALC, formée en 1832, ou peu avant, pour attirer aux townships du Bas-Canada des immigrants de souche britannique. La BALC s'est engagée, lors de sa fondation, à construire des infrastructures pour les nouveaux arrivants tout en rapportant des dividendes à ses actionnaires de la métropole. La BALC a acheté de la couronne britannique, à prix d'ami, quelque 1,250,000 acres de terres où elle doit exercer son apostolat. C'est un gros programme qu'elle tente de remplir mais qui prend du plomb dans l'aile en raison de l'abandon des terres par plusieurs des nouveaux arrivants anglais peu préparés à la vie de colons et exacerbés par les troubles de 1837-1838 au Bas et au Haut-Canada qui effraient les candidats à l'immigration. La BALC doit rétrocéder une partie de ses terres à la reine mais elle reste tout de même un formidable propriétaire terrien. En 1840, le jeune Galt s'illustre en rédigeant un rapport qui contient de précieuses recommandations pour assurer à nouveau la rentabilité de la compagnie. En 1844, sa débrouillardise le propulse au poste de commissaire de la BALC, le plus haut poste de la compagnie au Canada. Il a alors 26 ans.

Informé de la proposition des bostonnais, Galt se montrera intéressé, mais il le sera encore plus par celle d'un autre promoteur du nom de John A. Poor. Celui-ci est de Portland Maine et, pour stimuler l'économie de sa petite ville, il se lance dans la promotion d'un chemin de fer reliant Montréal à Portland et d'un second reliant Portland à Halifax. Pour Galt, le plan de Poor est plus attrayant que celui des bostonnais parce que pour aller de Montréal à Portland on doit obligatoirement passer chez lui à Sherbrooke alors que la route des bostonnais ne passerait pas nécessairement par là. De plus, le tracé de Poor serait plus court que le tracé vers Boston.

Galt se charge de convaincre la communauté d'affaires montréalaise à souscrire au projet de Poor. Il y parvient et, en mars 1845, la *Saint-Lawrence and Atlantic Railroad Company* est formée. Au cours de la même année, le gouvernement américain vote une loi permettant le passage, sous scellés, de marchandises entre les ports américains et les destinations canadiennes.

Le conseil d'administration de la *Saint-Lawrence and Atlantic* dépêche Galt à Londres la même année pour lever les fonds nécessaires à la construction de la voie ferrée. La haute direction de la BALC lui ouvre alors toutes grandes les portes de la *Cité* et le capital qu'il sollicite est rapidement souscrit. Souscrit mais non encore versé.

Londres est alors la capitale mondiale de la finance et souffre de la tare de telles capitales, la spéculation. En 1845, on est en pleine *mania* des chemins de fer. Au cours d'une seule semaine, on y aurait annoncé le lancement de 89 nouveaux projets de voies ferrées à travers le monde, invitant les souscripteurs à investir £84,000,000, c'est-à-dire beaucoup d'argent.

Le gourou des chemins de fer est alors le sieur George Hudson. On ne jure que par lui. À titre d'exemple, l'annonce de son arrivée au conseil d'administration d'une société de chemin de fer propulse la valeur de ses actions de £4 à £40 en trois à quatre jours.

Malheureusement, Hudson a un problème. Il se rend coupable de délits d'initiés, manipulant le prix des actions pour s'enrichir, ainsi que ses amis dont l'un est le duc de Wellington, vainqueur de Waterloo. Hudson est dénoncé lors d'une histoire de fraude concernant la *Eastern Railways*. La bulle spéculative éclate alors et des milliers d'investisseurs sont ruinés. Tout ça pour dire que ce bon Galt est arrivé à Londres juste au mauvais moment. Des £500,000 souscrits pour son chemin de fer, seulement £35,000 lui seront versées.

Les actionnaires de la *Saint-Lawrence & Atlantic* décident de démarrer les travaux malgré cette carence de fonds. En 1848, ils sollicitent la communauté d'affaires de Montréal pour recueillir des capitaux additionnels. Les sieurs de Saint-Sulpice, Seigneurs de l'île de Montréal, font partie du groupe de bailleurs de fonds. En 1851, la voie ferrée est complétée jusqu'à Richmond. En 1852, elle se rend à Sherbrooke et fait la jonction avec son correspondant américain à Island Pound, 18 milles au sud de la frontière.

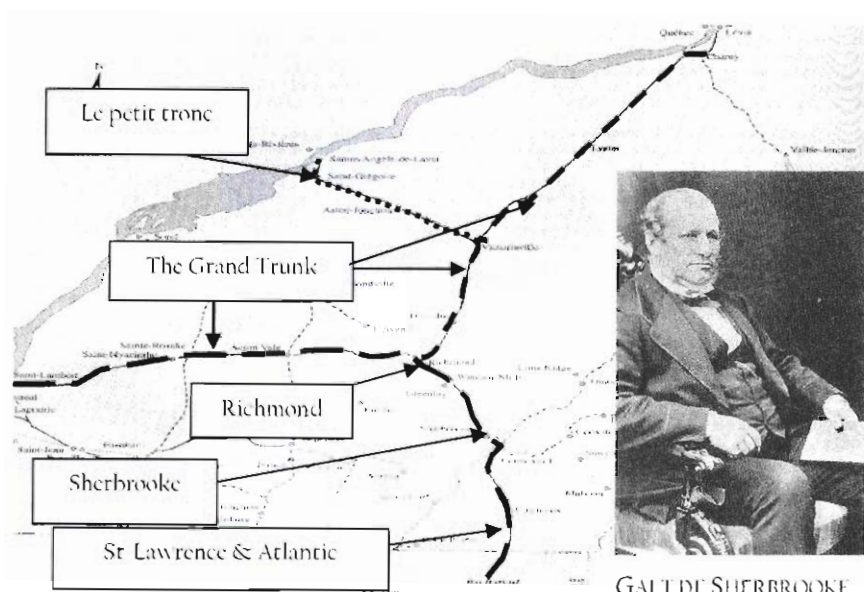
The Quebec and Richmond Railway

La construction de la ligne *Saint-Lawrence & Atlantic* jouera un rôle capital dans le développement de la colonie des Bois-Francs. Les marchands et les fonctionnaires de Québec sont interpellés par les nouvelles voies de communication entre Montréal et la côte est américaine : ils veulent aussi en profiter. La logique aurait

voulu qu'ils se mobilisent pour faire construire une voie entre Québec et Montréal d'où ils auraient pu prendre le *Saint-Lawrence & Atlantic* pour rejoindre la côte.

Un coup d'oeil à une carte géographique suffit pour comprendre que le plus court chemin entre Montréal et Québec ne passe ni par Richmond ni par Stanfold. Il passerait logiquement plus près du fleuve Saint-Laurent, soit juste au sud de la ligne des seigneuries, évitant de peu les acquisitions coûteuses de terres dans les domaines privés. Un tel tracé n'aurait pas coupé au travers des Bois-Francs et les nouvelles colonies en auraient peu profité. Toutefois, le tracé de la ligne *St-Lawrence & Atlantic*, qui passe par Richmond, change la donne. On n'aura qu'à construire une bretelle entre Québec et Richmond pour profiter des avantages de la ligne de Galt. Cette bretelle n'aurait que les 2/3 de la longueur d'une ligne directe Québec-Montréal. En bonus, elle donnerait aux gens de Québec un accès plus direct au port de Portland, leur permettant de se rendre en Angleterre en hiver sans devoir faire un détour par Montréal. Et bien sûr, pour les colons des Bois-Francs qui n'ont été pour rien dans ces tractations, c'est un cadeau du ciel.

En 1849, les gens d'affaires de Québec ont la certitude que la ligne *St-Lawrence & Atlantic* sera construite. Ils se joignent aux édiles municipaux pour former *The Quebec and Richmond Railway Company*.



GALT DE SHERBROOKE

Le chef de file de ces promoteurs est le sieur Peter Patterson, roi des marchands de bois de Québec. Il exploite alors, en compagnie de son gendre George-Benson Hall, les terres à bois des Bois-Francis. Parmi ses associés du chemin de fer, on retrouve Louis-Joseph Massue, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, James Bell Forsyth et Le Mesurier. Il y a fort à parier que le gendre Hall est aussi du groupe.

Les méandres du Grand Trunk

John Poor de Portland, avons-nous mentionné, avait lancé l'idée d'un projet de chemin de fer entre Portland et Halifax, en 1843. Il faisait miroiter les avantages d'un transit Montréal-Halifax via Portland par train. De Halifax, le voyageur gagnerait l'Angleterre par bateau. En 1850, Poor relance l'idée auprès de délégations du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Joseph Howe, journaliste influent de Halifax et, à cette époque, secrétaire provincial de la Nouvelle-Écosse, épouse la cause de Poor. En 1851, Howe se rend en Grande-Bretagne pour obtenir le support financier de la métropole au projet. Le Secrétaire aux Colonies, Earl Grey ne s'objecte pas à l'idée d'un chemin de fer avec bretelle vers les États-Unis mais, comme le mentionne l'historien George Roy Stevens, la Grande-Bretagne ne cautionnerait jamais un chemin de fer dont le point de départ ou d'arrivée serait aux États-Unis.

Francis Hincks, politicien canadien astucieux qui s'était un peu fait les dents sur le chemin de fer *Great Western* entre Windsor et Niagara, entre alors en scène. En 1849, à titre d'inspecteur général pour la province du Canada, (l'équivalent de ministre des finances aujourd'hui), il avait été le promoteur d'une législation assurant la caution financière du gouvernement du Canada sur les emprunts reliés à des projets de chemins de fer. Fort de ces garanties, il se rend à Londres, en 1852, avec un projet de voie ferrée reliant les colonies de l'Amérique britannique.

Le tracé qu'il propose est plus court de plusieurs centaines de milles que tout chemin passant par les États-Unis. Le tronç principal permettrait de relier un port de la Nouvelle-Angleterre à la région de Chicago tout en devenant le premier tronçon d'un futur chemin de fer transcanadien. Une bretelle passerait par Québec, se rendrait à Trois-Pistoles pour se connecter à une éventuelle voie traversant le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, avec Halifax pour terminal.

Pour réaliser ses objectifs, il propose d'acheter les voies ferrées existantes, en territoire canadien, entre Portland Maine et Windsor en face de Détroit au Michigan et de construire les tronçons manquants. Son projet comprend l'achat de la ligne *Great Western* déjà en opération entre Hamilton et Windsor ainsi que la ligne *Saint-Lawrence-Atlantic* entre Montréal et Portland Maine.

La naissance de la Grand Trunk Railway Company

Howe avait eu son heure de gloire auprès des autorités londoniennes. Il est mis hors jeu par Hincks qui, après avoir séduit les politiciens, se tourne vers les banquiers et les constructeurs de chemins de fer. Il revient au Canada avec le sieur Jackson de *Peto, Brassey, Jackson & Betts*, le plus grand constructeur ferroviaire au monde, à qui il a donné la maîtrise du projet. Il lève ensuite une charte pour la construction et l'exploitation de sa ligne de chemin de fer : *The Grand Trunk Railway Company* est née.

Sous l'impulsion de Jackson, la Compagnie rachète les chartes des sociétés déjà autorisées à construire divers tronçons de la ligne. Elle sait aussi contourner les récalcitrants tels les actionnaires de la société *Great Western* qui exploite la ligne Hamilton-Windsor. Ils ne veulent pas vendre leur compagnie? Qu'à cela ne tienne ! On fera passer le *Grand Trunk* plus au nord.

Le tracé et la construction

La vie est plutôt belle pour les promoteurs. Les banquiers anglais *Glyn Mills et Barings* voient leurs prêts garantis par le gouvernement du Canada. Les constructeurs *Peto, Brassey, Jackson & Betts* sont en situation de monopole. Quand il s'agit de négocier avec les sociétés détenant des chartes pour la construction des divers tronçons, Jackson peut se permettre des générosités qui ne lui coûtent rien. Certaines administrations, le long du parcours du *Grand Trunk*, profitent de l'argent facile pour faire supporter par la compagnie des emprunts ayant peu à voir avec une ligne de chemin de fer.

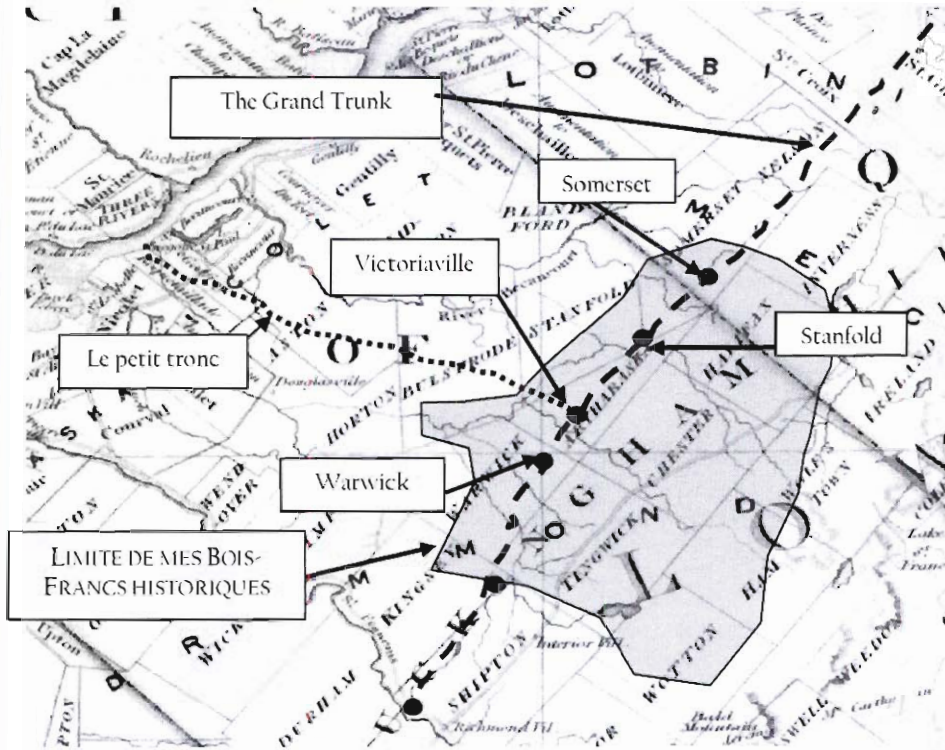
Galt n'a pas chômé pendant que Hincks était en train de manoeuvrer à Londres. Il a profité de son expérience dans la construction du *St-Lawrence-Atlantic* pour former sa propre compagnie de construction avec l'ingénieur Cazimir Gzowski. Il s'était aussi fait octroyer, avec des amis, plusieurs chartes de sociétés ferroviaires pour exploiter les routes le long du tracé que Hincks était, au même moment, en train de proposer à Londres

pour le *Grand Trunk*. Désormais, les droits sur les tronçons entre Montréal et Toronto et entre Toronto et Guelph lui appartiennent.

Galt est donc en position de force lorsque Hincks et Jackson débarquent dans la province du Canada. Il acceptera de céder ses chartes ferroviaires, mais ne sortira pas appauvri de ces négociations et sa compagnie de construction ne sera pas oubliée, étant chargée de la construction du tronçon entre Toronto et Sarnia. Il reste que la firme de Jackson construira les 6/7 de toute la ligne.

En 1854, on lance un appel de capital sous forme de débetures et d'actions de la compagnie. Le prospectus prétend que les revenus sont estimés, de façon conservatrice, à près de £304,000 net pour l'année 1853. En vérité, on récolte £35,000 en 1854, £23,000 en 1855 et £31,000 en 1856. Le *conservatisme* des promoteurs est donc, au mieux, tout à fait relatif.

La vie étant si facile, les contrôles sont relâchés et les spéculateurs du rail en profitent. Les coûts de construction doublent parce qu'on avait, prétend-on, sous-estimé l'impact du

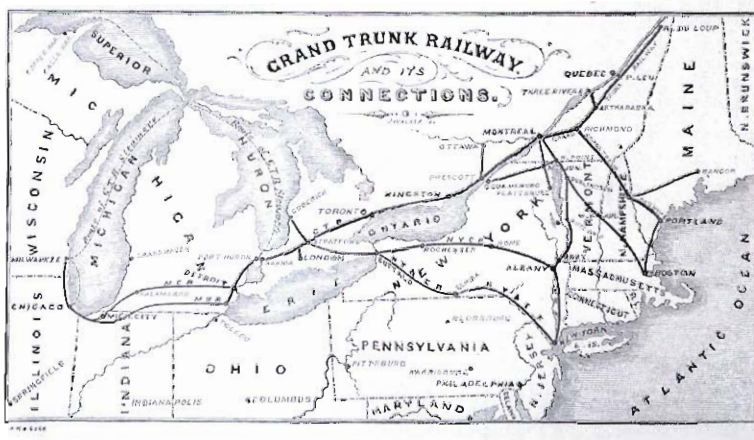


climat. Le recrutement des travailleurs est lent en Ontario et presque impossible au Québec, d'où l'inflation des coûts de main-d'œuvre.

En 1855, les sommes souscrites pour le *Grand Trunk* sont déjà toutes dépensées et le gouvernement de la province du Canada se voit obligé d'injecter quelque £900,000 en obligations provinciales dans l'entreprise.

On sollicite le gouvernement à nouveau en 1856 pour renflouer les coffres. L'État consent à garantir pour £2,000,000 d'obligations privilégiées ayant préséance sur les autres engagements de la province. Pour la première fois dans l'allocation des fonds ainsi récoltés, on voit apparaître des budgets pour la construction d'un chemin de fer entre Trois-Rivières et Arthabaska au coût de £125,000. Les habitants de la région le baptiseront *Le Petit tronç*. On y devine la main du politicien Joseph-Édouard Turcotte, l'homme fort de la région des Trois-Rivières. Il aura fait des pressions pour avoir son petit bout de chemin de fer et les maîtres d'œuvre seront heureux de l'accommoder.

En 1857, le sieur Blackwell de la compagnie *Peto, Brassey, Jackson & Betts* débarque au Canada à titre de directeur général du *Grand Trunk* en Canada. En 1858, il dépose un rapport peu rassurant sur la santé financière du projet. Le gouvernement provincial a injecté quelque £3,111,500 dans l'opération et n'a rien reçu en retour. Les



Reproduit avec la permission du Musée McCord - A1930.50.172 - Le chemin de fer du Grand Tronc et ses liaisons

actionnaires ont mis £7,807,000 et ont reçu quelque £1,000,000 en intérêt sur leur placement, en dépit de l'absence de revenus. Ils sont en droit de s'inquiéter malgré ces rentrées de fonds.

Que sont ces revenus d'opérations ? Pour les premiers 6 mois de 1858, ils sont de £458 (hé oui! je n'ai pas oublié de zéros) avant de déduire les frais fixes. Or, ces frais fixes s'élèvent à £623,572. La compagnie s'en va directement à la banqueroute.

Derrière ces chiffres déprimants, il y a une réalité. Les initiés se sont un peu servis en cours de construction. Galt, l'homme de tous les projets, est à la fois propriétaire de la firme *Gzowski and company* et Inspecteur-général (ministre des finances) de la province du Canada. La firme *Gzowski* a gagné le contrat de construction d'un tronçon entre Port Huron (près de Sarnia) et Détroit. Il est plus facile de gagner un contrat quand le propriétaire de la compagnie est le ministre des finances qui, en toute probabilité, autorise la dépense. Pour compléter le portrait, une fois la construction terminée, on découvre que la compagnie de Galt est maintenant propriétaire du tronçon. Ce petit tour de passe-passe ne réjouit pas les membres de l'opposition. D'autres scandales plus juteux font surface au cours de la même période, de sorte que Galt s'en sort frais comme une rose.

Plus tard, on constate que les rails en fer, fragiles par temps froid, se brisent à un rythme effarant en hiver et doivent être remplacés par des rails en acier. Surprise ! Galt a construit une usine de rails en acier à Toronto et a convaincu le gouvernement d'imposer des droits d'entrée sur les rails importés. Il est en situation de monopole et le prix des rails explose. Ce monsieur ne rate jamais une occasion.

La compagnie du *Grand Trunk* doit enfin compter avec les spéculateurs terriens. Est-elle victime ou acteur intéressé ? Je ne le sais. L'historien Stevens cite l'exemple de cette vente de terres à la compagnie par le gouvernement du Canada qui en reçoit £165 alors que quelques transactions plus tard, des intermédiaires ont fait monter le prix que paiera *The Grand Trunk Company* à £24,000. Il est évident que de telles opérations n'aident pas à rentabiliser la compagnie.

Sauvé par la banque et les Yankees

La débâcle de la *Grand Trunk Railway Company* est dans les cartes mais les banquiers, à qui elle doit quelque £800,000, ne veulent pas perdre leur mise. Ils prennent les choses en main en juillet 1861, se faisant d'abord concéder le transport du courrier et du

personnel militaire. Cette trouvaille permettra de garantir un emprunt de £1,200,000.

En même temps, les premières salves sont tirées dans la guerre de sécession aux États-Unis. La Grande-Bretagne a eu la mauvaise idée de favoriser le Sud. Elle est probablement leur fournisseur d'armes. Les nordistes ne sont pas contents du tout de cette situation et menacent d'envahir le Canada une fois qu'ils en auront fini avec les Confédérés. Londres fait donc renforcer la garnison au Canada, ce qui augmente l'achalandage du *Grand Trunk*.

Au cours de la guerre, les États-Unis ont annulé les privilèges du transport sous scellés de marchandises sur leur territoire, ce qui réveille les politiciens à l'importance d'une voie ferrée toute canadienne. La guerre civile américaine aura, en un sens, sauvé le *Grand Trunk*.

Les tensions avec les Américains représentent des risques additionnels pour la sécurité des terres de Rupert (tout le nord et l'ouest du Canada) qui sont alors sous la juridiction de la compagnie de la Baie d'Hudson. Elles risquent d'être envahies par les colons américains. Edward Watkin, l'homme messianique que la *Grand Trunk Railway* a déniché pour opérer son redressement financier, attirera l'attention des politiciens sur ce danger et contribuera à la création d'une nouvelle philosophie. Il sera ainsi un acteur important dans la création du pays que nous connaissons.

Le tracé et la construction de la voie Québec-Richmond

Revenons au tronçon Québec-Richmond qui nous intéresse, vu qu'il passe au milieu de la région des Bois-Francs.

Des travaux d'arpentage ont été exécutés en 1851 et en 1852 par la *Québec-Richmond Railway Company*. En 1853, la *Grand Trunk Railway Company* acquiert sa charte et en réalisera la construction. Le 27 novembre 1854, la première locomotive du *Grand Trunk* passe par la colonie des Bois-Francs.

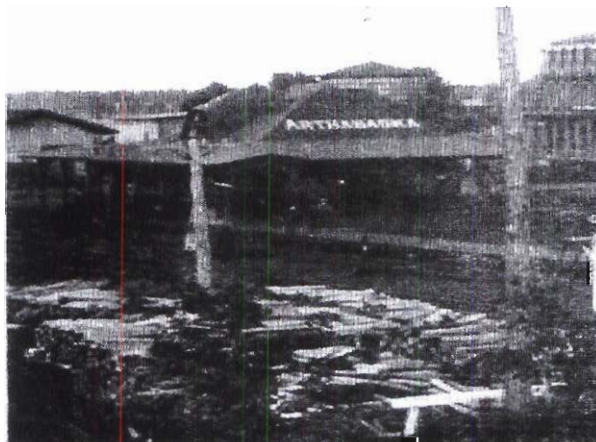
L'entrepreneur londonien, la société *Peto, Brassey, Jackson & Betts*, s'est plaint, comme on l'a vu, de la difficulté de recrutement au Canada. Lors d'une visite au Canada, Thomas Brassey, l'un des propriétaires, considère que le travail «*était trop exténuant pour les Canadiens Français*». L'historien Stevens considère plutôt que l'influence des curés a empêché l'embauche de nos compatriotes en nombre significatif. En même temps, il mentionne que les

travailleurs habituels sur ce genre de chantier étaient des «*Irish navvies*», de bons travailleurs mais amateurs de bagarres. Selon lui, pour les Canadiens, s'engager dans les équipes des chemins de fer équivalait à déguerpir avec le cirque.

Les recherchistes de la très sérieuse étude *Victoriaville 2000* font état de ces Irlandais qui affrontent parfois les jeunes du village lors de soirées de danse. Les couteaux sont brandis en quelques occasions et il en résulte des blessures. Les Irlandais, constate l'étude, ne sont pas toujours les premiers à sortir le couteau.

Je n'ai pas l'habitude de me chicaner avec les morts, mais, pour la défense de mes compatriotes, j'aimerais ajouter mon grain de sel. On l'a vu, lorsque nos ancêtres ont décidé d'occuper les townships, ils n'ont pas attendu la permission de leur curé. Il en était de même quand ils partaient pour les pays d'en haut, faire le commerce de la fourrure. Dans ces expéditions, ils avaient une réputation de travailleurs énergiques. De même, comme défricheurs, ils ont montré plus d'endurance que ces immigrants arrivés à la fin des guerres napoléoniennes et qui n'ont pas tenu le coup comme colons sur des terres qu'on leur avait pourtant données sur un plateau d'argent.

Il y a, selon moi, une autre dimension à la faible présence des Canadiens dans les équipes de chemin de fer. Ils sont obligés de travailler pour un contremaître dont ils ne comprennent pas la langue. De plus, étant moins nombreux, ils écopent, lors des bagarres d'hommes ivres les soirs de paie. On peut comprendre



GARE DE VICTORIANVILLE QUI PORTAIT LE
NOM D'ARTHABASKA À SES DÉBUTS

que cette vie, à long terme, ne peut représenter pour eux l'espoir de créer un foyer. Il est donc normal que plusieurs de ces jeunes hommes s'empresseront d'aller s'établir sur un lot cadastré lorsqu'ils auront amassé suffisamment d'argent à la construction de la ligne.

Un chemin de fer avec des carences

Le *Grand Trunk* n'est pas seulement affligé par des problèmes financiers. Sur certains tronçons, la qualité du travail laisse à désirer. On met parfois du sable pour le remblai et le ballast parce que c'est moins coûteux, avec le résultat qu'ils s'effondrent et que les trains déraillent. De plus, dans une étude réalisée en 1846, l'ingénieur Morton Peto de la société de construction recommande un espacement des rails de 5 pieds 6 pouces. Toute la voie ferrée est construite selon ce gabarit. Manque de veine, ce n'est pas le standard des sociétés américaines. On doit donc, au bout de quelques années, modifier le gabarit sur tout le parcours. Enfin, comme on l'a vu plus haut, les rails de fer, fragiles en hiver, causent de sérieux problèmes de fonctionnement jusqu'à ce que l'usine de rails du sieur Galt n'apporte la solution.

Les bienfaits du chemin de fer

Le chemin de fer a été un facteur important de développement dans les colonies des Bois-Francs. Il a facilité le transport des personnes mais surtout des marchandises. De ce fait, le coût des approvisionnements a été réduit et, un peu plus tard, les produits de la ferme tels le foin, le blé, le lait, le beurre et le fromage ont pu être acheminés vers la ville de Québec pour la consommation locale et l'exportation vers la Grande-Bretagne, procurant, pour une première fois, une aisance relative aux colons des Bois-Francs.

Le commerce du bois et de la potasse qui étaient déjà très importants ont aussi été facilités par le transport ferroviaire.

D'un plus grand intérêt encore est la création d'industries dans les villes le long de la voie du *Grand Trunk*.

En allant de Richmond à Québec, on coupe à travers la région entière des Bois-Francs. Quatre villages en tireront grand profit, comme on le verra un peu plus loin.

Avec le temps

La *Grand Trunk Railway Company*, malgré ses problèmes administratifs, s'est redressée pour un temps. Forcée d'investir massivement pour concurrencer le *Canadian Pacific Railway*, elle subit d'énormes pertes et déclare faillite en 1919. La même année,

le gouvernement canadien la prend en charge et, en 1923, le *Canadian National Railways*, nouvelle société de la couronne, hérite de tous ses actifs.

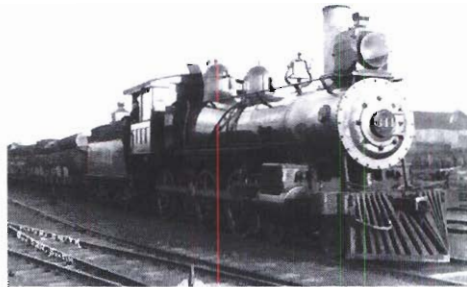
En 1989, un dernier train circule sur les rails de la ligne Québec-Richmond. La voie, maintenant dépouillée de ses rails, a été transformée en un joli parc linéaire pour le bonheur des cyclistes.

La ligne Sainte-Angele-Victoriaville qui a été mise en service en décembre 1864 après de nombreux retards, n'aura jamais été très performante. Les premières locomotives étaient toujours en panne et une randonnée de 50 km pouvait prendre jusqu'à 5 heures. Elle a été mise hors service peu de temps après 1960.

Alexander Tilloch Galt a continué de prendre soin de lui-même et de ses amis. En plus de ses activités ferroviaires, il a, pour son propre compte et celui de la BALC, mis sur pied ou encouragé l'implantation d'usines de sciage, de carde, de fabrication de papier et de manufacture de seaux. Sa contribution la plus importante dans la modernisation de Sherbrooke aura été la création d'une usine de cotonnades en 1844. Malgré ses tours de passe-passe, il se maintient en politique et devient l'un des pères de la Confédération. Il introduira un article pour la protection des droits scolaires de la minorité anglophone des Cantons-de-l'Est. Il meurt tranquillement dans son lit à Montréal en 1893, à l'âge de 76 ans. Il aura été un grand bâtisseur et l'un des piliers de l'économie de sa région.

Mais le train a eu un important inconvénient

Le train a désenclavé le territoire de la colonie des Bois-Francis et a permis, dans une grande mesure, de faire passer son agriculture d'un stade de subsistance à un stade semi-industriel. Dès lors, les habitants ont pu produire pour l'exportation et, ainsi, se sortir de la misère.



LOCOMOTIVE DE COLLECTION

Mais, des points de vues du clergé et des Canadiens, il y a eu un inconvénient au réseau de chemins de fer : il a facilité la migration vers les villes du coton de la

Nouvelle-angleterre comme on a pu le voir au chapitre précédent.